HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris. — Imp. P.-A. BOURDIER, CAPIOMONT fils et Ce, rue des Poitevins, 6.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1830,

PAR

M. PAUL MESNARD

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

—

1857

AVANT-PROPOS.

L'attention publique a été, dans ces derniers temps, appelée assez fréquemment sur l'Académie française par plusieurs publications dont elle a été le sujet, par l'éclat de quelques-unes de ses séances de réception, par les critiques et la polémique des journaux, surtout par le malheur qu'a eu cette compagnie de paraître à certaines personnes avoir gardé dans ses choix, dans ses opinions, dans ses paroles, une liberté qui, disent-elles, n'est plus de saison. Je ne me propose point de me mêler, sans mission, à des controverses trop actuelles et trop brûlantes. Mais les vives attaques que de toutes parts, il y a quelques mois à peine, on dirigeait contre l'Académie, le reproche qu'on lui adressait, avec un zèle si dévoué à la bonne police de l'État, de ne point se tenir dans les véritables limites de son empire légitime, m'ayant donné la curiosité de rechercher quelques faits de son histoire, il m'a semblé que ces faits n'avaient point toute leur signification, et ne se comprenaient pas assez bien, quand ils demeuraient isolés. J'ai été amené ainsi à la pensée de les rappro-

cher, de les lier, d'en retrouver la suite, ce qui est sans doute le seul moyen d'étudier l'institution dans son développement, dans ses traditions, dans son esprit.

Quand j'ai commencé cette étude, elle me paraissait avoir quelque opportunité. Peut-être, et je le désire, a-t-elle perdu un peu de cet à-propos. S'il est vrai qu'à cette heure l'Académie française entende à peine gronder dans l'éloignement le bruit des menaces dont on a cherché à l'effrayer, si les tristes conseils de ceux qui prétendaient là aussi *pacifier l'éloquence* ont été écartés sans retour, je m'en réjouis, dût-on reprocher à ce livre d'arriver trop tard.

Au reste, sans désavouer la pensée qui m'a d'abord mis sur la voie de ce sujet, je puis dire que plus je l'étudiais, plus j'y croyais trouver un intérêt qui ne tenait pas uniquement à telles ou telles circonstances.

Une histoire suivie de l'Académie française est un chapitre qui manque à l'histoire générale de notre littérature. Si je ne puis faire ce chapitre, j'en voudrais au moins essayer une rapide esquisse, en attendant l'historien.

Pellisson et d'Olivet ont élégamment raconté les commencements de leur compagnie. D'Alembert, dans ses *Éloges*, a été leur continuateur; mais leur dessein, celui de d'Alembert surtout, n'était pas précisément de présenter un récit continu des faits généraux, ni de faire connaître l'Académie elle-même plutôt que les académiciens. Ils ont donné une assez grande place à des détails biographiques sur leurs confrères, à l'énumération et à l'examen de leurs travaux.

Il est très-naturel que l'Académie aime à inscrire dans ses annales les titres honorables ou glorieux de chacun de ses membres, et veuille conserver pieusement la mé-

moire de leur vie privée. Mais la vie publique de l'institution elle-même est tout autre chose.

On a dit : « L'histoire d'une société littéraire ne doit présenter d'autres faits que les ouvrages de ceux qui la composent [1]. » Cependant, à l'entendre ainsi, l'histoire de l'Académie ne se distingue plus guère de l'histoire de notre littérature. Il est même permis de se demander, si les œuvres des académiciens appartiennent, dans le sens rigoureux du mot, à l'Académie, qui ne les a certainement pas produites par la force et la vertu de son association, mais seulement reconnues et adoptées, ou vues naître sous ses yeux.

Les travaux exécutés en commun par ses membres font plus directement partie de son histoire, à laquelle ne sont étrangers non plus ni les discours, écrits et rapports que les académiciens ont composés pour la compagnie et lus dans ses séances, ni les ouvrages mêmes que ses concours ont fait entreprendre. Toutefois, ce n'est pas non plus de ces productions académiques que nous voudrions parler ici. Ne nous proposant pas pour objet la critique littéraire, nous ne leur donnerons place dans notre récit qu'autant qu'elles pourront nous éclairer sur le but de l'institution, sur ses principes, sur ses tendances, sur les révolutions de sa fortune, sur les épreuves qu'elle a traversées. Ce qui fait de l'Académie française un établissement sans exemple, quoique plusieurs autres nations aient eu de nombreuses Académies ; ce qui lui a donné sur les destinées de notre littérature une influence curieuse à observer, ce ne sont point ses travaux. Sans vouloir les déprécier, on peut trouver qu'ils sont restés au-dessous

[1] Encyclopédie. Art. *Académie.* Il est de Duclos.

des forces dont elle disposait. Jamais les œuvres collectives de la société littéraire la mieux constituée et la plus brillante n'auront l'importance qu'on se croirait en droit d'attendre du concours de tant de grands esprits. La grammaire, la poétique, la rhétorique, qui, suivant l'article 26 des statuts de fondation, devaient être composées sur les observations de l'Académie, n'ont jamais été faites; et je crois que la rhétorique et la poétique ne pouvaient pas l'être. Les règles du goût ne sauraient être assez positives, assez absolues, assez nécessaires pour être fixées d'un commun accord par une réunion de législateurs [1]. *Les sentiments sur le Cid*, l'examen de quelques *stances*, n'ont pas donné une grande impulsion à notre poésie. Il est vrai que le *Dictionnaire* a été beaucoup plus utile. L'Académie seule avait qualité pour imprimer à ce code de la langue un tel cachet d'autorité. Il est incontestable aussi que parmi les discours académiques beaucoup devront toujours être comptés au nombre des meilleurs écrits de notre langue, et que les pièces couronnées ont marqué plus d'une fois les débuts d'une brillante carrière littéraire, et jeté un grand éclat sur les concours. Mais tout cela sincèrement accordé, pour n'être ni injuste ni ingrat; croit-on que les harangues des séances solennelles, les compositions des lauréats, et le *Dictionnaire* lui-même, donnent la vraie mesure

[1] Fénelon, donnant aux statuts la seule interprétation raisonnable, proposait de charger de chacun de ces traités un seul académicien, et réclamait une grande indépendance pour cet auteur, qui aurait lu son travail à la compagnie, aurait entendu ses observations, et en aurait profité *sans se gêner*. Mais alors ce n'était plus que l'œuvre d'un particulier, et non celle de l'Académie.

de la grandeur et de l'utilité de l'institution ? Non, ce n'est point par ce côté qu'elle doit être regardée, si l'on veut estimer à leur valeur les services qu'elle a rendus, ceux qu'elle peut rendre encore.

Dans un pays où les lettres ont exercé une si extraordinaire domination, n'est-ce pas à l'Académie qu'elles ont trouvé l'organisation la plus complète, l'association la plus éclatante et la plus durable de leurs forces ? Un caractère public, une autorité régulière et reconnue, l'indépendance, la dignité, toutes ces conditions de la puissance, l'Académie les a possédées, et par l'Académie elles ont été assurées aux lettres. Voilà réellement l'œuvre de cette compagnie ; voilà le grand rôle qu'elle a joué dans la formation et l'affermissement parmi nous du règne de l'intelligence. C'est donc par sa constitution, par ses libertés, par les combats qu'elle a dû quelquefois livrer pour les maintenir, par l'esprit qu'elle a communiqué aux lettres, par la place qu'elle leur a conquise et gardée dans la société française que l'Académie a surtout une histoire. Cette histoire, ainsi comprise, est celle que je m'efforcerai de suivre, à travers d'assez grands changements de fortune, sous les divers gouvernements.

Il semblera sans doute qu'un tableau des vicissitudes de l'institution académique, fait à ce point de vue circonscrit, ne saurait prendre le nom, beaucoup trop général, d'*histoire de l'Académie française.* La querelle de Furetière, celle *des Anciens et des Modernes*, qui, dans un livre excellent, vient de nous être si bien racontée, d'autres faits importants, et beaucoup de piquantes anecdotes que j'ai passées à peu près sous silence, paraîtraient nécessairement ici d'étranges omissions à ceux qui y chercheraient les annales complètes de l'Académie. Je l'avoue

donc, le titre que j'ai donné à ce livre est très-contestable. J'ai voulu seulement qu'il fût net et court; je risque bien de l'avoir choisi peu exact et trop ambitieux. J'avertis du moins le lecteur qu'il doit en restreindre le sens. Cette histoire est plus particulièrement celle des divers protectorats de l'Académie, ou, si l'on veut encore, celle des rapports de l'illustre compagnie avec les différents pouvoirs qui se sont succédé en France.

On a quelquefois accusé l'Académie de ne pas rester assez étrangère à la politique. En traitant le sujet que je viens d'indiquer, je serais bien fâché de confirmer involontairement un reproche qui me semble injuste. Mais sans croire que l'Académie française puisse avoir, à proprement parler, son histoire politique, n'est-il pas incontestable que la littérature, et par conséquent le corps qui la représente, ont, dans l'Etat, leur grande place, leurs droits et leurs devoirs? Dès les premiers temps de la compagnie, on put comprendre que les libertés de la nation, la modération ou le despotisme de l'autorité publique, ne seraient jamais choses indifférentes à son patriotisme ou sans influence sur sa destinée. C'est ce que Pellisson voyait déjà très-clairement, dans un temps où les gens de lettres étaient bien éloignés, je pense, de toute ambition politique. « La fortune de l'Académie, dit-il à la fin de son histoire, suivra vraisemblablement celle de l'État, et sera bonne ou mauvaise selon les rois et les ministres qu'il plaira à Dieu de nous donner. »

Si ces pages avaient la prétention d'être autre chose qu'une modeste étude sur les faits de l'histoire académique les plus saillants, les plus faciles à trouver aux sources qui sont ouvertes à tous, on serait en droit de

me demander par quelle témérité j'ai entrepris un travail qu'il faut laisser faire aux académiciens. Ils doivent mieux que personne connaître et aimer leur compagnie. Si un jour elle avait besoin de défense, qui serait plus qu'eux en état de la défendre? Ils ont leurs archives, d'où seuls ils peuvent tirer tous les documents, toutes les preuves qui rendraient cette histoire complète, et en mettraient l'exactitude au-dessus de toute contestation. Tout cela est très-certain; mais, pourvu qu'on avoue la faiblesse et l'insuffisance de ses efforts, on a toujours le droit, comme citoyen, de parler d'une institution qui appartient au pays tout entier. Et si, en tâchant de la faire un peu plus connaître, on pouvait espérer détruire quelques préventions de l'opinion publique, que la malveillance a voulu ameuter contre elle, on se trouverait encore mieux justifié.

L'éloquent écrivain, qui est aujourd'hui le secrétaire perpétuel de l'Académie, se prépare à nous en donner quelque jour une véritable histoire. Il a déjà lu, dans les séances particulières de sa compagnie, quelques fragments de son travail. C'est à lui que cette tâche appartient, non-seulement parce qu'il doit, comme avant lui Duclos et d'Alembert, la regarder comme attachée à la place dans laquelle il leur a succédé, mais aussi parce que personne ne saurait s'en acquitter plus dignement. A part le droit spécial qu'il tient de son titre, M. Villemain est par son talent, comme par son caractère, l'historien naturellement désigné du grand corps littéraire dont il est une des premières gloires. J'ignorais le travail commencé par M. Villemain, quand j'ai entrepris moi-même ce faible essai. Qu'importe d'ailleurs? On n'a pas à fuir une comparaison qui ne se fera pas. Le jour où paraîtra son livre, le

mien sera sans doute depuis longtemps dans le néant ; il n'en sera peut-être pas sorti ; il n'aura pas besoin d'y rentrer. Je n'aurai donc pas la vanité de demander pardon à l'illustre académicien, si je le précède dans la carrière, où il n'est pas à craindre qu'il me rencontre.

Je vais prendre l'histoire de l'Académie à son origine, et je la conduirai seulement jusqu'en 1830. Si nous dépassions cette dernière date, nous trouverions d'abord une de ces époques paisibles et libres, où l'histoire de la compagnie, ainsi que d'Alembert en fait quelque part la remarque, est nécessairement stérile, comme celle des peuples heureux. Ensuite nous nous rapprocherions de temps qu'il ne serait pas permis de juger avec assez de liberté.

HISTOIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1830

CHAPITRE PREMIER.

FONDATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — PROTECTORAT DE RICHELIEU.

Les amis de Conrart se réunissent sous le patronage de Richelieu en 1634. — L'Académie française reçoit les lettres patentes de sa fondation le 29 janvier 1635. — Grandeur de la pensée de Richelieu. — Les lettres patentes ne sont vérifiées par le parlement qu'en 1637. — Comment l'objet de l'institution est compris par les premiers académiciens. — Richelieu admet le principe de l'élection des membres par la compagnie. — L'Académie fait elle-même sa loi. — L'égalité académique est établie par les statuts. — Le protecteur respecte la liberté des élections. — Affaire du *Cid*. — Les travaux de l'Académie paraissent insuffisants au protecteur. — Ses grands projets pour agrandir l'institution, lorsqu'il meurt.

Lorsque le cardinal de Richelieu, par l'avis que lui en donna Boisrobert, eut connaissance de la petite assemblée qui se réunissait chez Conrart, il demanda, suivant les expressions de Pellisson, « si ces personnes ne voudraient pas faire un corps et s'assembler régulièrement et sous une autorité publique. » Voilà le caractère de l'institution bien marqué. Les coteries littéraires n'étaient pas nouvelles. Ronsard avait eu sa pléiade. Dans la pauvre chambre de Malherbe, meublée de quelques chaises de paille, Racan, Maynard, Colomby, quelques autres amis et disciples de

ce maître s'étaient réunis chaque soir, et avaient tenu de doctes conférences sur la langue et sur la poésie françaises. L'hôtel de Rambouillet donnait en ce temps même l'exemple d'une société de gens d'esprit plus vaste et moins exclusive, où déjà l'on voyait de simples écrivains mêlés aux plus grands seigneurs, à la première noblesse du royaume. Mais ce que Richelieu allait fonder, ce n'était plus une de ces associations peu durables, que ne peuvent tarder à rompre la mort de leur chef, la décadence d'une école, les révolutions du goût et les caprices de la mode. Ce qu'il se proposait, ce n'était pas d'ouvrir aux lettres un de ces élégants salons où elles étaient courtoisement accueillies et patronées, mais où elles n'étaient pas chez elles. C'est dans l'État qu'il voulait les recevoir, leur donnant, au lieu d'une faveur précaire, un rang assuré, incontestable, privilégié, et les établissant comme un nouvel ordre dans le royaume. L'Académie de Baïf, à laquelle Charles IX avait donné des lettres patentes en 1570, et dont il s'était déclaré le protecteur et le premier auditeur, pourrait seule paraître avoir servi de modèle au fondateur de l'Académie française. Toutefois, après un demi-siècle et de si profonds changements dans la nation, cette noble assemblée de beaux esprits et de musiciens, dont l'éclat fut si brillant et si court, et que les guerres civiles dispersèrent, devait avoir laissé bien peu de souvenirs ; il est vraisemblable que spontanément, sans aucune imitation, la même institution naquit deux fois des mêmes besoins, des mêmes instincts de l'esprit français.

Ce fut au commencement de 1634 que le cardinal reçut, par l'entremise de Boisrobert, le consentement des amis de Conrart au projet qu'il avait formé, et que les premières réunions eurent lieu sous son patronage. La compagnie prit, avec l'approbation de son fondateur, le nom d'Académie française. Elle reçut, le 29 janvier 1635, les lettres patentes de sa fondation.

Quelle était la pensée de Richelieu lorsqu'il créa cette

institution ? N'y verrons-nous qu'un caprice de bel esprit? Cherchait-il seulement un amusement littéraire, comme dans ces heures de loisir où il refaisait les vers de Colletet ? Ou bien y avait-il là quelque grand dessein d'un homme d'État, d'un pénétrant génie, qui, voyant la grandeur intellectuelle de notre peuple prête à prendre sa complète croissance, songeait à lui venir en aide ?

Les grandes choses, il faut le reconnaître, se font quelquefois d'elles-mêmes ; et ceux qui les ont préparées ne savaient guère ce qu'ils commençaient. Mais on aime à prêter aux fondateurs d'une institution qui s'est heureusement développée, des vues élevées, de profonds calculs, dont la révélation aurait pu les étonner. S'il y avait ici quelqu'une de ces illusions complaisantes de l'histoire, je voudrais l'éviter. En tirant la petite société de Conrart du modeste et libre secret de ses entretiens studieux pour la placer, un peu malgré elle, sous les yeux et sous l'autorité du gouvernement, le cardinal put bien avoir quelques motifs qui ne se rapportaient pas très-directement au désir de constituer la puissance et la liberté des écrivains. Il était naturel qu'un génie aussi despotique ne laissât point échapper une force comme celle des lettres à son contrôle et à sa direction. D'ailleurs, sans aucun calcul, sans aucune arrière-pensée politique, mais par un goût instinctif qui avait sa source à la fois dans une vanité souvent mesquine et dans l'ambition d'une noble intelligence, avide de tous les genres de gloire ; le collaborateur et le maître des *cinq auteurs* avait toujours prétendu se mêler aux occupations des beaux esprits. Faisons la part de tout cela. La volonté de l'homme peut obéir à la fois à des mobiles très-divers. Dans tout ce qu'a fait Richelieu l'égoïsme du dominateur se découvre ; mais à côté de cet égoïsme il y avait un patriotique instinct des choses qui convenaient à la grandeur de la France. Tout concentrer ; ramener à une rigoureuse unité toutes les forces éparpillées, divergentes ou contraires ; absorber dans l'État toute puissance

qui lui nuirait, si elle ne le servait pas; ce fut la règle, la pensée, l'inspiration constante de toutes ses entreprises. C'est par là que son génie se rencontre merveilleusement avec le génie de notre nation. Il suivit cette inspiration et cette règle dans l'établissement de l'Académie. C'est le grand côté de cette création. En même temps, tout despote qu'il était, il eut l'esprit assez juste et l'âme assez haute pour comprendre qu'il ne pouvait constituer une représentation nationale des lettres, s'il lui refusait la liberté et la dignité qui étaient pour elle les conditions vitales; et il ne chercha pas trop à la soumettre à cet *esprit de suite* qu'il avait coutume d'exiger.

La grandeur de l'institution académique ne fut point d'abord aperçue. On tint le don pour suspect; on interpréta malignement. Les plus modérés raillèrent cette volière de *Psaphon,* dont les oiseaux n'avaient été mis en cage que pour apprendre à répéter: « Psaphon est un grand dieu [1] ! » Beaucoup d'autres, plus défiants encore, ne voulurent voir qu'un instrument de tyrannie dans cette brigade d'écrivains enrôlée sous l'autorité du ministre. Plusieurs des amis de Conrart étant attachés à de grandes maisons que le cardinal avait intérêt à surveiller, on craignit des projets d'espionnage. Parmi les personnes désignées pour entrer dans la compagnie naissante, quelques-unes avaient été tentées de s'excuser. Le parlement surtout prit de l'ombrage. Là plus qu'ailleurs, les haines étaient vives contre celui qui avait tant de fois attenté aux droits de la puissance judiciaire. Sous cette innovation ne se cachait-il point quelque piége? Préparait-on encore quelque empiétement sur les priviléges des magistrats? Ce corps littéraire, inconnu à la vieille constitution de l'État, pourrait paraître le juge naturel des œuvres de l'esprit: on voulait sans doute lui attribuer quelque juridiction sur la

[1] C'est le mot du caustique abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis. V. *Tallemant des Réaux*, édit. Garnier, t. II, p. 205.

librairie. En vain le cardinal avait écrit au premier président le Jay, lui donnant l'assurance, que « l'Académie avait un dessein tout autre que celui qu'on pouvait lui faire croire. » Le parlement refusait de vérifier les lettres patentes. Il affectait pour la nouvelle institution un singulier dédain, qui dissimulait mal ses défiances. Le conseiller Paul Scarron, lorsque ce fut son tour d'opiner, dit que soumettre au parlement un si frivole objet de délibération, c'était faire comme cet empereur romain qui avait assemblé le sénat pour lui demander à quelle sauce il devait manger son turbot. La résistance dura deux ans et demi, de janvier 1635 au 10 juillet 1637. Quatre lettres de cachet ne furent pas de trop pour la vaincre. Il est digne de remarque d'ailleurs que le parlement avait opposé des difficultés semblables à l'Académie des derniers Valois. Ainsi, dans sa répugnance à laisser l'Académie française s'établir, des ressentiments personnels contre Richelieu ne l'animaient pas uniquement. Il semblait surtout que cette éclatante adoption des lettres par le tout-puissant ministre fît craindre à ce grand corps judiciaire les usurpations d'une magistrature rivale, dans tout ce qui était du domaine de la littérature.

Non-seulement il fallut du temps pour que la pensée de Richelieu se dégageât des défiances et des faux jugements de l'opinion publique ; mais, au sein même de l'Académie naissante, elle n'eut point d'abord toute sa portée, elle ne s'éleva pas à toute sa hauteur. Sans trop soupçonner, je crois, que le grand sceau royal venait de sceller les lettres de noblesse de la littérature française, les nouveaux académiciens se crurent à la lettre chargés pour toute mission « de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées. » Je ne voudrais pas accuser d'une modestie excessive des hommes que Patru ne craignit pas apparemment d'étonner ou d'embarrasser, lorsqu'en 1640, dans le premier remercîment qui leur ait été adressé, il leur dit : « N'espérez pas de trouver à l'avenir des hommes

qui vous ressemblent. C'est bien assez à notre siècle de s'être vu une fois quarante personnes d'une suffisance, d'une vertu si éminente ; un si grand effort n'a pu se faire sans épuiser la nature. » Il est manifeste que les premiers académiciens n'avaient pas une médiocre idée de leur propre importance. Mais *établir un usage certain des mots* n'était pas à leurs yeux une humble fonction. Richelieu lui-même regardait assurément comme un des plus grands services qu'on pût attendre de la compagnie, celui de régler la langue, et, suivant l'expression des statuts, *de la rendre plus éloquente* ; c'était une de ses vues dans cette fondation.

Je ne crois pas cependant qu'il soit chimérique de lui attribuer en même temps la pensée politique d'une reconnaissance régulière et d'une constitution solide de la puissance des lettres. Mais cela ne fut compris que plus tard, lorsque cette puissance eut conscience d'elle-même, et se sentit dans la plénitude et dans l'exercice de son autorité ; lorsque d'ailleurs les esprits furent plus habitués à envisager toutes les institutions du pays dans leur rapport avec l'ordre social. Bossuet lui-même, au milieu de la plus éclatante splendeur et du plus magnifique développement de la littérature française, mais quand elle n'avait pas encore pris dans le gouvernement de la société la place qu'elle occupa plus tard, Bossuet, prononçant en 1671 son discours de réception, ne voyait encore dans l'Académie qu'un « conseil réglé et perpétuel dont le crédit, établi sur l'approbation publique, peut réprimer les bizarreries de l'usage et tempérer les déréglements d'un empire trop populaire. » Le dessein de Richelieu s'éclaircit et parut plus grand, à mesure que s'étendit et s'affermit le règne des écrivains. Ceux qui furent à l'Académie les défenseurs et les promoteurs les plus ardents de cette domination des lettres, ceux qu'on peut soupçonner le moins d'avoir voulu flatter la mémoire d'un ministre despote, ou de lui avoir payé le tribut d'un banal compliment, louèrent

avec le plus d'enthousiasme sa libérale création, et l'interprétèrent certainement dans un sens qui était resté longtemps caché. C'est, par exemple, Malesherbes qui en 1775, dans un discours où il se proposait « de considérer en citoyen le rang que tiennent à présent les lettres dans les différents ordres de l'État, » et lorsqu'il allait d'ailleurs, dans le cours de cette même harangue, adresser au protecteur vivant une leçon plutôt qu'un hommage ; c'est Malesherbes qui jugeait ainsi les vues du premier protecteur : « Rendons justice aux vues profondes de votre fondateur. Quand ce ministre dont toutes les pensées étaient celles d'un homme d'État, conçut le projet de créer en France un corps littéraire, croyons qu'il avait prévu jusqu'où s'étendrait un jour l'empire des lettres dans la nation qu'il avait entrepris d'éclairer. » C'est, dix ans plus tard, Morellet qui ne faisant pas allusion, je suppose, à l'épuration de la langue, disait avec un grand sens : « S'il ne prévit pas en détail tous les effets utiles de l'établissement qu'il formait, on doit croire qu'il les pressentit. Car lorsque le génie conçoit une grande idée, s'il n'en suit pas tout le développement, il a du moins le sentiment de la fécondité qu'elle doit avoir après lui. Cet heureux instinct caractérise tous les hommes qui s'élèvent au-dessus de leur siècle. »

Si les premiers membres de la compagnie ne pouvaient reconnaître dans toute sa grandeur et dans sa plus haute signification, cet avénement des lettres françaises qu'elle inaugurait ; si le fondateur lui-même n'en avait que ces pressentiments un peu confus qui ne manquent jamais au génie dans ses créations, le corps académique n'en fut pas moins constitué, dès l'origine, dans ses vraies conditions de liberté. Aussitôt qu'avaient commencé les premières réunions de 1634, les protégés du cardinal avaient été invités à *augmenter leur compagnie ainsi qu'ils le jugeraient à propos*. Ils durent aussi choisir eux-mêmes leur secrétaire perpétuel. Les deux autres officiers de l'Académie, c'est-à-dire le directeur et le chancelier, furent dési-

gnés par le sort. Les suffrages de la Compagnie conférèrent le secrétariat perpétuel à Conrart[1].

En ordonnant aux membres de l'Académie de se choisir eux-mêmes des confrères, non-seulement Richelieu admettait pour l'avenir, mais il appliquait, dès la fondation, le principe du recrutement par libre élection, sans se prévaloir d'un premier établissement, pour désigner lui-même les nouveaux académiciens. Dans une pensée non moins libérale, il voulut que l'Académie fît ses lois, choisît sa règle. La compagnie donna donc l'ordre à l'un de ses membres, M. du Chastelet, conseiller d'État, de préparer les statuts. Elle lui adjoignit bientôt trois commissaires, Chapelain, Faret et Gombauld. Tous les académiciens furent exhortés à donner leurs mémoires par écrit, pour éclairer la commission. Quand elle eut fait son choix, Conrart digéra et rédigea les articles. Ils furent, ajoute Pellisson, lus, examinés et approuvés par la compagnie.

Sans doute il avait été facile à Richelieu de lui suggérer les lois qu'il ne voulait pas lui imposer, et d'inspirer ce qu'il ne commandait pas ; mais entre les deux manières de faire usage de son autorité la différence était grande, et importait singulièrement à la dignité du corps et à sa liberté dans l'avenir.

On porta les statuts à Ruel, afin d'obtenir la sanction du fondateur. Il demanda un seul changement, qui n'était pas une atteinte à la liberté de l'Académie. L'article 5 portait que chacun des académiciens promettait de révérer la vertu et la mémoire de monseigneur le protecteur. Il se déroba à cette reconnaissance et à cette vénération obligatoires de par les statuts.

Toute modification apportée aux statuts par des règlements ultérieurs fut adoptée librement et comme nous

[1] Il ouvrit des registres où il consigna ce qui se passait dans la compagnie. Les *registres* de l'Académie commencent au 1er mars 1634.

l'atteste encore le premier historien de l'Académie, *après une délibération de tout le corps.*

L'égalité des académiciens fut tout d'abord établie. Elle est inscrite en termes formels dans l'article 15. Aujourd'hui l'égalité appartient à tout le monde aussi bien qu'à l'Académie. Elle est de tous nos biens celui que nous possédons avec le plus de sécurité; et quoique nous fussions bien fâchés de la perdre, s'il n'était pas devenu impossible qu'elle nous fût ravie, nous avons quelquefois un peu de mauvaise humeur contre elle, parce qu'en passant son niveau sur toutes les têtes, il est à craindre qu'elle ne les ait courbées. Refuserons-nous pour cela de reconnaître qu'elle fut la plus précieuse et la plus féconde conquête de la nouvelle institution, l'acheminement le plus certain à l'empire des intelligences? Des hommes qui n'avaient d'autre titre que celui d'écrivains allaient recevoir dans leurs rangs un chancelier de France, et bientôt après un ministre de Louis XIV. Des prélats, des ducs, des maréchaux, un prince même du sang de Condé, allaient s'asseoir au milieu d'eux, sans qu'il fût accordé à personne aucun droit particulier, *aucun honneur distinctif*, aucune préséance. Qu'on n'oublie pas dans quelle posture soumise les gens de lettres s'étaient tenus jusque-là en présence des grands. Et voici que les pauvres *enfants de la pitié de Boisrobert* vont de pair avec des secrétaires d'État et des évêques! *Levez-vous, Colletet!* dit à l'humble poëte, à genoux devant lui, l'évêque de Grasse son collègue, dans la comédie où Saint-Évremond s'égaye sur ces premiers temps de l'Académie[1]; et la plaisanterie n'empêche pas que *Levez-*

[1] COLLETET.

. . . . Grand évêque de Grasse,
Dites-moi, s'il vous plaît, comme il faut que je fasse;
Ne dois-je pas baiser votre sacré talon?

GODEAU.

Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon;
Levez-vous, Colletet! . . . .
Je suis évêque ailleurs, ici Godeau pour vous.

vous, Colletet ! ne soit bien le mot de ce très-sérieux changement.

Richelieu assura par une autre faveur encore la fortune de la compagnie qu'il formait ; il lui fit un autre présent bien précieux aussi : il ne la paya point. Cependant il n'ignorait pas l'art de s'attacher les écrivains par des pensions. Plusieurs membres de l'Académie continuèrent à en recevoir de lui, mais non à titre d'académiciens. Il était certainement assez généreux pour doter richement une institution dont il se faisait honneur ; il le fut plus encore en ménageant son indépendance par un respect si délicat.

L'élection, l'égalité, l'indépendance, une loi faite par eux-mêmes ; voilà donc ce que Richelieu donna sur-le-champ aux écrivains réunis par lui en une société publique et autorisée. L'homme qui a été en France le plus incontestable représentant et le vivant symbole de la puissance des lettres, et qui devait savoir le mieux sur quels fondements elle s'établit et se maintient, Voltaire ne pouvait méconnaître aucun de ces grands bienfaits. Dans quelques lignes où il a parlé de l'institution académique, il les a tous résumés avec sa netteté et sa vivacité ordinaires. « Votre fondateur, dit-il, dans son discours de réception, mit dans votre établissement toute la noblesse et la grandeur de son âme : il voulut que vous fussiez toujours libres et égaux. En effet, il dut élever au-dessus de la dépendance des hommes qui étaient au-dessus de l'intérêt. » Et voici comme il parle dans le Dictionnaire philosophique, au mot *Académie* : « Les académiciens n'étant point mercenaires doivent être absolument libres. L'Académie française, *qui s'est formée elle-même*, reçut à la vérité des lettres patentes de Louis XIII, mais sans aucun salaire, et par conséquent sans aucune sujétion. »

Je ne prétends du reste faire croire à personne que le cardinal, épris des libertés académiques, les ait prodiguées sans mesure et sans réserve ; celle des élections, par exemple, souffrit dès ce temps une importante res-

triction. L'article 1er des statuts porte que « personne ne sera reçu à l'Académie qui ne soit agréable à monseigneur le protecteur. » En donnant à cet article une interprétation trop rigoureuse, les protecteurs pourraient en abuser jusqu'à rendre illusoire la liberté des élections ; et alors ils détruiraient l'Académie, qui se trouverait frappée dans le principe essentiel de sa constitution. Mais dans la pensée de Richelieu il n'y avait là qu'une arme pour les cas extrêmes. Une confiance sans limites n'était point dans son caractère ; et il était trop jaloux de son autorité pour ne pas lui faire partout sa place. Ne croyons pas cependant qu'il voulût retirer d'un côté ce qu'il accordait de l'autre. Sa conduite démentirait ce jugement trop sévère : elle témoigne de son respect pour les élections de l'Académie, lors même qu'elles lui déplurent. Il apprit avec peine le choix qu'on avait fait de Baro, secrétaire de d'Urfé ; ce Baro avait eu un grand accès dans la maison de la duchesse de Chevreuse. Cependant, quand il avait admis toute la société de Conrart, le cardinal n'avait pas exclu Malleville, fidèle secrétaire du maréchal de Bassompierre : il pouvait bien avoir la même tolérance pour Baro ; il se résigna donc à le laisser passer. Une autre élection qui ne lui fut pas plus agréable fut celle de Laugier de Porchères, lié également avec plusieurs de ses plus grands ennemis. Lorsqu'on reconnut combien on l'avait blessé par ce choix, on lui offrit de l'annuler. Il ne le voulut pas. Mais on établit à cette occasion un nouveau règlement. Pour chaque élection, au lieu d'un scrutin il y en eut deux. Le premier déterminait le nom qui serait proposé au protecteur. Si ce nom était agréé par lui, le deuxième scrutin rendait l'élection définitive. Il y avait un peu plus d'un siècle qu'on suivait ce règlement, quand il fut changé. On craignit alors, suivant d'Alembert, que l'Académie ne vînt quelque jour à manquer de respect à l'auguste protecteur en excluant au second tour de scrutin celui que Sa Majesté aurait agréé après le premier. La

crainte était délicate; mais à de si respectueux scrupules se joignit vraisemblablement l'espérance que le protecteur interviendrait moins dans les choix, et qu'une élection consommée dès le premier scrutin ne pourrait être cassée que dans des cas très-graves et très-rares.

L'indépendance de l'Académie, et le désir sincère qu'avait Richelieu de la respecter, furent mis à une dangereuse épreuve dans l'affaire du *Cid*. Un an après la fondation de la compagnie, cette fondation si bien faite à son heure, et qui semblait attendre et pressentir un développement extraordinaire des lettres françaises, éclatait un immortel chef-d'œuvre, comme pour donner le signal et ouvrir la voie. L'Académie et *le Cid* naissaient presque en même temps de ce mouvement des esprits qui allait enfanter le grand siècle. Et c'était par l'Académie que Richelieu voulait détruire *le Cid !* Triste aveuglement, singulière faiblesse d'un génie si élevé d'ailleurs et si clairvoyant ! Le protecteur des écrivains méconnaissait et persécutait l'œuvre qui commençait leur gloire, et justifiait sa pensée. Dans la lutte déplorable que le ministre engageait contre l'admiration de tous, *le Cid* était plus fort que l'Académie et n'avait rien à craindre de ses censures. Mais le génie pouvait être intimidé et découragé; l'Académie pouvait être avilie. Par bonheur le génie eut assez d'élan pour franchir l'obstacle ; l'Académie dans son péril, trop faible pour échapper à l'obéissance, trouva du moins, pour échapper à la bassesse, assez de cette honnêteté et de ce courage que les lettres inspirent d'ordinaire même aux esprits médiocres ; enfin le cardinal lui-même, quelle que fût sa passion, sentit qu'il fallait céder quelque chose à l'honneur et à la liberté de l'institution qu'il venait de créer.

Ce fut seulement après cinq mois de négociations qu'il amena l'Académie à faire paraître ses *Sentiments sur le Cid*. Elle s'était longtemps récusée, malgré les instances de Scudéri qui, par une lettre publique et par plusieurs

lettres particulières, l'avait vivement pressée de se porter arbitre entre lui et Corneille. Elle savait que Richelieu voulait avoir son jugement, et qu'il entendait bien que ce jugement fût une condamnation de la pièce ; mais elle demandait « à n'écouter que ses lois qui lui commandaient de se taire. » *L'Académie*, dit l'article 45 des statuts, *ne jugera que des ouvrages de ceux dont elle est composée ; et si elle se trouve obligée par quelque considération importante d'en examiner d'autres, elle donnera seulement ses avis, sans en faire aucune censure, et sans en donner l'approbation.* Le parlement avait vérifié les lettres patentes avec cette clause plus positive encore : que les académiciens *ne connaîtraient que des livres qui auraient été faits par eux, et par autres personnes qui le désireraient et voudraient.* Pour vaincre cette difficulté, Boisrobert écrivait lettres sur lettres à Corneille, et s'efforçait de lui arracher son consentement. Une réponse, qui est du 13 juin 1637, finit par le lui donner, à moitié du moins, et dans ces termes d'une fierté dédaigneuse : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qui leur plaira ; puisque vous m'écrivez que monseigneur serait bien aise d'avoir leur jugement, et que cela doit divertir Son Éminence, je n'ai rien à dire. » Les académiciens hésitaient encore. Ce n'était point là sans doute les accepter formellement pour juges, et Corneille déclara plus tard *qu'il ne s'en était jamais rapporté à leur sentiment.* Mais le cardinal chargea une personne dévouée, peut-être encore Boisrobert, d'expliquer clairement sa volonté à la compagnie. « Faites savoir à ces messieurs, dit-il, que je le désire, et que je les aimerai comme ils m'aimeront. » Une plus longue résistance était bien difficile. Le 16 juin des commissaires, chargés d'examiner *le Cid*, furent nommés au scrutin. Ils soumirent au cardinal la première esquisse de leur travail. Il la leur rendit avec des notes de sa main. L'ouvrage fut alors achevé ; l'abbé de Cerisy fut chargé de la révision. En lui confiant ce soin, l'Académie faisait mal sa cour.

C'était lui qui, interrogé sur ce qu'il pensait du *Cid*, avait répondu : « Je voudrais l'avoir fait. » Aussi Richelieu, quand on lui présenta les premières feuilles imprimées, n'en fut-il pas content. Il demanda que ce travail fût repris par Sirmond d'abord, puis par Chapelain qui lui donna sa forme définitive. Malgré ces exigences tyranniques et cette indécente intervention dans la rédaction du jugement, il paraît qu'on le modifia fort peu, et qu'il resta à peu près tel qu'il avait été rendu. Ce fut sans doute un jugement qui ne fit point bonne justice, et qui *tourna*, comme s'en plaignit Corneille, *le sens du bon Aristote du côté de la politique;* ce ne fut pas cependant une satisfaction complète, une soumission servile à la passion du maître : beaucoup d'égards pour le grand poëte tempéraient l'iniquité de la sentence. Ne soyons pas trop sévères pour les juges du *Cid*. En face d'un pouvoir redoutable, et qui avait tant de droits à leur reconnaissance, ils ne furent pas aussi complaisants, aussi faibles qu'on aurait pu s'y attendre à une telle époque. Sans doute l'Académie française ne consentirait pas aujourd'hui, sur un ordre du pouvoir, à censurer *le Cid*, même avec la courtoisie et la modération dont Chapelain et ses confrères surent ne pas s'écarter. Mais la liberté mieux connue, longtemps pratiquée et plus difficile désormais à détruire dans nos mœurs que dans nos lois, est devenue plus aisée et plus obligatoire.

Quand on songe à cette inflexible volonté qu'indignait toute résistance, qui changeait à son gré les juridictions, et dictait des arrêts à des juges chargés de prononcer non sur les vers, mais sur la vie des hommes, on est frappé des ménagements qu'elle eut, dans cette affaire du *Cid*, pour l'honneur du tribunal littéraire ; et ce qui peut seulement les expliquer, c'est que la gloire de l'Académie était devenue celle de Richelieu. Aussi, dans le même temps, le trouvons-nous toujours impatient de voir la compagnie répondre à ses vues et remplir son attente

par quelques travaux dignes d'elle. Sa lenteur à commencer le dictionnaire, les sujets étranges qu'elle choisissait pour ses discours, qui n'étaient guère que de puériles déclamations, de médiocres exercices d'école ; l'infructueuse subtilité de ses critiques, quand elle examinait quelque ouvrage, irritaient le bon sens du protecteur. Il dépêchait Boisrobert pour la semoncer. Son dépit alla un moment jusqu'à menacer de l'abandonner. Il se faisait illusion, je crois, sur les résultats matériels et positifs que l'institution pouvait donner ; mais en exigeant beaucoup d'elle, il montrait bien tout l'intérêt qu'il lui portait. Dans les derniers temps de sa vie, pendant le voyage de Roussillon et de Languedoc, et au milieu de tant de soins politiques, elle occupait toujours sa pensée ; ce fut alors que la Mesnardière lui entendit développer à Narbonne ses plans extraordinaires pour l'établissement d'un *grand collége*. Il en voulait confier la suprême direction à l'Académie. C'est par elle qu'il aurait fait juger la capacité des professeurs, qui devaient être choisis dans toute l'Europe ; c'est elle qu'il aurait constituée arbitre de leur mérite et de leurs récompenses. Malgré le mauvais état de sa santé, et toutes les affaires dont il était accablé, il avait la tête tellement remplie de cette idée, qu'il fit venir la Mesnardière sept ou huit fois pour lui en parler. Il était donc à la veille d'étendre le plan primitif de son Académie, et de combiner la pensée de cette grande association littéraire, avec celle d'un vaste établissement d'instruction publique, qui aurait eu sans doute quelque analogie avec l'*Institut* proposé par Talleyrand à l'Assemblée constituante ; mais la mort interrompit ses desseins.

CHAPITRE II.

PROTECTORAT DE SÉGUIER.

Séguier accepte le titre de protecteur qui lui est offert par l'Académie (9 décembre 1642). — L'hôtel Séguier devient le lieu des réunions de la compagnie. — Caractère du protectorat de Séguier. Dans quelle mesure alors les élections académiques restèrent libres. — Les grands seigneurs s'introduisent dans la compagnie. — On commence à prévoir le protectorat direct du roi. — Établissement de la *petite Académie* en 1663. — Le roi décide, en 1667, qu'à l'avenir l'Académie française se joindra aux compagnies supérieures, pour le haranguer dans les jours solennels. — L'Académie, sur la proposition de Perrault, arrête, en 1671, que ses réceptions seront publiques. — La même année, on décerne pour la première fois le prix d'éloquence fondé par Balzac.

Richelieu n'avait pas élevé sa création aussi haut qu'il l'aurait voulu. C'était à peine s'il la laissait bien affermie contre les chances de destruction. Les travaux avaient été médiocres, et étaient déjà l'objet des railleries. Les hommes, plus encore que les œuvres, auraient été nécessaires à l'institution pour la consolider. Mais il faut en convenir, ils n'étaient pas très-grands, quoique mesurés alors par l'opinion au-dessus de leur taille. Corneille et Descartes s'étaient déjà montrés; mais ils n'étaient entrés ni l'un ni l'autre à l'Académie. Descartes se tenait éloigné de la France; l'auteur du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, était frappé de disgrâce. Ce qui restait donc surtout à la compagnie, pour la soutenir, c'était la pensée pleine d'avenir, mais encore trop peu comprise, qu'avait

eue son fondateur, de rattacher les lettres au corps politique de l'État. Cette pensée même allait périr, et l'Académie allait redevenir le petit cercle de Conrart et de Chapelain, si, le jour où elle perdait Richelieu, elle ne retrouvait pas ailleurs l'appui de l'autorité publique. Elle ne pouvait donc se passer d'un nouveau protecteur. Quelques-uns songèrent à Mazarin, qui laissa échapper cette partie de la succession du grand cardinal, soit qu'il ne pût avoir dès lors toute l'ambition de la fortune qui se préparait pour lui; soit qu'étranger à notre littérature et presque à notre langue, il lui manquât ce goût du bel esprit français qui avait été si vif chez Richelieu. Un autre choix fut mis en avant, qui eût donné à l'Académie le plus noble, et bientôt le plus glorieux patronage. Le jeune duc d'Enghien, déjà plein d'ardeur et de génie, savait goûter les nobles plaisirs de l'esprit, recherchait la conversation des gens de lettres, et se mêlait à eux familièrement dans les réunions de l'hôtel de Rambouillet. Qu'il était bien fait pour prendre, dans le grand siècle, ce généreux protectorat, le héros épris de toute gloire, qui pleura aux vers de *Cinna*, qui admira Corneille et défendit Molière, et que la postérité voit toujours, dans ses jardins de Chantilly, entre Bossuet, la Bruyère, Racine et Boileau! Outre cet amour éclairé des lettres qu'il montrait dès ce temps de sa jeunesse, son alliance avec Richelieu, dont il avait épousé la nièce, le désignait à l'Académie. Quelque honorable qu'ait été le choix auquel elle s'arrêta, il est permis, ce me semble, de regretter que le grand Condé n'ait pas été préféré. Peut-être, il est vrai, la république des lettres n'eût-elle jamais eu de rois pour protecteurs. Mais sa liberté sans doute n'y eût rien perdu; et un prince du sang à sa tête lui conservait d'ailleurs son rang dans notre État monarchique.

La fortune en ordonna autrement. Le chancelier Séguier avait toujours été cher à l'Académie. On savait qu'il avait aidé Richelieu à préparer les plans de l'institution.

Il avait été même question de le faire protecteur avec le cardinal. Tallemant dit que Boisrobert en avait parlé à son maître, et lui avait proposé de se contenter d'avoir soin de l'Académie, et d'abandonner le protectorat à Séguier. « Mais, ajoute le chroniqueur toujours très-dur pour Séguier, le cardinal, qui prenait le chancelier pour un faquin, reçut cela si mal qu'il faillit chasser Boisrobert. » Il est certain du moins qu'il ne pouvait goûter cette idée. On s'était donc contenté d'inscrire le chancelier, sur sa demande, au nombre des académiciens, et par une dangereuse dérogation à la loi d'égalité, on avait mis son nom le premier, et à quelque distance des autres, sur le tableau où les membres devaient être inscrits dans l'ordre fixé par le sort. La reconnaissance et des liens ainsi formés dès l'origine de la compagnie prévalurent donc sur tout autre motif. Le 9 décembre 1642, cinq jours après la mort du cardinal, une députation de l'Académie vint offrir à Séguier le titre de protecteur. Il l'accepta; mais il ne pouvait plus être le confrère de ceux qui allaient reconnaître son autorité; il cessa d'être académicien.

La mort de Louis XIII, qui suivit de près celle de Richelieu, mit en péril tout ce que celui-ci avait créé. Les ennemis du cardinal formaient alors une cabale puissante, jalouse de détruire les œuvres d'un ministre odieux. L'Académie avait tout à craindre de cette réaction politique; et contre le danger qui la menaçait, le crédit du chancelier, médiocre en ce moment, pouvait être un trop faible appui. On croit que Voiture, très-agréable à la régente, sauva la compagnie d'une ruine imminente. L'honneur extraordinaire que l'Académie lui fit de prendre le deuil à sa mort donne de la vraisemblance à cette conjecture. Toutefois Anne d'Autriche a montré en d'autres affaires qu'elle avait assez de sens pour ne se point presser d'anéantir les grandes conceptions d'un homme dont elle avait eu à souffrir les persécutions, mais dont elle respectait le génie.

L'Académie reçut tout d'abord une noble marque de la bienveillance du chancelier. Jusque-là elle s'était assemblée tantôt chez Conrart, tantôt chez Gomberville, Chapelain, Montmort, ou Desmarets. L'hôtel Séguier devint le lieu fixe de ses réunions. Elle n'avait peut-être pas à regretter beaucoup pour son indépendance que Richelieu ne l'eût pas logée au Palais-Cardinal; mais Séguier était moins à redouter. Elle entrait dans sa maison sans entrer dans sa domesticité. Elle le consultait quelquefois sur des mesures d'ordre, le complimentait quand il reprenait les sceaux, acceptait même son arbitrage, lorsqu'elle se trouvait divisée, comme par exemple dans une grande querelle, qui s'émut en 1659, au sujet de la nomination de Gilles Boileau. Mais d'ailleurs la déférence respectueuse, la complaisance, si l'on veut, qu'elle eut pour lui, ne parut jamais une servitude. Sans doute il eût été mieux que le chancelier ne lui eût pas demandé de recevoir à dix-sept ans son petit-fils, le marquis de Coislin, par qui les du Camboust, sans préjudice des Séguier, commencèrent à l'Académie leur établissement quelque peu héréditaire. Du moins, en se laissant vaincre à cette sollicitation, l'Académie sut qu'elle n'obéissait pas à un ordre, mais accordait une grâce. « C'est une grâce que je lui demande, » avait dit le chancelier.

En d'autres occasions moins délicates, et d'un intérêt moins personnel pour lui, l'influence qu'il exerçait sur les choix académiques put bien n'être pas si réservée. Le mal venait surtout de cet usage, où, comme nous l'avons dit, l'Académie était alors de ne point faire une élection définitive, avant d'avoir connu les intentions du protecteur. Avec une semblable règle, il était bien difficile que celui-ci ne disposât pas à son gré des places vacantes. Un naïf récit de Charles Perrault, dans ses mémoires, nous apprend comment les choses se passaient. Colbert désirait beaucoup que Perrault fût de l'Académie, afin, lui disait-il, de connaître par son moyen ce qui s'y ferait, puisque ses

occupations l'empêchaient d'y aller lui-même. Perrault ayant donc sollicité la place laissée vacante par Gilles Boileau, tous les académiciens auxquels il parla de son désir lui promirent leur voix, mais ajoutèrent qu'il fallait avoir l'agrément de M. le chancelier. Perrault alla le trouver; mais Séguier lui déclara qu'il avait promis la place à madame la marquise de Guiche pour l'abbé de Martigny, qui fut en effet nommé. La même année le malheureux Perrault dut laisser encore passer devant lui de la Chambre, ce curé de Saint-Barthélemy, qui dans sa vie avait fait un vers, ce vers unique dont Boileau trouvait la rime si belle. Cette fois ce fut Colbert lui-même qui commanda à son protégé de s'effacer. Mais peut-être la main du chancelier n'était-elle pas bien loin. Le curé de Saint-Barthélemy était fils de l'académicien même qu'il s'agissait de remplacer; et cet académicien, médecin de Séguier, avait joui de toute sa faveur. Il est vraisemblable que le contrôleur général et le chancelier, ne voulant pas se rencontrer encore et se traverser de nouveau sur le terrain académique, s'entendirent pour assurer à de la Chambre la succession de son père. On s'exagérerait l'indépendance dont l'Académie jouit au temps de Séguier, si l'on passait de tels faits sous silence. Les désirs des hommes puissants étaient alors à peu près irrésistibles, même lorsqu'ils ne s'imposaient pas violemment. L'Académie se laissait dicter ses choix; indiscrètement sollicitée plutôt que contrainte, elle comprenait trop peu ses droits, et Séguier ne croyait pas les blesser. Aucun acte de despotisme déclaré n'attrista les trente années de son protectorat; elles restèrent dans la mémoire des académiciens comme une période libre et calme de leur histoire; et l'on a pu dire devant eux, sans être démenti par leurs souvenirs : « Le chancelier Séguier n'attenta jamais à votre liberté; ce qui n'est pas un éloge médiocre pour un protecteur [1]. »

[1] Malesherbes, discours de réception.

On a beaucoup reproché à Séguier d'avoir ouvert le premier aux grands seigneurs et aux hommes de cour les portes de l'Académie; mais lorsque, dès l'origine de la compagnie, le chancelier lui-même y entrait, et avec lui le secrétaire d'État Servien, Richelieu n'admettait-il pas aussi qu'il fallait faire asseoir à côté des simples écrivains les hommes revêtus de hautes dignités? S'il y eut abus, surtout dans les temps qui suivirent, du moins l'égalité académique fit tourner cet abus à l'avantage des lettres, à l'élévation de leur rang social, à leur anoblissement. En même temps la politesse de l'esprit de cour se communiqua aux lettrés de profession. Rien de plus révoltant, je le reconnais, que la jactance du comte de Bussy, quand, prévoyant un envahissement croissant de l'Académie par *les personnes de naissance*, il veut bien la rassurer par cette insolente concession : « Il faudra pourtant y laisser toujours un nombre de gens de lettres, quand ce ne serait que pour achever le dictionnaire, et pour l'assiduité que des gens comme nous ne sauraient avoir en ce lieu-là. » Mais il sentait lui-même que le temps était passé pour les gens de cour de dédaigner l'intelligence, lorsqu'il disait ailleurs : « Jusqu'ici la plupart des sots de qualité, qui ont été en grand nombre, auraient bien voulu persuader, s'ils avaient pu, que c'était déroger que d'avoir de l'esprit. » Tels étaient donc les avantages de la confraternité académique : les lettres devenaient plus nobles, et les nobles plus lettrés. Ajoutons qu'à l'exception du marquis de Coislin, qui, suivant l'expression de Chapelain, « se piquait plus de guerre que d'écriture, » les hommes de cour reçus à l'Académie au temps de Séguier, étaient tous, à commencer par Bussy, des esprits très-cultivés.

Le protectorat du chancelier n'était pas encore à sa fin, qu'une nouvelle phase de l'existence académique se préparait déjà. Sous un règne dont toute la puissance et l'éclat se concentraient de plus en plus dans la personne royale, une grande institution pouvait-elle vivre longtemps

loin des regards du maître, hors de la sphère de son autorité immédiate? Richelieu avait mis les lettres dans l'État, et maintenant l'État c'était le roi. L'Académie se sentait donc chaque jour attirée vers cet unique centre autour duquel tout gravitait; une invincible loi l'entraînait dans l'orbite de l'astre royal. Louis XIV aimait l'éloquence et la poésie; il les aimait moins pour elles-mêmes que dans une vue égoïste, pour en faire deux décorations de son règne, deux rayons de sa propre gloire; ou plutôt, par un sentiment plus personnel encore, il se plaisait à les entendre comme les deux voix les plus harmonieuses, les deux voix immortelles, dans ce concert de louanges dont il s'enivrait :

Muses, dictez sa gloire à tous vos nourrissons.

C'était sous cette dictée que l'Académie devait s'apprêter à écrire. De toutes les périodes de son histoire, ce n'est point celle qui explique et justifie le mieux la grande pensée de Richelieu, telle que nous l'avons comprise. Mais il n'en faut pas moins la raconter avec sincérité. On en peut tirer aussi d'utiles enseignements.

En 1663 un fait significatif prouva que le souverain avait les yeux sur l'Académie, qu'il deviendrait bientôt son chef et le premier objet de ses travaux. Ce furent trois de ses membres, Bourzeis, Chapelain, Cassagne, que choisit Colbert, en leur adjoignant Perrault, pour former la *petite Académie*, l'*Académie des médailles*, dont l'unique fonction était de composer des inscriptions et des devises pour les arcs de triomphe, pyramides, médailles destinées à perpétuer le souvenir des grandes actions de Louis XIV. « Quand il n'y avait pas d'ouvrage de commande, dit Perrault, la petite Académie travaillait à revoir et à corriger les ouvrages soit de prose, soit de vers, qui se composaient à la louange du roi. Il en a été corrigé de quoi faire un très-gros volume. » Le roi donnant audience à ces

académiciens en 1665, leur dit : « Vous pouvez juger, Messieurs, de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose du monde qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire. » La petite colonie, tirée du sein de la grande Académie, pour préparer l'encens offert à l'idole, avertissait assez la compagnie tout entière de la fortune qui l'attendait ; mais elle reçut en 1667 un honneur qui la lui présageait plus directement encore. Au retour de la campagne de cette année le roi venait d'être harangué par les compagnies supérieures, lorsque le secrétaire de son cabinet le président Rose, le voyant en bonne humeur, demanda la permission de lui signaler un désordre horrible. « Rose, dit le roi, quel est donc cet horrible désordre ? — Sire, répondit le secrétaire, c'est que je vois des conseillers, des présidents et autres gens de longue robe, venir vous faire des harangues sur vos conquêtes, tandis qu'on laisse muets, en si beau sujet de parler, ceux qui font une profession particulière de l'éloquence. Le bon ordre ne voudrait-il pas que chacun fît son métier, et que messieurs de l'Académie française, chargés par leur institution de cultiver le précieux don de la parole, vinssent vous rendre leurs devoirs en ces jours de cérémonie où Votre Majesté veut bien écouter les applaudissements et les cantiques de joie de ses peuples ? — Je trouve, Rose, dit le roi, que vous avez raison, et qu'il faut faire cesser un si grand scandale. » Il fut donc décidé qu'à l'avenir la compagnie en corps haranguerait le roi dans les occasions solennelles, et serait reçue avec les mêmes honneurs que les cours supérieures. Elle fut présentée pour la première fois à Louis XIV après la conquête de la Franche-Comté, en 1668. Le grand maître des cérémonies alla la prendre dans la salle des ambassadeurs, et la mena jusqu'à la chambre du roi. On peut dire que le royal protectorat, proclamé quatre ans plus tard, commença en effet ce jour-là.

L'Académie avait alors assez grandi, son éclat s'était

assez accru, pour qu'elle dût bientôt paraître à Louis XIV digne d'être placée sous son patronage direct. Elle possédait Corneille et Bossuet; et, ce qui nous touche moins aujourd'hui, mais ne semblait pas alors, surtout à la cour, une de ses moindres splendeurs, elle pouvait montrer dans ses rangs un Coislin, un Beauvilliers de Saint-Aignan, un Hardouin de Péréfixe, un François de Harlay. Enfin ce fut un an avant le protectorat du roi que l'Académie, dont les séances s'étaient jusque-là tenues à huis clos, décida qu'à l'avenir elle ouvrirait ses portes pour les jours de réceptions. Charles Perrault, dont le remercîment avait été fort applaudi, prit occasion de son succès pour proposer cet important changement qui, malgré l'opposition de Chapelain, ennemi de toutes les innovations, fut adopté avec d'autant plus d'empressement qu'on le crut suggéré par Colbert. Deux ans après, Fléchier inaugura par sa harangue de réception la nouvelle solennité des séances publiques. Dans cette même année 1671, où l'Académie décréta la publicité de ses séances extraordinaires, le prix d'éloquence fondé par Balzac fut décerné pour la première fois. Celui de poésie, dont les frais avaient été faits tantôt par quelques académiciens, tantôt par la compagnie tout entière, commença aussi à être donné régulièrement. Ainsi tout concourait à fixer les yeux du public sur l'institution académique, au moment même où Louis XIV allait l'adopter.

CHAPITRE III.

PROTECTORAT DE LOUIS XIV.

Le roi devient le protecteur de l'Académie, après la mort de Séguier, en 1672. — Colbert prend soin des intérêts de la compagnie. — Il l'établit au Louvre. — Il ne veut point être appelé *monseigneur* par ses confrères. — Il institue les jetons de présence. — Il ne paraît pas avoir gêné la liberté des élections. — L'Académie lui rend à sa mort des honneurs extraordinaires. — Le caractère de l'institution s'altère : l'Académie semble avoir pour unique objet la louange de Louis XIV. Divers exemples de flatteries académiques. — L'évêque de Noyon fonde en 1699 un prix de poésie, dont le sujet doit être à perpétuité l'éloge du grand roi. — L'Académie se montre prête à se soumettre à toutes les volontés de son protecteur. — Égards de Louis XIV pour l'Académie. Il donne les *quarante fauteuils*. — Il repousse l'institution des académiciens honoraires. — Il évite généralement d'intervenir dans les choix de l'Académie. — Il ne veut point que le duc du Maine soit élu. — Rares exemples de candidatures recommandées par le roi. Élection de l'évêque de Noyon. Singularité de sa réception. Élection de Boileau. Le roi veut qu'on diffère l'élection de la Fontaine. — Il suscite des concurrents à l'abbé de Chaulieu.

Le roi n'avait point voulu déposséder Séguier. Mais en 1672, lorsque le chancelier fut mort, on fit savoir à l'Académie que la volonté de Louis XIV était de se mettre lui-même à sa tête. La compagnie s'empressa de décider qu'elle supplierait Sa Majesté d'accepter le protectorat, et que sa prière lui serait portée par l'archevêque de Paris, François de Harlay. Ensuite toute la compagnie alla remercier le roi de son acceptation. Colbert se trouvait

là à son rang de simple académicien. Le roi, le prenant à part, lui dit : « Vous me ferez savoir ce qu'il faut que je fasse pour ces messieurs. » Le fondateur de l'Académie des inscriptions, de l'Académie de peinture, de l'Académie des sciences, le ministre à qui les savants et les hommes de lettres devaient tous les bienfaits de la munificence royale, était l'intermédiaire naturel entre l'Académie française et son nouveau protecteur. « Il contribua plus que personne, dit d'Olivet, à faire connaître l'Académie et à la faire aimer au roi. » Toutes les faveurs qu'elle obtint sous Louis XIV, ce fut Colbert qui les demanda pour elle. Ce fut lui qui lui ouvrit le Louvre, qui pressa et encouragea ses travaux, qui forma sa bibliothèque. Le roi fut le protecteur, surtout pour recevoir les hommages, pour entendre monter jusqu'au pied de son trône l'hymne de louange et d'adulation. Mais le protectorat utile à la compagnie fut réellement exercé, administré par Colbert. Lorsqu'elle avait reçu quelque grâce, c'était donc à Colbert qu'elle portait ses remercîments. Le 13 juin 1672, Charpentier lui fit un compliment *sur ce qu'il avait obtenu du roi que l'Académie tînt ses séances au Louvre*. Dans ce compliment il l'appela *Monseigneur*. Colbert fidèle à l'égalité académique, et qui jusque-là, pour unique privilége, s'était fait dispenser de son discours de réception, non par aucune affectation de supériorité, mais afin de ménager un temps si bien employé au service public, Colbert se plaignit d'avoir été traité avec trop de cérémonie, et demanda, en sa qualité de confrère, à être appelé *Monsieur*. En même temps que, dans une réponse si modeste pour lui-même, il donnait à la compagnie le plus honorable témoignage de ses sentiments de confraternité, il lui marquait de quel prix elle devait payer l'hospitalité royale du Louvre, exhortant tous les académiciens *à travailler pour la gloire d'un grand prince qui donnait un si beau champ à l'Académie pour célébrer les victoires qu'il remportait sur mer et sur terre.*

Un an après, presque jour pour jour, Charpentier était envoyé de nouveau vers Colbert pour être auprès de lui l'interprète de la reconnaissance de l'Académie. Cette fois, e conformant à son désir, il lui dit: *Monsieur*. La faveur dont il venait le remercier aurait pu devenir très-dangereuse pour la liberté de l'Académie ; mais, dans la pensée de Colbert, elle ne devait avoir d'autre effet que d'accélérer le travail et d'encourager l'assiduité ; et comme elle ne cachait aucune intention perfide, il fut aisé de la contenir dans de justes limites, où elle ne portât aucune atteinte au caractère désintéressé de l'institution. Nous avons dit que Richelieu n'avait voulu gêner par aucun salaire l'indépendance des académiciens. Colbert ordonna « de faire un fonds tous les ans pour les menus besoins de l'Académie, comme bois, bougies, journées de copiste, et en outre pour faire des jetons d'argent qui seraient distribués au nombre de quarante, à chaque jour d'assemblée, aux académiciens présents. » Il avait d'abord songé à élever ce droit de présence à un demi-louis d'or ; ce qui eût fait pour chaque académicien, huit à neuf cents livres par an. Rose qui n'était pas encore de l'Académie, mais qui ne laissait passer aucune occasion de lui rendre de bons offices, appuyait auprès du roi les intentions libérales du ministre. Cependant Colbert se demanda si une telle rétribution n'allait point paraître, « un bon bénéfice que les grands de la cour solliciteraient et feraient avoir à leurs aumôniers, aux précepteurs de leurs enfants et même à leurs valets de chambre. » Cette sage réflexion et un sentiment très-juste de la dignité de l'Académie le fit même hésiter un moment sur l'utilité des jetons, quelle que fût la modicité de leur valeur. Il se rassura en pensant qu'un registre couvert de maroquin, des écritoires, des flambeaux, de la cire, et des jetons de trente sols, ne pouvaient être une munificence trop dangereuse. L'Académie échappa donc au péril de la richesse; le bienfait qu'elle reçut n'altéra en rien sa consti-

tution, et ne fut, je crois, funeste qu'au malheureux Chapelain, dont l'assiduité, excitée par ce nouvel aiguillon, devint imprudente. Le pauvre vieillard mourut, l'année suivante, d'une fluxion de poitrine, pour avoir trop craint de perdre son jeton, s'il arrivait trop tard à la séance.

Nous verrons que le poids des jetons fut augmenté plus tard, en 1787, mais seulement en proportion de la valeur décroissante de l'argent. L'Académie ne sollicita, ne désira jamais des bienfaits plus importants qui auraient pu l'asservir. Elle comprit en tout temps ce noble sentiment qui faisait dire à d'Alembert : « Égalité, liberté et *désintéressement*, ces trois mots sont écrits dans le cœur de tous les gens de lettres qui composent la Compagnie, et de tous ceux qui sont dignes d'y aspirer. » C'était rendre justice à l'Académie ; et, quoi que veuille insinuer Montesquieu, dans une de ses piquantes boutades des *Lettres persanes*, je ne vois pas de quelles preuves on pourrait appuyer le reproche qu'il fait *au corps à quarante têtes* d'avoir eu autrefois les mains avides.

On put voir bientôt à quelle déconsidération eût été exposée l'Académie, si Colbert eût été moins sage dans ses libéralités. La modestie du présent dont les académiciens lui furent redevables n'empêcha point Furetière, dans sa rage vindicative, de les appeler *Jetoniers*. Plus tard J. B. Rousseau, qui, ainsi que tant d'autres, ne leur pardonna pas de ne point l'avoir reçu dans leurs rangs, orna cette vieille injure d'une épithète, et crut les accabler sous le nom de *Jetoniers rampants* [1]. Cette fois l'Académie fut vengée. L'injuste satirique fut par représailles frappé d'un trait qui porta mieux, et dont sa mémoire a gardé la blessure :

Pétrone à la ville,
David à la cour.

[1] Les vers *sur l'élection du président de Mesmes*, où se trouve cette invective, ont été aussi attribués, mais sans raison, je crois, à Chaulieu.

Colbert, comme Richelieu, s'inquiétait souvent de la lenteur que l'Académie lui paraissait mettre dans ses travaux. Il n'avait institué les jetons que comme un remède à ce mal. L'infatigable travailleur, avec son esprit rigoureux et positif, devait calculer l'utilité d'une institution littéraire un peu comme on calcule celle d'un rouage administratif, et se demander à quoi elle était bonne, si elle ne faisait pas beaucoup de besogne. Dans tout ce qu'il fit pour elle cette préoccupation se retrouve. Il l'installe comme un bureau, lui prépare ses bougies et ses plumes; et pour être mieux assuré de son exactitude, il lui fait donner une pendule « avec ordre à l'horloger de la conduire et de l'entretenir. » Enfin un jour il veut savoir par lui-même si le temps est bien employé, et pourquoi l'éternel dictionnaire n'avance pas plus rapidement. Au milieu d'une séance il arrive sans être attendu. Il trouve l'Académie encore occupée de la lettre *A*, et discutant le mot *ami*. Il se retira plus satisfait, dit-on, et se rendant mieux compte de la marche nécessairement lente d'un pareil travail.

Colbert devait, on peut bien le croire, être tout-puissant à l'Académie, qui lui avait de si grandes obligations. Sa volonté, comme autrefois celle de Richelieu, puis de Séguier, pouvait, dans les élections, peser d'un poids redoutable. Il ne semble pas cependant que ce ministre sage et juste ait abusé de ses bienfaits et de son autorité pour gêner la liberté des suffrages. Lorsque son frère, l'abbé Colbert, fut reçu en 1678, Racine ne craignit pas de dire : « L'Académie vous a choisi... Oui, Monsieur, elle vous a choisi ; car, nous voulons bien qu'on le sache, ce n'est point la brigue, ce ne sont pas les sollicitations qui ouvrent les portes de l'Académie. » Le langage académique a ses euphémismes et ses fictions ; mais Racine avait trop d'esprit pour faire en des termes si formels compliment à ses collègues d'une liberté qu'en cette occasion même ils auraient eu conscience de n'avoir pu exercer. Le mérite

véritable de l'abbé Colbert, et « ce nom que tant de raisons avaient rendu sacré pour les gens de lettres [1], » expliquaient et justifiaient assez le choix de la compagnie. La brigue, il est vrai, et une puissante intrigue de la maison Colbert seraient plus difficiles à nier dans l'élection d'un commis de M. de Croissy, Bergeret, qui fut également reçu par Racine. Ménage, son concurrent malheureux, nous apprend que les suffrages avoient été sollicités ouvertement par MM. de Croissy et de Seignelay, et par le coadjuteur de Rouen (l'abbé Colbert). Mais cela se passait en 1684. Et déjà depuis un an, l'Académie avait perdu celui dont la sévère équité aurait pu être pour elle un rempart contre l'indiscrète obsession de sa famille.

On oublie presque, en parlant de Colbert, qu'un autre était alors le protecteur de l'Académie. Si, dans l'histoire de l'illustre compagnie, le sage ministre ne se montre pas décoré de ce titre qui fut celui de Richelieu et de Séguier, du moins il y gardera toujours une place à part à côté d'eux. Cette place, l'Académie reconnaissante s'empressa de la lui marquer par les honneurs inusités qu'elle lui rendit à sa mort. Elle voulut faire prononcer son oraison funèbre par un académicien ; et, des circonstances particulières ne l'ayant pas permis, on tint du moins au Louvre une séance extraordinaire, dans laquelle il fut loué en vers par Quinault, en prose par Tallemant.

Il eût été à souhaiter qu'on eût aussi attendu la mort de Louis XIV pour faire retentir de son éloge la salle du Louvre, ou que du moins dans ces louanges, données à un prince vivant, on eût gardé quelque mesure. Mais, témoin véridique, n'effaçons pas de l'histoire de l'Académie une page qu'on y lit à regret.

Il semble que le caractère de l'institution, le but qui lui avait été proposé à son origine eût alors entièrement changé. « Le principal objet de l'Académie est de consacrer

[1] Discours de Racine à la réception de l'abbé Colbert.

le nom de l'incomparable Louis à l'immortalité, » put dire, avec l'approbation de tous, l'évêque de Noyon, dans la séance où il déclara son dessein de fonder à perpétuité le prix de ces compositions poétiques, dont la louange du grand roi devait toujours être le sujet. Vingt ans auparavant (1678), Racine ne s'était pas exprimé très-différemment : « Qui mieux que vous, disait-il à l'abbé Colbert, pouvait nous seconder dans *le dessein que nous nous sommes tous proposé* de travailler à immortaliser les grandes actions de notre auguste protecteur ? » Il avait même essayé, comme on sait (et cette fois ce délicat et noble esprit ne manqua pas moins de goût que de dignité), il avait essayé de rattacher à cet unique dessein le travail du dictionnaire ! « Ce travail qui nous est commun, ce dictionnaire qui de soi-même semble une occupation si sèche et si épineuse, nous y travaillons avec plaisir ; tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paraissent précieuses, parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur. » Ces précieux instruments de la louange, *tous les termes et toutes les phrases* dont l'éloquence et la poésie peuvent former des éloges, l'épître au roi qui est à la tête de la première édition du dictionnaire se plaint de les trouver insuffisants et trop faibles, pour célébrer la grandeur de Louis. On pourrait trop aisément multiplier les exemples de cette rhétorique adulatrice qui semblait être devenue la fonction la plus importante, le premier devoir de l'Académie. Le panégyrique du roi, qui retentissait au reste partout, dans toutes les assemblées, dans toutes les chaires, dans tous les colléges, était le texte perpétuel de l'éloquence académique. C'était alors qu'on entendait[1] Charpentier, de sa voix sonore et tonnante, adresser par la plus hardie des prosopopées une partie de sa harangue au portrait du roi, suspendu au mur de la salle : « Laissez-

[1] *Panégyrique du roi sur la paix*, prononcé le 24 juin 1679.

moi, Messieurs, oublier que je suis en votre présence, laissez-moi jouir de la douce imagination que je parle à ce grand prince, et accordez à mon emportement un honneur que la fortune a refusé à mon zèle. C'est donc à vous, ô grand Roi, que j'adresserai désormais la parole... L'Académie française sent avec toute la reconnaissance possible l'honneur extrême que Votre Majesté lui fait en recevant de bon œil les festons et les couronnes de fleurs qu'elle lui présente en ces jours de triomphe, etc. »

Mais cette fois les malins s'égayèrent :

« Doyen de pesante figure,
Qui trouves le secret nouveau
De parler aux rois en peinture
Et d'apostropher leur tableau,
Ah ! qu'il fait beau
De te voir en cette posture
Faire à Louis le pied-de-veau [1] ! »

Bien peu cependant devaient avoir le droit de rire ; car il y avait entre tous émulation de flatterie ; et, comme tous les sentiments sans vérité, la flatterie fait aisément trébucher dans le mauvais goût et dans le ridicule les esprits les plus fins et les plus judicieux. Une des occasions où ce concours d'adulation parut le plus animé, et chez quelques-uns le plus plaisant, ce fut le succès de l'opération de la fistule en 1686. Les académiciens accablèrent de leur poésie le roi convalescent, comme l'atteste la jolie épigramme de Racine :

« Grand Dieu ! conserve-nous ce roi victorieux
Que tu viens de rendre à nos larmes ;
Fais durer à jamais des jours si précieux :
Que ce soient là nos dernières alarmes.

[1] Ces vers ont été attribués à Racine ; mais Louis Racine avait bien raison, ce me semble, de douter qu'ils fussent de lui.

Empêche d'aller jusqu'à lui
Le noir chagrin, le dangereux ennui,
Toute langueur, toute fièvre ennemie,
Et les vers de l'Académie. »

La prose de l'Académie put rivaliser sans désavantage avec ses vers : le 27 janvier 1687 la Compagnie fit célébrer par deux harangues *l'heureux retour de la santé* de Louis. Un des deux orateurs, l'abbé Tallemant, finit la sienne en exprimant l'espoir que le ciel accorderait au roi « la durée des jours de nos premiers pères, parce qu'il n'y a point de miracle qu'on ne puisse attendre pour le prince le plus parfait qui soit monté sur le trône. » L'autre, qui était Barbier d'Aucourt, n'a pas de traits aussi heureux; quoique son discours soit un hymne où il s'élève aux hyperboles les plus lyriques, et prend à témoin de la gloire de son héros, le soleil, les astres de la nuit, les mers, les fiers pirates, et la troupe de jeunes vierges de Saint-Cyr.

Nous avons dit un mot déjà du prix fondé par l'évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre. C'est à lui qu'on attribue généralement le choix du sujet invariable proposé à l'émulation des poëtes. Cependant ce prélat qui fut reçu à l'Académie en 1694, et dont la fondation est de 1699, ne fit qu'établir comme une règle fixe ce qui depuis 1671 avait été tout au moins un usage constamment suivi; et par un don de 3,000 livres substituer une rente assurée au fonds qui était fait d'ordinaire pour chaque concours par une contribution des académiciens. Rien d'ailleurs ne fut changé par sa libéralité, ni la somme de 300 livres destinée au prix qui se donnait tous les deux ans, ni la matière des éloges poétiques. C'est ce que l'on peut voir en parcourant les recueils de l'Académie. La première pièce couronnée (1671), et qui fut longtemps célèbre, (elle était de la Monnaye) célébrait *le duel aboli par le roi*; et il était difficile que le zèle même de M. de Clermont-Tonnerre, lorsqu'il voulut, vingt-sept ans plus tard, animer l'enthousiasme

des concurrents, élevât beaucoup plus haut le ton de la louange, que les vers de la Monnaye avaient ainsi donné :

> « Sagesse, esprit, grandeur, courage, majesté,
> Tout nous montre en Louis *une Divinité!* »

Avec ce génie de l'hyperbole et de l'idolâtrie, le lauréat était bien digne de remporter cinq fois la couronne. La flatterie qui rédigeait les textes, sur lesquels devaient s'exercer les poëtes des concours, leur donnait quelquefois une forme singulière : « Qu'on voit toujours le roi tranquille, quoique dans un mouvement continuel » (1681) ; ou quelque peu paradoxale : « Que la victoire a toujours rendu Louis XIV plus facile à la paix » (1679) ; et encore : « Plus le roi mérite de louanges, plus il les évite » (1693). Le nouvel encouragement, l'élan plus vif donné par M. de Clermont-Tonnerre à cette ardeur de la passion monarchique produisit, pour le premier concours qui suivit sa fondation, c'est-à-dire pour celui de 1701, un sujet plus hardi et plus merveilleux encore : « Que le roi possède dans un degré si éminent toutes les vertus, qu'il est impossible de juger quelle est celle qui fait son principal caractère. » Mais avant d'être publiés, les sujets choisis par l'Académie devaient être soumis au roi. Il trouva celui-là trop fort. On pensa qu'il suffirait pour rassurer une modestie si ombrageuse *d'ôter*, comme le dit très-bien d'Alembert, *quelques grains d'encens*. L'évêque de Noyon conseilla ce léger changement : « Que le roi *réunit en sa personne tant de grandes qualités* qu'il est *difficile* de juger quelle est celle qui fait son principal caractère. » Mais Louis XIV força encore une fois de battre en retraite ceux qui marchandaient ainsi avec lui sur le ridicule. Leur zèle fut définitivement contraint de se rabattre sur cette proposition qui avait encore son prix : « Que le roi n'est pas moins distingué par les vertus qui font l'honnête homme que par celles qui font les grands rois. »

On voudrait détourner les yeux de ce triste côté d'un grand siècle et d'une noble institution. Mais la vérité a ses droits; et d'ailleurs il n'est sans utilité pour aucun temps d'apprendre à quels monstrueux excès de ridicule et de mauvais goût la flatterie peut faire descendre la plus belle et la plus saine époque littéraire, et quelle forme impie elle peut prendre, même au milieu d'une société chrétienne. Lorsque l'académicien Doujat rendit compte, en 1681, des pièces couronnées, dont les sujets étaient, pour le prix de poésie : « Je vous salue, Marie » ; et pour le prix d'éloquence : « On voit le roi toujours tranquille... etc. » ; il ne recula pas devant un rapprochement, qu'on peut, sans trop de sévérité, qualifier de sacrilége : « Si, dit-il, entre les mystères, il n'y en a guère de plus étonnant que celui de l'incarnation, qui est le fondement de tous les autres, ne pouvons-nous pas dire qu'entre les vertus infinies du *grand Louis*, il n'y en a point qui le distingue plus particulièrement d'avec le reste des hommes que cette tranquillité toujours égale et constante, et, pour ainsi dire, tout unie ? »

Les précautions avaient été prises pour que les adulations publiques se perpétuassent après la mort de celui qui en était l'objet. Les intentions de M. de Clermont-Tonnerre furent scrupuleusement remplies pendant toute la première moitié du dix-huitième siècle ; si ce n'est qu'à la fin, par cette malheureuse disposition qu'ont toujours les vivants à prendre la place des morts, Louis XV entrait en partage des louanges vouées à son aïeul. L'année 1746, Marmontel obtenait le prix, en célébrant « la gloire de Louis XIV perpétuée dans le roi son successeur. » On donna pour sujet du concours suivant : « La clémence de Louis XIV est une des vertus de son auguste successeur. » Mais un enthousiasme, qui durait depuis près de quatre-vingts ans commençait à se refroidir et à s'épuiser : et déjà ces adulations répugnaient au nouvel esprit de la France. On ne pouvait sans ridicule les laisser continuer,

L'Académie ne se crut pas liée plus longtemps par la condition qui avait été mise à la fondation du prix. A partir de 1751 des sujets nouveaux et variés rajeunirent ces exercices poétiques. Il paraît que Duclos eut l'initiative de ce changement qui souleva quelques réclamations. « Ce n'a pas été, dit-il dans ses mémoires, sans contradiction de la part de quelques académiciens serviles que je suis parvenu à dénaturer le sujet du prix : tant l'âme qui a rampé a de la peine à se relever. »

On a souvent demandé grâce pour les flatteries dont Louis XIV fut l'objet, en s'efforçant de les donner pour un témoignage exalté, mais sincère, des sentiments de tout un peuple épris de tant de gloire. Cependant la servilité la plus consciencieuse, et l'adoration du maître consentie par le suffrage le plus universel, ne me semblent point avoir droit à beaucoup d'indulgence. Est-il vrai d'ailleurs que de tels sentiments naissent dans les cœurs avec autant de spontanéité qu'on veut bien le dire ? L'adulation est-elle bien la langue que parlent naturellement l'admiration et l'amour d'une nation ? Toujours elle commence par être imposée. Louis XIV fut souvent digne de l'affection et du respect de ses sujets ; mais il n'obtint d'eux un culte d'idolâtrie que parce qu'il le commanda. Sans doute cette flatterie dégradante, exigée d'abord par l'égoïsme et l'orgueil, accordée par la bassesse et par les calculs de l'intérêt et de l'ambition, peut devenir à la longue chez toute une nation, une habitude, une passion, et comme un mal épidémique, auquel n'échappent pas toujours les esprits élevés et les âmes qui n'ont rien de sordide. Toutefois la complicité de tous ne rend pas un tel vice plus respectable et plus noble ; et chez un peuple qui aurait à cœur de ne pas le voir renaître, il serait plus sage de ne pas le justifier, même dans une époque où brille d'un autre côté tant de grandeur intellectuelle et morale. Si l'Académie, si les lettres furent atteintes alors de la contagion générale, n'essayons pas de les absoudre ; si elles furent

un moment infidèles à leur esprit, ne leur cherchons pas d'excuse.

La dignité et la liberté d'un corps sont à peine deux choses distinctes. Elles sont au moins étroitement liées. Lorsque l'Académie était ainsi prosternée devant la gloire de Louis XIV, il était naturel qu'elle ne crût exister que par lui, et qu'elle ne revendiquât pour elle-même d'autre loi que sa volonté. De là ces paroles étranges d'un placet qu'elle adressait au roi, paroles que répudient les successeurs, et qui jamais (est-il besoin de le dire ?) ne sauraient former titre au profit d'aucun protecteur contre leurs libertés : « L'Académie française tient de vous tout ce qu'elle est ; c'est de vous qu'elle a reçu toutes les grâces et tous les honneurs dont elle jouit ; et quand il vous plaira de l'en priver, elle n'ouvrira la bouche que pour marquer une profonde soumission à vos ordres. »

Content d'avoir fait de l'Académie comme un temple consacré à sa gloire, Louis XIV n'abusa point de cette obéissance sans limites qu'il était assuré d'y trouver. Il était pour elle ce qu'il fut en toute occasion pour les lettres, un maître facile et gracieux, jaloux d'attirer à lui tous les hommages, mais non d'opprimer ; sachant même reconnaître, honorer, ménager la noblesse de l'intelligence ; et, comme à la noblesse de naissance, ne lui portant atteinte que par les honneurs excessifs qu'il se faisait rendre, et par une transformation générale de la France en un peuple de courtisans. Lorsque les officiers de la compagnie lui étaient présentés, il les recevait toujours avec la plus grande distinction. Six places furent réservées par ses ordres aux académiciens pour tous les spectacles de la cour. Une faveur plus précieuse encore fut le don des *quarante fauteuils*. Le jour où Louis XIV les fit porter au Louvre, l'Académie ne fut point seulement touchée d'une attention délicate, flattée d'une marque honorable de bienveillance ; elle vit surtout avec joie consacrée par son protecteur cette égalité à laquelle du moins elle ne renon-

çait pas, et qu'elle n'avait point cessé d'aimer. Le fait a été raconté avec quelques différences dans les détails; mais que le cardinal d'Estrées, vieux et infirme, n'ait pu s'asseoir sur une des chaises qui étaient alors le modeste ameublement de la salle des séances ; ou, comme le rapporte d'Alembert, que les cardinaux académiciens se tinssent depuis longtemps éloignés des assemblées, parce qu'ils croyaient de leur dignité d'y trôner sur de plus nobles siéges, toujours est-il que la difficulté se présenta ; et que le roi la résolut en 1713, à l'élection de la Monnaye, pour laquelle il envoya les fauteuils, devenus depuis les symboles de la dignité académique.

La compagnie n'eut pas moins d'obligations au roi, pour le maintien de son égalité, dans l'affaire des académiciens honoraires, qui lui causa une émotion si vive, une indignation à peine calmée au dix-huitième siècle, si l'on en juge par l'ardeur avec laquelle Voltaire et d'Alembert flétrissent le malencontreux projet de l'abbé Bignon. Puissant dans trois académies par l'autorité qu'il tenait du comte de Pontchartrain, son oncle, par de grands services rendus, et aussi par son mérite et par son sincère amour des sciences et des lettres, Bignon voulut introduire une classe d'honoraires à l'Académie française. Il y était poussé par des hommes qui souffraient impatiemment d'être confondus dans les rangs de simples écrivains, et qui dénonçaient *l'esprit républicain* de la compagnie. Le corps eût été ainsi divisé en deux ordres, celui des grands seigneurs, académiciens honoraires, et celui des gens de lettres pensionnés; et quelques hommes auraient pu désormais donner satisfaction à leur vanité, sans avoir à souffrir dans leur orgueil. « L'abbé Bignon, dit Voltaire [1], fut reçu avec une indignation unanime. Les moins opulents de l'Académie furent les premiers à rejeter ses offres et à préférer la liberté et l'honneur à des pensions... Il n'avait pas assez ménagé les sentiments

[1] Dictionnaire philosophique, art. *Académie.*

de ses confrères; il ne remit plus le pied à l'Académie française. » Mais il ne suffisait pas à l'Académie de s'indigner, ni de repousser, autant qu'il était en elle, une si dangereuse innovation; son sort était dans les mains de son protecteur; et ceux qui conspiraient contre elle avaient l'oreille du maître. Par bonheur elle avait aussi près du roi quelques zélés défenseurs, qui se faisaient un honneur de servir d'interprètes à ses vœux, et de les appuyer de leur crédit. Tels furent souvent le cardinal de Rohan et le président Rose, quand il n'était pas de mauvaise humeur contre l'Académie, et ne songeait pas à faire supprimer ses jetons; tels se montrèrent, dans la circonstance dont nous parlons, les deux frères Dangeau, académiciens l'un et l'autre. L'accès qu'ils avaient près de Louis XIV leur permit de lui faire connaître les véritables sentiments de l'Académie, de l'éclairer sur le péril qu'elle courait, et de détourner un coup qui eût été la ruine de l'institution.

Le protectorat royal avait cet avantage, au moins sous un maître tel que Louis XIV, qu'il était trop élevé pour peser beaucoup sur les choix académiques. La royauté, sans ennemis alors, et n'ayant aucune lutte à soutenir, aucune résistance à combattre, était facilement impartiale dans son Olympe sans orages. Si quelques intrigues s'agitant plus bas inquiétèrent parfois la liberté des suffrages, elles furent assez rares. Nous avons vu l'intrusion de Bergeret (1685), poussé par la maison Colbert. Pontchartrain, comme nous l'apprend une épigramme de Chaulieu, força de la même manière, en 1693, les portes de l'Académie, pour y faire entrer de la Loubère, son secrétaire :

« Messieurs, vous aurez la Loubère :
L'intérêt veut qu'on le préfère
Au mérite le plus certain.
Il entrera, quoi qu'on en die;
C'est un impôt que Pontchartrain
Veut mettre sur l'Académie.

Le contrôleur général était en veine de brigue académi-

que : on venait de recevoir dans cette même année l'abbé Bignon, son neveu, et, l'année précédente, Tourreil, un de ses protégés.

Mais l'autorité immédiate et directe que le roi seul avait sur l'Académie, devait le plus souvent rendre circonspectes ces influences subalternes. En tout cas on aurait pu leur résister sans péril. Il dut même y avoir un blâme de la conduite de Pontchartrain, et un avertissement donné à l'Académie de savoir désormais rester plus libre, dans une lettre que le roi fit écrire à la compagnie par le président Rose. Le rapprochement des dates ne paraît point laisser d'incertitude. La lettre fut écrite au sujet de l'élection de Goibaud Dubois, reçu comme la Loubère en 1693, et quelques mois après lui. Le secrétaire de Louis XIV félicitait, au nom du roi, ses confrères de l'excellent choix qu'ils venaient de faire ; et il ajoutait : « Je ne dois pas vous laisser ignorer une circonstance qui *me semble mériter une sérieuse réflexion pour l'avenir* ; c'est la joie que le roi a témoignée d'apprendre que nos suffrages ont été libres, et sans mélange de la moindre cabale ni recommandation étrangère. »

Ce respect pour la liberté des suffrages était sincère ; et très-certainement Louis XIV ne voulait pas que la faveur, disposant des places à l'Académie, corrompît l'institution. On le vit donner l'exemple de la modération, lors même qu'il s'agissait de sa propre famille. Il fut moins complaisant pour la fantaisie qu'eut un moment le duc du Maine de devenir académicien, que Séguier ne l'avait été pour l'ambition, plus difficile encore à justifier, du marquis de Coislin. La tentation d'autoriser et d'appuyer la candidature prématurée du jeune prince pouvait cependant être d'autant plus forte, que la prodigieuse précocité de son esprit était partout célébrée. A sept ans il avait publié ses *œuvres diverses*. Il semblait qu'il fût né pour présider, dans une académie, à la gloire littéraire de son siècle,

Et presque au sortir du berceau
Venir régner sur le Parnasse [1].

N'était-ce point une académie, cette *chambre du sublime*, que l'on avait donnée pour jouet à sa première enfance, et où il était représenté donnant ses vers à examiner aux plus beaux esprits, et réunissant autour de lui Bossuet, la Rochefoucauld, Racine, la Fontaine et Boileau [2] ?

A peine avait-on connu à l'Académie le vœu du royal enfant (il avait alors quinze ans), qu'on avait suspendu l'élection déjà commencée, et ajourné Thomas Corneille. « Racine, dit Bayle, dans les *Nouvelles de la république des lettres* de janvier 1685, demanda une surséance de quinze jours. Il fut chargé, durant ce délai, d'assurer le duc que « quand même il n'y aurait pas de place vacante, il n'y aurait pas d'académicien qui ne fût bien aise de mourir pour en faire une. » Mais le roi, quelle que fût d'ordinaire sa faiblesse pour son sang, eut la sagesse de ne point permettre qu'on donnât suite à cette affaire. Il déclara que le prince était trop jeune. Personne ne fut tenu de mourir, et la place du grand Corneille put être donnée à son frère. Ce fut un grand bonheur pour l'Académie qui n'était pas de force alors à maintenir son égalité en face d'un prince du sang de Louis XIV, comme elle la maintint, au milieu du siècle suivant, contre le comte de Clermont.

Il devait en coûter encore moins au roi de ne donner, dans les élections académiques, aucun appui aux sollicitations des princes légitimes. Le dauphin, à ce que rapporte d'Olivet, recommanda un jour un de ses domestiques. Le candidat, dont les titres ne furent pas jugés suffisants, fut écarté par les suffrages, « quoique le marquis de Dangeau eût parlé au nom d'un prince adoré des Français. »

[1] *Boileau.* Vers pour mettre au bas d'un portrait de Mgr. le duc du Maine.

[2] *Walckenaer.* Histoire de la vie de la Fontaine, p. 234, 235.

On s'expliquerait difficilement pourquoi l'Académie se montra moins ferme contre l'intervention de Monsieur, frère du roi, en faveur de l'abbé de Mauroy; s'il n'était vraisemblable que sous cette déférence apparente aux volontés du duc d'Orléans se cacha la passion de quelques-uns contre Fontenelle, concurrent de Mauroy. Quoi qu'il en soit, si l'Académie craignit de résister au témoignage que le prince avait rendu des mérites du candidat, si, pour emprunter l'expression de Barbier d'Aucourt, *elle s'en crut comme inspirée;* enfin si elle faillit recevoir Mauroy par acclamation, elle eut grand tort de douter de sa liberté. Le prince en doutait beaucoup moins lui-même. Lorsque le gentilhomme qu'il avait chargé de porter à la compagnie l'expression de son désir, vint lui rendre compte du bon accueil fait à cette recommandation : « Est-ce qu'ils le recevront? » s'écria-t-il.

Non-seulement Louis XIV ne trouvait pas mauvais qu'on résistât aux sollicitations des princes; en général il évitait lui-même de faire sentir dans les élections le poids de sa recommandation puissante. Une des rares exceptions que l'on puisse citer est son intervention en faveur de l'évêque de Noyon, prélat pour lequel il avait une grande estime, quoiqu'il s'égayât quelquefois aux dépens de sa vanité. « Le roi, dit Saint-Simon, voulut qu'il fût de l'Académie; il ordonna même à Dangeau de s'en expliquer de sa part avec les académiciens, *ce qui n'était jamais arrivé...* Ainsi M. de Noyon *fut le premier du choix du roi dans l'Académie,* sans que lui-même y eût pensé. » Mais il semble que si Louis XIV prêta, dans cette circonstance, à M. de Clermont-Tonnerre l'appui d'une autorité qu'il n'avait pas coutume de faire intervenir dans les choix académiques, il ne voulut point faire de cette autorité un usage très-sérieux. Il cherchait surtout, si l'on en croit Saint-Simon, une petite occasion de se divertir. Un mot du roi, que madame de Sévigné nous a conservé, prouverait que ses intentions n'étaient pas en effet très-charitables. « La cour

(dit-elle en parlant de l'évêque de Noyon) la cour a toujours besoin d'un pareil amusement. Il sera reçu lundi à l'Académie : le roi a dit qu'il s'attendait à être seul ce jour-là. » L'abbé Caumartin, qui reçut M. de Clermont-Tonnerre, le complimenta avec une spirituelle insolence et une impitoyable ironie, dont les sarcasmes mêmes de Marmontel, à la réception de la Harpe, ou de l'abbé de Voisenon à celle de Roquelaure, n'ont pas égalé le scandale. Il ne laissa point ignorer que le roi avait fait connaître sa volonté à l'Académie : « Quel bonheur pour elle, disait-il, de pouvoir en même temps satisfaire à la justice, à son inclination, et à la volonté de son auguste protecteur !... Il a souhaité que vous fussiez de cette compagnie, et nous avons répondu à ses désirs par un consentement unanime. » Peut-être cette indiscrète révélation faite au public de l'intervention royale déplut-elle presque autant à Louis XIV que les éloges outrés et dérisoires sous lesquels le directeur avait accablé le récipiendaire. Mais c'était surtout perdre tout respect que de représenter comme le ridicule objet des railleries du roi celui qu'on déclarait, au même moment, recevoir par obéissance à des ordres augustes. « Il sait mieux que personne ce que vous valez, avait dit l'orateur téméraire ; il vous connaît à fond ; il aime à vous entretenir, et lorsqu'il vous a parlé, une joie se répand sur son visage, dont tout le monde s'aperçoit. » Ce qu'il y eut de plus plaisant, c'est que pensant mettre sa hardiesse à l'abri, Caumartin avait soumis d'avance son discours à l'évêque qui y avait donné sa pleine approbation, et y avait seulement proposé quelques changements qui renforçaient la louange. La harangue eut un merveilleux succès. Le prélat, qui seul ne s'aperçut de rien, se trouva comblé par les louanges qu'on venait de lui prodiguer, et par les applaudissements avec lesquels une réunion si brillante les avait accueillies. Il fallut que l'archevêque de Paris, qui ne l'aimait pas, et, malicieusement officieux, ne demandait

qu'à troubler sa joie, lui ouvrit enfin les yeux. Le roi, qui avait bien voulu s'amuser, mais avec bienséance, ne pardonna jamais à Caumartin la liberté qu'il avait prise. Il voulut d'abord l'exiler dans son abbaye; et s'il se laissa fléchir, jamais du moins il ne consentit à lui donner un évêché. Quelque divertissante que soit cette mémorable réception, on cesse de rire, et l'on finit par prendre parti, comme Louis XIV, pour le bon évêque, lorsqu'on le voit, peu de temps après, oublier en vrai chrétien son ressentiment, faire venir Caumartin près de son lit, où une maladie grave lui montrait la mort prochaine, lui pardonner, l'embrasser, tirer de son doigt un diamant pour le lui donner; et, quand il fut guéri, n'épargner aucun effort pour le faire rentrer en faveur.

On pourrait encore alléguer, comme un des rares exemples de l'intervention de Louis XIV dans les choix de l'Académie, l'élection de Boileau qui avait eu lieu en 1684, dix ans avant cette réception de M. de Clermont-Tonnerre. Quoique la volonté royale se soit prononcée plus sérieusement cette fois en faveur d'un candidat, il n'y a rien là qui contredise absolument ce que nous avons dit sur la liberté qu'elle laissait en général aux élections.

La réserve avec laquelle, en cette occasion, le protecteur fit connaître son désir, est même une des meilleures preuves que, s'il crut devoir quelquefois éclairer les choix, il ne voulut point les forcer. Il eût assurément mieux valu s'abstenir de l'un comme de l'autre ; mais s'il suffisait qu'il laissât deviner à l'Académie ses préférences, pour qu'elle ne fût plus libre, du moins, en désignant Boileau à ses suffrages, il ne lui demandait qu'un acte de justice ; il ne lui demandait que de prendre soin de sa propre gloire, qu'elle eût compromise en ne se hâtant pas d'ouvrir ses portes à l'auteur de *l'Art poétique*. « Beaucoup de raisons, comme le dit avec finesse Boileau lui-même dans son remercîment, semblaient devoir pour jamais l'exclure de cet honneur ; » et il ne songeait pas à le solliciter. Un

jour le roi lui demanda, pendant son souper, s'il était de l'Académie. Boileau répondit qu'il n'était pas digne d'en être. « Je veux que vous en soyez, » lui dit le roi. Cette parole, portée à l'Académie, eût été un ordre. Mais Boileau n'était pas homme à s'en prévaloir. Une place, celle de Colbert, vint à vaquer sur ces entrefaites ; Boileau ne fit aucune démarche, et laissa la Fontaine se présenter. La Fontaine, au premier scrutin, eut seize voix, et Boileau sept. Ce n'était alors, on s'en souvient, que le premier degré de l'élection. On alla demander l'agrément du protecteur, avant d'ouvrir le second scrutin. Le scandale des *Contes* était un obstacle sérieux à la nomination de la Fontaine. Déjà au sein de l'Académie, l'objection avait été soulevée. Rose avait jeté sur la table un volume du livre licencieux. Toutefois on n'avait pas tenu rigueur au bonhomme qui avait témoigné des regrets et pris des engagements pour l'avenir. Le roi fut plus sévère : le temps des austères scrupules avait commencé pour lui. En outre, il était mécontent qu'on eût écarté Boileau. Ce fut peut-être là, comme la suite parut le prouver, ce qui le décida surtout à différer son approbation. Il répondit à l'académicien qui lui avait été député : « Je sais qu'il y a eu du bruit et de la cabale dans l'Académie. » Et il laissa ainsi les choses en suspens durant quelques mois. Cependant il y eut une nouvelle place à donner. Le désir du roi avait enfin été compris. Les plus implacables inimitiés se firent violence, craignant de déplaire au protecteur. Boileau fut élu, sans une boule noire : la Fontaine avait eu précédemment sept boules d'exclusion pour ses *Contes*. Quelqu'un alors remarqua fort bien que les académiciens avaient été élevés dans la crainte de Dieu, et surtout dans la crainte du roi. Lorsqu'on alla porter à Louis XIV la nouvelle de l'élection : « Le choix qu'on a fait de Despréaux, dit-il, m'est très-agréable, et sera généralement approuvé. Vous pouvez, maintenant, recevoir la Fontaine ; il a promis d'être sage. » Ainsi devint académicien, presque par une faveur

de cour, le législateur de notre poésie, et, parmi tous les grands écrivains, celui dont la place semblait le plus nécessairement marquée dans l'aréopage des lettres. Il y apportait non-seulement l'autorité de son goût, et comme un droit reconnu d'établir et de promulguer la règle, mais aussi le véritable esprit qui devrait toujours animer un corps littéraire : l'indépendance, la franchise, nulle complaisance pour ceux dont on faisait valoir *les titres de noblesse*, quand il fallait produire *leurs titres du Parnasse*, comme il le dit si bien lui-même dans la lutte qu'il soutint pour empêcher l'élection de Saint-Aulaire. Et cependant entre l'Académie et lui il n'y eut jamais bon accord. Il y était entré par la brèche au milieu de ses ennemis frémissants, et de ses victimes forcées de s'humilier. Aussi n'y était-il pas écouté comme il aurait dû l'être; il fut tout étonné un jour d'y avoir fait prévaloir son avis. « Je ne m'y attendais pas, dit-il; car j'avais raison, et c'était moi. » La querelle *des anciens et des modernes* vint encore aigrir ses mauvaises dispositions contre l'Académie ; il ne lui pardonnait pas de n'avoir pas ôté la parole à Charles Perrault, de ne pas l'avoir retranché de la compagnie. Il voulait faire changer la devise académique : *A l'immortalité ;* et mettre à la place une troupe de singes se mirant dans une fontaine, avec ces mots : *Sibi pulchri*. Il fit contre ses confrères deux épigrammes dans lesquelles il les traita de *Topinamboux*. Il avait fini par quitter rarement Auteuil pour assister aux séances du Louvre, et du fond de sa retraite un peu morose, il écrivait à ses amis : « Que la compagnie n'était alors composée, à deux ou trois hommes près, que de gens du plus vulgaire mérite, et grands seulement dans leur propre imagination. »

Les ménagements avec lesquels la volonté royale était intervenue dans l'élection de Boileau et de la Fontaine, elle ne s'en écarta point dans l'opposition qu'elle fit, vingt ans plus tard, en 1704, à l'admission de Chaulieu. Lorsque le roi, à qui déplaisait la vie épicurienne du convive des

Vendôme, sut qu'il se présentait pour remplacer Charles Perrault, il fit venir Tourreil, alors directeur de l'Académie, et lui ordonna de mettre en avant un autre candidat, dont le nom eût assez de poids pour faire tomber toutes les chances de son concurrent. Il est évident qu'une exclusion directe, un coup d'autorité répugnait au protecteur. Le jour même de l'élection, Tourreil déclara que M. de Lamoignon se mettait sur les rangs. Le président eut toutes les voix ; mais la main qui avait secrètement poussé ce redoutable compétiteur sur le chemin de l'abbé de Chaulieu était assez cachée, pour que Lamoignon, ignorant lui-même le fond du mystère, ne crût pas avoir à résister à un autre vœu qu'à celui de l'Académie. Ce qui le prouve bien, c'est qu'à la prière du prince de Condé, un des protecteurs de Chaulieu, il n'accepta point : exemple unique d'un refus qu'un homme honoré du choix de l'Académie lui ait fait essuyer. Pour parer à ce contre-temps, le roi fit dire au coadjuteur de Strasbourg, M. de Rohan, qui allait partir pour son diocèse, de retarder son départ, et de solliciter les suffrages. Il fut élu, et Chaulieu n'entra jamais à l'Académie.

Tels sont les principaux faits du protectorat de Louis XIV. Quelques traits en résumeront l'histoire. Depuis que l'Académie était entrée au Louvre, dans ce sanctuaire de l'*Apollon Palatin*, elle n'avait pas fait de progrès dans le véritable esprit de son institution; elle s'en était plutôt éloignée, pour prendre l'esprit de cour. Tout avait contribué à le lui inspirer : ces hommes venus de Versailles, ces grands seigneurs, ces prélats, ces domestiques du prince ou de ses ministres auxquels ses rangs s'ouvraient avec trop de complaisance; une royauté éblouissante, et qui voulait être flattée. Cependant, si la compagnie avait compromis par l'adulation la dignité si nécessaire aux lettres, elle avait sauvé l'égalité, garantie essentielle de la puissance et de l'unité du corps; et, quant à la liberté des choix, la modération du protecteur l'avait toujours respectée, au

moins dans son principe. Le temps d'ailleurs avait affermi l'institution ; l'adoption royale l'avait plus intimement encore unie à l'État, et l'avait rendue indestructible. Enfin elle avait trouvé une force nouvelle, et qui lui avait manqué à son origine, dans l'incomparable gloire de tant de beaux génies, devenue sa gloire collective. Quoi qu'ait pu dire Boileau dans ses accès d'humeur chagrine, quelle plus admirable réunion de grands esprits, que celle où la Bruyère, jugeant ses illustres confrères, *comme la postérité*, s'émerveillait de voir assis autour de lui un Bossuet, un Fénelon, un Racine, un Boileau, un la Fontaine !

CHAPITRE IV.

PROTECTORAT DE LOUIS XV.

L'Académie du dix-huitième siècle. — Exclusion de l'abbé de Saint-Pierre. — Le régent laisse à la compagnie toute sa liberté. — Le jeune roi assiste à une séance de l'Académie en 1719. — Réception de Dubois. Il se fait appeler *monseigneur*. — Le portrait de Villars. — Difficultés que rencontre l'élection de Montesquieu. Il est reçu en 1728. La philosophie du dix-huitième siècle commence à pénétrer à l'Académie. — Fleury écarte les candidats jansénistes. — Boyer, évêque de Mirepoix, continue les rigueurs théologiques de Fleury. — Abolition du règlement qui exigeait deux scrutins. — Le roi refuse son consentement à la nomination de Piron. — Voltaire entre à l'Académie en 1746. Moyens qu'il emploie pour triompher des obstacles qu'on lui oppose. — Affaire du comte de Clermont (1754). Fermeté de Duclos. — L'Académie choisit Duclos pour secrétaire perpétuel (1755). — D'Alembert entre à l'Académie. — Duclos fait changer les sujets des prix d'éloquence. — Les *éloges* de Thomas. — Scandale du discours de réception de Lefranc de Pompignan (1760). Discours de Saurin, l'année suivante. — Voltaire veut faire entrer Diderot à l'Académie. — Divisions parmi les académiciens. Les *philosophes* et les *d'Olivets*. — Marmontel devient académicien. — Les prix de Chamfort. — L'Académie décide, en 1768, que les compositions d'éloquence ne seront plus soumises à l'approbation des théologiens. — Condamnation de *Bélisaire* affichée aux portes du Louvre. — Empressement du public aux séances académiques. — L'abbé le Couturier prononce devant l'Académie un panégyrique *philosophique* de saint Louis. La chaire lui est interdite. — Thomas à l'Académie. Sa généreuse conduite dans l'élection de Marmontel, en 1763. Thomas est élu en 1766. Son discours de réception. — Succès extraordinaire de *l'éloge de Marc-Aurèle* en 1770. On n'en permet pas l'impression. — Discours prononcé, la même année, par Thomas, à la réception de Loménie de Brienne. Colère de l'avocat

général Séguier. Le chancelier Maupeou interdit à Thomas toute lecture dans les séances publiques. Il songe à détruire l'Académie. — Arrêt du conseil qui supprime *l'éloge de Fénelon*, couronné par l'Académie en 1771, et fait revivre le règlement qui exigeait l'approbation de deux docteurs en théologie. Indignation de Voltaire. — Animosité croissante des partis qui divisent l'Académie. *Les chapeaux et les bonnets*. — Odieuse conduite du maréchal de Richelieu dans les élections académiques. Il fait échouer une première fois la candidature de Gaillard. Il se résigne enfin à le laisser passer, sur les instances de Voltaire, qui veut à tout prix écarter le président de Brosses. — Discours de réception de Gaillard. — Une lettre du roi au directeur de l'Académie, en date du 6 avril 1772, donne satisfaction aux ennemis des *philosophes*. Pension accordée à MM. de Foncemagne et Batteux, en récompense de leur sagesse. — On songe à d'Alembert pour succéder à Duclos dans la place de secrétaire perpétuel. Richelieu veut lui faire donner l'exclusion. D'Alembert est nommé; il sollicite la confirmation royale. — Suard et Delille sont élus par l'Académie. Le protecteur refuse de confirmer leur élection. Perfidie et insolence de Richelieu. Le duc de Nivernais et le prince de Beauvau se conduisent en bons confrères. — Élection de Beauzée et de Bréquigny. — Le roi permet à Suard et à Delille de se mettre de nouveau sur les rangs. Ils sont tous deux nommés en 1774.

Les grands hommes dont la Bruyère avait si justement salué la gloire au milieu de l'Académie, avaient tous disparu, et fait place à un âge nouveau, quand la mort de leur protecteur vint clore définitivement le siècle qu'ils avaient fait briller d'un éclat immortel. Alors commence, dans l'histoire de l'Académie, une époque moins parfaite déjà et moins haute par le génie des écrivains, mais plus forte par l'esprit qui les unit, ayant une conscience plus claire des droits de la pensée, plus hardie à les défendre et à établir sur la société la domination des lettres. C'est le moment où le caractère d'institution publique, donné à l'Académie, dès sa fondation, se prononce en traits plus marqués, et où l'on commence à voir que la réunion des forces de l'esprit littéraire en un corps a été, dans notre France, comme une préparation de leur empire. J'aime à rester dans la juste mesure du vrai, et je ne veux pas dire

que la puissance collective des lettres n'ait existé au dix-huitième siècle que dans l'Académie et par l'Académie. Elle a eu dans le même temps d'autres centres plus actifs, d'où partait une direction plus vive, plus une, plus libre. Ce fut surtout autour de la royauté intellectuelle de Voltaire, autour des chefs encyclopédistes, que se forma cette coalition formidable des lettrés qui saisit avec tant d'ensemble le gouvernement de la société française. Mais l'Académie avait la première organisé une *république des lettres*. A quelque développement de puissance que celles-ci aient dû naturellement arriver chez un peuple passionné pour elles, après un siècle où elles avaient jeté tant d'éclat, et sous l'impulsion qu'allaient leur donner les esprits les plus remuants et les plus hardis ; eût-on accepté aussi facilement leur autorité ; la revendication de leur dignité, de leur indépendance, de leur rang social, eût-elle paru chose aussi naturelle ; eussent-elles vu une grande partie des classes privilégiées s'associer, comme elle fit, à leur cause, si elles n'avaient depuis longtemps à l'Académie commencé la conquête de tous ces avantages ? Quant au mouvement des esprits qui est particulier au dix-huitième siècle, si l'Académie en a plutôt subi le contre-coup, qu'elle n'en a donné le signal, elle l'a servi cependant, et servi d'autant mieux qu'elle n'appartint jamais tout entière à une secte, mais qu'elle était une représentation vraiment nationale des lettres ; et que sa constitution régulière, et l'élévation où elle se trouvait placée, la préserva généralement de fâcheux excès.

Le premier acte important de l'Académie, après la mort de Louis XIV, est un de ceux qu'on lui a le plus souvent et le plus amèrement reprochés. Le zèle monarchique l'entraîna bien loin ; la proscription d'un confrère très-digne de respect fut une violence affligeante ; mais je crois que Saint-Simon exagère beaucoup, lorsqu'il l'appelle *une fort plate chose*. En défendant, même avec un emportement injuste et passionné, la mémoire de celui qu'elle avait tant

loué de son vivant, cette mémoire alors de toute part outragée ou trahie, l'Académie porta sans doute un coup dangereux à sa propre liberté; on ne peut dire qu'elle fut servile : la très-regrettable rigueur qu'elle déploya contre l'abbé de Saint-Pierre eut pour excuse une fidélité qui ennoblissait jusqu'aux complaisances passées.

L'abbé de Saint-Pierre avait déjà été averti par ses confrères de prendre garde d'outrager la gloire du grand roi. Cependant il renouvela en 1718, dans sa *Polysynodie*, ses attaques contre le gouvernement de Louis XIV. Le maréchal de Villeroi jeta les hauts cris. Vieux débris de l'ancienne faveur au milieu de la nouvelle cour, il croyait que le devoir et l'honneur de défendre le dernier règne appartenaient surtout à l'ami de Louis XIV, au gouverneur du jeune roi. Son assiduité à Saint-Cyr où il allait *pleurer sur le passé* avec madame de Maintenon, ses protestations contre l'ingratitude des courtisans, « de tant de gens, disait-il, qui ont trahi le roi avant sa mort, » et avec qui il déclarait ne pouvoir vivre; toute cette fastueuse et bruyante fidélité pouvait être taxée de quelque affectation, et mériterait un nom autrement sévère, s'il était vrai que lui-même, un des plus criminels parmi ces ingrats et ces traîtres, eût vendu, du vivant de Louis XIV, le secret de son testament. Mais, si l'on veut, récusons le témoignage partial de Saint-Simon; accordons au maréchal de Villeroi, au maréchal de Villars, au cardinal de Rohan, à tous les hommes de la vieille cour, le droit de se sentir atteints et insultés par les outrages qui frappaient leur maître au tombeau : il eût été plus équitable du moins de n'exercer les vengeances de leur fidélité que sur les vrais coupables qui étaient autour d'eux; sur la cour, et non sur l'Académie; et de ne pas faire éclater leur grandeur d'âme aux dépens d'un honnête homme, livré tout entier à ses sincères utopies, et bien incapable d'une insulte préméditée. Madame de Maintenon disait fort bien : « Je crains plus les courtisans que les auteurs; » et dans une autre lettre :

« M. de Saint-Pierre me choque moins que l'ingratitude de la plus grande partie des courtisans. » Ce fut cependant l'inoffensif écrivain qu'on choisit pour victime d'une reconnaissance qui avait besoin de se montrer. Quelques académiciens demandèrent à la compagnie une assemblée extraordinaire pour y juger le coupable. Là il fut accusé par l'évêque de Fréjus, précepteur de Louis XV, et par le cardinal de Polignac, dont une longue disgrâce sous le dernier règne devait faire paraître la sévérité plus héroïque. « Vous aviez, dit Fleury dans cette triste séance, imposé la loi à tous ceux qui étaient reçus dans la compagnie de faire l'éloge du feu roi; et ce prince a été pendant cinquante ans l'objet de tous nos panégyriques... Si nous laissons cette hardiesse impunie, n'aura-t-on pas raison de dire que les plumes de l'Académie sont des plumes vénales, consacrées à la fortune et à l'intérêt, et que les louanges qu'elle donne ne durent qu'autant que la vie des princes qu'elle loue. » Sa conclusion fut que Saint-Pierre devait être *rayé du catalogue des académiciens*. Il fit entendre que le régent confirmerait la résolution; que le duc du Maine et le maréchal de Villeroi avaient fait auprès de ce prince une démarche à cet effet. Sacy lut alors une lettre de l'abbé de Saint-Pierre qui demandait à n'être point condamné sans avoir été entendu. Ce fut en ce moment que le cardinal de Polignac se leva. Il invoqua les règles d'après lesquelles *un académicien qui offense l'honneur de ses confrères doit perdre sa place irrémissiblement :* « Le feu roi n'est-il pas plus que tous nos confrères ensemble ? Il est d'une nécessité absolue que cette aventure fasse un vide dans l'Académie. » On opina alors de vive voix. L'Académie, sommée au nom de son honneur et d'un passé qui l'engageait, violentée d'ailleurs par ce mode de délibération, prononça la condamnation à l'unanimité. Mais dans le scrutin des boules, qui suivit, une voix fut pour l'indulgence. C'était Fontenelle qui avait fait cette bonne action d'homme honnête et libre, mais honnête et libre à petit bruit et avec

prudence, dans la mesure de son caractère. On peut trouver qu'il devait quelque chose de plus que ce vote secret, et ce secours trop timide, à son cher compatriote, à son vieil ami, et au souvenir des heures studieuses, dont ils avaient, au temps de leur jeunesse, partagé la douceur dans la petite maison du faubourg Saint-Jacques.

Il n'y avait encore eu à l'Académie que deux exclusions, celle de Granier qu'une action déshonorante avait fait rejeter par ses confrères, et plus récemment celle de Furetière, qui, dans l'affaire du *Dictionnaire*, avait donné tant de scandale par ses factums. Mais l'académicien qu'on retranchait aujourd'hui n'avait forfait ni à l'honneur ni aux devoirs de la confraternité. Il avait toujours au contraire été plein de respect et de zèle pour une institution qu'il eût seulement voulu améliorer. Son projet *pour rendre l'Académie des bons écrivains plus utile à l'État* fut une sincère proposition de réforme, et non une épigramme. Les innovations qu'il imaginait, ces *vies des hommes illustres* que l'Académie aurait écrites pour *perfectionner les mœurs de la nation*, ces inscriptions qu'elle aurait composées *à la louange des bons règlements et des bons établissements que font les bons rois*, pouvaient quelquefois faire sourire; mais devaient surtout faire aimer tant de candeur, faire estimer une passion si vraie du bien public. Aussi, quelque unanime qu'ait été l'arrêt, il semble avoir été rendu à regret. Le récit de Saint-Simon nous le donne à croire : « Les académies, dit-il, les autres gens de lettres s'indignèrent que ces messieurs de la vieille cour ne pussent encore souffrir la vérité et la liberté, tant ils étaient accoutumés à la servitude... L'abbé de Saint-Pierre fut chassé de l'Académie, *malgré l'Académie, qui n'osa résister jusqu'au bout*. » Demi-excuse sans doute ; justification incomplète. Mais on portait la peine de longues années d'adulation. Les abjurer à cette heure eût été bien suspect. Ceux qu'affligeaient, depuis la mort de Louis XIV, tant de scandaleuses désertions de sa mémoire, tant de

lâches reniements succédant à tant de basses flatteries, applaudirent à la conduite plus conséquente de l'Académie. Madame de Maintenon près de qui elle n'avait jamais été en faveur, lui rendit alors ce témoignage, où l'approbation n'est point sans mélange, mais n'en est que plus sincère : « L'Académie a mieux fait en cette occasion que je ne l'aurais prévu ; car on m'a toujours reproché que je ne la regardais pas comme un corps sérieux. »

Le régent était un vengeur très-modéré de la gloire de Louis XIV ; et quoiqu'il ne semble pas avoir eu pour l'abbé de Saint-Pierre autant de goût que le prétend d'Alembert, ni même avoir trouvé *la Polysynodie* aussi flatteuse pour lui qu'on le suppose quelquefois ; il ne fut sans doute pas très-empressé de faire plaisir au maréchal de Villeroi et au cardinal de Polignac, à l'insolent gouverneur dont les précautions affectées l'outrageaient, et au confident dévoué de la duchesse du Maine ; il ne put désirer l'exclusion du malheureux académicien ; mais il n'osa point s'y opposer, tant était forte la clameur des zélés ! Il demanda seulement que la place du membre exclu ne fût point remplie de son vivant. C'était bien le moins qu'on pût faire pour l'abbé de Saint-Pierre que de ne pas le traiter plus mal que Furetière. Ses persécuteurs cependant ne cessèrent jusqu'à sa mort de réclamer contre lui cette aggravation de peine, qu'ils n'obtinrent pas. Ils n'auraient pas dû obtenir non plus que l'hommage rendu à tout académicien, dans le discours de réception de son successeur, lui fût refusé. Lorsque Maupertuis, qui remplaça en 1743 l'académicien proscrit, s'apprêtait à s'acquitter de ce devoir, il fut arrêté par l'intolérance implacable d'un zèle que vingt-cinq années n'avaient pu calmer, ou dont les rigueurs se perpétuaient du moins comme une tradition de fidélité monarchique, et comme le devoir particulier d'une grande charge de cour. C'était Fleury, précepteur de Louis XV, qui s'était autrefois chargé de l'exclusion ; ce fut le précepteur du dauphin, fils de

Louis XV, Boyer, évêque de Mirepoix, qui ne permit point à l'Académie de faire sortir pour un moment de son exil la mémoire d'un confrère que la mort au moins devait amnistier. Il y avait alors quelques mois que Fleury avait terminé sa longue carrière, laissant à l'évêque de Mirepoix une partie de la faveur dont lui-même avait joui à Versailles. Boyer pensa que les sévérités dans les affaires académiques étaient aussi comprises dans la succession; et cette occasion ne fut pas la seule où il revendiqua cette partie de son héritage.

L'abbé de Saint-Pierre ne devait que beaucoup plus tard être réconcilié avec l'Académie. Ce fut seulement à la réception de Malesherbes en 1775 que d'Alembert put louer cet homme de bien, et déplorer la condamnation qui l'avait frappé. Ce jour où l'esprit des réformes politiques était salué par l'Académie avec tant d'enthousiasme dans la personne d'un grand citoyen, était le plus opportun qu'on eût pu choisir pour la réhabilitation de Saint-Pierre. Son éloge fut prononcé à sa véritable date; car ses utopies appartenaient plutôt à cette époque qu'à celle où elles avaient été prématurément rêvées. Il avait eu beaucoup des aspirations de la seconde moitié du dix-huitième siècle, les plus honnêtes et les plus sincères, sinon toujours les moins chimériques; et, dans l'Académie de Louis XIV, il avait été le précurseur de l'âge qui allait suivre, plus, ce me semble, que Fontenelle, trop discret et trop tiède pour ce rôle, malgré la hardiesse de ses idées; plus même que Fénelon, dont l'esprit, non moins généreux, non moins hardi, et si incomparablement supérieur, s'élançait aussi loin dans l'avenir, mais en même temps tenait par bien plus de côtés au dix-septième siècle.

Le coup d'autorité que l'ombre du grand roi était venue frapper au sein de l'Académie, en troubla seul la tranquillité pendant la régence. Le duc d'Orléans, dont le gouvernement ne fut ni ombrageux, ni tracassier, n'était *pas homme* à l'inquiéter dans ses libertés. Son caractère

se peint dans une anecdote que l'abbé Trublet nous a conservée, et qui remonte aux dernières années du règne de Louis XIV. En 1712, Remond, qu'on avait surnommé le Grec, et qui était attaché au duc d'Orléans, comme son introducteur des ambassadeurs, désira entrer à l'Académie. Le prince, qui avait donné à Fontenelle un logement au Palais-Royal, lui parla en faveur du candidat, et lui demanda s'il avait quelque engagement. « Je n'en ai jamais pris avec personne, répondit Fontenelle, mais quelquefois avec moi-même. » Le duc d'Orléans insistant un peu plus, Fontenelle lui représenta que Remond n'avait aucun titre public à l'honneur qu'il ambitionnait; et le prince fut de son avis. Cependant, quelques courtisans charitables s'étant plaints devant le duc d'Orléans qu'il eût essuyé un refus de la part d'un homme qu'il logeait: Bon! dit-il, un homme que je loge dans un galetas!

Il était difficile que l'Académie eût aucun démêlé avec un prince si modéré. Il n'avait du reste pu prendre le titre de son *Protecteur*. Ce titre, devenu une des inaliénables prérogatives de la couronne, n'appartenait point au chef temporaire de l'État. Le véritable protecteur parut lui-même à l'Académie le 22 juillet 1719: honneur inusité, qui surpassait de beaucoup cette faveur des audiences royales, due autrefois aux bons offices de Rose. Cette visite du jeune roi fut sans doute, dans la pensée de ceux qui la lui conseillèrent, le prix de l'exclusion prononcée l'année précédente. Déjà, en 1658, une reine était venue au milieu de l'illustre compagnie, mais une reine étrangère, et qui avait déposé la couronne. Plus tard la visite de Christine fut un exemple suivi par les princes du Nord qui voyagèrent en France. Un autre souverain de la Suède, Gustave III, honora l'Académie de sa présence en 1771 d'abord, une seconde fois en 1784. Avant lui, en 1768, le roi de Danemark, Christian VII, avait voulu assister aussi aux séances du Louvre. En 1782 le fils de cette impératrice qui fut l'ardente prosélyte des lettres et de la philoso-

phie française, le comte du Nord, depuis Paul Ier, venait aussi rendre hommage à notre génie au milieu de sa plus célèbre représentation. Cette lumière que nous faisions alors rayonner sur l'Europe entière, c'était le Nord surtout qui la recevait avidement. Gustave, Christian, le fils de Catherine II se montraient à l'Académie française comme les disciples de notre littérature et de nos idées. La visite du roi de France, alors dans sa dixième année, fut un honneur encore plus éclatant, mais n'avait pas ce sens et cette portée. C'était une politesse royale qui ne devait point tirer à conséquence : les écrivains qui firent régner l'esprit français à Saint-Pétersbourg, à Berlin, n'ont jamais compté Louis XV au nombre de leurs sectateurs couronnés.

Les académiciens reçurent leur jeune protecteur avec toutes les marques de la reconnaissance et du respect. « Dès que Sa Majesté, disent les recueils de l'Académie, fut assise dans le fauteuil qu'on lui avait préparé, M. le maréchal de Villeroi prit la parole, et fit un discours plein d'éloquence et de dignité, très-honorable à la compagnie. » M. de Valincour, directeur, adressa un compliment au roi. « C'est aujourd'hui, sire, s'écria-t-il, le plus beau jour de notre vie. Il sera marqué en lettres d'or dans nos fastes. »

On fit connaître au jeune roi les règles et la forme des élections, dont il s'était gracieusement enquis. On lui expliqua en détail toute l'administration intérieure de la compagnie.

Ce fut ainsi que le despotisme et les lettres, ces deux puissances de nature si diverse qui, sous ce règne, ne devaient pas vivre en parfaite intelligence, se rencontrèrent face à face, au commencement du nouveau siècle, dans une entrevue courtoise, avec le plus touchant échange de bienveillante condescendance et de respectueux hommages.

L'Académie, peu de temps après, eut une journée moins brillante, lorsqu'elle reçut le premier ministre Dubois.

L'homme qui n'avait point rougi de monter, tout couvert de vices et d'opprobre, au siége épiscopal de Fénelon, et de se parer de cette pourpre romaine que n'avait point portée Bossuet, déclara, en demandant aux académiciens leurs suffrages, *qu'il ne rougirait pas d'être leur confrère.* C'était en effet à eux seuls de rougir. L'Académie payait cher dans de pareils moments l'honneur qu'elle avait de tenir de si près à l'État, et tout cet éclat qui attirait vers elle les plus nobles ou les plus puissants. Figurons-nous la triste scène du 3 décembre 1722 : « Ce petit homme à mine de fouine, » étalant son impudente arrogance, tandis qu'il lit, avec la dignité d'un protecteur des lettres et d'un successeur de Richelieu, le court remercîment que la Motte a écrit pour lui; autour du récipiendaire un cardinal de Rohan, un évêque de Fréjus, par lesquels il avait fait produire sa candidature; enfin, d'une voix un peu basse, et avec un léger sourire, équivoque entre la complaisance et la malice, le trop docile Fontenelle lui donnant le titre de *Monseigneur*, que Colbert avait repoussé, et qu'exigeait Dubois, sous prétexte de ne pas contrister ses confrères du sacré collége.

Puérile question d'étiquette! dira-t-on peut-être. Mais ce ne serait pas bien juger des choses. L'Académie française eut rarement à subir une plus fâcheuse violence. Nous verrons quelle émotion devait, beaucoup plus tard, exciter dans la compagnie, une exigence semblable, appuyée sur ce triste précédent. L'égalité avait été jusque-là le moins contesté, le plus respecté des priviléges académiques. Vers ce même temps où elle fut si indignement violée par l'insolence de Dubois, nous trouvons une curieuse preuve du prix que l'Académie n'avait pas cessé d'y attacher. C'est en effet à peu près à cette date qu'il faut placer la piquante histoire du portrait de Villars si bien racontée par d'Alembert. Le maréchal était entré en 1714 à l'Académie, où, le jour de sa réception, il avait été salué du nom de *César*. Son confrère en gloire, le maréchal de

Saxe, qui ne voulut point des honneurs du fauteuil, « parce qu'il ne savait pas même l'orthographe, et que cela lui allait comme une bague à un chat, » disait que le maréchal de Villars « ne savait pas écrire ni lire ce qu'il écrivait. » Sans doute Villars n'était pas de cet avis. Brillant causeur, spirituel dans ses lettres, aimant à se souvenir de ses couronnes de rhétorique, il ne se croyait pas déplacé au milieu des écrivains, ses confrères, et remplissait ses obligations d'académicien avec autant d'assiduité que le lui permettaient ses autres devoirs. Toutefois il était naturel qu'il eût trop peu de moments libres à consacrer à la compagnie. Pour lui en témoigner ses regrets, il imagina un jour de lui proposer son portrait, qu'il mettait à sa disposition pour en orner la salle des assemblées. Un hommage si délicat, un moyen si ingénieux de dédommager l'Académie de son absence, et de ne plus s'éloigner d'elle, au moins en peinture, fut accepté avec empressement. Mais un académicien, Valincour, sachant que de toutes les vertus du maréchal la modestie n'était peut-être pas la mieux établie, le soupçonna d'avoir beaucoup moins donné une marque de déférence que prétendu à une distinction. Il crut donc prudent de ne pas le laisser figurer, dans un isolement trop glorieux et trop privilégié, à côté des images des protecteurs de l'Académie, les seules qu'on eût reçues jusque-là. Afin qu'il ne pût jouir sans partage, même un seul jour, de l'honneur qu'il s'était fait si adroitement décerner, Valincour fit présent sur l'heure à la compagnie des portraits de ses illustres amis, Racine et Boileau. Son exemple fut imité: la salle des assemblées reçut beaucoup d'autres portraits. Ainsi l'avantage de pouvoir à toute heure contempler les traits héroïques du maréchal ne fut pas trop exclusif; et son gracieux présent cessa d'être inquiétant pour l'égalité.

A peine le régent et l'insolent Dubois, rapidement disparus de la scène, avaient-ils laissé au jeune roi devenu majeur et à ses nouveaux ministres le gouvernement d'une société déjà profondément changée depuis le dernier règne,

qu'on allait voir, à propos d'une élection académique, s'annoncer les premières défiances du pouvoir en face des premières témérités de la pensée. L'auteur des *Lettres persanes* se présenta, à la fin de 1727, aux suffrages de l'Académie, n'ayant encore d'autre titre qu'un livre singulièrement hardi sous sa forme frivole, un badinage aussi profond que piquant, où se découvraient déjà toutes les redoutables entreprises d'un siècle novateur. La tendance, bientôt générale, des esprits vers un audacieux scepticisme, auquel ne devait échapper aucune question de gouvernement, de législation, de philosophie, de religion, y était dès lors tout entière. Le cardinal Fleury n'avait point lu le livre ; mais de plus attentifs donnèrent l'alarme, et signalèrent le danger. Le ministre averti écrivit à l'Académie que le roi ne donnerait pas son agrément à la nomination de Montesquieu. On entrait dans une voie nouvelle. La persécution de l'auteur du *Cid* par le cardinal de Richelieu avait été uniquement l'effet d'une rancune privée. Les scrupules qui avaient apporté des délais à l'élection de la Fontaine, et avaient fermé l'Académie à Chaulieu, n'avaient voulu réprimer que les jeux trop libres d'une muse épicurienne. Mais il n'y avait aucune prévention, aucune inimitié contre la personne de l'auteur des *Lettres persanes ;* et d'autre part ce que l'autorité du protecteur frappait d'interdit, dans son livre, ce n'était point tant la licence de voluptueuses peintures que l'indiscrétion philosophique, qui découvrait, comme en se jouant, et commençait à ébranler les fondements les plus cachés de la puissance publique et de l'état social. Ce fut donc une intervention vraiment politique de la royauté dans les affaires de l'Académie ; et jusque-là on n'en avait pas eu d'exemple. L'exclusion même de l'abbé de Saint-Pierre ne me semble pas avoir eu ce caractère. D'abord elle n'avait pas été poursuivie par les dépositaires actuels de la puissance ; et puis l'on voulait beaucoup moins, en frappant le naïf rêveur, condamner des utopies de gouvernement qui ne semblaient

point dangereuses, que venger une injure en quelque sorte personnelle faite, au milieu d'une réaction contre l'ancienne cour, à l'idolâtrie des vieux serviteurs du grand roi.

La première résistance du pouvoir à l'esprit du siècle nouveau qui frappait aux portes de l'Académie fut, comme toutes celles qui suivirent, bientôt désarmée. Cet art plus adroit que franc, et plus malicieux que digne, avec lequel Voltaire sut si bien tourner les obstacles, et frayer la route à ses entreprises les plus hardies, parut de bonne guerre à Montesquieu, esprit plus grave cependant, et qui sut d'ordinaire mieux se respecter : mais il semblait alors entrer dans la carrière presque avec la même légèreté. Il alla plaider sa cause auprès du vieux cardinal, lui fit lire une édition nouvelle de son livre faite en quelques jours par lui avec de prudentes suppressions, et les adoucissements qui pouvaient lui faire trouver grâce auprès d'un cardinal et d'un ministre ; et rejeta sur l'infidélité de ses éditeurs de Hollande les passages qui avaient scandalisé. Voltaire s'est plu à raconter, dans le *Siècle de Louis XIV*, ce tour ingénieux dont il avait sans doute pris bonne note. En même temps qu'il mettait cette adresse à se justifier, Montesquieu déclara avec indignation et véhémence que s'il lui fallait subir l'affront d'une exclusion si déshonorante, il quitterait la France, et irait chercher ailleurs la liberté et le repos qu'on lui refusait. Le maréchal d'Estrées, alors directeur de l'Académie, se montra auprès de ses confrères, comme auprès du ministre, un zélé défenseur du candidat, et de l'indépendance des choix académiques. L'opposition du protecteur fut levée, et Montesquieu fut admis. Dans son remercîment il paya sa dette de reconnaissance à celui dont il avait endormi les scrupules, et le proclama *un ministre nécessaire au monde*, un ministre *tel que le peuple français aurait pu le demander au ciel*.

La philosophie du dix-huitième siècle, représentée, il est vrai, par le plus sage et le plus modéré de s
était entrée avec lui à l'Académie le 24 janvier

lorsque vingt-sept ans plus tard tous les confrères de Montesquieu s'empressèrent d'assister au service que la compagnie fit célébrer pour lui, on put voir autour de son cercueil Voltaire, Duclos, Buffon et d'Alembert, qui pendant ce quart de siècle étaient venus prendre place à ses côtés.

Nous venons de noter en 1727 le premier symptôme des luttes du pouvoir contre la liberté philosophique qui commençait à se montrer. Ce n'était point de ce côté cependant que se tournaient surtout les inquiétudes et la vigilance défiante du vieux cardinal. Ses regards restaient fixés de préférence sur la bulle *Unigenitus* et sur les appelants. Les querelles théologiques avaient pénétré jusqu'au sein de l'Académie. On en avait eu la preuve en 1721, lorsqu'elle eut à voter sur l'élection de Languet de Gergy, évêque de Soissons, qui déployait alors en faveur de la bulle le zèle qu'il mit plus tard à attaquer l'*Esprit des lois*. Le prélat moliniste avait rencontré, dans sa candidature, une opposition très-animée. Assez de boules noires lui furent données pour qu'il faillit être exclu sans retour; c'est-à-dire qu'il ne fut pas très-éloigné d'avoir contre lui le tiers des votants. Encore faut-il dire que si cette humiliation lui fut épargnée, il le dut aux puissantes démarches de l'évêque de Fréjus. Ce fut en ce même temps où l'Académie montrait ces dispositions inquiétantes contre les défenseurs de la bulle, et, je pense, à l'occasion de ce fauteuil obtenu à si grand'peine par Languet, que Fleury, très-puissant déjà, quoiqu'il ne fût pas encore ministre, éconduisit, sous le prétexte de la bienveillance et de la protection, la candidature importune de Louis Racine. Le modeste et pieux auteur du poëme de *la Grâce*, qui n'approchait de la gloire des lettres qu'en tremblant et avec les plus touchants scrupules, se sentait cependant attiré invinciblement vers elle par un penchant héréditaire et comme par un doux écho de la muse paternelle qui retentissait dans son âme. Son ambition la plus chère (autant qu'une ambition mondaine pouvait avoir accès dans son cœur)

était de se faire recevoir à l'Académie. « Je regardais comme ma fortune une place à l'Académie française, » écrivait-il en 1731 à J. B. Rousseau. Et l'Académie pouvait-elle faire choix d'un nom plus glorieux, que recommandaient encore d'excellents titres personnels, le caractère le plus pur, un talent grave, élégant, formé à la meilleure école et nourri des plus belles traditions ? Valincour et quelques autres amis de son père l'encouragèrent à se présenter, et prirent l'engagement de le nommer. Mais le jansénisme du poëme de *la Grâce* avait soulevé des colères. Un prélat, en lui montrant son livre, lui avait dit : « Voilà un ouvrage qui sera votre condamnation au jour du jugement. » Fleury ne s'emporta pas à ces violences. Il persécutait avec bénignité, et, comme dit fort bien Voltaire, « sourdement et poliment. » Il trouva donc un moyen plus charitable et plus compatissant d'éloigner de l'Académie le malheureux poëte qu'avait ruiné le système de Law. « Il me demanda, dit L. Racine dans cette même lettre à Rousseau, et, m'ayant parlé avec bonté, me représenta que je perdais mon temps, et que je ferais bien mieux de songer à avoir de quoi vivre ; qu'enfin il me procurerait une place plus utile que celle d'académicien, à laquelle, pour le présent, je ferais sagement de renoncer. M. de Valincour me conseilla de m'abandonner à mon protecteur ;... et, au lieu d'être nommé à l'Académie, je fus nommé inspecteur des fermes. » Pauvre Racine ! Il était né pour la poésie et les plus nobles études : son généreux protecteur l'envoya vérifier des comptes et examiner des bordereaux. « J'aimerais mieux, disait-il avec une résignation pleine de douceur, après dix ans de cette vie si contraire à ses goûts, j'aimerais mieux encore être dans le sein de ma patrie, uniquement occupé des lettres. »

On peut croire que Fleury, devenu ministre, ne fit pas moins bonne garde aux portes de l'Académie pour n'y laisser pénétrer aucun adversaire de la saine doctrine. S'il y avait alors un homme que la compagnie désirât voir

dans ses rangs, et qui fût digne d'y être reçu, c'était celui que Montesquieu a nommé *l'Abeille de la France*, et à qui d'Aguesseau disait si bien : « Vous parlez le français comme si c'était votre langue naturelle. » Mais Rollin était vu de mauvais œil par le cardinal. Son attachement loyal à ses amis et à ses croyances avait attiré sur lui d'odieuses persécutions. L'ostracisme dont il était frappé par le tout-puissant ministre rendit, malgré les vœux de la compagnie, sa nomination impossible.

Après la mort de Fleury, l'évêque de Mirepoix se chargea de l'exclusion des candidats jansénistes. Il y avait quelques mois seulement qu'il remplaçait l'ancien évêque de Fréjus dans la dispensation des rigueurs ecclésiastiques, lorsque l'abbé de la Bletterie se présenta en 1743, pour succéder au marquis de Saint-Aulaire. Écrivain estimable et savant, prêtre d'une vie irréprochable, la Bletterie eut les suffrages de l'Académie. Mais elle s'était trop hâtée de se croire affranchie, par la mort de Fleury, de la surveillance théologique. Celui qu'elle venait d'élire avait eu foi aux miracles du diacre Pâris. Boyer éclaira la conscience du roi; et l'Académie, qui après le premier scrutin avait demandé l'approbation du protecteur, reçut l'ordre de lui proposer un autre choix.

Peu de temps après on abolit le règlement qui exigeait deux scrutins. On devait espérer que, depuis ce changement, les avertissements officieux ne suffisant plus pour contrarier les suffrages, et le refus de sanction, les coups éclatants d'autorité pouvant seuls désormais empêcher une élection, la crainte de l'opinion publique rendrait plus réservée et plus rare une intervention tracassière. Cependant la liberté de l'Académie n'y gagna pas d'abord beaucoup. Le pouvoir protecteur était plus disposé que jamais à contrôler les élections, et à prononcer sur leur mérite en dernier ressort. Son droit fut expressément établi par le règlement que Louis XV donna à l'Académie le 30 mai 1752. L'art. 11 en est ainsi conçu : « Quand une élection

aura été faite, il nous en sera rendu compte, à nous immédiatement, ou par le directeur, ou, à son défaut, par tel autre que l'Académie aura nommé ; et si notre approbation et notre consentement ne confirment pas l'élection, elle sera et demeurera nulle. » Dès l'année suivante un choix, que l'Académie se disposait à faire, provoqua de nouveau la sévérité royale, qui, avertie à temps, prévint le vote et échappa à la nécessité de l'annuler. Cette fois encore, dans son infatigable zèle, l'évêque de Mirepoix s'était chargé de la dénonciation. L'Académie qui voulait bien oublier tant d'épigrammes dont le malin Piron l'avait criblée, avait cru qu'elle pouvait ignorer aussi quelques malheureuses productions, grossiers égarements de jeunesse où ce poëte était tombé, sans qu'on pût dire que son cœur fût pervers ou corrompu. Elle désirait donc recevoir l'auteur de la *Métromanie* dans ses rangs où l'opinion publique l'appelait : moins disposé qu'elle à un pardon généreux des épigrammes auxquelles il avait été particulièrement en butte, l'académicien la Chaussée, qui en garda le surnom de *la Rancune*, n'épargna rien pour traverser l'élection. Il trouva des auxiliaires plus redoutables que lui. Bougainville, qui l'année suivante fut de l'Académie, et qui sans doute y aspirait dès lors, alla, dit-on, mettre sous les yeux de l'évêque de Mirepoix le scandale des vers les plus licencieux du poëte. Le prélat à son tour porta l'accusation devant le roi. Le protecteur fit venir Montesquieu, alors directeur, et lui déclara qu'ayant appris que l'Académie se proposait de nommer Piron, il l'invitait à jeter les yeux sur un autre sujet. Sans doute il ne crut pas restreindre assez par cette exclusion la liberté des choix. Il était surtout occupé en ce moment de la résistance des parlementaires aux refus de sacrements et aux lettres de cachet ; il se trouvait en guerre ouverte avec les Enquêtes, les Requêtes et la Grand'Chambre ; et son irritation était extrême contre les officiers de justice et contre le barreau. Il avertit donc en même temps Montesquieu qu'il ne vou-

lait point que la place fût donnée à quelqu'un de l'ordre des avocats.

Piron, toujours rieur, plaisanta sur sa déconvenue, se plaignant seulement d'*avoir reçu un coup de crosse.* Grâce à Montesquieu, il fut un peu consolé par une pension de mille francs dont il avait grand besoin. Le directeur de l'Académie la fit demander par madame de Pompadour : « Piron est assez puni, Madame, lui écrivit-il, pour les mauvais vers qu'on dit qu'il a faits; d'un autre côté, il en a fait de très-bons. Il est aveugle, infirme, pauvre, marié, vieux. » Lorsque Louis XV reçut de la favorite cette supplique en faveur d'un honnête homme à qui l'on faisait avec tant de sévérité expier un vieux péché, la main qui la présentait le fit-elle réfléchir sur la justice qu'il pourrait y avoir de sa part à tempérer d'un peu d'indulgence son rigorisme de censeur des mœurs ?

Au reste, si ce fait de l'exclusion de Piron a son importance, en ce qu'il contribue avec d'autres du même genre à faire connaître la trop fréquente immixtion du protecteur dans les affaires de l'Académie, il n'eut par lui-même aucune portée politique, aucune signification de parti. Il n'intéressait en rien les passions alors vraiment vives; et Louis XV exerça cette rigueur sans y tenir beaucoup, je pense : Piron n'était pas philosophe. Or, parmi les écrivains, le roi ne craignait vraiment, ne détestait que les philosophes. Les luttes dignes d'attention qui s'engagèrent en ce temps, sur le terrain académique, entre le pouvoir absolu et la liberté des lettres, furent toutes soutenues par *la philosophie*. L'indépendance de la pensée ne s'appelle point d'un autre nom dans ce siècle. L'histoire de l'esprit littéraire, qu'on la prenne à l'Académie ou ailleurs, est nécessairement à cette époque l'histoire de la philosophie. Nous n'allons point rencontrer autre chose dans le récit des faits qui se rapportent au protectorat de Louis XV.

Nous avons vu que la première victoire remportée par la philosophie dans les élections académiques fut la no-

mination de Montesquieu. L'esprit nouveau avait fait bien des progrès depuis les *Lettres persanes*, lorsque pour la seconde fois il eut accès au Louvre. Ce jour-là (9 mai 1746) c'était le plus redoutable de tous les novateurs, c'était le maître même du siècle qui y prenait place. On voudrait, pour l'honneur des lettres et de la philosophie, qu'il y fût entré fièrement, hardiment, en homme sincère et libre. Mais on ne trahit pas la cause généreuse de l'émancipation de la pensée, en reconnaissant qu'elle n'a pas toujours triomphé en France par les nobles moyens qui sont seuls dignes d'elle. Les obstacles que Montesquieu avait eu à vaincre, naturellement Voltaire les trouva aussi sur sa route. Il les tourna avec une adresse moins scrupuleuse encore, et avec un plus grand sacrifice de sa dignité. Dans cette circonstance de sa vie, comme dans beaucoup d'autres, content d'avoir pour but et pour fin son indépendance philosophique et la liberté de tout dire, il eut pour moyen la complaisance; et le mot n'est pas assez sévère : ambitieux de régner sur les esprits, la servilité ne lui répugnait pas pour arriver à la domination. Quoiqu'il ait affecté de dire, à propos même de cette candidature poursuivie avec beaucoup trop d'ardeur, qu'il se souciait peu de devenir *un des quarante membres inutiles de l'Académie*, toute sa conduite prouve que si sa vanité faisait bon marché d'un titre qui ne pouvait rien ajouter à sa gloire, il ne le tenait pas pour indifférent dans les calculs de sa politique. Comment n'aurait-il pas compris que s'il restait en dehors de la représentation officielle des lettres, quelque chose manquerait à cette dictature du génie qu'il ne voulait pas seulement leur imposer de fait, mais leur faire partout reconnaître et saluer ? Et puis il sentait le besoin de placer ses hardiesses comme dans un asile, sous la protection d'un corps mieux fortifié qu'un individu isolé contre les violences du pouvoir absolu. « Je songeai, écrivait-il en 1750 au duc de Richelieu, à me faire une espèce de rempart des Académies contre les

persécutions qu'un homme, qui a écrit avec liberté, doit toujours craindre en France. »

Il avait désiré une première fois entrer à l'Académie française en 1732; il s'y présentait avec les plus beaux titres: *Œdipe*, *Brutus*, la *Henriade*, l'*Histoire de Charles XII*. Mais l'académicien le Gros de Boze avait alors prononcé qu'il ne serait jamais *un sujet académique*. Lorsque la mort du cardinal Fleury laissa un fauteuil vacant en 1743, Voltaire crut le moment venu de réparer un premier échec. Les onze années qui s'étaient écoulées dans l'intervalle, fécondes et laborieuses, comme toutes celles de sa vie, lui avaient donné de nouveaux droits. *Zaïre*, *Alzire*, et tout récemment *Mérope*, avaient fait briller sa gloire d'un éclat tous les jours plus vif. Mais d'un autre côté ses témérités avaient de plus en plus élevé la barrière que les scrupules religieux opposaient à son entrée à l'Académie. Le *Mondain* avait soulevé bien des tempêtes; *Mahomet* avait excité de telles clameurs qu'il avait fallu le retirer du théâtre; les *Lettres philosophiques* avaient été brûlées par la main du bourreau. Il était à présumer que Voltaire se présentant à l'Académie avec une renommée si peu rassurante ne trouverait pas endormie la vigilance de l'évêque de Mirepoix. Il crut donc qu'il fallait se mettre en règle. Il écrivit à un académicien, à un prêtre, que l'on a supposé être l'abbé de Rothelin, une lettre où, en déclarant sa candidature, il se justifiait, avec peu de sincérité, des accusations portées contre lui. Il y faisait profession d'un grand attachement à la religion chrétienne. « Mes sentiments véritables, disait-il, sur ce qui peut regarder l'État et la religion, tout inutiles qu'ils sont, étaient bien connus de M. le cardinal de Fleury... Il a daigné faire passer jusqu'au roi un peu de cette bonté dont il m'honorait. Cette bonté serait mon excuse, si j'osais demander dans la république des lettres la place de ce sage ministre.

« Le désir de donner de justes louanges au père de la religion et de l'État m'aurait peut-être fermé les yeux sur

mon incapacité. J'aurais fait voir au moins combien j'aime cette religion qu'il a soutenue, et quel est mon zèle pour le roi qu'il a élevé. Ce serait ma réponse aux accusations cruelles que j'ai essuyées, ce serait une barrière contre elles, et un hommage solennel rendu à des vérités que j'adore, et *un gage de ma soumission aux sentiments de ceux qui nous préparent dans le Dauphin un prince digne de son père.* » Cette dernière phrase était une génuflexion devant la puissance redoutée de l'évêque de Mirepoix. Voltaire craignit que ce ne fût point assez; il lui écrivit à lui-même; et quoique la lettre laissât percer une secrète colère contre les persécutions, contre *ces fureurs de l'envie qu'il faut savoir souffrir à l'exemple de Dieu qui fut persécuté dès qu'il daigna être homme;* elle n'était pas au fond moins prompte à humilier devant le prélat les opinions du philosophe, ni plus avare de fausses protestations : « Je peux dire, devant Dieu qui m'écoute, que je suis bon citoyen et vrai catholique... Mes ennemis me reprochent je ne sais quelles *lettres philosophiques.* J'ai écrit plusieurs lettres à mes amis ; mais jamais je ne les ai intitulées de ce titre fastueux. »

Avons-nous besoin de dire que nous ne sommes pas de ceux qui prennent un malin plaisir à recueillir les preuves de la faiblesse d'un grand homme, et à rappeler les fautes inexcusables qu'il a pu commettre? Si par ces citations sincères, et que pour notre part nous trouvons tristes, nous faisons plaisir aux ennemis de toute philosophie et de toute liberté de l'esprit humain, nous le regrettons. Nous aimerions à ne provoquer les sévères réflexions de nos lecteurs que contre les persécuteurs des lettres, et à n'avoir qu'à louer, qu'à faire admirer tous les hommes que l'Académie compte parmi les défenseurs et les amis de ses libertés. Il ne nous est pas difficile de sentir que nous irions ainsi à notre but par une route plus directe et plus facile, et que cette histoire y gagnerait beaucoup en unité. Mais par la dissimulation de la vérité on ne sert bien aucune

les bonnes causes moins encore que toutes les

utre prélat, que Voltaire croyait également à crain-
ait l'archevêque de Sens, Languet de Gergy : il le
ligué contre sa candidature avec l'évêque de Mire-
et sans doute il lui fit des soumissions semblables,
e le montre un billet qu'il adressait dans le même
à d'Argental : « L'auteur de *Marie Alacoque* persé-
t doit persécuter l'auteur de la *Henriade;* mais *je
out ce qu'il faudra pour apaiser, pour désarmer* l'ar-
que de Sens. Le roi m'a donné son agrément, je tâ-
de le mériter. » Cette belle politique lui attirait les
iteries de Frédéric :

Quoi ! la grâce efficace opère !
Par Mirepoix endoctriné,
Et tout aspergé d'eau bénite,
Abattu d'un jeûne obstiné,
Allez-vous devenir ermite?

gré tant d'efforts pour conjurer l'hostilité du clergé,
ait la redouter encore; mais il avait espéré s'être
é contre elle un puissant appui. Le duc de Riche-
sposait du crédit de la duchesse de Châteauroux,
l s'était plus que personne employé à établir la fa-
Grâce à ce complaisant ami de la favorite, il fut fa-
Voltaire de la mettre dans ses intérêts. Le roi, ga-
ar elle, se montra d'abord bien disposé; et comme
mandait, à son souper, qui prononcerait à l'Acadé-
oraison funèbre de Fleury, il répondit que ce serait
re. Cependant Boyer ne se laissait pas fléchir. « Le roi,
ltaire, lui abandonnait toutes les affaires du clergé;
a celle-ci comme un point de discipline ecclésiasti-
» Dans son opiniâtre opposition à l'élection qu'ap-
; la duchesse de Châteauroux, il fut secondé par
nistre, le comte de Maurepas, ennemi de la favorite.
re apprit que le secrétaire d'État voulait traverser sa

nomination. Il alla le trouver, et lui demanda une explication sincère : « Je vous conjure, lui dit-il, de vous expliquer franchement : en cas que madame de Châteauroux l'emporte sur M. l'évêque de Mirepoix, vous y opposerez-vous? » Maurepas se recueillit un moment, et répondit : « Oui, et je vous écraserai. » La maîtresse fut vaincue par cette ligue du ministre et des évêques ; et ce fut l'archevêque de Sens, depuis cardinal de Luynes, qui eut le fauteuil de Fleury. La colère de Voltaire fut grande. Le prélat, qui l'avait fait exclure, lui était devenu odieux. « Il n'y a que Mirepoix, écrivait-il peu de temps après à Frédéric, qui obscurcisse la sérénité du ciel de Versailles et de Paris ; il répand un nuage bien sombre sur les belles-lettres. » Le roi de Prusse lui envoyait de Potsdam ses condoléances : « Je m'attendais bien que Voltaire serait repoussé dès qu'il comparaîtrait devant un aréopage de Midas crossés-mitrés. » Boyer devint l'objet ordinaire de leurs railleries les plus sanglantes. Au lieu de l'*anc. évêque de Mirepoix* (signature abrégée du prélat, *ancien évêque de Mirepoix*), ils ne l'appelaient plus entre eux que l'*âne évêque de Mirepoix*.

Quel que fût son ressentiment et son dépit, Voltaire n'était pas d'humeur à renoncer par fierté à un titre auquel il avait tant de droits, et qu'il croyait d'ailleurs utile à sa sûreté et à sa liberté. Pour avoir été inutiles une première fois, les moyens qu'il avait employés ne lui semblaient pas mal imaginés ; il n'essaya pas d'en trouver d'autres ; et bientôt il eut occasion de les mettre encore en œuvre avec une nouvelle ardeur. Flatter la cour, se concilier la favorite, donner satisfaction à l'Église par ses désaveux, la tactique ne changea pas. La duchesse de Châteauroux avait échoué contre l'opposition des prélats : madame de Pompadour serait peut-être une protectrice plus zélée ou plus puissante. Voltaire, qui la connaissait déjà, lorsqu'elle était encore madame d'Étioles, lui avait fait une cour assidue depuis qu'elle était en faveur. Ce fut

ainsi que, malgré le peu de goût de Louis XV pour lui, il put paraître un moment s'être insinué dans ses bonnes grâces. A l'occasion du mariage du Dauphin il fut chargé de composer une pièce (*la Princesse de Navarre*) pour les fêtes de Versailles. Il chanta Fontenoy. En un mot il devint le poëte de la cour ; et bientôt madame de Pompadour le fit nommer historiographe de France et gentilhomme ordinaire de la chambre. Toutefois, si d'irrésistibles sollicitations avaient arraché ces marques de faveur à Louis XV, au fond ses sentiments n'avaient pas changé : « Peu touché, dit Marmontel dans ses mémoires, des louanges que Voltaire lui donnait, le roi ne voyait en lui qu'un philosophe impie et qu'un flatteur ambitieux. »

Sur ces entrefaites le président Bouhier laissa une place vacante à l'Académie (17 mars 1746). Voltaire écrivait deux jours après aux d'Argental : « Voltaire sait d'hier la mort du président Bouhier. On a déjà parlé à Voltaire de la succession dans la part de fumée qu'avait à Paris ledit président commentateur ; Voltaire est malade ; Voltaire n'est guère en état de se donner du mouvement ; Voltaire grisonne et ne peut pas honnêtement frapper aux portes, quoiqu'il compte sur l'agrément du roi.... Il sera très-flatté d'être désiré ; mais il craindra toujours de faire des démarches. » Il en fit cependant ; il frappa, honnêtement ou non, à une porte ; c'était celle d'un jésuite, du révérend père de la Tour, principal du collége Louis-le-Grand. Il lui écrivit une longue lettre dans laquelle il prétendait défendre le Saint-Père contre les jansénistes, sacrifiait Pascal à Bourdaloue, ne trouvait dans les *Lettres provinciales* que l'art d'*insulter avec éloquence* ; déclarait « qu'il voulait vivre et mourir tranquille dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. » Il retombait dans ce désaveu des *Lettres philosophiques* dont il s'était déjà rendu coupable en 1743. Exagérant sa soumission jusqu'à la facétie : « Si jamais, écrivait-il, on a imprimé sous mon nom une page qui puisse scandaliser seulement le sacristain de la

paroisse, je suis prêt à la déchirer. » Tous ses écrits, à l'entendre, avaient été défigurés par les ridicules éditions qu'on en avait faites. « On n'aura probablement, ajoutait-il, mes véritables ouvrages qu'après ma mort. » Il n'oubliait pas en même temps de faire sonner bien haut la faveur royale à des oreilles qu'il n'y croyait pas sourdes : « Ce sont ces sentiments connus du roi qui m'ont attiré ses bienfaits. Comblé de ses grâces, attaché à sa personne sacrée, chargé d'écrire ce qu'il a fait de glorieux et d'utile pour la patrie, uniquement occupé de cet emploi, je tâcherai, pour le remplir, de mettre en pratique les instructions que j'ai reçues dans votre maison respectable. » Nous ne pensons pas que se moquer en flattant ennoblisse beaucoup la flatterie. Voltaire riait tout bas, en criant : *Foin du loup!* mais il prétendait bien qu'on ne l'entendît pas rire. Et de fait il se fit croire un peu ; ou du moins on s'imagina qu'il s'engageait et venait s'enchaîner lui-même, tandis que de son côté il comptait fortifier sa liberté. On crut être plus fin que lui ; et l'on permit à l'Académie d'ouvrir. Elle le nomma tout d'une voix, « sans même que l'évêque de Mirepoix, comme Voltaire le raconte dans une lettre à Maupertuis, s'y fût opposé le moins du monde. » Son discours de réception ne fut point un manifeste de la philosophie triomphante. Une seule phrase au début, dans laquelle il proclama la loi de liberté et d'égalité qui régit l'Académie, put rappeler que celui qui parlait était le souverain intellectuel d'un siècle si jaloux des droits de l'esprit. Le reste de sa harangue fut consacré à une discussion littéraire, qui en fut la nouveauté, sans qu'il faille oublier cependant que Fénelon avait autrefois semé son remercîment de judicieux et délicats préceptes ; que la Bruyère, échappant également aux banalités, avait, dans le sien, caractérisé en traits éloquents les grands écrivains de son siècle ; et qu'avant eux Racine, à la réception de Thomas Corneille, avait parlé dignement de son art et du sublime génie qui le lui avait enseigné.

Le chemin était frayé par Montesquieu et par Voltaire ; et portée par l'irrésistible courant de l'opinion, la philosophie allait rapidement faire irruption dans l'Académie, et communiquer à son esprit quelque chose de plus hardi et de plus libre. Ce qui se passa à l'élection du comte de Clermont en 1754, le langage ferme et fier que les académiciens osèrent alors faire entendre à un prince du sang, montra bien quels progrès avait faits chez eux le sentiment de la dignité et de l'indépendance des lettres. Il s'agissait encore de cette égalité, toujours si chère à l'Académie. Elle fut alors mieux défendue qu'elle ne l'avait été, trente ans auparavant, à la réception de Dubois.

Une place se trouvait vacante par la mort de l'académicien de Boze. Bougainville se mit sur les rangs. Sa dévotion et le zèle persécuteur qu'on lui reprochait d'avoir déployé, l'année précédente, pour provoquer l'exclusion de Piron, firent mal accueillir sa candidature par le parti philosophique. En vain il faisait valoir sa mauvaise santé, qui promettrait, s'il était élu, une place bientôt vacante. Duclos, dit-on, lui avait répondu que « ce n'était pas à l'Académie à donner l'extrême-onction. » Mais il trouvait d'un autre côté de nombreux et puissants appuis, qui, peu de temps après, à l'élection suivante, parvinrent à le faire nommer. La reine elle-même faisait demander des voix pour lui. Ses adversaires avaient donc affaire à forte partie. Ils n'osèrent, dans ces circonstances, lui opposer d'Alembert, que madame du Deffant, depuis trois ans déjà, s'efforçait de faire entrer à l'Académie. Ils se tournèrent vers un candidat qui n'était pas un philosophe, mais dont le choix était excellent pour assurer la défaite infaillible de Bougainville. C'était un prince du sang, un arrière-petit-fils du grand Condé, le comte de Clermont. Les princes de cette famille avaient toujours été chers aux lettres. L'Académie, nous l'avons déjà dit, avait souhaité d'avoir le grand Condé pour protecteur. L'aimable prince de Conti, spirituel, savant, aussi lettré que brave, avait eu le désir

de prendre place dans l'illustre compagnie; mais sans doute il fut découragé, dans ce projet, par la disgrâce dont l'avait frappé Louis XIV. Le comte de Clermont ne fut pas, il est vrai, un des princes les plus brillants de cette noble maison. Fidèle cependant à ce goût des sciences et des lettres, qui en était la tradition, il ne pouvait manquer de jeter beaucoup d'éclat sur l'Académie en y acceptant une place. Soit qu'ayant conçu de lui-même le désir d'y être reçu, il l'eût laissé deviner à quelques-uns des académiciens qui cherchaient à traverser la brigue de Bougainville; soit qu'il n'eût fait que prêter l'oreille à leurs suggestions, on fut bientôt d'accord. Parmi ceux que le prince mit dans la confidence de ses intentions, le seul Duclos, sans se laisser éblouir, aperçut, à côté d'un grand honneur pour l'Académie, le grand péril qu'allait courir son égalité. Il fit ouvrir les yeux à ses confrères, et, de concert avec eux, il présenta au comte de Clermont un mémoire où il appelait ses réflexions sur la constitution et les usages de l'Académie. Il l'avertissait avec une franchise respectueuse qu'il ne devrait jamais prendre place au-dessus des officiers de la compagnie, et que, suivant une règle qui ne souffrait pas d'exception, « lorsque l'Académie va complimenter le roi, les trois officiers marchent à la tête, et tous les autres académiciens suivant la date de leur réception. » Le prince donna son consentement aux conditions qu'on lui proposait. Il fut décidé, avec l'agrément du roi, qu'il se présenterait; et d'un commun accord l'affaire fut tenue secrète entre ceux qui l'avaient préparée. Les académiciens de la cour n'en reçurent aucun avis. Le jour de l'élection, au moment où la plupart des suffrages allaient être donnés à Bougainville, le secrétaire perpétuel Mirabaud tira de sa poche une lettre du comte de Clermont, par laquelle le prince remerciait l'Académie de l'honneur qu'elle lui avait fait de le choisir. Quelques-uns, et c'étaient surtout ceux que mécontentait cette surprise, demandèrent qu'on ne votât pas, un prince du sang

ne pouvant être nommé que par acclamation. Mais cette dérogation aux statuts fut sagement écartée. On alla au scrutin. « Le registre, dit Duclos, ne porte que la pluralité et non l'unanimité des voix. »

Honorablement et librement élu, le prince n'avait plus qu'à venir prendre possession de son fauteuil. Tout était prêt pour la réception publique; Son Altesse sérénissime avait elle-même composé son remercîment. Mais il s'éleva tout à coup des difficultés, dont il était permis de s'étonner après les prudentes précautions prises par Duclos. Le comte de Clermont reçut de mauvais conseils. Il n'en avait de sages à attendre ni du comte de Charolais, son frère, ni de ses sœurs. La férocité, les débauches, l'orgueil déshonoraient cette descendance dégénérée du grand Condé. Les prétentions de l'Académie leur parurent insolentes. Quelques courtisans du comte de Clermont se joignirent à sa famille, pour lui représenter qu'il n'était pas de sa dignité d'entrer dans une compagnie, sans y avoir la préséance sur tous ses membres. Ils firent composer un mémoire où l'on revendiquait pour le prince les priviléges auxquels il avait si formellement renoncé dans sa négociation avec les agents de son élection. Duclos y fit la réponse la plus digne et la plus ferme. Il ne craignit pas d'y rappeler les engagements pris par le prince : « Nous ne nous persuaderons jamais, disait-il, que nous ayons eu tort de compter sur sa parole. Nous osons le dire, et le prince ne peut que nous en estimer davantage, nous ne lui aurions jamais donné nos voix, si nous avions pu supposer que nous nous prêtions à notre dégradation... L'Académie ne veut point entrer en discussion avec M. le comte de Clermont; elle obéirait en gémissant à des ordres du roi, mais elle ne verrait plus que son oppresseur dans un prince qu'elle réclame pour juge. » Voilà comme on parlait en 1754 ; voilà le libre langage que nos pères faisaient entendre aux princes, sous le gouvernement absolu de l'ancienne monarchie.

Le comte de Clermont désavoua le malencontreux mémoire ; il fit dire à Duclos qu'il ne tarderait pas à venir à l'Académie, et qu'il voulait y entrer comme simple académicien. Cependant il prit un parti moyen qui n'avait ni bonne grâce ni grandeur. Il ne voulut point paraître dans une séance publique, où, comme récipiendaire, il se serait trouvé à la dernière place, et renonça à lire son remercîment. Il se contenta de venir à une séance ordinaire, sans s'être fait annoncer. Il y donna aux membres de la compagnie le nom de confrères, opina sur les questions qui furent agitées, reçut son jeton, et déclara qu'il voudrait pouvoir le porter sur lui comme une décoration, « que ce serait en quelque sorte sa croix de Saint-Louis de l'Académie. » Après avoir prodigué à la compagnie ces paroles de politesse, il mit fin à sa courte visite, qui fut la première et la dernière. Le sort le désigna, l'année suivante, pour les fonctions de directeur. Il devait, en cette qualité, recevoir l'abbé de Boismont ; mais il se fit excuser. Ce fut à lui également qu'échut le devoir, en 1767, de présider à la réception de Thomas. Il chargea cette fois un académicien de porter la parole à sa place, de déclarer « que le dérangement de sa santé l'avait empêché de se rendre à l'assemblée, et surtout d'être l'interprète de ses regrets et de ses sentiments inaltérables pour l'Académie. »

La ferme conduite de Duclos, dans cette circonstance, contribua sans doute à faire, l'année suivante, tomber sur lui le choix de ses confrères pour les fonctions de secrétaire perpétuel. Ainsi de jour en jour, à l'Académie, le parti des esprits libres prenait un ascendant plus marqué. Le secrétariat, ce haut office académique, rémunéré depuis 1742 par une pension et par le logement au Louvre, mais d'un bien plus grand prix encore comme témoignage d'estime et de confiance, et comme la marque assurée d'une grande autorité morale dans les conseils de la compagnie, devait passer des mains de Duclos dans celles de d'Alembert. Bien que l'un et l'autre choix, celui de 1755,

et celui de 1772, aient une signification analogue, cependant la distance qui sépare les opinions et la hardiesse philosophique des deux secrétaires perpétuels sert à mesurer le chemin que l'on fit en dix-sept ans. Le jour où les suffrages portèrent Duclos au secrétariat, son successeur futur dans cette dignité put lui donner sa voix. D'Alembert était son collègue depuis l'année précédente (1754). Sa nomination avait dû paraître comme une adoption de l'*Encyclopédie*. C'était un pas décisif de l'Académie dans les voies nouvelles. Un mot qui avait été dit quelques mois avant, lorsque le comte de Clermont avait passé avant le philosophe, est un curieux indice de l'esprit qui se propageait. Quelqu'un s'était écrié : « Puisqu'on fait M. le comte de Clermont académicien, on devrait au moins faire M. d'Alembert prince du sang ; ce serait plus juste et plus à propos. » On pense bien qu'il s'était formé beaucoup de cabales hostiles contre la candidature de l'encyclopédiste. D'Alembert n'avait cherché à les désarmer par aucune lâche complaisance. Il faut rendre cette justice à cet homme qui devait être un jour si puissant à l'Académie qu'il ne voulut rien sacrifier de son indépendance pour y entrer. « Le plaisir de dire la vérité librement, écrivait-il en 1753 à madame du Deffant, vaut mieux que toutes les académies du monde. » Le président Hénault était un des académiciens les plus puissants dans les élections. D'Alembert trouva que son suffrage serait trop chèrement acheté par les éloges qu'il prétendait recevoir dans l'*Encyclopédie*. Il le traita maigrement ; et sachant avec quelle ardeur le président depuis lors traversait sa candidature, il refusa de rien faire pour l'apaiser. Il ne fut pas plus souple avec madame de Pompadour, dont il avait eu à se plaindre, et qu'il ne voulut pas voir dans un temps où elle n'attendait que cette démarche pour l'aider à se faire élire. « Voilà, disait-il encore à madame du Deffant, comme il faut traiter ces gens-là. On n'est pas de l'Académie, mais on est quaker, et on passe le chapeau sur la tête devant

l'Académie et devant ceux qui en sont. » Malgré cette fierté et cette indifférence, qu'il faisait valoir peut-être avec un peu trop de faste, l'auteur du célèbre discours préliminaire devait arriver nécessairement par-dessus tous les obstacles. Au premier rang parmi les chefs encyclopédistes, il gardait mieux que tous les autres la mesure et le calme dans ses écrits publics; et cette sagesse, qui lui donnait moins de prise sur la foule, le recommandait à un corps, porté sans doute vers les idées nouvelles, mais régulier et modéré.

Dans la troisième année de son secrétariat, Duclos usa du pouvoir que son caractère et ses fonctions lui donnaient sur l'esprit de ses confrères, pour provoquer une innovation considérable dans les sujets que l'Académie proposait pour les prix d'éloquence. Il s'agissait d'une réforme autrefois conseillée par l'abbé de Saint-Pierre. Balzac, fondateur des concours d'éloquence, avait désiré qu'on y traitât seulement des sujets religieux. Les pièces présentées, qui devaient avoir une approbation signée de deux docteurs, et se terminer par une prière à Jésus-Christ, étaient à peu près de véritables sermons. « Nous donnions, dit Voltaire, des textes faits pour le séminaire de Saint-Sulpice. » C'était par exemple en 1675 : « Marthe, Marthe, vous vous empressez...» ou en 1681 : « Je vous salue, Marie...» Il faut dire cependant que plus on se rapproche de l'époque où nous sommes parvenus, plus on rencontre de sujets qui appartiennent à une morale purement humaine, quelquefois même toute mondaine. Je ne parle pas du texte de 1695 : « Sur le danger qu'il y a dans certaines voies qui paraissent sûres. » Le malicieux Fontenelle qui le suggéra à l'Académie, et qui le traita lui-même, sous le nom d'un ami complaisant [1], l'indiqua incontestablement comme un sujet religieux, puisqu'il l'appuyait de ces paroles des livres saints : « *Est via quæ*

[1] M. Brunel, procureur du Roi à Rouen.

videtur homini justa; novissima autem ejus deducunt ad mortem. » Le développement du discours, dans la pièce couronnée, n'a même rien, à la première apparence, qui ne soit digne de la chaire. L'ironie, presque voltairienne déjà, et le scepticisme, qui y étaient insinués, se dissimulaient assez finement pour tromper alors bien des regards; et l'on put croire que l'on décernait, suivant l'usage, le prix à un pieux travail. Mais plus tard voici quelques sujets franchement profanes: « La modération dans la dispute; » — « La crainte du ridicule étouffe plus de talents et de vertus qu'elle ne corrige de vices. »

Le changement qui se faisait dans les esprits se marquait ainsi peu à peu. On en put bien mieux reconnaître les progrès, le jour où, sur la proposition de Duclos, l'Académie substitua aux sujets donnés depuis 1671 *l'éloge des hommes célèbres de la nation.* C'était, par une loi expresse et nouvelle, mettre hors du concours cette éloquence théologique à laquelle le fondateur du prix avait réservé les couronnes. Là, cependant, n'était peut-être pas l'innovation la plus significative, puisque déjà l'Académie, sans toucher, il est vrai, à la règle, s'était plus d'une fois écartée de la pensée de Balzac. Ce qui était surtout digne d'attention, c'est qu'en empruntant une de ses réformes patriotiques à l'abbé de Saint-Pierre, à ce respectable citoyen qu'avaient constamment préoccupé les grands objets d'intérêt public, on avait eu, comme lui, la pensée d'éveiller ou d'entretenir dans l'âme des jeunes littérateurs l'amour de la patrie, et de faire en quelque sorte leur éducation politique. Il faut donc voir dans ce choix des sujets d'éloquence une direction nouvelle que l'Académie donnait à la littérature ou plutôt qu'elle secondait. Quand on se reporte à des temps où la tribune libre fait entendre un langage autrement sérieux et pratique, on peut dans de tels exercices trouver de la rhétorique et de la déclamation. Soyons justes cependant: ce qui, à d'autres époques, ne doit paraître qu'un amusement de rhéteur

oisif, un jeu de l'éloquence politique dégénérée, fut alors un apprentissage utile, un premier effort des esprits qui cherchaient leur voie, et tentaient de s'ouvrir une carrière jusque-là fermée.

L'écrivain à qui le premier de ces éloges valut la palme, et qui devait la mériter quatre fois encore, était bien celui qui pouvait le mieux entrer dans le véritable esprit de ces concours. Suivant qu'on fait peu de cas de la liberté, ou qu'on l'aime, on ne voit dans Thomas qu'un déclamateur ampoulé, un esprit faux et chimérique, ou, sous la forme un peu fastueuse et guindée de son éloquence, et à travers l'exagération candide d'un enthousiasme inexpérimenté, on sent en lui une âme honnête et généreuse, un talent sincère, noble et ferme. Dans l'âge philosophique de notre littérature, l'esprit de liberté n'a pas produit un plus pur, un plus beau caractère. Ses succès oratoires à l'Académie commencèrent par *l'éloge du maréchal de Saxe*, qui fut mis au concours pour l'année 1759. Une vie militaire ne prêtait pas beaucoup aux leçons que l'orateur, dans d'autres panégyriques, aima surtout à tirer des exemples de ses héros. Mais déjà le ton annonçait dans quel ordre de sentiments il voudrait chercher ses inspirations : « Un corps de citoyens, qui joint les vertus aux lumières, disait-il au début, invite aujourd'hui les orateurs de la patrie à célébrer le héros qui l'a vengée... Si je ne réussis point, comme orateur, je m'applaudirai, comme citoyen, d'avoir honoré, autant qu'il était en moi, le défenseur de mon pays. » Cette salle du Louvre, habituée si longtemps à répéter les humbles adulations des sujets de Louis XIV, devait s'étonner d'entendre ce nom de *citoyen*, si nouveau dans le langage de la France, et qui semblait évoquer le souvenir de l'antiquité républicaine. Quelques-uns des éloges, qui valurent à Thomas d'autres triomphes les années suivantes, lui fournirent l'occasion de faire un pas plus décisif. Les louanges qu'il y donnait aux vertus du temps passé devenaient des accusations

hardies contre les abus et les fautes du gouvernement présent. Ce n'était point une ironie fine et cachée, de malicieuses allusions : les traits qu'il lançait étaient à peine détournés, et frappaient presque directement. Tantôt il faisait entendre à la France, dont une guerre désastreuse avait anéanti les flottes et les colonies, Duguay-Trouin reparaissant tout à coup au milieu de nos ports et de nos arsenaux, et d'une voix sévère nous redemandant ces escadres victorieuses, cette prospérité, cette gloire que nous n'avions pas su conserver; une autre fois, dans l'*éloge de Sully*, auquel il avait donné pour épigraphe : *O utinam !* il s'élevait contre les corvées, comme s'il prévoyait et appelait, treize ans d'avance, l'édit de Turgot; il réprouvait avec une vive indignation la taille et la gabelle ; traçait un énergique tableau des déprédations des traitants ; et, pour qu'il fût bien compris qu'il ne prétendait point parler d'un mal disparu, d'une ancienne plaie guérie, il s'écriait : « *Je souhaiterais que mon siècle pût être étonné* en apprenant que le roi ne recevait que trente millions, tandis que le peuple en payait cent cinquante. » Il n'avait pas moins franchement annoncé ses intentions dans son exorde : « S'il y avait un pays où les désordres et les malheurs fussent les mêmes, où les abus fussent changés en lois, les mœurs corrompues par l'avilissement, les ressorts de l'État relâchés par la mollesse, ce serait pour ce pays que j'écrirais.» En faisant lire publiquement et en couronnant de 1759 à 1765 ces harangues si libres de Thomas, l'Académie s'en appropriait les patriotiques hardiesses ; elles appartiennent à son histoire. Sans nul doute elles répondaient à la pensée qu'on avait eue en donnant cette nouvelle forme aux concours. C'était comme une tribune qu'on essayait, tribune sans institutions publiques et sans puissance délibérative, mais qui avait dans l'opinion sa force et la sanction de ses paroles. Elle habituait d'ailleurs les esprits à entrevoir dans l'avenir et à ambitionner pour l'éloquence un théâtre plus vaste et plus actif ; elle le faisait désirer, et

semblait le montrer de loin, lorsque, déplorant sa propre impuissance, le panégyriste de Sully exprimait ainsi des regrets qui devaient finir par être entendus : « Faibles orateurs, éloignés par nos constitutions modernes de tout ce qui a rapport au gouvernement et aux affaires, est-ce à nous à traiter ces grands sujets qui embrassent le système politique des États ? »

Les progrès que l'esprit d'indépendance et la liberté philosophique faisaient à l'Académie ne pouvaient manquer d'exciter des inquiétudes et de rencontrer des opposants. Au sein même de la compagnie il y avait un parti nombreux qui s'efforçait de lutter contre le torrent. Deux de ses principaux chefs étaient l'abbé Batteux et l'abbé d'Olivet. Ces défenseurs ardents des bonnes doctrines avaient peu de goût pour l'éloquence de Thomas. Le dernier *éloge* qu'il présenta au concours, celui de *Descartes*, les mécontenta surtout. Il est vrai que d'un bout à l'autre *il avait enchanté* Voltaire, étonné « de trouver à la suite d'un écrit si sublime une approbation de deux docteurs [1]. » L'orateur académique, sincèrement religieux d'ailleurs et vrai chrétien, y louait la révolte de l'auteur de *la Méthode* contre les tyrans de la raison. » Il l'admirait fuyant dans la solitude « le bruit des chaînes que le despotisme et la superstition secouent sur leurs esclaves. » Il comptait toutes les victimes de la calomnie et du fanatisme, Socrate, Anaxagore, Ramus ; et montrait la vérité chargée de fers, punie par l'exil, les cachots, les bûchers et les poignards. Les deux abbés trouvèrent le discours trop scientifique. Ils mirent tout en œuvre pour faire refuser le prix à Thomas, et obtinrent du moins qu'il le partageât avec Gaillard. Cette décision, dont Gaillard a lui-même reconnu modestement l'iniquité, fut accueillie par les huées et les murmures du public.

Depuis quelques années déjà la lutte des deux partis,

[1] Lettre de Voltaire à Thomas.

si vive au dehors, s'était engagée aussi à l'Académie. Les défenseurs des vieilles institutions y étaient descendus dans la lice et y avaient jeté le défi aux novateurs avec un singulier scandale en 1760. C'est l'année où, sans plus de scrupules d'un côté que de l'autre, les plus cruelles personnalités se donnèrent carrière, tantôt à l'Académie, tantôt au théâtre. C'est l'année des *Philosophes* de Palissot et de l'*Écossaise* de Voltaire, et d'abord, dans l'ordre des dates, du discours académique de Lefranc de Pompignan. La crise était violente à ce moment. En 1759 un arrêt du conseil du roi avait révoqué le privilége de l'*Encyclopédie*, qui, après une première suppression en 1752, avait été, pendant quelques années, autorisée à reparaître. La philosophie se regardait comme opprimée et persécutée. Il est certain qu'elle trouvait devant elle une autorité arbitraire et capricieuse. Choiseul lui-même qui, l'année suivante, ayant besoin de toutes ses forces contre les jésuites, allait se rapprocher d'elle, était alors compté parmi ceux qui lui faisaient la guerre; on le vit protéger ouvertement la comédie de Palissot. Et toutefois les philosophes étaient en réalité plus redoutables que menacés. Pour ne nous occuper que de l'Académie, nous avons vu qu'ils y étaient déjà fort puissants. L'attaque passionnée et violente que leur livra Lefranc de Pompignan, le jour même de sa réception, eut donc au moins le mérite de la hardiesse, et laisse le jugement des esprits impartiaux flotter entre l'estime à laquelle a toujours droit un acte de courage et de conviction, et la répugnance qu'inspire une insulte publique faite à des confrères. On hésiterait moins, si la philosophie avait eu à redouter des rigueurs plus sérieuses et surtout plus constantes, si elle avait été moins bien armée pour de promptes et impitoyables représailles; enfin si elle avait été plus irréprochable et plus modérée, si elle n'avait représenté que l'idée de liberté, cherché que les justes garanties qui manquaient aux droits de la pensée et de la conscience. Mais elle eut son fanatisme d'irréligion. On ne peut donc

prendre parti pour elle sans réserves. Il faut seulement reconnaître qu'au moins à l'Académie la violence et la provocation partirent du camp opposé.

Lefranc de Pompignan avait été élu à l'unanimité dans les derniers mois de l'année 1759. S'il y avait un certain nombre d'académiciens qui eussent mieux aimé s'adjoindre un confrère d'une dévotion plus calme, ils n'avaient point voulu cependant faire scission : c'était un acte de modération et de tolérance. Il eût été équitable et sage de leur en savoir gré. Mais l'ardeur de ses opinions emporta le nouvel élu. Il était d'ailleurs, dit-on, d'une humeur présomptueuse et hautaine. Ses succès dans les académies de province l'avaient enivré de son importance ; et si Marmontel, dans ses mémoires, ne l'a pas jugé trop sévèrement, « il ajoutait à l'arrogance d'un seigneur de paroisse l'orgueil d'un président de cour supérieure dans sa ville de Montauban. » On l'a accusé d'être entré à l'Académie avec d'âpres ressentiments, irrité qu'il était de s'être présenté sans succès deux ans auparavant, et de s'être vu préférer Sainte-Palaye. On a dit aussi qu'il aspirait à une place dans l'éducation d'un des fils du Dauphin, et qu'en injuriant les philosophes il avait voulu faire sa cour et flatter la dévotion du prince. Les passions qu'il excita furent si ardentes qu'on doit accueillir avec circonspection tous les motifs qui furent alors prêtés à sa conduite. Un zèle irréfléchi et fougueux peut suffire pour l'expliquer. Quoi qu'il en soit, le discours de réception, qu'il prononça le 10 mars 1760, fut une virulente dénonciation des crimes de la philosophie. Plusieurs des confrères, au milieu desquels il venait s'asseoir, furent clairement désignés à l'indignation des honnêtes gens, sinon à la vindicte publique et aux rigueurs du pouvoir. L'éloge de Maupertuis, son prédécesseur, l'amena à définir le véritable homme de lettres, « qui est le savant instruit et rendu meilleur par les livres ; » le véritable philosophe, « qui est le sage, vertueux et chrétien ; » puis à retracer par contraste le tableau de la fausse

littérature et de la fausse philosophie : « S'il était vrai, s'écria-t-il, que dans le siècle où nous vivons, dans ce siècle enivré de l'esprit philosophique et de l'amour des arts, l'abus des talents, le mépris de la religion, et la haine de l'autorité fussent le caractère dominant de nos productions, n'en doutez pas, Messieurs, la postérité, ce juge impartial de tous les siècles, prononcerait souverainement que nous n'avons eu qu'une fausse littérature et qu'une vaine philosophie... Quelles instructions donneraient au genre humain de prétendus philosophes, qui voudraient nous ôter jusqu'aux premières notions de la vertu,... s'élevant, avec une liberté cynique, contre ce que la naissance et les dignités ont de plus éminent ; faisant tout retentir de leurs cabales, de leurs jalousies, de leurs animosités, et forçant enfin le public à regarder comme un problème si les lettres, les sciences et les arts ont plus contribué à épurer les mœurs qu'à les corrompre ! De là l'étonnante controverse élevée de nos jours. Je suis bien éloigné de vouloir applaudir à ce nouveau paradoxe. Ce n'est pas dans le sanctuaire des lettres que j'afficherai l'anathème qui les proscrit. Mais pourquoi le dissimuler ? Ce sentiment pernicieux dans les conséquences, si faux dans le principe, se trouve vrai néanmoins dans l'exception ; et malheur au siècle que cette étonnante exception désignerait ! En vain se vanterait-il d'être un siècle de lumières, de raison et de goût : ses propres monuments serviraient bientôt à le confondre.... Ici ce serait une suite immense de libelles scandaleux, de vers insolents, d'écrits frivoles ou licencieux ; là, dans la classe des philosophes, se verrait un long étalage d'opinions hasardées, de systèmes ouvertement impies, ou d'allusions indirectes contre la religion. Ailleurs l'historien nous présenterait des faits malignement déguisés, des traits satiriques contre les choses les plus saintes et contre les maximes les plus saines du gouvernement. Tout, en un mot, dans ces livres multipliés à l'infini, porterait l'empreinte d'une littérature dépravée, d'une morale

corrompue, et d'une philosophie altière qui sape également le trône et l'autel. »

Dans ces dernières paroles, *le trône et l'autel*, l'orateur donnait le mot d'ordre qui allait rallier tous les ennemis de la philosophie. Il leur enseignait une tactique qu'ils n'oublièrent plus. C'était en pleine Académie que se produisait pour la première fois cette fameuse thèse, que douze ans plus tard le recteur Coger proposa pour sujet du prix universitaire d'éloquence latine : « *Non magis Deo quam regibus infensa est ista, quæ vocatur hodie philosophia.* »

Nous ne prétendons pas ici, touchant à un des problèmes les plus complexes, faire la part du bien et du mal que l'on peut trouver dans la littérature et dans la philosophie du dix-huitième siècle. Elles ont enfanté une sanglante tempête qui a éclairé d'un jour sinistre leurs erreurs et leurs fautes. Elles nous ont aussi légué des biens précieux et d'heureux progrès. Quelle est au juste la valeur de cet héritage ? quelle en est la solidité ? Et si nous le laissions périr misérablement, dans quelle proportion en serions-nous responsables nous-mêmes, et nos pères le seraient-ils ? Sans manquer de foi à la raison et à la liberté, à leurs grandes vérités absolues et abstraites, on peut trouver que les ténèbres se sont de plus en plus épaissies autour de cette redoutable question. Qui oserait dire du moins que ce ne soit pas un malheur pour un peuple d'avoir mêlé les vices d'une société vieillie aux sources mêmes de son indépendance, d'avoir vu les caractères s'affaiblir, les mœurs se corrompre, les croyances s'éteindre, dans le temps où les lettres répandaient chez lui de plus vives lumières, se proposaient de plus grands objets que jamais, et s'appliquaient à lui conquérir, dans la vie publique, plus de liberté et de dignité ? Au milieu des emportements et des injustices de Pompignan il y avait plus d'un reproche trop mérité. Mais la place et le moment étaient assurément mal choisis. Sous un ministère qui n'épargnait pas les philosophes, était-il généreux et loyal de confondre,

avec tant d'habileté, la cause de la religion et celle des gouvernants? On avait bien le droit de trouver insolente cette entrée d'un nouveau venu, qui se présentait l'anathème et l'outrage à la bouche, et qui semblait vouloir régenter la compagnie tout entière, lorsqu'il lui disait : « *Une attention scrupuleuse à choisir des hommes qui lui ressemblent* (il parlait de Maupertuis) soutiendra la grandeur et la dignité de votre établissement. »

Le discours fut écouté dans un grand silence par les académiciens. Le public était favorable d'avance, ou fut gagné par la piquante nouveauté du scandale, par la hardiesse de l'attaque, par l'éloquence de l'orateur. Il est constaté qu'il l'applaudit. Marmontel l'atteste, comme Fréron. Pompignan sortit de la séance, dans l'exaltation du triomphe. Lorsqu'il remit au roi un exemplaire de son discours, le protecteur lui dit gracieusement : « Je vous promets de le lire. » Et, quoiqu'il lût peu d'ordinaire, il tint parole. Le jour même, Louis XV demanda à une personne de la cour, quelle avait été son impression. « Le discours était un peu long, Sire, » fut-il répondu. « Il est vrai, reprit le roi, que j'ai employé vingt minutes à le lire, et qu'il a dû être plus long à l'Académie. Mais c'est un excellent ouvrage, selon moi ; peu fait au reste pour être applaudi par les impies et les esprits forts. » Pompignan avait pu compter sur cette approbation d'un prince qui ne parlait guère des philosophes qu'avec dédain ou colère, et qui répétait souvent : « Ces gens-là perdront la monarchie. » Mais quelques amertumes allaient se mêler à de si doux succès. La téméraire harangue était arrivée à Ferney : le trait de la vengeance en partit aussitôt, lancé par une main prompte et sûre. L'auteur de la facétie pseudonyme des *quand* ne fut pas difficile à reconnaître : « *Quand* on a l'honneur d'être reçu dans une compagnie respectable d'hommes de lettres, il ne faut pas que la harangue soit une satire contre les gens de lettres ; c'est insulter la compagnie et le public...

« *Quand* on a traduit et même outré la prière du déiste, composée par Pope ; *quand* on a été privé six mois entiers de sa charge en province pour avoir envenimé et traduit cette formule du déisme,... c'est insulter à toutes les bienséances de se donner les airs de parler de religion... *Quand* on prononce devant une Académie un de ces discours dont on parle un jour ou deux, et que même quelquefois on porte aux pieds du trône, c'est être coupable envers ses concitoyens, d'oser dire, dans ce discours, que la philosophie de nos jours sape les fondements du trône et de l'autel. C'est jouer le rôle de délateur ;... et c'est être délateur avec une imposture bien odieuse. » Ces vives piqûres d'épingles tourmentèrent douloureusement celui qui venait de manier la massue avec tant de vigueur ; il ne sut pas cacher la douleur de ses blessures. Il avait surtout ressenti la malicieuse allusion à la disgrâce que lui avait infligée le chancelier d'Aguesseau, et à la lettre sévère qu'il lui avait écrite pour lui reprocher sa traduction de la *Prière universelle*. Il adressa un mémoire au roi [1] pour se plaindre des attaques de ses ennemis et présenter son apologie.

Ah ! j'ai fait un discours, et l'on s'en est moqué !
Des plaisants de Paris j'ai senti la malice ;
Je vais me plaindre au Roi qui me rendra justice [2].

Mais ce fut le signal d'un nouveau déluge de sanglantes railleries. Le carquois de Voltaire n'était pas épuisé. Dans cette guerre à coups de ridicule qu'il déclara dès lors à Lefranc de Pompignan, et qui ne connut plus de trêve, il eut quelques spirituels auxiliaires, entre autres l'abbé Morellet, qu'il appelait « son frère en Belzébuth, » et « ce

[1] Il voulut faire imprimer ce mémoire sans l'avoir soumis à la censure. Malesherbes, à qui cette prétention paraissait insolente et injuste, fit briser la planche de l'imprimeur. (Voir Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 411.)
[2] Voltaire, *la Vanité*.

brave *mords-les*, qui les mord si bien. » Aux *quand* succéda rapidement une grêle de monosyllabes, les *si*, les *pour*, les *que*, les *qui*, les *quoi*, les *car*, les *ah!*

> Les quand, les qui, les quoi, pleuvant de tous côtés,
> Sifflent à mon oreille en tous lieux répétés.

Le *Pauvre Diable*, la *Vanité* et le *Russe à Paris* achevèrent la déroute de l'imprudent académicien. Accablé de tant de quolibets en vers et en prose, il n'osa plus reparaître au milieu de ses confrères, et se retira bientôt à Montauban. Une seule fois, malgré la promesse qu'il s'était faite à lui-même, il fut sur le point de retourner à l'Académie. Il s'agissait de donner sa voix, dans une élection, à l'évêque de Limoges et d'être ainsi agréable au Dauphin, protecteur naturel du précepteur de ses enfants. Mais on eut un singulier exemple de l'ingratitude des cours et de la contagion moqueuse qui peut gagner jusqu'aux amis d'un malheureux livré en victime à la risée publique, s'il est vrai que le prince, après l'avoir dispensé d'un si grand sacrifice et le regardant s'éloigner, cita tout haut ce vers de la *Vanité* :

> « Et l'ami Pompignan pense être quelque chose! »

Tandis que le malheureux orateur fuyait ainsi loin de l'Académie, Saurin, dans un discours de réception qui y fut prononcé, l'année suivante, essaya d'opposer à la thèse injurieuse de Pompignan une thèse toute contraire. Ami des novateurs, intimement lié avec Helvétius, loué par Voltaire, l'auteur de *Spartacus* venait renforcer le parti des académiciens philosophes, et il allait être compté parmi les chefs les plus actifs de leur ligue. Avec moins de talent que de bonne intention il prit la défense des lettres contre ceux qui les accusaient de corrompre les mœurs. Ce n'était pas seulement au paradoxe de Rousseau qu'il prétendait ré-

pondre; évidemment il voulait protester contre le scandale académique de l'année précédente.

Ce ne fut pas le dernier retentissement à l'Académie de la juste émotion qu'y avait excitée une agression impardonnable. Vingt-cinq ans plus tard, en 1785, l'abbé Maury s'asseyait à la place, devenue vacante, de Lefranc de Pompignan. Chargé de rendre à son prédécesseur l'hommage dont la compagnie offensée n'avait pas voulu le priver, il éprouva quelque embarras lorsqu'il fut arrivé, dans son éloge, à ce qu'il appela *un long et déplorable divorce*. Il n'imagina pour s'en tirer qu'une réticence tragique, d'un effet assez douteux : « Je ne vois plus mon prédécesseur qu'à travers un nuage sombre... » Le directeur, qui était ce jour-là le duc de Nivernais, ne se crut pas obligé à tant de ménagements, et ne s'enveloppa point dans ce mystère oratoire. « On serait presque tenté de croire, dit-il avec une plus rude franchise, que malgré tout le mérite de M. de Pompignan, la compagnie pourrait s'abstenir de célébrer son nom dans des murs si peu témoins de sa présence. Il y est entré, précédé de sa réputation; il y a paru un instant; et il en a disparu pour jamais, nous laissant à nous plaindre et de son absence et des motifs qui en furent la cause. »

Bien avertis par l'attaque de Pompignan que la guerre était déclarée, les philosophes désirèrent plus que jamais faire entrer à l'Académie toutes leurs forces. A la première vacance qui se présenta, Voltaire écrivit à d'Alembert pour le presser de n'épargner aucun effort en faveur de Diderot : « L'Académie, lui disait-il le 9 juillet 1760, est indignée contre Lefranc de Pompignan; elle lui donnera avec plaisir ce soufflet à tour de bras. Je ferai un feu de joie lorsque Diderot sera nommé; et je l'allumerai avec le réquisitoire de Joly de Fleury et le déclamatoire de Lefranc de Pompignan. » Il comptait sur la connivence du duc de Choiseul et sur l'appui de madame de Pompadour, à labuelle il voulait écrire. Mais d'Alembert qui voyait de plus

près les choses et les hommes, n'avait pas la même confiance. Il doutait que la favorite et le ministre eussent eux-mêmes assez de crédit pour vaincre les difficultés d'une telle entreprise. Toutefois il sonda le terrain; mais il fut bientôt assuré que Diderot serait mollement appuyé à Versailles; que, s'il était élu, sa nomination ne serait pas ratifiée par le roi; qu'il n'avait guère de chances d'ailleurs pour obtenir la pluralité des voix; mais qu'il en avait beaucoup pour être rejeté avec douze ou quinze boules noires qui l'excluraient à jamais. Il fut donc obligé de ramener à la froide raison l'imagination de Voltaire, qui, de plus en plus, comme il le disait lui-même, *s'enivrait de son idée*, et voulait au moins qu'on fît une tentative, dût-elle être infructueuse, et qu'on excitât *une petite guerre civile toujours fort amusante*. « Je sais, lui écrivit très-sensément d'Alembert, que cela ferait une guerre civile, et je conviens avec vous que la guerre civile a son amusement et son mérite; mais il ne faut pas que Pompée y perde la vie. » Tout espoir de faire accepter Diderot fut abandonné. Le parti philosophique essuya à ce moment plusieurs échecs de suite, dans les élections de l'année 1761. Trublet qui, depuis si longtemps, assiégeait les portes du Louvre avec une infatigable persévérance, se les fit ouvrir enfin. On avait reçu quelques jours avant lui Batteux, et l'évêque de Limoges, Coëtlosquet, précepteur des enfants de France. Ces trois nouveaux élus déplaisaient fort aux philosophes. Dans la lettre où d'Alembert annonçait à Voltaire ces fâcheuses nouvelles, il reniait presque sa chère compagnie: « Je ne vous écrirai plus de l'Académie, disait-il; je crains bien qu'il ne faille bientôt dire de ce titre-là ce que Jacques Rostbif dit du nom de *Monsieur :* Il y a trop de faquins qui le portent. » Cependant cette année même les forces se balancèrent à peu près. On nomma encore Saurin, dont nous avons déjà parlé, et qui dans ses tragédies philosophiques s'attachait aux traces de Voltaire; le poëte Watelet, lié avec les encyclopédistes; enfin le prince

Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, qui voulait bien être quelquefois, suivant l'expression de Voltaire, *le coadjuteur de la philosophie*. Les succès avaient donc été partagés. Mais d'année en année, dans le mouvement qui emportait les esprits avec une rapidité croissante, cet équilibre allait être rompu.

La division des esprits devenait d'ailleurs, chaque jour, plus marquée et plus profonde. Quelques mois après le discours de Pompignan, le 25 août 1760, douze académiciens seulement assistèrent à la séance solennelle. Ceux qui s'abstinrent d'y paraître n'étaient pas les hommes de lettres qui s'étaient naguère entendu accuser et outrager par un confrère. C'étaient, au témoignage de Fréron, des grands seigneurs, des évêques, et, dit-il, « de sages écrivains qui répugnaient à se montrer publiquement dans une compagnie dont quelques membres avilissaient la littérature par leurs haines cruelles. »

Si *les philosophes* étaient haineux, *les d'Olivets* (c'était alors le surnom de leurs adversaires) n'étaient pas toujours charitables, et dans quelques occasions ne choisissaient pas leurs armes avec assez de scrupule. C'est ce que fit éclater à tous les yeux une scène plaisante qui se passa en 1763 à l'élection de l'abbé de Radonvilliers. Marmontel, depuis quelque temps, frappait en vain aux portes de l'Académie. D'Olivet n'épargnait rien pour l'en repousser. Un obstacle plus redoutable encore était le ressentiment qui animait contre lui le duc d'Aumont et le duc de Praslin, contre lesquels on lui attribuait faussement certains vers satiriques. L'Académie avait tout lieu de croire que le protecteur, prévenu contre Marmontel par ces puissants personnages, verrait son élection avec déplaisir. Épîtres au roi, dédicaces, intercession de la marquise de Pompadour, le candidat mettait tout en œuvre pour se rendre le roi favorable. Quand il apprit que l'abbé de Radonvilliers, sous-précepteur des enfants de France, se présentait, il se retira devant lui, espérant par

cette condescendance plaire au roi et au Dauphin. Mais ceux qui, à l'Académie, avaient juré de faire échouer son ambition, répandirent le bruit que ses amis ne voteraient pas pour l'abbé de Radonvilliers, et prédirent que ce candidat cher à la cour aurait à subir l'injure de plusieurs boules noires. L'événement justifia une prophétie qu'ils avaient faite à coup sûr. Il y eut au scrutin quatre boules noires, qui excitèrent leur indignation contre les seuls auteurs possibles du méfait. Quels autres académiciens que d'Alembert, Duclos, Saurin et Watelet, avaient pu protester si insolemment contre une concurrence qui avait écarté leur cher Marmontel? Cependant Duclos, à qui la prédiction avait paru suspecte, avait été d'avis que lui et ses trois amis feraient bien de garder leurs boules noires, contrairement à l'usage qui était de les jeter, en tout cas, dans l'une des deux urnes. Ils les avaient donc à la main, après le dépouillement du scrutin; et ils les montrèrent. On comprit aussitôt que les prophètes de malheur s'étaient chargés de donner raison à leur profonde connaissance de la malice philosophique. L'Académie attribua cette habile manœuvre à d'Olivet, à Batteux, au marquis de Paulmi, à l'avocat général Séguier.

Peu de temps après, et la même année, Marmontel, muni de l'approbation royale, fut admis en dépit de tant d'efforts pour l'exclure. Il dut en grande partie le succès de sa candidature au prince Louis de Rohan.

Marmontel avait souvent mérité les palmes académiques. De lauréat des concours devenu juge, il allait désormais laisser les couronnes à deux jeunes poëtes, imbus comme lui des idées nouvelles, Chamford et la Harpe.

Le prix de poésie, décerné à Chamford en 1764 pour son épître d'*Un père à son fils*, donna l'occasion aux ennemis des philosophes de dénoncer le mauvais esprit de l'Académie. Il parut une lettre d'un docteur en Sorbonne qui s'efforçait de démontrer qu'on trouvait dans la pièce couronnée « les détestables principes de Montesquieu,

de Rousseau, d'Helvétius. » Il eût été plus facile de démontrer que les vers n'étaient pas bons. Malgré une allusion satirique et assez entortillée au célibat des moines, quelques vers contre les colléges,

« Où le vil préjugé vend d'obscures erreurs, »

et un petit nombre d'autres passages dont l'intention n'était pas absolument pure de toute philosophie, le scandale n'était pas grand; et ces maladroites clameurs de l'intolérance ne pouvaient qu'aigrir les esprits.

Les compositions d'éloquence étaient, d'après l'ancienne loi académique, beaucoup plus exposées encore aux censures des théologiens. Lorsque Duclos avait fait changer les sujets du prix d'éloquence, on n'avait point touché au règlement qui exigeait l'approbation de deux docteurs. D'Alembert en avait proposé l'abolition, mais n'avait pu d'abord entraîner l'Académie. Cependant le jour où l'on proposait *l'éloge de Molière*, il devenait difficile de maintenir une semblable loi, sans tomber dans le ridicule. Lorsque Duclos proclama le sujet, en 1768, il annonça au public qu'on ne demanderait plus l'approbation. Chamford fut encore couronné dans ce concours. Ce fut donc lui qui le premier remporta le prix avec une composition qui n'eût point reçu le visa des théologiens. Toutefois on ne put lui reprocher, ce me semble, d'y avoir avancé aucune proposition téméraire ou blessé aucune convenance.

L'Académie était décidément signalée comme une assemblée perverse et impie. L'orage que *Bélisaire* souleva, dans le même temps, tomba en grande partie sur la compagnie, que l'on cherchait à rendre solidaire des erreurs reprochées à l'un de ses membres. Un homme dont l'autorité était grave et vénérable, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, sembla vouloir donner du poids à ces accusations qui fondaient de toutes parts sur la compagnie, lorsqu'il fit lire, le 31 janvier 1768, dans toutes

les chaires, son mandement portant condamnation du *Bélisaire de M. Marmontel de l'Académie française.* Cette affectation de rappeler, dans le titre de l'ordonnance épiscopale, que l'auteur condamné appartenait à l'Académie, aux portes de laquelle on avait d'ailleurs affiché la censure de la Sorbonne, ne fut que trop vivement relevée par Voltaire, dans la *Lettre de l'archevêque de Cantorbéry à l'archevêque de Paris.* Il réclamait avec justice contre un zèle excessif qui donnait beaucoup trop d'étendue à ses anathèmes. Mais l'Académie aurait eu besoin d'être défendue contre l'attaque du vertueux prélat par une voix plus respectueuse. Nous avons pu nous aussi entendre avec regret tomber du haut d'une chaire épiscopale d'affligeantes paroles sur « *cette compagnie illustre,* dont les jugements ont un grand poids, et qui semble revendiquer désormais, outre ses attributions littéraires, une part considérable dans la direction intellectuelle du pays. » Mais à mesure que les reproches pouvaient sembler moins mérités, on y a opposé plus de calme. Au surplus, renfermons-nous dans le passé.

La guerre qu'avec une extrême ardeur quelques personnes faisaient à l'Académie n'éloignait pas le public de ses séances. L'affluence, au contraire, ne faisait qu'augmenter. Le 25 août de cette année 1768, il fallut renforcer la garde aux portes de la salle; mais elle ne put arrêter le torrent de la foule. Le tumulte dura longtemps. Lorsqu'on fut parvenu à fermer les portes, tous ceux qui n'avaient pu entrer, et ils étaient en grand nombre, s'établirent dans la salle voisine, s'y formèrent en Académie sous la présidence de Lemierre et de Dorat, et lurent, au milieu d'applaudissements dont le bruit retentissait jusque dans la véritable et légitime assemblée, les vers couronnés du jeune poëte de Langeac. L'Académie pouvait se plaindre d'être un peu trop populaire et fêtée. La Saint-Louis de l'année suivante fut marquée par un incident plus grave, qui montra bien à quel point « la philosophie,

suivant l'expression d'un prélat (le frère de l'académicien Pompignan) infectait alors jusqu'au sanctuaire. » *Le panégyrique de saint Louis*, que la compagnie était dans l'usage d'entendre chaque année, dans la chapelle du Louvre, et pour lequel elle avait le droit de désigner elle-même l'orateur, fut prononcé le 25 août 1769 par l'abbé le Couturier. Le succès de son discours fut tel que l'auditoire, oubliant en quel lieu il se trouvait, l'interrompit à plusieurs reprises par les plus vifs applaudissements. Mais ce n'étaient point seulement de telles marques d'approbation qui avaient été profanes en cette circonstance. Le prédicateur avait laissé le saint dans l'ombre pour ne louer dans Louis IX que le grand roi; il avait très-philosophiquement censuré les croisades, qu'il avait appelées *un pieux délire*. « Vous blâmez les croisades, avait-il dit aux chrétiens, très-tolérants pour la plupart, qui l'écoutaient; et je ne les justifie pas. Sans doute ces émigrations des peuples, ces voyages des rois, ces pèlerinages de femmes et d'enfants mêlés à des guerriers; ce mélange de superstition et de débauche, de cruauté et de religion; ces saintes guerres sans justice, et ces brigandages sacrés,... tout cela vous révolte. » Une dénonciation fut portée sur-le-champ à l'archevêque, et l'on sollicita de lui qu'il fît défendre l'impression du panégyrique. L'Académie se hâta de donner l'ordre d'imprimer. Elle députa trois de ses membres au premier gentilhomme de la chambre pour le prier de présenter l'orateur au roi, et de lui ménager l'occasion d'offrir son discours à Sa Majesté. Cette faveur si empressée d'un corps, pour lequel l'archevêque avait peu de goût, ne recommanda sans doute pas l'abbé le Couturier à son indulgence. Il lui interdit la chaire pendant quelque temps.

Les esprits étaient ainsi animés de part et d'autre, et les causes d'irritation se multipliaient entre l'Académie et ceux qui l'accusaient d'entretenir des sentiments hostiles à l'Église non moins qu'au pouvoir royal, lorsqu'un coup d'autorité vint la frapper dans la personne d'un de ses plus

respectables membres. Je veux parler de Thomas et de l'affaire que lui suscita son discours à la réception de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, en 1770. Mais avant de raconter cette violation des libertés académiques, arrêtons-nous un moment sur quelques faits antérieurs qui font mieux connaître le digne académicien, objet de ces rigueurs arbitraires. Nous n'avons encore introduit Thomas dans cette histoire qu'à propos de ses succès brillants dans les concours d'éloquence. Depuis, il était entré à l'Académie, et il y était vraiment *entré*, suivant son expression, *par la belle porte*. Dès l'année 1763 il avait eu l'occasion de s'y faire infailliblement recevoir. Son talent et l'estime dont il jouissait auraient suffi pour assurer le succès de sa candidature. Mais en outre elle eût été appuyée, elle lui était même commandée par le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères, dont il était le secrétaire. Le duc de Praslin, en cette circonstance, ne cherchait pas seulement le bien de Thomas, mais aussi le mal d'un autre candidat. Il voulait absolument écarter Marmontel, comme nous avons eu déjà occasion de le dire. Les encouragements qu'il donna à Thomas, afin qu'il se présentât, étaient donc moins une faveur qu'un ordre. Mais l'homme dont il voulait ainsi faire un instrument de mesquine vengeance, était celui qui, tout récemment, sans se souvenir qu'il appartenait à un ministre, avait, dans son *Éloge de Sully*, étonné tout le monde par ses hardies censures de l'administration publique.

Quand le bruit de la concurrence, qui allait renverser tout son espoir, parvint jusqu'à Marmontel, il se hâta d'aller voir Thomas alors à Fontainebleau. Lui-même nous a retracé avec un grand charme, dans ses *Mémoires*, le souvenir de l'entretien qu'il eut alors avec son ami. A peine Thomas eut-il calmé son inquiétude, et fait pressentir qu'il était décidé à perdre sa place et sa fortune : « Eh ! mon ami, lui dit Marmontel, croyez-vous que j'en

aie douté? » — « Vous êtes cependant venu vous en assurer, » lui répondit Thomas avec un doux reproche. Il ajouta : « J'ai si peu joui de la fortune, et m'en suis passé si longtemps que j'espère bien n'avoir pas désappris à m'en passer encore. » Il ne se mit donc pas sur les rangs malgré les impérieuses injonctions de son protecteur, et laissa passer Marmontel. Il ne voulut pas cependant quitter de lui-même l'homme dont il avait reçu les bienfaits. Il supporta pendant un mois le silence glacial avec lequel il se voyait accueilli. Quand il eut assez épuisé cette amertume, il dit au ministre qu'il était forcé de prendre pour un congé des marques si peu équivoques de mécontentement. Le duc de Praslin le laissa partir. « Depuis ce moment (dit Saint-Lambert, quand il loua Thomas à l'Académie, à la réception de son successeur Guibert), depuis ce moment Thomas craignit plus les protecteurs que la pauvreté. »

Cette généreuse conduite ne l'éloigna de l'Académie que jusqu'à la première vacance qui s'offrit. L'attente fut toutefois assez longue. De 1763 aux derniers mois de 1766 il n'y eut pas d'élection. Jamais les académiciens n'avaient été plus immortels. Ce fut seulement le 22 janvier 1767, que Thomas prit la place qui lui était si bien due. Son discours de réception exprima éloquemment ses sentiments les plus chers, et l'idée nouvelle que le dix-huitième siècle s'était faite de la puissance des lettres et de leur fonction sociale. Il y considérait l'homme de lettres comme citoyen, comme ayant le devoir de faire servir ses talents au bonheur de l'humanité. Tout en distinguant *des âmes fortes qui gouvernent*, le génie qui éclaire, et de l'homme d'État le philosophe; il faisait concourir à la même fin la pensée spéculative et l'administration publique, et voulait que chaque partie des travaux littéraires correspondît à une partie des travaux politiques. Il revendiquait pour les écrivains une grande part dans le gouvernement de la nation par l'étude de l'histoire

et de la législation, par la science théorique de la morale, de la politique, du commerce et des finances; et il voyait « la terre digne enfin des regards de Dieu, si toute la force de l'entendement humain développé pouvait être appliquée un jour à ce grand art des sociétés. » On se figure aisément avec quelle faveur le public devait entendre, à l'Académie, ces généreuses paroles, qui exprimaient si bien les plus vives aspirations du siècle, et promettaient aux écrivains et aux philosophes une plus active participation à la direction des intérêts communs. L'orateur prouvait et justifiait ce droit naturel de l'intelligence, en rappelant que par la force même des choses, et par la puissance du génie, il s'était exercé dans les temps mêmes du pouvoir absolu. Il prenait à témoin « Corneille, qui ouvrit au génie une école de politique, et à l'âme une école de grandeur; Bossuet, qui instruisit les rois, et qui en était digne; Fénelon, qui le premier à la cour osa parler des peuples. » Il sembla qu'il s'était peint lui-même, sans le vouloir, lorsque, demandant au véritable écrivain des mœurs qui ne fussent pas en contradiction avec ses ouvrages, il le représenta modéré dans sa liberté, indépendant, désintéressé : « Homme de lettres, si tu as de l'ambition, ta pensée devient esclave, et ton âme n'est plus à toi; si tu t'occupes de ta fortune, tu te mets toi-même à l'enchère; crains de calculer bientôt le prix d'une bassesse et le salaire d'un mensonge. »

Tel était l'homme à qui, trois ans plus tard, les rancunes du pouvoir voulurent pour toujours imposer silence, et qu'elles choisirent pour servir d'exemple à l'Académie, qu'on avait résolu d'intimider. Deux semaines avant la réception de l'archevêque de Toulouse, qui fut l'occasion de ces violences, Thomas avait lu son *Éloge de Marc-Aurèle*, le jour de la Saint-Louis 1770. Ce bel ouvrage, son chef-d'œuvre, lui avait déjà attiré des persécutions. On l'avait entendu, avec inquiétude et colère, faire l'éloge de la philosophie, flétrir ses persécuteurs, proclamer la li-

berté « le premier droit de l'homme, le droit de n'obéir qu'aux lois, et de ne craindre qu'elles; » retracer « l'oppression sous l'empire : l'univers esclave; un homme, sous le nom d'empereur, qui anéantissait tout, parce qu'il se faisait le centre de tout, et qui semblait dire aux nations : Vos biens et votre sang, tout est à moi. » Quelques hommes s'étaient reconnus dans l'énergique portrait qu'il avait fait de ceux qui vivent d'accusations, qui trafiquent de calomnies, et qui regardent comme un crime « de réclamer les droits des hommes, et d'invoquer le nom sacré des lois. » Jamais la salle des assemblées n'avait retenti de plus enthousiastes applaudissements. Cet accueil du public irrita encore plus ceux qui se sentaient blessés. Il fut fait défense à l'orateur d'imprimer son *éloge*, qui ne put être publié qu'en 1775.

Le 6 septembre suivant, Thomas, en sa qualité de directeur, reçut Loménie de Brienne. La liberté de sa parole n'avait pas fléchi. Parmi beaucoup de nobles et libérales pensées, ce qu'on remarqua le plus ce fut une vigoureuse invective « contre les hommes dont la haine cherche à flétrir les talents, qui croient avoir à se venger des lettres et de ceux qui les cultivent. Alors, ajoutait-il, tous les moyens que la lâcheté peut dicter à l'intérêt, ou la vengeance à l'orgueil, sont employés... La calomnie flatte les préjugés des hommes puissants; elle arme l'autorité par ses mensonges. » Parmi les académiciens qui écoutaient cette philippique, était l'avocat général Séguier. Il y avait peu de jours que, sur les conclusions de son réquisitoire, sollicité par l'assemblée du clergé, le parlement avait fait brûler et lacérer un livre de Fréret et quelques autres écrits qualifiés scandaleux. Le réquisitoire avait été violent; le parlement lui-même y avait trouvé un excès de zèle. Une phrase surtout avait choqué, comme offensante pour l'Angleterre : « N'est-ce pas ce fatal abus de la liberté de penser qui a enfanté chez les insulaires nos voisins cette multitude de sectes,

d'opinions, de partis, cet esprit d'indépendance qui finira par détruire cette constitution même dont ils se glorifient? » Il avait donc été décidé que, contrairement à l'usage, on n'imprimerait pas le réquisitoire de l'avocat général en tête de l'arrêt. Séguier était sous le coup de cette humiliation ; son amour-propre était aigri et ulcéré ; et il se sentait mal à l'aise sous les regards du public qui voyait en lui le dénonciateur haineux des écrivains. Son embarras fut extrême, lorsque tombèrent sur lui les paroles accablantes du directeur de l'Académie. Il ne douta pas de l'allusion ; quoiqu'il paraisse, dans le fait, que le discours de Thomas avait été composé avant le réquisitoire. Il perdit contenance, rougit et pâlit alternativement, et, disent les témoins de cette scène, se cacha même le visage avec ses deux mains. Le public jouit de sa confusion, et redoubla les applaudissements à tous les passages qui pouvaient lui être appliqués.

Il faut rendre justice à l'indépendance et à l'énergie que Séguier montra l'année suivante dans ses protestations contre le coup d'État de Maupeou. L'esprit de corps, et non le véritable esprit de liberté, fut, dira-t-on, son mobile : cependant un acte de fermeté, une résistance courageuse à l'arbitraire, quels qu'en soient les motifs, est toujours honorable. Mais sa conduite à l'Académie, dans la circonstance que nous racontons, a laissé dans son histoire une moins belle page, et n'était pas digne d'un nom si respecté dans la compagnie. Au lieu de se plaindre à ses confrères de l'affront qu'il s'imaginait avoir reçu, il alla, au sortir de la séance, demander une réparation au chancelier. Les sceaux, qui depuis 1768 avaient été retirés à Lamoignon, étaient alors entre les mains despotiques de Maupeou. Séguier ne fut pas seul à solliciter du chancelier des mesures de rigueur. D'autres délateurs s'empressèrent. Ils firent remarquer que Thomas, en louant le duc de Villars de n'avoir abusé, dans le gouvernement d'une grande province, ni de son rang

pour opprimer, ni de son pouvoir pour faire plier les lois, avait fait une satire sanglante de la conduite du duc d'Aiguillon dans la province de Bretagne. De tous les moyens de stimuler la colère de Maupeou, on avait trouvé là le plus sûr. Il fit venir Thomas, retint son manuscrit, le menaça d'une punition rigoureuse, s'il en publiait un seul fragment, et lui interdit à perpétuité toute lecture dans les séances publiques. Il alla jusqu'à lui faire entrevoir qu'on pourrait le jeter à la Bastille, le rayer du nombre des quarante. Cette brutale violence indigna la compagnie. Sur le rapport d'un de ses membres, elle décida en séance secrète qu'on ne communiquerait plus avec Séguier; et il fut dit que si l'on ne prenait pas contre lui des mesures plus sévères, il ne fallait l'attribuer qu'au respect que l'on portait à son nom. L'Académie avait quelque chose de plus à faire. Elle devait réclamer les priviléges de sa constitution, qui ne la plaçait nullement dans la dépendance du chancelier, mais sous l'autorité immédiate du roi, et qui lui assurait le droit de faire imprimer tous les ouvrages de ses membres, munis de son approbation. Mais on disait partout alors que Maupeou songeait à supprimer la compagnie. Il fallait, si ses menaces n'étaient pas vaines, laisser à celui qui fut aussi, bientôt après, le destructeur honni des Parlements, la honte devant la postérité d'avoir porté une main barbare sur notre grande institution littéraire. L'Académie craignit trop pour son existence; les corps, aussi bien que les individus, doivent être prêts à sacrifier la vie à l'honneur. Sans avoir obtenu le redressement d'une insolente iniquité, elle donna elle-même au pouvoir une certaine satisfaction, en statuant que désormais on ne lirait plus en séance publique, aucun discours qui n'eût été d'abord examiné en séance particulière. Seulement Duclos, l'année suivante, à la réception du duc de Beauvau, lut un *précis d'une histoire de l'Académie française*, dans lequel il insista sur la prérogative, dont jouissait l'Académie, de rece-

voir les ordres de son protecteur directement, et sans l'intervention d'aucun ministre.

Cependant la suppression du parlement rendit la parole à Thomas. Séguier n'eut plus le crédit de faire maintenir la rigoureuse injonction qui fermait la bouche au respectable académicien. Le chancelier lui rendit la permission de faire des lectures publiques, à la condition qu'il en userait avec sagesse.

Dans la pénible épreuve que venait de subir l'Académie française, elle avait trouvé dans l'Académie de Marseille un sentiment très-honorable de sympathie et de confraternité, qu'il ne faut point passer sous silence. Peu de temps après ces événements, Séguier se trouvait dans cette ville. Toutes les fois qu'un membre de l'Académie française y était de passage, une députation des académiciens de Marseille venait le complimenter. Il fut résolu que l'avocat général ne recevrait pas cet hommage.

L'archevêque de Toulouse ne se montra pas moins bon confrère. Il n'épargna aucune démarche pour faire adoucir la disgrâce de l'académicien qui l'avait reçu. Il ne permit pas que son discours fût imprimé, tandis que Thomas était privé du droit de publier le sien.

Les coups d'autorité contre l'Académie, calculés pour la mortifier et pour y mater l'esprit d'indépendance, allaient se multiplier et se succéder rapidement. Sous le triumvirat de Maupeou, de Terray et du duc d'Aiguillon, le pouvoir arbitraire était plus florissant que jamais. Le ministère n'entendait pas seulement *avoir retiré le sceptre du greffe;* il voulait le mettre aussi hors des atteintes des gens d'esprit, ou plutôt leur en faire sentir tout le poids.

Le sujet du prix d'éloquence, proposé par l'Académie pour l'année 1771, était *l'éloge de Fénelon.* Le prix fut donné à la Harpe. Son discours et celui d'un autre concurrent qui avait obtenu une mention [1], furent dénoncés

[1] Ce discours, censuré avec celui de la Harpe, n'est point celui

au conseil du roi par l'archevêque de Paris, comme renfermant des propositions répréhensibles. Le conseil rendit un arrêt, où il était dit, « que Sa Majesté n'avait pu voir sans mécontentement que des discours destinés à célébrer les vertus d'un archevêque distingué par son zèle pour la religion fussent remplis de traits capables d'altérer le respect dû à la religion même. » En conséquence l'arrêt supprimait les deux discours, et ordonnait d'exécuter à l'avenir l'article du règlement de 1671 qui exigeait l'approbation de deux docteurs de la faculté de théologie, avec défense à l'Académie « de s'écarter de cette règle dans quelque cas et sous quelque prétexte que ce fût. » Tout ce que l'Académie put obtenir avec beaucoup de peine, ce fut que l'arrêt ne serait ni crié, ni affiché. Parmi les académiciens qui appartenaient à la cour, le prince de Rohan fut le seul, en cette occasion, qui défendit à Versailles les intérêts de la compagnie.

La Harpe fut obligé de comparaître devant une commission de trois docteurs, qui soumirent son discours à un examen scrupuleux, et lui firent adopter les corrections qui leur parurent convenables. C'était une cruelle humiliation pour l'Académie, dont le jugement, rendu en présence et avec le concours des hommes pieux et des prélats qu'elle avait dans ses rangs, était publiquement démenti et cassé par le blâme royal et la censure ecclésiastique. « Le soufflet donné à la Harpe et à l'Académie, écrivait Voltaire peu de temps après, est tout chaud sur ma joue. » Dans une autre lettre, écrite à Marmontel, il exhalait sa colère avec une vivacité plaisante : « Après les aventures des *Bélisaire* et des *Fénelon*, il ne nous reste plus que d'adorer en silence la main qui nous châtie. Les jésuites ont été abolis ; les parlements ont été réformés ;

de l'abbé Maury, auquel fut donné l'accessit. Le discours de Maury n'avait rien qui pût être précisément condamné ; il n'était que profane.

les gens de lettres ont leur tour. Riballier, Cogé *pecus, et pecora omnia*, auront seuls le droit de brouter l'herbe. »

Dans un temps si critique pour l'Académie, et au milieu d'un tel conflit de passions contraires, les élections devaient être disputées plus vivement que jamais. Dans cette studieuse enceinte où il eût été à souhaiter que les titres littéraires fussent seuls débattus, l'ardeur des opinions avait partagé les académiciens en deux ligues très-animées. Chacune d'elles, comme dans les luttes des factions politiques, était désignée par un nom de guerre. Les *Chapeaux* combattaient pour la philosophie et pour la résistance à l'arbitraire; les *Bonnets* défendaient l'autorité. Ces bizarres surnoms avaient été empruntés aux partis qui divisaient la Suède. Quelques mois avant la rude intervention du pouvoir royal dans le jugement du concours d'éloquence, les *Chapeaux* avaient essuyé une défaite dans une élection. Un homme très-modéré et très-pacifique, mais qui n'était pas hostile au parti indépendant, l'estimable historien Gaillard se présentait pour remplacer Moncrif. Deux jours avant le vote, les *Bonnets* ne lui avaient pas encore opposé de candidat, lorsque le vieux maréchal de Richelieu donna un grand dîner à plusieurs académiciens. En politique, le duc de Richelieu était, avec son parent le duc d'Aiguillon, un des plus violents conseillers du despotisme, le promoteur zélé des coups d'État: c'était une tradition qu'on respectait dans cette famille. En matière de foi, l'incrédule et débauché courtisan pensait, qu'à la place de la religion il n'y avait rien de mieux à mettre, dans l'intérêt des hommes puissants, et qu'elle était fort utile à la police de l'État. Il s'était donc placé, dans l'Académie, à la tête des soutiens de l'autel, contre lequel les attaques de Voltaire étaient les seules qu'il tolérât; et des soutiens du trône, qu'il avait été un des plus empressés à déshonorer et à avilir par ses complaisances de corrupteur. Dans le repas où il avait réuni plusieurs de ses confrères l'avant-veille

de l'élection qui se préparait, il produisit une candidature nouvelle, celle de Roquelaure, évêque de Senlis et premier aumônier du roi. La haute situation du prélat courtisan, qui était d'ailleurs sans titres littéraires, emporta la pluralité des suffrages. Gaillard fut ajourné; et après la séance, où Richelieu avait remporté cette victoire, qui n'avait tenu, il faut le dire, qu'à une majorité de quatre voix, on le vit sortir avec cet air de triomphe et d'insolence hautaine et railleuse, plus blessant encore pour ses adversaires que le succès de ses intrigues. Les deux élections suivantes consolèrent le parti vaincu. Le prince de Beauvau et Gaillard entrèrent à l'Académie à la place de l'abbé Alary et du président Hénault, le même jour (21 mars) de cette année 1771. Richelieu, vaincu par les obsessions de Voltaire, avait enfin donné sa voix à Gaillard. Depuis quatre mois il arrivait de Ferney lettres sur lettres, pour demander en grâce à Duclos, à Marmontel, à Richelieu, d'admettre dans leurs rangs l'historien de François Ier. A d'Alembert Voltaire recommandait Gaillard comme un *littérateur philosophe, un intrépide ennemi des cagots;* à Duclos il disait qu'il valait beaucoup mieux avoir pour confrère un ami, qu'un président ou un évêque (de Brosses ou Roquelaure); à Richelieu, que Gaillard n'était pas du tout infecté *des principes justement odieux* au maréchal. Mais ce n'était pas un intérêt académique, ni même un intérêt de parti que Voltaire servait avec tant d'ardeur; car pour des philosophes le choix de Gaillard, ainsi que l'écrivait d'Alembert, n'était pas *délicieux,* mais seulement *passable.* Une inimitié privée, une incroyable fureur contre celui qu'il appelait *le nasillonneur* de Brosses, en un mot la ridicule affaire des quatorze moules de bois, donnait cette singulière activité aux démarches de l'académicien de Ferney en faveur de Gaillard. Il menaçait de mourir de mort subite, si le président était nommé; et ce qui n'était pas beaucoup plus sérieux peut-être, il déclarait

qu'il se retirerait de l'Académie. « Je passe le Rubicon pour chasser le nasillonneur délateur et persécuteur; et je déclare que je serai obligé de renoncer à ma place, si on lui en donne une. » Il déployait toute son adresse pour flatter, pour attendrir son cher doyen, en même temps que, prêt à se révolter, il écrivait à ses amis : « Ne passons pas sous le joug, comme le duc de Cumberland à Closter-Seven. » Grâce à des efforts si désespérés, il était donc venu à bout de ramener à Gaillard le suffrage de Richelieu; mais le nouvel élu, à qui cette condescendance si péniblement arrachée ne pouvait faire oublier tout à fait avec quel acharnement le maréchal l'avait si longtemps écarté, s'en vengea en historien dans son discours de réception. Avec une liberté dont les remercîments académiques n'avaient pas encore donné d'exemple, lorsqu'il fut arrivé à l'éloge du cardinal de Richelieu, il fit à la mémoire du grand ministre une juste part d'éloges et de reproches: il loua en lui le protecteur des lettres, et blâma le despote, en face de son petit-neveu, qui n'était pas d'humeur moins tyrannique et qui ne protégeait pas les lettres. « Détournons nos regards, dit-il, de cette administration sévère qui excite encore un étonnement mêlé d'effroi, et qui plia pour un temps le caractère national au caractère d'un seul homme. N'examinons pas si le calme ne pouvait être rétabli que par des tempêtes; s'il fallait que le sang coulât sur les échafauds. Ne voyons dans Richelieu que le fondateur de l'Académie... Il sentit que quand la liberté serait détruite dans l'État, elle devrait être l'âme d'une société littéraire. » Le public comprit l'à-propos de la leçon, et le discours fut applaudi avec enthousiasme.

Un jour, il est vrai, Gaillard, toujours bonhomme, devait faire de son mieux, à cette même tribune de l'Académie [1], pour louer ce persécuteur des gens de lettres,

[1] En 1789, à la réception du duc d'Harcourt, qui succéda au maréchal de Richelieu.

auquel il avait si mal fait sa cour en 1771. Il étala toutes les richesses de sa rhétorique, pour célébrer « le Nestor de l'Académie, l'Alcibiade de Voltaire, le vainqueur de tant d'Hélènes, de Péribées et d'Arianes. » Mais en attendant qu'il jetât ces singulières fleurs sur la tombe du peu regrettable doyen, il savait, de son vivant, braver son orgueil et sa colère.

Richelieu se trouvant directeur, en 1772, devait recevoir de Belloy qui fit son remercîment le 9 janvier. Le rôle d'orateur académique n'avait rien qui pût intimider le maréchal. Il avait autrefois montré, le jour de sa réception, que s'il ne faisait pas ses discours, il savait choisir entre ceux qu'on faisait pour lui. D'un autre côté le récipiendaire ne lui déplaisait sans doute pas. De Belloy n'appartenait à aucun parti. Cependant ce fut Batteux qui, dans cette séance, eut à remplacer le directeur. L'absence de celui-ci fut expliquée par la crainte qu'en ce moment il avait du public. Il ne croyait pas avoir à en attendre un bon accueil. Sa conduite dans les élections académiques était connue, et il avait couru par la ville les chansons et les épigrammes les plus sanglantes contre lui.

La mort de deux académiciens, Duclos et Bignon, mit de nouveau les deux partis aux prises. Outre deux fauteuils vacants, il y avait à faire un choix pour les importantes fonctions de secrétaire perpétuel. Il parut à la faction dont Richelieu était le chef, qu'elle devait, pour se préparer des chances favorables, faire intervenir l'autorité du protecteur. Elle obtint, en effet, que le roi écrivît une lettre au directeur de l'Académie, qui était alors le duc de Nivernais. La lettre royale, datée du 6 avril 1772, recommandait à la compagnie d'apporter la plus grande attention au choix des académiciens, à leurs mœurs, *à leurs opinions*, afin de lui épargner le désagrément de rejeter ceux que l'Académie lui présenterait. Elle annonçait en même temps que Sa Majesté, informée de la sagesse que M. de Foncemagne et M. l'abbé Batteux avaient montrée en toute

occasion, accordait à chacun d'eux une pension de deux mille francs, et qu'elle était disposée à faire la même grâce à ceux qui se conduiraient avec la même modération et la même sagesse. Enfin le roi ordonnait que toutes les lectures faites aux séances publiques fussent soumises préalablement à la censure du directeur et des officiers de l'Académie, ou, en leur absence, à l'approbation du plus ancien parmi les académiciens présents. Batteux, que les philosophes de l'Académie comptaient depuis longtemps au nombre de leurs adversaires, et Foncemagne, dont le caractère prudent avait su jusque-là se ménager entre les deux partis, acceptèrent la pension. L'Académie leur en sut mauvais gré. En récompensant leur sagesse, on faisait entendre que la conduite de leurs confrères ne méritait pas la même approbation. Ils auraient dû tous deux se soustraire à une faveur injurieuse pour la compagnie. Il était évident d'ailleurs qu'une telle récompense détruisait l'égalité, et pouvait devenir un puissant moyen de corruption. On ne fut pas moins consterné d'un avertissement qui ne laissait plus de liberté aux élections, et contenait une menace si ouverte de les annuler, si elles déplaisaient. Enhardi, au contraire, par cette manifestation éclatante de la volonté royale, qu'il n'avait pas été sans doute des derniers à provoquer, Richelieu se montra plus impérieux et plus hautain que jamais. D'Alembert paraissait avoir toutes les chances pour être élu secrétaire perpétuel à la place de Duclos. Voltaire écrivit au maréchal pour le prier instamment de prendre en considération le mérite et la pauvreté de l'illustre candidat : le logement au Louvre, et douze cents livres d'appointement étaient alors attachés à cette dignité académique. Malgré la recommandation de Voltaire, Richelieu annonça hautement que, si d'Alembert était nommé, il lui ferait donner l'exclusion par le roi. Cependant l'Académie ne se laissa pas effrayer. On a dit qu'elle avait moins craint de mécontenter son protecteur, lorsqu'elle avait su que l'au-

teur de *Bélisaire* venait d'être nommé historiographe. Mais on n'ignorait pas que cette faveur était le prix d'un mémoire justificatif composé par Marmontel pour le duc d'Aiguillon; et l'illusion de l'Académie eût été étrange, si elle y avait vu la preuve que les philosophes fussent rentrés en grâce auprès du maître. Je crois plutôt qu'il est juste de faire honneur à sa fermeté de cette nomination de d'Alembert au secrétariat. Le nouveau secrétaire perpétuel demanda la confirmation royale, qui ne lui fut pas refusée. Cette démarche gâtait un peu la victoire du parti philosophique; elle n'était pas dans les usages de l'Académie. Ce fut une faiblesse de d'Alembert, où le firent tomber sans doute les menaces de son doyen. Dans cette élection, Batteux avait eu dix voix, sur vingt-sept votants; les autres avaient été pour d'Alembert.

Il restait à remplir les deux fauteuils vacants. Richelieu espérait bien reconquérir ses avantages. Afin de sonder les dispositions de l'Académie, il avait, suivant son habitude en pareille circonstance, donné un grand repas. Il put se convaincre, dans cette réunion, qu'il lui serait impossible d'écarter Suard et Delille, tous deux portés par le vœu général, le premier pour le fauteuil de Duclos, l'autre pour celui de Bignon. L'un et l'autre candidat avaient les opinions les plus modérées. Mais sans doute les liaisons de Suard avec les philosophes, notamment avec Helvétius et d'Holbach, déplaisaient au maréchal. Il est plus difficile de savoir pourquoi il voulut enrôler Delille dans cette secte détestée. Il est vrai que Voltaire avait écrit de Ferney à l'Académie et à son secrétaire perpétuel pour recommander à leurs suffrages le traducteur des *Géorgiques*. Du reste, dans la crainte de nuire auprès de quelques personnes au candidat qu'il louait, il avait pris soin d'assurer l'Académie qu'il n'avait avec lui aucune liaison. Malgré ces précautions, un si tendre intérêt pour Delille fut-il suffisant pour le rendre suspect à Richelieu? Je ne sais; mais le doyen de l'Académie contrariait volon-

tiers son ami dans les élections. « Il a passé sa vie, disait Voltaire, à me faire des plaisirs et des niches, à me caresser d'une main et à me dévisager de l'autre. » Quels qu'aient été ses motifs de défiance et d'hostilité, le maréchal s'était promis de faire trébucher Delille et Suard sur le seuil de l'Académie. Voyant que leur parti était trop fort, il feignit de s'y ranger. Dans l'assemblée du 7 mai 1772, où l'on choisit Delille pour succéder à Bignon, c'était lui qui présidait. Plein d'ardeur pour l'élection de Suard, il demanda avec instance qu'on se hâtât de profiter des bonnes dispositions où l'on était pour lui, et, contrairement à l'usage, il obtint que son élection se fît en même temps que l'autre. Trois jours après, l'Académie étant en séance, Richelieu entra d'un air consterné. Il remit piteusement au duc de Nivernais une lettre du duc de la Vrillière. Cette lettre annonçait à l'Académie que le roi ne ratifiait pas les nominations. Elle alléguait l'irrégularité de la double élection faite en une même séance. Mais elle ne se bornait pas à cette difficulté de forme. Elle désapprouvait positivement les deux choix. L'Académie très-émue chargea le duc de Nivernais, son directeur, de porter au roi ses respectueuses doléances, et de s'informer des motifs de l'exclusion. Le duc obtint une audience à Bellevue le 12 mai, cinq jours après l'élection. Le roi lui répondit que Delille était trop jeune (il avait trente-quatre ans), et que ses fonctions de régent au collége de la Marche n'étaient pas compatibles avec la place d'académicien; que Suard, par une indiscrétion, avait mérité qu'on lui retirât la direction de la gazette; qu'au surplus *tous deux étaient encyclopédistes;* enfin que ses ordres devaient être exécutés de point en point.

L'indignation fut extrême contre Richelieu : sa perfidie était manifeste. C'était lui qui chargé, en l'absence du duc de Nivernais, d'aller solliciter l'approbation du protecteur, lui avait représenté les motifs d'exclusion personnelle qu'il y avait contre Suard, et aussi la trop grande jeunesse

de Delille (lui-même avait été reçu plus jeune de dix ans que l'auteur des *Géorgiques*); c'était lui qui, se faisant seconder par le duc d'Aiguillon et par madame du Barry, avait noirci les deux académiciens de ce nom d'*Encyclopédistes*, qu'on n'avait jamais plus ridiculement appliqué; enfin c'était encore lui qui avait dénoncé la violation, conseillée par lui-même, des formes ordinaires d'élection. Cette odieuse duplicité, cette injure faite à ses confrères ne lui suffit pas; il y mit le comble par le persiflage le plus insultant; à ceux qui se plaignaient qu'il n'eût pas épargné un tel affront à la compagnie, en sondant les intentions du roi avant l'élection, comme sa position à la cour lui rendait facile de le faire : « Mais, Messieurs! répondit-il, le roi me parle, mais je ne parle pas au roi. Je ne puis l'interroger sur ses goûts. Demandez au sieur Nestier qui a fourni tant de chevaux au roi; il est encore à savoir celui qui a plu davantage à Sa Majesté. »

Cependant l'Académie avait aussi dans ses rangs des grands seigneurs jaloux de sa dignité et pleins de zèle pour ses intérêts. Nous venons de nommer l'aimable duc de Nivernais, esprit délicat et fin, caractère plein d'aménité, qui semblait appartenir à deux âges différents de la noblesse, et en qui l'on trouvait, avec la dignité de la cour de Louis XIV, le commerce facile, les goûts littéraires, les opinions philosophiques qui distinguèrent la meilleure partie de la cour de Louis XV et de Louis XVI. Un des plus brillants compagnons d'armes de Richelieu, brave comme lui et plus loyal, le prince de Beauvau n'était pas moins ardent que le duc de Nivernais à prendre en toute occasion la défense des lettres, et à plaider auprès du roi, dont il était capitaine des gardes, la cause des académiciens ses confrères. Il ne craignit pas de tenter une nouvelle démarche et un second appel à la justice du roi. Il lui représenta qu'il flétrissait deux honnêtes gens, de mœurs irréprochables, et qui n'avaient jamais rien écrit contre la religion; et que l'exclusion de deux membres

élus portait une grave atteinte à la liberté des suffrages. Il cita l'exemple de Louis XIV, qui avait d'abord repoussé la Fontaine, parce que sa religion avait été surprise, mais qui, mieux instruit, avait sanctionné l'élection. « Je ne savais pas ce trait-là, répondit le roi ; mais ce qui est fait est fait ; j'ai écrit, et je ne me dédirai pas. »

Le ministère n'avait pas renoncé à la pensée de supprimer l'institution académique ; il ne demandait pour cela qu'un prétexte, et, pour le trouver, il aurait volontiers excité une résistance de la compagnie. Elle en eut avis, et conjura une fois encore le danger par la soumission, ne marquant son déplaisir et le regret qu'elle éprouvait à abandonner ses choix que par les remercîments qu'elle vota au duc de Nivernais et au prince de Beauvau. Un jour fut fixé pour une nouvelle élection. Plusieurs hommes de lettres qui s'étaient précédemment portés candidats, tels que Dorat et Chabanon, s'honorèrent en se désistant pour cette fois, afin de ne pas profiter de la disgrâce de deux académiciens librement élus. On songea à deux hommes d'un esprit très-modéré, étrangers aux divers partis, et renfermés, avec une application laborieuse, dans leurs travaux d'érudition. C'étaient le grammairien Beauzée, et Bréquigny, membre de l'Académie des belles-lettres. Si toutes les voix de l'Académie se réunirent volontiers sur des candidats que personne ne pouvait regarder comme ennemis, il y avait cependant un parti auquel ils devaient être particulièrement agréables, et c'était celui qui triomphait depuis la lettre du roi. Leur piété était connue. Beauzée avait écrit des articles de grammaire pour l'*Encyclopédie* ; mais très-différent de Dumarsais, qu'il y avait remplacé, et qu'il combattait souvent, il était d'une irréprochable orthodoxie, et avait toujours mis la science d'accord avec la foi. Quant à Bréquigny, ce témoignage lui est rendu par un des moins tolérants censeurs des choix académiques, par Fréron, qu'il devait être compté parmi les hommes « qui honorèrent

le plus les lettres par la sagesse de leur philosophie. » Cependant ce fut le parti vaincu qui, dans un esprit de conciliation, prit l'initiative de ces deux choix. Il était d'ailleurs le plus nombreux et le plus fort, et c'était lui qui, dirigé par le secrétaire perpétuel, préparait les élections. Le jour où le vote allait avoir lieu, Richelieu et ses amis, comme on le voit par un récit de Marmontel, ignoraient sur qui les voix allaient se porter. Le maréchal (que le lecteur nous pardonne tant de repas électoraux) avait réuni à dîner plusieurs académiciens, entre autres Séguier, Paulmy, Roquelaure. Ami des philosophes, mais en faveur à la cour, Marmontel se trouvait au milieu de cette société, où seul peut-être le comte de Bissy était à peu près dans ses opinions. Marmontel s'était déjà, quelques jours avant, chargé du rôle de conciliateur, et avait tenté un rapprochement entre Richelieu et d'Alembert. Il avait fait une démarche auprès du maréchal, et avait cherché à rejeter sur Séguier toute la faute de ces malentendus et de ces fâcheuses divisions : « D'Alembert est un bonhomme, avait-il dit; jamais le sentiment de la haine n'a pris racine dans son cœur. Il a épousé l'Académie. Aimez sa femme, monsieur le maréchal, comme vous en aimez tant d'autres ; et venez la voir quelquefois ; il vous en saura gré, et vous recevra bien, comme font tant d'autres maris. » La forme de ces avances était légère, et tant soit peu compromettante pour la dignité de l'Académie ; mais en ce moment l'historiographe avait besoin que Richelieu lui ouvrît ses portefeuilles. Les voies étant ainsi préparées à un accommodement, Marmontel, à la fin du repas dont nous venons de parler, questionné par l'évêque de Senlis sur les choix qu'on allait faire, lui apprit que Beauzée et Bréquigny devaient être les deux élus. Richelieu survint, s'enquit du mérite littéraire des candidats, et après que Marmontel eut répondu : « Eh bien ! dit-il, voilà deux hommes estimables ; il faut nous réunir pour eux. » Marmontel se hâta de porter à l'Académie ce qu'il appelait des paroles

de paix : « Mon ami, dit-il à d'Alembert, ils viennent se réunir à nous ; il faut les recevoir de bonne grâce. » Le maréchal en effet arriva, et fut bien reçu. L'élection fut unanime.

La réception de Beauzée et celle de Bréquigny eurent lieu le même jour. Au commencement de sa harangue, Bréquigny confessa naïvement, et dans un singulier langage, un embarras qui n'était pas joué. La distinction qu'il recevait, n'ayant été ni ambitionnée ni sollicitée par lui, pouvait paraître des plus honorables ; malheureusement l'Académie ne la lui avait décernée que par nécessité, et sous le coup d'une défaite. « Ébloui, dit-il, de l'éclat d'un jour si glorieux pour moi, et que j'ai vu luire sans aurore, alarmé par la crainte de ne pouvoir justifier votre choix, le souvenir des circonstances qui m'ont procuré l'honneur que je reçois aujourd'hui, ajoute encore au trouble dont je ne puis me défendre. » Le prince de Beauvau reçut les nouveaux académiciens. Les deux réponses furent accueillies avec une extrême faveur par le public, qui lui savait beaucoup de gré de sa généreuse intervention en faveur des droits de l'Académie. Il avait à parler de Duclos, auquel succédait Beauzée : ce fut pour lui une occasion toute naturelle de rappeler quelques vérités qui avaient ce jour-là beaucoup d'à-propos : « Attaché scrupuleusement, dit-il, à maintenir les priviléges de l'Académie, sa dépendance immédiate du roi, et l'égalité entre ses membres, il ne tenta jamais de faire prévaloir son suffrage sur celui de ses confrères ; il ne cherchait point à s'appuyer du crédit des gens en place, qu'il est plus aisé de séduire qu'il ne l'est de mériter la confiance de ses égaux. »

La soumission de l'Académie et les démarches du prince de Beauvau avaient enfin réconcilié le protecteur avec les noms, si capricieusement proscrits, de Suard et de l'abbé Delille. Un mois environ après l'élection de Bréquigny et de Beauzée, et quelques jours avant leur réception, le

de l'élection qui se préparait, il produisit une candidature nouvelle, celle de Roquelaure, évêque de Senlis et premier aumônier du roi. La haute situation du prélat courtisan, qui était d'ailleurs sans titres littéraires, emporta la pluralité des suffrages. Gaillard fut ajourné; et après la séance, où Richelieu avait remporté cette victoire, qui n'avait tenu, il faut le dire, qu'à une majorité de quatre voix, on le vit sortir avec cet air de triomphe et d'insolence hautaine et railleuse, plus blessant encore pour ses adversaires que le succès de ses intrigues. Les deux élections suivantes consolèrent le parti vaincu. Le prince de Beauvau et Gaillard entrèrent à l'Académie à la place de l'abbé Alary et du président Hénault, le même jour (21 mars) de cette année 1771. Richelieu, vaincu par les obsessions de Voltaire, avait enfin donné sa voix à Gaillard. Depuis quatre mois il arrivait de Ferney lettres sur lettres, pour demander en grâce à Duclos, à Marmontel, à Richelieu, d'admettre dans leurs rangs l'historien de François Ier. A d'Alembert Voltaire recommandait Gaillard comme un *littérateur philosophe, un intrépide ennemi des cagots;* à Duclos il disait qu'il valait beaucoup mieux avoir pour confrère un ami, qu'un président ou un évêque (de Brosses ou Roquelaure); à Richelieu, que Gaillard n'était pas du tout infecté *des principes justement odieux* au maréchal. Mais ce n'était pas un intérêt académique, ni même un intérêt de parti que Voltaire servait avec tant d'ardeur; car pour des philosophes le choix de Gaillard, ainsi que l'écrivait d'Alembert, n'était pas *délicieux*, mais seulement *passable*. Une inimitié privée, une incroyable fureur contre celui qu'il appelait *le nasillonneur* de Brosses, en un mot la ridicule affaire des quatorze moules de bois, donnait cette singulière activité aux démarches de l'académicien de Ferney en faveur de Gaillard. Il menaçait de mourir de mort subite, si le président était nommé; et ce qui n'était pas beaucoup plus sérieux peut-être, il déclarait

qu'il se retirerait de l'Académie. « Je passe le Rubicon pour chasser le nasillonneur délateur et persécuteur; et je déclare que je serai obligé de renoncer à ma place, si on lui en donne une. » Il déployait toute son adresse pour flatter, pour attendrir son cher doyen, en même temps que, prêt à se révolter, il écrivait à ses amis : « Ne passons pas sous le joug, comme le duc de Cumberland à Closter-Seven. » Grâce à des efforts si désespérés, il était donc venu à bout de ramener à Gaillard le suffrage de Richelieu; mais le nouvel élu, à qui cette condescendance si péniblement arrachée ne pouvait faire oublier tout à fait avec quel acharnement le maréchal l'avait si longtemps écarté, s'en vengea en historien dans son discours de réception. Avec une liberté dont les remercîments académiques n'avaient pas encore donné d'exemple, lorsqu'il fut arrivé à l'éloge du cardinal de Richelieu, il fit à la mémoire du grand ministre une juste part d'éloges et de reproches : il loua en lui le protecteur des lettres, et blâma le despote, en face de son petit-neveu, qui n'était pas d'humeur moins tyrannique et qui ne protégeait pas les lettres. « Détournons nos regards, dit-il, de cette administration sévère qui excite encore un étonnement mêlé d'effroi, et qui plia pour un temps le caractère national au caractère d'un seul homme. N'examinons pas si le calme ne pouvait être rétabli que par des tempêtes; s'il fallait que le sang coulât sur les échafauds. Ne voyons dans Richelieu que le fondateur de l'Académie... Il sentit que quand la liberté serait détruite dans l'État, elle devrait être l'âme d'une société littéraire. » Le public comprit l'à-propos de la leçon, et le discours fut applaudi avec enthousiasme.

Un jour, il est vrai, Gaillard, toujours bonhomme, devait faire de son mieux, à cette même tribune de l'Académie [1], pour louer ce persécuteur des gens de lettres,

[1] En 1789, à la réception du duc d'Harcourt, qui succéda au maréchal de Richelieu.

auquel il avait si mal fait sa cour en 1771. Il étala toutes les richesses de sa rhétorique, pour célébrer « le Nestor de l'Académie, l'Alcibiade de Voltaire, le vainqueur de tant d'Hélènes, de Péribées et d'Arianes. » Mais en attendant qu'il jetât ces singulières fleurs sur la tombe du peu regrettable doyen, il savait, de son vivant, braver son orgueil et sa colère.

Richelieu se trouvant directeur, en 1772, devait recevoir de Belloy qui fit son remercîment le 9 janvier. Le rôle d'orateur académique n'avait rien qui pût intimider le maréchal. Il avait autrefois montré, le jour de sa réception, que s'il ne faisait pas ses discours, il savait choisir entre ceux qu'on faisait pour lui. D'un autre côté le récipiendaire ne lui déplaisait sans doute pas. De Belloy n'appartenait à aucun parti. Cependant ce fut Batteux qui, dans cette séance, eut à remplacer le directeur. L'absence de celui-ci fut expliquée par la crainte qu'en ce moment il avait du public. Il ne croyait pas avoir à en attendre un bon accueil. Sa conduite dans les élections académiques était connue, et il avait couru par la ville les chansons et les épigrammes les plus sanglantes contre lui.

La mort de deux académiciens, Duclos et Bignon, mit de nouveau les deux partis aux prises. Outre deux fauteuils vacants, il y avait à faire un choix pour les importantes fonctions de secrétaire perpétuel. Il parut à la faction dont Richelieu était le chef, qu'elle devait, pour se préparer des chances favorables, faire intervenir l'autorité du protecteur. Elle obtint, en effet, que le roi écrivît une lettre au directeur de l'Académie, qui était alors le duc de Nivernais. La lettre royale, datée du 6 avril 1772, recommandait à la compagnie d'apporter la plus grande attention au choix des académiciens, à leurs mœurs, *à leurs opinions*, afin de lui épargner le désagrément de rejeter ceux que l'Académie lui présenterait. Elle annonçait en même temps que Sa Majesté, informée de la sagesse que M. de Foncemagne et M. l'abbé Batteux avaient montrée en toute

occasion, accordait à chacun d'eux une pension de deux mille francs, et qu'elle était disposée à faire la même grâce à ceux qui se conduiraient avec la même modération et la même sagesse. Enfin le roi ordonnait que toutes les lectures faites aux séances publiques fussent soumises préalablement à la censure du directeur et des officiers de l'Académie, ou, en leur absence, à l'approbation du plus ancien parmi les académiciens présents. Batteux, que les philosophes de l'Académie comptaient depuis longtemps au nombre de leurs adversaires, et Foncemagne, dont le caractère prudent avait su jusque-là se ménager entre les deux partis, acceptèrent la pension. L'Académie leur en sut mauvais gré. En récompensant leur sagesse, on faisait entendre que la conduite de leurs confrères ne méritait pas la même approbation. Ils auraient dû tous deux se soustraire à une faveur injurieuse pour la compagnie. Il était évident d'ailleurs qu'une telle récompense détruisait l'égalité, et pouvait devenir un puissant moyen de corruption. On ne fut pas moins consterné d'un avertissement qui ne laissait plus de liberté aux élections, et contenait une menace si ouverte de les annuler, si elles déplaisaient. Enhardi, au contraire, par cette manifestation éclatante de la volonté royale, qu'il n'avait pas été sans doute des derniers à provoquer, Richelieu se montra plus impérieux et plus hautain que jamais. D'Alembert paraissait avoir toutes les chances pour être élu secrétaire perpétuel à la place de Duclos. Voltaire écrivit au maréchal pour le prier instamment de prendre en considération le mérite et la pauvreté de l'illustre candidat : le logement au Louvre, et douze cents livres d'appointement étaient alors attachés à cette dignité académique. Malgré la recommandation de Voltaire, Richelieu annonça hautement que, si d'Alembert était nommé, il lui ferait donner l'exclusion par le roi. Cependant l'Académie ne se laissa pas effrayer. On a dit qu'elle avait moins craint de mécontenter son protecteur, lorsqu'elle avait su que l'au-

teur de *Bélisaire* venait d'être nommé historiographe. Mais on n'ignorait pas que cette faveur était le prix d'un mémoire justificatif composé par Marmontel pour le duc d'Aiguillon; et l'illusion de l'Académie eût été étrange, si elle y avait vu la preuve que les philosophes fussent rentrés en grâce auprès du maître. Je crois plutôt qu'il est juste de faire honneur à sa fermeté de cette nomination de d'Alembert au secrétariat. Le nouveau secrétaire perpétuel demanda la confirmation royale, qui ne lui fut pas refusée. Cette démarche gâtait un peu la victoire du parti philosophique; elle n'était pas dans les usages de l'Académie. Ce fut une faiblesse de d'Alembert, où le firent tomber sans doute les menaces de son doyen. Dans cette élection, Batteux avait eu dix voix, sur vingt-sept votants; les autres avaient été pour d'Alembert.

Il restait à remplir les deux fauteuils vacants. Richelieu espérait bien reconquérir ses avantages. Afin de sonder les dispositions de l'Académie, il avait, suivant son habitude en pareille circonstance, donné un grand repas. Il put se convaincre, dans cette réunion, qu'il lui serait impossible d'écarter Suard et Delille, tous deux portés par le vœu général, le premier pour le fauteuil de Duclos, l'autre pour celui de Bignon. L'un et l'autre candidat avaient les opinions les plus modérées. Mais sans doute les liaisons de Suard avec les philosophes, notamment avec Helvétius et d'Holbach, déplaisaient au maréchal. Il est plus difficile de savoir pourquoi il voulut enrôler Delille dans cette secte détestée. Il est vrai que Voltaire avait écrit de Ferney à l'Académie et à son secrétaire perpétuel pour recommander à leurs suffrages le traducteur des *Géorgiques*. Du reste, dans la crainte de nuire auprès de quelques personnes au candidat qu'il louait, il avait pris soin d'assurer l'Académie qu'il n'avait avec lui aucune liaison. Malgré ces précautions, un si tendre intérêt pour Delille fut-il suffisant pour le rendre suspect à Richelieu? Je ne sais; mais le doyen de l'Académie contrariait volon-

tiers son ami dans les élections. « Il a passé sa vie, disait Voltaire, à me faire des plaisirs et des niches, à me caresser d'une main et à me dévisager de l'autre. » Quels qu'aient été ses motifs de défiance et d'hostilité, le maréchal s'était promis de faire trébucher Delille et Suard sur le seuil de l'Académie. Voyant que leur parti était trop fort, il feignit de s'y ranger. Dans l'assemblée du 7 mai 1772, où l'on choisit Delille pour succéder à Bignon, c'était lui qui présidait. Plein d'ardeur pour l'élection de Suard, il demanda avec instance qu'on se hâtât de profiter des bonnes dispositions où l'on était pour lui, et, contrairement à l'usage, il obtint que son élection se fît en même temps que l'autre. Trois jours après, l'Académie étant en séance, Richelieu entra d'un air consterné. Il remit piteusement au duc de Nivernais une lettre du duc de la Vrillière. Cette lettre annonçait à l'Académie que le roi ne ratifiait pas les nominations. Elle alléguait l'irrégularité de la double élection faite en une même séance. Mais elle ne se bornait pas à cette difficulté de forme. Elle désapprouvait positivement les deux choix. L'Académie très-émue chargea le duc de Nivernais, son directeur, de porter au roi ses respectueuses doléances, et de s'informer des motifs de l'exclusion. Le duc obtint une audience à Bellevue le 12 mai, cinq jours après l'élection. Le roi lui répondit que Delille était trop jeune (il avait trente-quatre ans), et que ses fonctions de régent au collége de la Marche n'étaient pas compatibles avec la place d'académicien; que Suard, par une indiscrétion, avait mérité qu'on lui retirât la direction de la gazette; qu'au surplus *tous deux étaient encyclopédistes;* enfin que ses ordres devaient être exécutés de point en point.

L'indignation fut extrême contre Richelieu : sa perfidie était manifeste. C'était lui qui chargé, en l'absence du duc de Nivernais, d'aller solliciter l'approbation du protecteur, lui avait représenté les motifs d'exclusion personnelle qu'il y avait contre Suard, et aussi la trop grande jeunesse

de Delille (lui-même avait été reçu plus jeune de dix ans que l'auteur des *Géorgiques*); c'était lui qui, se faisant seconder par le duc d'Aiguillon et par madame du Barry, avait noirci les deux académiciens de ce nom d'*Encyclopédistes*, qu'on n'avait jamais plus ridiculement appliqué; enfin c'était encore lui qui avait dénoncé la violation, conseillée par lui-même, des formes ordinaires d'élection. Cette odieuse duplicité, cette injure faite à ses confrères ne lui suffit pas; il y mit le comble par le persiflage le plus insultant; à ceux qui se plaignaient qu'il n'eût pas épargné un tel affront à la compagnie, en sondant les intentions du roi avant l'élection, comme sa position à la cour lui rendait facile de le faire : « Mais, Messieurs! répondit-il, le roi me parle, mais je ne parle pas au roi. Je ne puis l'interroger sur ses goûts. Demandez au sieur Nestier qui a fourni tant de chevaux au roi; il est encore à savoir celui qui a plu davantage à Sa Majesté. »

Cependant l'Académie avait aussi dans ses rangs des grands seigneurs jaloux de sa dignité et pleins de zèle pour ses intérêts. Nous venons de nommer l'aimable duc de Nivernais, esprit délicat et fin, caractère plein d'aménité, qui semblait appartenir à deux âges différents de la noblesse, et en qui l'on trouvait, avec la dignité de la cour de Louis XIV, le commerce facile, les goûts littéraires, les opinions philosophiques qui distinguèrent la meilleure partie de la cour de Louis XV et de Louis XVI. Un des plus brillants compagnons d'armes de Richelieu, brave comme lui et plus loyal, le prince de Beauvau n'était pas moins ardent que le duc de Nivernais à prendre en toute occasion la défense des lettres, et à plaider auprès du roi, dont il était capitaine des gardes, la cause des académiciens ses confrères. Il ne craignit pas de tenter une nouvelle démarche et un second appel à la justice du roi. Il lui représenta qu'il flétrissait deux honnêtes gens, de mœurs irréprochables, et qui n'avaient jamais rien écrit contre la religion; et que l'exclusion de deux membres

élus portait une grave atteinte à la liberté des suffrages. Il cita l'exemple de Louis XIV, qui avait d'abord repoussé la Fontaine, parce que sa religion avait été surprise, mais qui, mieux instruit, avait sanctionné l'élection. « Je ne savais pas ce trait-là, répondit le roi; mais ce qui est fait est fait; j'ai écrit, et je ne me dédirai pas. »

Le ministère n'avait pas renoncé à la pensée de supprimer l'institution académique; il ne demandait pour cela qu'un prétexte, et, pour le trouver, il aurait volontiers excité une résistance de la compagnie. Elle en eut avis, et conjura une fois encore le danger par la soumission, ne marquant son déplaisir et le regret qu'elle éprouvait à abandonner ses choix que par les remercîments qu'elle vota au duc de Nivernais et au prince de Beauvau. Un jour fut fixé pour une nouvelle élection. Plusieurs hommes de lettres qui s'étaient précédemment portés candidats, tels que Dorat et Chabanon, s'honorèrent en se désistant pour cette fois, afin de ne pas profiter de la disgrâce de deux académiciens librement élus. On songea à deux hommes d'un esprit très-modéré, étrangers aux divers partis, et renfermés, avec une application laborieuse, dans leurs travaux d'érudition. C'étaient le grammairien Beauzée, et Bréquigny, membre de l'Académie des belles-lettres. Si toutes les voix de l'Académie se réunirent volontiers sur des candidats que personne ne pouvait regarder comme ennemis, il y avait cependant un parti auquel ils devaient être particulièrement agréables, et c'était celui qui triomphait depuis la lettre du roi. Leur piété était connue. Beauzée avait écrit des articles de grammaire pour l'*Encyclopédie*; mais très-différent de Dumarsais, qu'il y avait remplacé, et qu'il combattait souvent, il était d'une irréprochable orthodoxie, et avait toujours mis la science d'accord avec la foi. Quant à Bréquigny, ce témoignage lui est rendu par un des moins tolérants censeurs des choix académiques, par Fréron, qu'il devait être compté parmi les hommes « qui honorèrent

le plus les lettres par la sagesse de leur philosophie. » Cependant ce fut le parti vaincu qui, dans un esprit de conciliation, prit l'initiative de ces deux choix. Il était d'ailleurs le plus nombreux et le plus fort, et c'était lui qui, dirigé par le secrétaire perpétuel, préparait les élections. Le jour où le vote allait avoir lieu, Richelieu et ses amis, comme on le voit par un récit de Marmontel, ignoraient sur qui les voix allaient se porter. Le maréchal (que le lecteur nous pardonne tant de repas électoraux) avait réuni à dîner plusieurs académiciens, entre autres Séguier, Paulmy, Roquelaure. Ami des philosophes, mais en faveur à la cour, Marmontel se trouvait au milieu de cette société, où seul peut-être le comte de Bissy était à peu près dans ses opinions. Marmontel s'était déjà, quelques jours avant, chargé du rôle de conciliateur, et avait tenté un rapprochement entre Richelieu et d'Alembert. Il avait fait une démarche auprès du maréchal, et avait cherché à rejeter sur Séguier toute la faute de ces malentendus et de ces fâcheuses divisions : « D'Alembert est un bonhomme, avait-il dit; jamais le sentiment de la haine n'a pris racine dans son cœur. Il a épousé l'Académie. Aimez sa femme, monsieur le maréchal, comme vous en aimez tant d'autres; et venez la voir quelquefois; il vous en saura gré, et vous recevra bien, comme font tant d'autres maris. » La forme de ces avances était légère, et tant soit peu compromettante pour la dignité de l'Académie; mais en ce moment l'historiographe avait besoin que Richelieu lui ouvrît ses portefeuilles. Les voies étant ainsi préparées à un accommodement, Marmontel, à la fin du repas dont nous venons de parler, questionné par l'évêque de Senlis sur les choix qu'on allait faire, lui apprit que Beauzée et Bréquigny devaient être les deux élus. Richelieu survint, s'enquit du mérite littéraire des candidats, et après que Marmontel eut répondu : « Eh bien ! dit-il, voilà deux hommes estimables ; il faut nous réunir pour eux. » Marmontel se hâta de porter à l'Académie ce qu'il appelait des paroles

de paix : « Mon ami, dit-il à d'Alembert, ils viennent se réunir à nous ; il faut les recevoir de bonne grâce. » Le maréchal en effet arriva, et fut bien reçu. L'élection fut unanime.

La réception de Beauzée et celle de Bréquigny eurent lieu le même jour. Au commencement de sa harangue, Bréquigny confessa naïvement, et dans un singulier langage, un embarras qui n'était pas joué. La distinction qu'il recevait, n'ayant été ni ambitionnée ni sollicitée par lui, pouvait paraître des plus honorables ; malheureusement l'Académie ne la lui avait décernée que par nécessité, et sous le coup d'une défaite. « Ébloui, dit-il, de l'éclat d'un jour si glorieux pour moi, et que j'ai vu luire sans aurore, alarmé par la crainte de ne pouvoir justifier votre choix, le souvenir des circonstances qui m'ont procuré l'honneur que je reçois aujourd'hui, ajoute encore au trouble dont je ne puis me défendre. » Le prince de Beauvau reçut les nouveaux académiciens. Les deux réponses furent accueillies avec une extrême faveur par le public, qui lui savait beaucoup de gré de sa généreuse intervention en faveur des droits de l'Académie. Il avait à parler de Duclos, auquel succédait Beauzée : ce fut pour lui une occasion toute naturelle de rappeler quelques vérités qui avaient ce jour-là beaucoup d'à-propos : « Attaché scrupuleusement, dit-il, à maintenir les priviléges de l'Académie, sa dépendance immédiate du roi, et l'égalité entre ses membres, il ne tenta jamais de faire prévaloir son suffrage sur celui de ses confrères ; il ne cherchait point à s'appuyer du crédit des gens en place, qu'il est plus aisé de séduire qu'il ne l'est de mériter la confiance de ses égaux. »

La soumission de l'Académie et les démarches du prince de Beauvau avaient enfin réconcilié le protecteur avec les noms, si capricieusement proscrits, de Suard et de l'abbé Delille. Un mois environ après l'élection de Bréquigny et de Beauzée, et quelques jours avant leur réception, le

roi écrivit au duc de Nivernais (28 juin 1772). Après avoir demandé à M. de Sartine une enquête sur les ouvrages, les mœurs, la conduite de Suard et de Delille, et aussi après avoir entendu un avis, favorable cette fois, du duc d'Aiguillon, il s'était décidé à donner aux deux exclus la permission de se mettre de nouveau sur les rangs, à la première occasion. La lettre du protecteur, qui fut communiquée à l'Académie par son directeur le duc de Nivernais, était ainsi conçue (1) :

« Mon cousin, j'ai pris des éclaircissements, comme je vous l'avais promis, sur l'âge, les principes et les mœurs des deux sujets que mon Académie française m'avait proposés dans son élection du 7 mai, et, comme le compte qu'on m'a rendu d'eux est favorable, je vous charge de lui annoncer que je trouverai bon qu'elle me les propose, lorsqu'il vaquera des places. *Mon Académie doit s'attendre que j'aurai toujours la plus scrupuleuse attention à l'examen des choix qu'elle fera dans ses élections, et que je ne laisserai jamais entrer dans son sein personne dont la réputation ne soit intacte du côté des mœurs et de la probité, ni dont les écrits et les discours soient répréhensibles par rapport aux matières de religion et de gouvernement. Ainsi je lui recommande, comme je l'ai déjà fait, d'apporter la plus grande attention à ne proposer que des sujets dont les principes et les mœurs soient sans reproches*, et je vous ordonne de faire inscrire ma présente lettre sur les registres de la compagnie, pour y être consultée et lue, à commencer de ces mots : « *Mon Académie doit s'attendre*, etc., » dans chaque assemblée générale au sujet de quelque élection. Et ladite lettre n'étant à d'autre fin, je prie Dieu, etc. »

(1) Le texte en a été donné par M. Charles Nisard, dans un des articles que la *Revue contemporaine* a publiés, il y a quelques mois, sous le titre de *Portefeuille d'un académicien*, et qui contiennent, avec des pièces inédites, plusieurs faits curieux de l'histoire de l'Académie. — Voir le numéro du 31 mai 1856.

Ainsi, l'Académie, bien morigénée, pouvait, à la première vacance, se donner l'innocente satisfaction de nommer une seconde fois Suard et Delille : leur moralité avait été examinée et dûment certifiée par le lieutenant de police; et le protecteur ne la mettait plus en doute. Tous deux furent donc réélus, en 1774. Mais leur réception ne devait pas avoir lieu sous le règne du protecteur qui avait retardé de deux ans leur admission : Louis XV mourut le 10 mai de cette même année.

CHAPITRE V.

PROTECTORAT DE LOUIS XVI. — SUPPRESSION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE PAR LA CONVENTION.

Réception de Delille et de Suard. Discours de Suard. Voltaire lui écrit pour le féliciter. La conduite de Richelieu est blâmée par Voltaire. — Espérances que donne le nouveau règne. — L'Académie est attaquée par Fréron, par Gilbert, par l'abbé Royou; mais elle a pour elle la faveur publique. — Réception de Malesherbes (16 février 1775). Enthousiasme de l'assemblée. Discours patriotique du récipiendaire. — Réception du chevalier de Chastellux. — La candidature de Condorcet longtemps écartée. — Turgot refuse d'entrer à l'Académie. — Réception de la Harpe. — Singulier discours de l'abbé de Besplas, chargé de prononcer *le panégyrique de saint Louis*. — Le ministre Maurepas est disposé à servir les rancunes des ennemis de l'Académie. Le comte de Provence souhaite la destruction de la compagnie. Sécurité de l'Académie qui s'occupe de la querelle des piccinistes et des gluckistes. — Voltaire revient à Paris en 1778. L'Académie lui rend des honneurs extraordinaires. — Mort de Voltaire. Le service de l'église des Cordeliers lui est refusé. — Dans une séance solennelle de l'Académie le buste de Voltaire est exposé aux regards de l'assemblée. L'éloge de Voltaire est proposé pour sujet du concours de poésie. — Réception de Ducis. Son discours et celui de l'abbé de Radonvilliers. — Mort de d'Alembert en 1783. Il est remplacé par Marmontel dans les fonctions de secrétaire perpétuel. — Brillants discours de Condorcet et de Vicq-d'Azyr. — Mésaventure de Gaillard. L'abbé de Boismont veut réprimander le public : il est mal accueilli. — Le contrôleur général de Calonne augmente le poids des jetons. — Le comte d'Artois fait les fonds d'un prix. — Pamphlet contre l'Académie. — Les sentiments politiques de la compagnie sont modérés. Elle se montre monarchique, lorsque la royauté est devenue faible. — Elle est accusée d'aristocratie. — L'existence de l'Académie est mise en ques-

tion à l'Assemblée constituante dans les séances du 16 et du 20 août 1790. — Projet d'adresse de Palissot à l'Assemblée pour demander la suppression de l'Académie. — L'académicien Chamfort écrit un *Rapport sur les Académies*, que Mirabeau doit prononcer. Suard et Morellet le réfutent. Chamfort, l'année suivante, se réfute lui-même. — Les concours de l'Académie n'excitent plus l'émulation. Triste séance annuelle du 26 août 1790. — Les élections ne se font plus. Divisions politiques au sein de la compagnie. Elles ne sont pas de longue durée. — Dernière séance tenue le 5 août 1793. — Présence d'esprit et courage de Morellet qui sauve de la destruction les archives de l'Académie. — La Convention, par un décret du 8 août 1793, supprime les Académies. — Fin tragique de plusieurs académiciens.

Un règne plus libre avait commencé, lorsque Delille et Suard furent reçus, le premier le 11 juillet 1775, le second le 4 août suivant. Suard voulut remercier publiquement le prince de Beauvau et le duc de Nivernais: leur modestie et leur amour de la paix leur firent décliner un hommage qui eût réveillé des souvenirs de discorde. Mais on put du moins reconnaître à l'enthousiasme philosophique, si vif dans le discours du récipiendaire, qu'il n'avait pas oublié la guerre injuste et maladroite que l'intolérance lui avait faite. Toute sa harangue fut une longue et souvent spirituelle apologie des lettres et de la philosophie, calomniées et persécutées par *le faux zèle, l'intrigue et la corruption*. Ce fut comme une nouvelle réfutation du fameux discours de Pompignan, plus complète et plus habile que celle de Saurin. L'orateur s'attacha à démontrer que la philosophie, loin d'accélérer la décadence des arts et du goût, peut seule la prévenir ; qu'elle n'est ennemie ni de la religion ni du gouvernement monarchique; qu'elle réforme les mœurs au lieu de les corrompre. Un pompeux éloge de Voltaire acheva de payer à la philosophie la dette de reconnaissance du récipiendaire. On peut croire qu'un discours, où il était dit que, si la poésie n'était pas née avant Voltaire, il l'aurait créée, fut lu avec plaisir à Ferney. Le *patriarche* écrivit à Suard la plus aimable lettre,

pour le remercier et le féliciter de son courage : « Il y a si peu d'intervalle, lui disait-il, entre l'éloge de Fénelon, condamné par un arrêt du conseil, et votre discours, que je suis encore tout stupéfié de votre intrépidité..... Je commence à croire que je mourrai content. » Mais ce qui était plus remarquable, c'était l'allusion qu'il faisait à la faute de son cher doyen : « Je dois me taire sur ceux qui ont eu le malheur de retarder votre réception ; j'en ai gémi pour eux. » Il n'avait pas en effet attendu les compliments de Suard pour se montrer fort affligé de la conduite du maréchal dans les élections de 1772. Le despotisme, que son héros, ou, comme d'Alembert aimait à le répéter, son *Childebrand*, voulait exercer sur l'Académie, ne l'avait jamais plus vivement contrarié. L'épître dédicatoire qu'il lui écrivit en 1773, en tête des *Lois de Minos*, lui parut une occasion favorable pour envelopper de compliments une très-claire leçon. « A qui, lui disait-il, appartiendra-t-il plus d'être le soutien des beaux-arts, qu'au neveu de leur principal fondateur? C'est un devoir attaché à votre nom... C'est à vous de protéger la véritable philosophie, également éloignée de l'irréligion et du fanatisme. Quelles autres mains que les vôtres sont faites pour porter au trône les fleurs et les fruits du génie français, et pour en écarter la calomnie? A quel autre qu'à vous les académiciens pourraient-ils avoir recours dans leurs travaux et dans leurs afflictions? et quelle gloire pour vous, dans un âge où l'ambition est assouvie et où les vains plaisirs ont disparu comme un songe, d'être, dans un loisir honorable, le père de vos confrères! L'âme du grand Armand s'applaudirait plus que jamais d'avoir fondé l'Académie. » Voltaire se savait très-bon gré de cette page de son épître. Il espérait faire partager cette satisfaction à d'Alembert, qu'il avertissait de l'allusion. Mais celui-ci répondait, « qu'à laver la tête d'un maure on y perd sa peine. » Il paraît bien, en effet, que la leçon porta peu de fruits, et déplut au héros. Cette tragédie des *Lois de Mi-*

nes, qui était la satire du parlement et l'apologie du coup d'État Maupeou, fut très-mal protégée par celui dont elle flattait cependant la politique. Un an de supplications et de plaintes ne put obtenir de Richelieu qu'elle fût représentée à la cour. Les dégoûts dont il accabla un trop sincère ami, ne découragèrent pas la franchise de Voltaire, qui, un peu plus tard, lui adressa plus directement encore et avec plus de liberté, les remontrances qu'il avait d'abord trop adoucies. « Je vous ouvre mon cœur, lui écrivait-il en 1775; j'ai été très-affligé, et je le suis encore, que vous ayez un peu gourmandé des hommes libres qui pensent et qui parlent, qui même ont une grande influence sur l'opinion publique. J'ai été cent fois tenté de vous le dire, il y a deux ans. Je succombe aujourd'hui à la tentation. »

Lorsque Voltaire excitait ainsi Richelieu à un tardif repentir de ses torts envers l'Académie, et lui exprimait le souhait *qu'elle pût revenir à lui*, elle n'avait plus rien à craindre du vieux courtisan qui avait voulu être son maître. Le gouvernement de Maupeou était renversé, les parlements rétablis; le maréchal venait de voir ses ennemis entrer au ministère, et lorsqu'il paraissait à la cour, il n'obtenait pas un regard du nouveau roi. C'est que la vertu s'était assise sur le trône avec Louis XVI. Les hommes corrompus, les oppresseurs de la liberté publique étaient écartés. Il semblait à tous qu'on dût voir bientôt se réaliser les idées justes, les espérances raisonnables, qu'à travers beaucoup d'erreurs et de témérités dangereuses, les esprits libres et généreux propageaient depuis un quart de siècle, et qui avaient eu si souvent dans les séances académiques un éloquent retentissement et comme une brillante tribune. « C'était, suivant l'expression de Voltaire, une aurore qui semblait annoncer le plus beau jour. » Il y aurait quelque exagération à dire que la philosophie, les lettres et l'Académie respiraient enfin, après une dure oppression. Elles n'avaient pas été

si faibles, ni si patientes, sous Louis XV, ni même toujours si inoffensives, qu'on puisse absolument les représenter comme victimes. D'ailleurs elles n'avaient pas été aux prises avec les violences de la tyrannie, que ne rendaient possibles ni l'état des mœurs et de l'opinion publique, ni le caractère du souverain ; mais avec les mesquines persécutions et les vexations impuissantes d'un pouvoir faible et méprisé. Le changement de protecteur et la chute du ministère Maupeou n'affranchirent donc pas, si l'on veut, ceux qui avaient en définitive triomphé presque toujours dans leurs luttes, mais leur permirent d'espérer un plus calme exercice de leur indisputable empire. On pouvait dire, à l'Académie, dans la troisième année de ce règne : « La vérité sage et décente n'a plus aucun risque à courir ; et si elle était poursuivie, ce serait à l'ombre du trône qu'elle irait se réfugier : asile nouveau pour elle [1]. » Ce n'était pas que Louis XVI fût philosophe, ou qu'il eût pour les œuvres de l'esprit un goût bien vif et bien délicat. Mais honnête homme, doux, tolérant, réformateur, sinon par système, par bonté du moins et par amour de son peuple, il devait dans le gouvernement des lettres, comme dans celui des affaires publiques, faire à peine sentir le poids de son sceptre, et laisser à peu près sans entraves l'ambition, alors si ardente, des intelligences. Aussi, malgré quelques passions hostiles qui continuèrent à la poursuivre, l'Académie fut-elle généralement très-libre, dans cette période de son histoire que renferme le règne de Louis XVI. Son existence va cesser désormais d'être sérieusement menacée, jusqu'au jour où la persécution, renaissant pour elle, sous une autre forme, sera exercée au nom d'une égalité jalouse, par ceux-là mêmes que la philosophie et les lettres avaient émancipés.

En attendant ces ennemis nouveaux, qu'à l'heure de confiance et de sécurité, où nous sommes arrivés, l'Aca-

[1] Réponse de Marmontel au discours de réception de la Harpe.

démie ne prévoyait guère, les anciens ennemis, moins puissants seulement, et moins soutenus par l'autorité royale, ne pouvaient avoir tout à fait désarmé. Comme sous le règne précédent, elle en eut dans l'Église, elle en eut à la cour, elle en trouva jusque sur les marches du trône. Des écrivains en guerre avec la philosophie, dont l'Académie avait de plus en plus adopté la cause et abrité les doctrines, la harcelaient encore, non point de ces innocentes épigrammes, qu'elle a toujours eu le privilége d'inspirer aux plaisants, mais d'attaques plus sérieuses et de traits plus dangereux. Fréron, jusqu'à sa mort (1776), ne ralentit pas ses coups. D'autres, tels que l'abbé Royou, lui succèdent. C'est aussi le temps où Gilbert épuise contre elle ses plus amers sarcasmes. Ce qu'il appelle *le monstre,* il l'a vu surtout au Louvre; ses ardentes satires vont l'y chercher, comme dans son fort. L'Académie n'avait pas eu jusque-là d'ennemi aussi redoutable par le talent et par le courage.

Au milieu des clameurs qu'elle n'avait pas cessé de soulever, elle était cependant plus forte et plus brillante que jamais. Tandis que, vingt ans auparavant, elle comptait quelquefois une trentaine de spectateurs dans ses solennités, et donnait ses prix dans une espèce de solitude, il y avait à cette époque une affluence extraordinaire à ses assemblées publiques, où ses discours de réception, ses lectures, les pièces qu'elle couronnait, faisaient applaudir les opinions et les sentiments les plus chers non-seulement aux lettrés de profession, mais à la nation presque entière. Les femmes, dont l'empire était si grand dans le monde littéraire du dix-huitième siècle, accouraient en foule aux grands jours académiques, en commentaient curieusement les moindres incidents dans leurs salons, dans leurs correspondances, et souvent même s'occupaient des élections beaucoup plus qu'il n'eût fallu [1]. En un mot, l'Académie

[1] Nous nous laisserions entraîner trop loin de notre dessein, si nous essayions de raconter quelle fut, aux différentes époques, l'influence

avait la vogue. Et ce n'était pas seulement une mode frivole, un engouement de désœuvrés. De généreuses fondations venaient attester la confiance sérieuse d'hommes éclairés et sages, dont toutes les pensées étaient tournées vers le bien public. C'est le temps où le legs de M. Valbelle, la première donation de M. de Montyon, si richement accrue plus tard par son testament, et d'autres prix considérables, fondés par des anonymes, surpassent les libéralités antérieures, celle par exemple de M. Gaudron en 1746, et mettent à la disposition de l'Académie de plus puissants moyens d'encouragement. Les prix du philanthrope Montyon, destinés à récompenser les ouvrages *les plus utiles au bien temporel de l'humanité*, et les actes de vertu, prouvent d'ailleurs combien il semblait naturel alors de faire une large part à l'Académie dans le gouvernement moral de la société, et de ne point la reléguer dans ses devoirs de surveillance sur les altérations du langage. Cette singulière puissance de la philosophie et des lettres, qui se manifeste alors si bien dans l'histoire de l'Académie, n'avait pas, je le sais, et n'a pas aujourd'hui tous les suffrages. On disait, et l'on dit encore, que les académiciens de cette époque avaient faussé l'esprit de leur institution, qu'ils l'avaient fait sortir de

des femmes à l'Académie française. Dans une histoire complète de cette compagnie, il y aurait nécessairement sur ce sujet un curieux chapitre. On proposa, dans les commencements de l'Académie, d'y admettre les femmes. Déjà l'on désignait Mlle de Scudéri et Mme Deshoulières, qui eut la consolation du moins d'être de l'Académie de l'abbé d'Aubignac et de l'Académie de Padoue. Charpentier, très-puissant à l'Académie française, où il siégea de 1651 à 1702, fut un de ceux qui s'efforcèrent inutilement de faire tomber en quenouille les honneurs académiques. Cela eût beaucoup changé le caractère de l'institution. Souvent les femmes, depuis Mme de Lambert, vers 1710, jusqu'à Mlle de l'Espinasse, dans les dernières années de Louis XV et dans les premières années de Louis XVI, se dédommagèrent de leur exclusion en dirigeant les choix de l'Académie.

Il est remarquable que la première couronne du concours d'éloquence fut remportée par une femme, Mlle de Scudéri, en 1671.

ses limites. Les mêmes hommes qui raillaient *l'Académie des mots*, et ces quarante éplucheurs de phrases,

« Grammairiens jurés, immortels par brevet,
Qui vont au Louvre, en corps, commenter l'alphabet, »

s'indignaient qu'ils eussent la hardiesse de penser et de raisonner sur les choses qui remplissaient en ce temps et passionnaient toutes les intelligences. On ajoutait qu'une coterie exclusive et intolérante avait envahi l'Académie, et y disposait des fauteuils; que d'Alembert y régnait tyranniquement; que ce corps fondé pour être une représentation des lettres ne représentait plus que l'*Encyclopédie;* enfin, que cette prétendue indépendance des esprits, cette liberté de penser, qu'on y professait, n'étaient que les noms spécieux de la sédition et de l'impiété. Des frondeurs, plus indifférents, plus sceptiques, et affectant la neutralité, (comme par exemple madame du Deffant, qui méprisait beaucoup l'Académie, un peu sans doute en haine de mademoiselle de l'Espinasse), se contentaient de reprocher à toutes les œuvres académiques leur ennuyeuse emphase et leurs déclamations philosophiques.

Ceux qui souscrivent sans réserve à ces plaintes et à ces railleries, doivent au moins, pour être conséquents, frapper du même arrêt absolu toute la littérature et toute la philosophie du dix-huitième siècle. Ce n'est pas à l'Académie seulement qu'elles ont usurpé, puisque que cela s'appelle une usurpation, le droit d'examen sur les plus délicates questions politiques et morales; ce n'est pas à l'Académie seulement qu'on a pu les accuser parfois d'être passionnées et intolérantes, comme le sont d'ordinaire les partis militants, et ceux qui ne trouvent pas toujours chez leurs adversaires la tolérance et l'impartialité. Et quant au reproche de n'avoir su travailler à l'affranchissement des esprits qu'en essayant de leur ôter le frein de la religion, elles l'ont, en ce temps-là, plus souvent mérité

partout ailleurs que dans le sein d'une compagnie, où la nécessité de respecter les convenances, et la présence de tant de membres du haut clergé, imposèrent presque toujours la modération et la retenue. Enfin, serait-il juste, lorsque l'on raille la philosophie fastueuse et le ton déclamatoire des harangues académiques, d'oublier que le dix-huitième siècle tout entier a déclamé; qu'à la tribune politique, où sont nés ces principes de 89, reconnus aujourd'hui par tout le monde avec un accord si touchant, les premiers et les plus éloquents fondateurs de notre liberté et de nos droits civils souvent aussi déclamaient? Et pourquoi attribuerions-nous exclusivement à l'éloquence d'apparat des discours académiques un défaut que rendaient alors à peu près général une inexpérience enthousiaste, une exagération ardente et ce naïf orgueil d'une littérature fière de s'appliquer à de grands objets qui lui avaient été jusque-là interdits? A quelque moment que ce soit, on ne saurait demander à l'Académie française d'échapper à toutes les passions, à toutes les fautes de la littérature contemporaine. Elle a pour mission sans doute de la régler, de la modérer, et de lui donner des exemples; mais surtout d'en résumer, dans une élite d'écrivains, les principaux caractères, d'en recueillir et d'en concentrer les forces, d'en manifester l'esprit. Elle n'aurait donc été au dix-huitième siècle qu'une institution sans vérité, elle aurait manqué de signification et de raison d'être, si elle n'avait rien eu de la hardiesse, des vastes espérances, et de l'ardeur d'innover qui animaient alors les lettres. Bien loin de se plaindre qu'elle ne se soit pas isolée de ce grand mouvement, ceux qui ne maudissent pas, même après tant de déceptions, la puissante influence que la littérature a exercée sur nos destinées, et qui, regrettant les erreurs, ne veulent pas être ingrats pour les bienfaits, ceux-là regardent comme un des plus beaux titres de l'Académie, comme une des plus honorables pages de son histoire, le concours qu'à cette époque de

crise elle prêta aux idées nouvelles et à la liberté. Quelques intrigues, quelques abus, quelques emportements de la lutte peuvent être franchement reconnus, mais ne doivent pas faire oublier de tels services.

Les progrès que l'esprit philosophique avait faits d'année en année, à l'Académie, ne pouvaient se ralentir au moment où les digues cédaient, et où la victoire des idées de réforme portait au gouvernement de l'État des amis déclarés de la philosophie et des lettres, un Malesherbes, que nous allons entendre, à la tribune de cette même Académie, proclamer la puissance des écrivains; un Necker, qui, en 1773, présentant au concours l'*éloge de Colbert*, n'avait pas dédaigné de soumettre au jugement de la compagnie ses études et ses vues sur les plus intéressants problèmes d'administration publique. Aussi les choix qui furent faits, depuis 1774 jusqu'à la destruction de l'Académie, n'amenèrent plus au Louvre que des hommes très-dévoués aux opinions triomphantes, et quelques-uns qui tout au moins n'y étaient pas hostiles.

On avait vu, dès le temps de Richelieu et de Louis XIV, des personnages revêtus de grands emplois publics se faire décerner les honneurs académiques. Les hommes d'État avaient voulu devenir les confrères des écrivains : ce n'était qu'un rapprochement entre les personnes. Maintenant c'étaient les choses mêmes, c'étaient la politique et la littérature philosophique qui contractaient alliance. De toutes parts il y avait une tendance plus marquée des hommes de lettres à s'occuper des questions de gouvernement et d'administration. Le jour de la réception de Malesherbes (16 février 1775) fut salué comme un grand jour, parce qu'on vit alors un personnage politique entrer à l'Académie, non plus comme un Mécène, non plus seulement pour demander à la compagnie un titre distingué en échange de l'éclat qu'il lui apportait par sa présence, mais pour défendre avec elle les droits de la

pensée, pour être son coopérateur dans le grand travail d'une révolution commencée.

Malesherbes s'était rendu cher aux philosophes par la faveur qu'il avait accordée à la publication de l'*Encyclopédie*, lorsqu'il avait la direction de la librairie. Mais, dans l'opinion publique, l'*Encyclopédie* n'était plus la grande affaire, un homme qui n'eût été que philosophe, n'eût pas été en ce moment accueilli avec le même enthousiasme que fit éclater dans la salle du Louvre l'entrée de Malesherbes. Ce fut au magistrat économiste et réformateur surtout que l'on fit cette ovation populaire ; ce fut à l'ami de Turgot, à celui que l'on savait alors occupé de concerter avec le ministre la réforme des impôts ; ce fut au ferme citoyen qui avait bravé Maupeou, au généreux soutien des principes de tolérance et de liberté, qui voulait la suppression de la censure et l'abolition des lettres de cachet. Le témoignage des contemporains ne peut laisser aucun doute. « Ce qui pour tout autre, dit Grimm, n'est qu'une couronne littéraire est devenu pour lui une couronne civique. » Et la Harpe, rendant compte aussi de cette mémorable réception, nommait alors Malesherbes « l'idole de la nation. » L'Académie avait appelé dans ses rangs le président de la cour des aides (car il n'était pas encore ministre), avec un empressement qui attestait bien toute la vivacité du sentiment public. L'élection se fit, sans qu'on observât les règles : Malesherbes fut prié d'accepter une place qu'il n'avait pas demandée. La séance où il vint faire son remerciement eut un éclat extraordinaire. Une foule brillante et animée se pressait dans la salle. Le duc de Choiseul y parut ; et comme son honorable disgrâce, sous le ministère odieux dont on venait d'être délivré, l'avait aussi rendu très-populaire, il fut vivement applaudi. Sa réconciliation avec l'Académie, où les philosophes lui avaient fait longtemps la guerre, remontait à l'époque où il s'était déclaré pour la cause des parlements ; on lui avait même fait offrir alors la pre-

mière place vacante. Il l'aurait eue, si la puissance, dont ses ennemis disposèrent bientôt après, n'avait opposé à son élection d'insurmontables obstacles.

Le discours de Malesherbes ne trompa point l'attente de l'enthousiaste assemblée. Son langage répondit aux sentiments qui avaient appelé autour de lui cet auditoire ému. « Dois-je croire, disait-il en commençant, que vous mettez les sentiments patriotiques au nombre des titres littéraires ? » Puis il annonça qu'il se proposait « de considérer en citoyen le rang que tiennent à présent les lettres entre les différents ordres de l'État. » Il compara l'action puissante des écrivains de son temps sur l'opinion publique, à celle des anciens orateurs. « Nous n'avons pas, à la vérité, dit-il, la tribune des Démosthène et des Cicéron..... Cependant une voix s'est élevée, et c'est au milieu de vous, Messieurs, c'est du sein de cette Académie. Montesquieu a parlé, et les nations ont accouru pour l'entendre.... Il est certain qu'aujourd'hui, les philosophes regardent la législation comme un champ ouvert à leurs spéculations. Osons même dire qu'un heureux enthousiasme s'est emparé de tous les esprits, et que le temps est venu où tout homme capable de parler, et surtout d'écrire, se croit obligé de diriger ses méditations vers le bien public. » Ces nobles paroles, les transports qui les accueillirent, cette généreuse confiance de l'orateur et de ceux qui l'écoutaient, n'ont-ils pas quelque chose de touchant, lorsqu'on se reporte aux temps, hélas ! très-prochains, où la même voix qui, au milieu de tant de faveur, avait ouvert à la liberté ces perspectives séduisantes, devait défendre, en face d'un auditoire menaçant, l'humanité et la justice ? Si ce jour d'espérance, où, au bruit des applaudissements, Malesherbes avait encouragé l'avénement de notre nation à la vie politique, lui revint en mémoire en présence des juges de Louis XVI, ou au pied de son propre échafaud, j'aimerais à croire que sa conscience, au lieu de lui adresser d'injustes reproches,

lui cria la sublime parole de Démosthène : *Non, vous n'avez pas failli.*

Quelques semaines après la réception de Malesherbes, l'Académie admit un nouvel élu, qui n'avait point la même éclatante popularité, mais que l'opinion publique avait cette fois encore désigné parmi ces libérales et bienveillantes intelligences, pour qui l'amour des lettres se confondait avec l'amour des hommes et avec le patriotisme, et qui ne cherchaient dans les travaux littéraires qu'un instrument du bonheur des États. C'était le chevalier de Chastellux, brave militaire, philosophe aimable, écrivain savant et facile, aujourd'hui, ce me semble, trop oublié. Il avait, en 1772, publié son livre *de la Félicité publique*, auquel Malesherbes avait donné de grands éloges, et que Voltaire admirait ; qu'il déclarait, avec exagération sans doute, « rempli de plus de vérités utiles que l'*Esprit des Lois ;* » mais dont il ne disait rien de trop du moins, quand il y louait « mille traits de finesse, de raison supérieure, » et qu'il y remarquait « avec transport tout ce qui peut élever l'âme, l'instruire et la rendre meilleure. » La pensée dominante de ce livre, plein de vues historiques, ingénieuses ou profondes, était de ramener, suivant l'expression même de l'auteur, la législation et les institutions publiques « à cette unique fin de tout gouvernement : *Le plus grand bonheur du plus grand nombre d'individus.* » Le chevalier de Chastellux établissait que de son temps, on se rapprochait de ce but, et que les hommes, à mesure qu'ils s'étaient éclairés, avaient fait des progrès vers le bonheur. Tout son système historique était fondé sur le principe de la perfectibilité. Tel était l'écrivain qui, après avoir une première fois respectueusement retiré sa candidature dès que le nom de Malesherbes avait été prononcé, venait maintenant s'asseoir à ses côtés, animé des mêmes sentiments, recommandé au choix de l'Académie par son dévouement à la même œuvre de régénération sociale. « L'Académie, lui écrivit

alors Voltaire, me devient plus chère que jamais... Rien ne serait plus propre à me rajeunir que de venir vous faire ma cour, de vous entendre à votre réception, et de partager l'honneur que vous nous faites. »

Le livre *de la Félicité publique* ne peut manquer de faire penser à l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Le nom de Chastellux semble appeler à l'Académie le nom d'un autre théoricien de la perfectibilité, celui de Condorcet, quoique le livre où il développe cette doctrine n'ait été composé qu'en 1793, pendant que le philosophe proscrit attendait l'échafaud. Mais à l'époque dont nous nous occupons, Condorcet, ami de Turgot, était déjà, comme Chastellux, comme Malesherbes, occupé de quelques-uns des problèmes qu'agitaient les réformateurs. Il est vraisemblable que, lui trouvant d'ailleurs, dans ses éloges de l'Académie des sciences, des titres littéraires suffisants, l'Académie française aurait peu tardé à s'ouvrir au philosophe économiste, si Maurepas n'avait constamment, depuis l'année 1777, travaillé à l'en écarter. Voltaire, dès 1771, avait, mais en passant, dit un mot de ce choix à d'Alembert : « Ne comptez-vous pas un jour avoir, parmi vos quarante, M. le marquis de Condorcet ? » Mais c'est à partir de 1776 surtout que, dans ses lettres à d'Alembert et à Condorcet lui-même, il se montre plein d'ardeur pour cette candidature. Ce fut en vain. Tant que vécut Maurepas, qui ne pardonnait point à Condorcet son refus de faire l'éloge de son beau-frère, le duc de la Vrillière, il fut assez puissant pour empêcher l'élection. Ce fut seulement en 1782, peu de temps après la mort du ministre, que d'Alembert put saluer l'entrée de Condorcet à l'Académie de cette hyperbole de joie toute géométrique : « Je suis plus content d'avoir gagné cette victoire, que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle. »

L'Académie eut aussi le désir d'appeler dans ses rangs le ministre populaire, que la philosophie voyait alors avec

joie et avec orgueil tenter, dans de bienfaisantes réformes, l'application de quelques-uns de ses principes. Turgot était encore au ministère, lorsqu'on voulut, au commencement de 1776, lui donner le fauteuil du duc de Saint-Aignan. Il ne pouvait manquer, s'il consentait à cette candidature, d'être reçu avec acclamation. Mais quinze jours après la lettre où Voltaire, en date du 8 février, entretenait d'Alembert de ce projet, il écrivait à Morellet : « On me mande que M. Turgot ne veut point être des nôtres. » Il ne nous apprend pas d'ailleurs quels furent les motifs de ce refus. La politique nouvelle que Turgot introduisait, devait trop à la philosophie et aux lettres pour qu'il les dédaignât comme des occupations frivoles, et pour que la place où Colbert s'était assis, où Malesherbes venait d'être reçu comme en triomphe, ne lui parût pas digne d'un homme d'État. Non-seulement il avait été écrivain pour propager les théories, dont il essayait maintenant l'application ; il avait même consacré une partie de ses loisirs à des travaux de pure littérature. Comment donc croire que par un goût exclusif pour des études plus positives, il ait repoussé les lettres et la plus honorable des distinctions qu'elles peuvent conférer ? Conjecturons plutôt que modestement il ne se crut pas des titres assez incontestables pour se faire élire, étant ministre, sans laisser soupçonner quelque complaisance dans les suffrages ; ou qu'il répugnait à accepter un honneur dont il ne pourrait remplir les devoirs, tous ses moments appartenant à l'État.

A cette place où on ne put le faire asseoir, on nomma Colardeau, qui n'appartenait à aucun parti, qui n'avait à faire valoir aucun titre politique, et qui n'était que poëte. De tels choix étaient devenus rares. Du reste Colardeau mourant n'eut pas même le temps de franchir le seuil de l'Académie. Ce fut encore en définitive un ami des philosophes qui entra, un des plus dévoués disciples de Voltaire, recommandé depuis longtemps par le maître. Ce fut la Harpe. Mais la philosophie qui se sentait alors en force

à l'Académie, et qui n'était plus aussi touchée peut-être d'y compter une voix de plus, lui fit, par l'organe de Marmontel, une singulière réception. Le président de l'Académie lui prodigua beaucoup moins les félicitations que les leçons, l'avertissant avec une allusion railleuse qui fut aisément saisie, qu'il remplaçait « un homme de lettres pacifique, indulgent, modeste, attentif à ne pas rendre pénible aux autres l'opinion qu'il avait de lui-même. » Je crois que la mésaventure du disciple égaya un peu Voltaire. Les consolations furent du moins plaisantes : « Il me semble, lui écrivit-il, que je me serais borné à célébrer vos succès, sans vous donner tant de conseils sur la manière d'en jouir ; mais après tout ce n'est qu'une nouvelle manière d'ajuster les lauriers sur la tête du triomphateur. »

Nous n'avons pas voulu séparer le souvenir de Turgot, destiné un moment à remplacer le duc de Saint-Aignan, du souvenir de Malesherbes et de Chastellux ; et le fauteuil refusé par Turgot nous a insensiblement conduit à rappeler en quelques mots l'histoire, un peu trop épisodique peut-être, de la réception de la Harpe. Revenons un moment à cette remarquable année de la réception de Malesherbes, à cette année 1775, où l'on vit si bien, dans les choix de l'Académie, quel était l'esprit des lettres au commencement du règne de Louis XVI. Dans le même temps, cet esprit, plus éloigné déjà des pures spéculations de la philosophie, et tourné surtout vers la politique et l'administration, se manifestait aussi, d'une façon non moins significative, mais beaucoup plus hors de propos, au milieu des académiciens réunis dans la chapelle du Louvre. L'orateur qui avait été choisi pour prononcer le panégyrique de saint Louis, l'abbé Besplas, aumônier de Monsieur, eut un succès qui rappela celui de l'abbé le Couturier, et causa à peu près le même scandale. La seule différence entre l'orateur sacré de 1769 et celui de 1775, c'est que le second, s'il ne fut guère moins philosophe, fut plus citoyen et plus économiste. Au grand déplaisir

du duc de Richelieu qui l'écoutait, il censura sévèrement le ministère du grand cardinal. Mais ce qui parut le plus inconvenant, ce fut l'invocation singulière que, dans sa ferveur pour les doctrines de Quesnay, il adressa à une sainte très-vénérable, mais inconnue dans les canons, *à la sainte Agriculture.* Cette éloquence d'un nouveau genre, qui, suivant l'expression de l'abbé Maury, sanctifiait moins la philosophie qu'elle ne sécularisait la religion, obtint beaucoup d'applaudissements. Un académicien, dit-on, se leva, transporté par un des passages les plus philosophiques du discours, et cria à l'orateur : Courage, Monsieur l'abbé ! Mais l'archevêque de Paris fut moins content; il s'indigna, ainsi qu'une grande partie du clergé, d'une déviation si profane de la parole sainte. L'impression du discours éprouva de sérieuses et longues difficultés. Ce ne fut pas d'ailleurs la dernière fois que la chapelle du Louvre entendit les panégyristes, chargés d'édifier l'Académie française, célébrer la mémoire de saint Louis dans un style et dans un esprit qu'avant le dix-huitième siècle la chaire n'avait pas connus. L'abbé d'Espagnac que Voltaire, dès l'année 1776, avait chaudement recommandé à ses confrères, et qui fut chargé du panégyrique en 1779, n'excita pas moins de plaintes que l'abbé Besplas. On l'accusa d'avoir rétabli de téméraires passages que l'archevêque de Paris lui avait retranchés. Les dénonciations furent vives et bruyantes, et retentirent jusqu'à la cour.

On multiplierait facilement les exemples de concessions souvent excessives, quelquefois scandaleuses, faites en ce temps par le clergé à l'esprit du siècle et aux opinions dominantes. L'Académie, pour sa part, encourageait trop des désertions, qui sont peu honorables, à quelque point de vue qu'on se place. Nous avons aimé à la montrer tout à l'heure empressée de suivre et de seconder le mouvement qui entraînait toute la nation vers les espérances de réformes politiques. C'était bien le moment de dégager

les lettres et la philosophie de toutes ces passions irréligieuses. Mais les haines et les fanatismes contraires étaient toujours en présence; et bien fatalement, notre grande crise politique devait se compliquer d'une crise de religion. D'ailleurs, à l'Académie, l'influence de d'Alembert n'était pas heureuse en ce point. Il contribuait plus qu'aucun autre à maintenir les esprits dans cette fâcheuse direction : personne ne faisait plus volontiers tomber les faveurs des concours et des élections sur les membres du clergé qui mettaient en oubli leur caractère. On fut encore sur le point, en 1777, d'entrer en conflit avec la Sorbonne, au sujet de l'*Éloge de l'Hôpital.* Le lauréat était l'abbé Rémy, dont le discours fut préféré à celui de Condorcet. On ne pouvait pas dire que le prix qu'il obtint fût décerné à son orthodoxie. A la fin de la même année, on reçut l'abbé Millot « qui a du moins le mérite, écrivait d'Alembert à Voltaire, d'avoir écrit l'histoire en philosophe, et de ne s'être jamais souvenu qu'il était jésuite et prêtre. » Je suis persuadé que, dans ces occasions, la plupart des académiciens étaient loin d'apporter la même préméditation hostile contre l'Église et la même passion que d'Alembert; lui-même n'était ouvertement violent que dans les épanchements de sa correspondance avec Voltaire. Il est aisé de comprendre cependant que le zèle religieux ne sentît pas se calmer ses préventions contre l'Académie, et ne fût pas moins disposé, que sous le règne précédent, à conspirer sa perte. Les mémoires du temps constatent que l'existence de la compagnie, si souvent en danger sous le ministère Maupeou, fut encore attaquée, vers la fin de l'année 1777, sans que toutefois il y eût alors pour elle un péril véritable. On proposait de la réunir à l'Académie des belles-lettres, plus utile, disait-on, et dont le travail était mieux défini dans son objet. La manie de l'utilité positive et palpable, ce barbare « à quoi bon? » destructeur des arts et des lettres, avait fait d'effrayants progrès au milieu d'une génération peu spiritua-

liste, et qui cultivait avec prédilection les sciences mathématiques et physiques. Cependant il est permis de croire que le reproche de ne servir à rien couvrait d'autres griefs contre l'Académie, et que, derrière ce prétexte, on dissimulait surtout une grande haine de son esprit philosophique. Il paraîtrait que Maurepas était assez disposé à donner satisfaction à ces ressentiments. Il était loin d'être dévot, et ne s'était pas toujours montré défavorable à la philosophie. Mais il y avait pour tout le monde tout à craindre d'un esprit si mobile et si frivole. Le ministre chansonnier commençait à trouver que la philosophie mettait en péril la *vieille gaîté* française. Il était donc dans un accès de fort mauvaise humeur contre les philosophes et par conséquent contre l'Académie. Il cachait peu ses mauvaises intentions, et Voltaire ne les ignorait pas, comme on le voit par une lettre qu'il écrivait en ce temps-là même au comte de Schomberg, et où il s'affligeait d'apprendre « que le ministre voulût un peu de mal à l'Académie française. »

Maurepas n'était pas le seul personnage puissant qui en souhaitât la destruction. Un prince, ami des lettres cependant, et qui dans le même temps se montrait fort gracieux pour l'Académie de Toulouse, et se faisait inscrire parmi les *mainteneurs de la gaye science*, un prince destiné à rendre plus tard à l'Académie française sa véritable existence avec son nom, était alors son ennemi déclaré. Il laissait voir à quel point il l'avait prise en aversion, et disait hautement que, s'il devenait un jour le maître, il la supprimerait. Quelques années plus tard, le comte de Provence prit un rôle tout différent; mais alors c'était lui, et non le comte d'Artois, qui soutenait les maximes du pouvoir absolu, faisait de l'opposition aux ministres réformateurs, et prenait sous sa protection toute la cabale des ennemis de la philosophie. Linguet, un des plus acharnés détracteurs de l'Académie, l'abbé Royou, lorsqu'il fit, dans *l'Année littéraire*, une guerre très-vive

à d'Alembert, trouvèrent faveur auprès de ce prince. Un journal que ce même abbé Royou rédigea avec Geoffroy de 1778 à 1782, et qui défendait les mêmes principes que la feuille de Fréron, fut publié sous les auspices du comte de Provence, et porte le titre de *Journal de Monsieur.*

Malgré ces malveillantes dispositions du chef du ministère et d'un frère du roi, je ne sais trop si l'Académie fut alors bien effrayée. La persécution ne pouvait aller très-loin sous Louis XVI ; et la monarchie était devenue un pouvoir bien faible, pour frapper un corps qui avait quelques armes défensives. Ce qui est certain, c'est que l'Académie s'engagea à cette époque dans une de ces petites guerres intestines, qui supposent d'ordinaire du loisir et de la sécurité. La querelle des piccinistes et des gluckistes est étrangère au sujet que j'ai voulu traiter. Je ne la raconterai pas plus que je n'ai raconté la querelle des anciens et des modernes, et la querelle de Furetière. La musique était, il faut l'avouer, un singulier sujet de discorde entre des littérateurs et des philosophes. On comprend mieux l'Académie se divisant à propos d'un dictionnaire ou de l'excellence d'Homère, ou encore du romantisme. On vit pourtant, pendant plusieurs années, les deux partis, au premier rang desquels étaient d'un côté la Harpe et Marmontel, de l'autre l'abbé Arnaud et Suard, déployer une ardeur qui s'emporta souvent jusqu'aux plus aigres personnalités. Voltaire, qui ne put être témoin que des premiers engagements entre les deux factions musicales, s'indignait de ces passe-temps frivoles : « Pour moi, écrivait-il à d'Alembert, je ne songe et ne songerai à mon agonie qu'à la bonne cause, dont il paraît qu'on ne se soucie plus guère. » Et le secrétaire perpétuel, qui cependant avait pris parti, lui répondait : « Nous sommes comme ces marauds de Grecs qui, pendant que Mahomet les assiégeait, s'égorgeaient entre eux pour la transfiguration. »

Le moment allait venir où l'Académie aurait en effet plus grand besoin que jamais de concorde, de sagesse, d'un sérieux emploi de ses forces, d'une attitude grave et digne sous tant de regards moqueurs et jaloux. Avec le plus illustre de ses membres, elle allait perdre un grand appui. Voltaire était, il est vrai, depuis longtemps éloigné d'elle. Dans son exil, qui n'était pas tout à fait volontaire, il n'avait point sur les affaires de sa compagnie une action immédiate et directe; et l'on pouvait se demander si elle était réellement défendue, dans ses périls, par un nom très-glorieux, mais toujours suspect au pouvoir. Quand on songe cependant que, maître absolu de l'opinion publique, Voltaire était au moins aussi redouté que haï des ennemis de la philosophie, et qu'il avait conquis pour lui-même une véritable inviolabilité, on ne met guère en doute qu'il n'ait été un des plus forts obstacles à tous les projets des destructeurs de l'Académie. Toucher à l'existence d'un corps auquel Voltaire se faisait gloire d'appartenir, c'eût été doublement un acte de vandalisme, qui eût rendu ses auteurs odieux à toute l'Europe et les eût couverts de ridicule. Quoique Voltaire, retiré à Ferney, vécût loin de ses confrères, on voit par sa correspondance qu'il prenait toujours un vif intérêt à leurs élections, à leurs luttes. Il ne cessa de leur donner toute sorte de marques d'estime et de déférence. Tantôt il dédiait à l'Académie son *Commentaire sur Corneille*, le soumettait à ses avis, *à sa sanction*, disait-il, et demandait qu'il fût fait *de concert avec elle;* tantôt, dans sa violente attaque contre Shakespeare, ou, comme il aimait à le dire, *dans sa guerre contre l'Angleterre*, il la prenait pour juge du combat. Ou bien il lui faisait hommage des derniers fruits de sa veine tragique, et cherchait à se rassurer par ses suffrages. Que ces consultations, ces dédicaces, ces cajoleries servissent bien les intérêts de son amour-propre, elles n'en témoignaient pas moins du prix qu'il attachait à l'approbation de l'Académie. Il ne fut jamais non plus indifférent à ses libertés.

« Je voudrais que l'Académie fût toujours libre, écrivait-il en 1772, afin qu'il y eût quelque chose de libre en France. » Et, six mois avant sa mort, il disait encore dans une autre lettre : « L'Académie est libre. Le cardinal de Richelieu l'a créée avec cette liberté, comme Dieu créa l'homme. Il faut lui laisser son libre arbitre dont elle n'a jamais abusé. C'est un corps plus utile qu'on ne pense, en ne faisant rien. » Quelques traits de raillerie, comme Voltaire s'en permettait de temps en temps contre ses meilleurs amis, ne sauraient détruire des preuves si peu équivoques de son attachement à une libérale institution. L'Académie, de son côté, ne fut pas ingrate. Elle entoura toujours de tous les témoignages du respect la gloire de ce puissant génie. Que de fois, du vivant même de Voltaire, son éloge retentit dans les harangues solennelles du Louvre ! Nul, depuis Louis XIV, n'y avait été autant loué. Lorsque le roi de Prusse, en 1770, souscrivit à la fameuse statue de Pigal, la belle lettre qu'il écrivit à d'Alembert fut insérée dans les registres de l'Académie française. De tels honneurs étaient sans exemple. Il est vrai qu'un peu plus tard, et vers la fin de sa vie, Voltaire qui gémissait alors beaucoup sur *sa décadence* et sur l'oubli du monde, se représentait quelquefois comme délaissé par ses confrères. « Je ne sais plus ce qu'on fait dans la compagnie, écrivait-il en 1777 ; on ne m'instruit plus de rien ; on me regarde comme mort. » Mais ces plaintes étaient peut-être un moyen de se rendre plus libre en présence d'importunes sollicitations. En tout cas, s'il craignit en effet d'être négligé, et de n'être plus compté pour rien, il voulut, avant de mourir, venir voir ce qu'il en était ; et ce qu'il vit dut le satisfaire.

Le 10 février 1778, un peu moins de quatre mois avant sa mort, il revint à Paris dont il s'était banni depuis tant d'années. On lui avait entendu dire à Ferney qu'il ne mourrait pas content avant d'avoir vu encore une représentation de la Comédie et une séance publique de l'Aca-

démie française. Le théâtre et l'Académie ! c'était là seulement en effet que les hommes assemblés pouvaient réjouir par un dernier hommage cette âme avide de popularité et de gloire. Au théâtre, qui avait été sa plus brillante tribune, se préparait pour lui l'ovation de la foule ; à l'Académie, que de loin il n'avait cessé d'éclairer de son génie, il allait faire consacrer par des esprits d'élite sa royauté intellectuelle. On sait le triomphe d'*Irène*, l'ivresse du public, et ces vives émotions sous lesquelles le vieux poëte se sentait succomber. L'autre moitié de son vœu ne fut pas non plus trompée. Lorsque son arrivée à Paris fut connue de l'Académie, elle lui envoya une députation pour le complimenter. Le maréchal de Beauvau porta la parole. Cet honneur extraordinaire fut renouvelé le mois suivant, lorsqu'on apprit l'état alarmant de sa santé. Une seconde députation se rendit encore, dans le carrosse du prince de Beauvau, à la maison de M. de Villette, pour exprimer à l'illustre malade les sentiments de la compagnie. Ces hommages sans exemple devaient soulever bien des colères. On savait que dans le même temps le roi avait non-seulement refusé de voir Voltaire, mais s'était opposé au désir de la reine, curieuse de se faire présenter un si célèbre personnage. On se trouvait encouragé par ces marques du déplaisir royal à blâmer hautement les démarches de l'Académie, et à la menacer de recourir à l'autorité du protecteur, si, comme elle en avait manifesté l'intention, elle décernait au patriarche de la philosophie les honneurs d'une séance publique. Cependant le jour même de la représentation d'*Irène*, et avant de se rendre au théâtre, Voltaire, paraissant du moins dans une séance particulière de l'Académie, alla y jouir du triomphe qu'on lui préparait depuis longtemps. L'assemblée était composée de vingt-deux membres. Les académiciens prélats et abbés, à l'exception de deux, l'abbé Millot et l'abbé de Boismont, s'étaient abstenus de paraître. Le reste de l'Académie se porta au-devant de l'illustre vieillard. On le conduisit au

siége du directeur. Son portrait avait été placé au-dessus de son fauteuil. La charge de directeur, qu'il était dans les usages de donner par le sort, lui fut conférée par acclamation pour le trimestre d'avril, dont il ne devait pas voir la fin. Enflammé d'un nouveau zèle pour les travaux d'une compagnie qui donnait de telles joies à ses derniers jours, il retourna plusieurs fois à ses assemblées particulières, et avec cette activité d'esprit qui ne l'abandonna point tant qu'il respira, il conçut alors le plan d'un nouveau *dictionnaire*, « qui pût tenir lieu, suivant son expression, d'une grammaire, d'une rhétorique, d'une poétique française. » On devait, dit Condorcet, suivre l'histoire de chaque mot, depuis l'époque où il avait paru dans la langue, marquer les sens divers qu'il avait eus dans les différents siècles, choisir des exemples dans les auteurs qui avaient eu le plus d'autorité. Voltaire demandait que chaque académicien se chargeât de la composition d'une lettre. Il voulut malgré ses souffrances et son affaiblissement, mettre lui-même sur-le-champ la main à l'œuvre, et demanda la lettre A. Le travail auquel il se livra pour expliquer à l'Académie et défendre son projet auquel on faisait encore quelques objections, acheva d'épuiser ses forces, et contribua aux dernières crises auxquelles il succomba. Peu de temps avant, il écrivait au secrétaire perpétuel : « Je veux mourir en m'éclairant avec vous, et en vous servant. » Il avait tenu parole.

La sépulture chrétienne avait été donnée à Voltaire, mais presque subrepticement. Sa mémoire était poursuivie avec acharnement. L'Académie ne pouvait la trahir sans ingratitude et sans lâcheté. Elle était dans l'usage de faire faire, dans l'église des Cordeliers, un service pour chacun des membres qu'elle perdait. Elle demanda, comme elle le devait, que cet usage fût suivi pour Voltaire. Mais, par ordre de l'archevêque de Paris, les cordeliers refusèrent. Le prince Louis de Rohan, devenu cardinal de Guéméné, pouvait, en sa qualité de grand aumônier, mieux

servir que tout autre ses confrères dans cette délicate circonstance. On le chargea des démarches qu'il y avait à faire auprès du protecteur. La réponse du roi, qui devait être insérée dans les registres, était attendue avec impatience. Comme elle tardait, on envoya une députation au comte de Maurepas, qui répondit que pour le moment il ne lui était pas possible de rien résoudre, et qu'il fallait patienter un peu. Alors il fut décidé que l'Académie ne ferait célébrer le service pour aucun académicien, avant que celui de Voltaire n'eût été autorisé. Cependant les ministres Maurepas, Amelot et Necker, dont la connivence avait déjà permis l'inhumation de Voltaire dans l'abbaye de Scellières, étaient favorablement disposés. Mais, en dépit de leur bon vouloir, l'affaire traînait en longueur, les négociations n'aboutissaient pas. On était ainsi arrivé au mois de décembre 1779, sans avoir rien obtenu : l'Académie tint alors une séance, où la question fut agitée de nouveau. Le cardinal de Rohan Guéméné y fut vivement pressé de faire, avec la permission du roi, célébrer le service dans la chapelle du Louvre. Premier curé de toutes les maisons royales, il pouvait, lui disait-on, lever toutes les difficultés. Mais il éluda cette embarrassante sollicitation, en promettant de déférer au vœu de ses confrères, quand le service aurait été préalablement célébré à Saint-Sulpice, paroisse sur laquelle Voltaire était mort. L'archevêque d'Aix, Boisgelin de Cucé, qui assistait à cette séance, difficile pour les prélats de l'Académie, voulut faire réformer l'usage de célébrer un service pour chaque académicien défunt, et proposa d'en établir un à perpétuité pour tous ceux que la compagnie aurait perdus. Cet avis semblait conciliant et sage. L'Académie, il est vrai, ne remportait pas ainsi une pleine victoire ; mais l'honneur de tout le monde était sauvé. Parmi les académiciens présents, le marquis de Paulmi, qui n'aimait pas les philosophes, parut seul regretter qu'on épargnât un affront à la mémoire de Voltaire. Il voulut au moins protester par une raillerie, et dé-

clara qu'il ne s'était fait recevoir à l'Académie que dans l'espoir d'avoir un service à lui tout seul. La résolution n'en fut pas moins adoptée, et la députation qui alla en ce temps-là annoncer au roi la nomination de Chabanon, le pria d'approuver le changement que l'Académie se proposait de faire à l'un de ses usages. Mais la réponse du protecteur fut qu'il ne fallait rien innover. La difficulté redevenait insoluble. Il paraît que l'affaire en resta là, et que l'Académie laissa tomber en désuétude le service de l'église des Cordeliers.

Durant le cours de cette longue et infructueuse négociation, l'Académie avait du moins rendu à la mémoire de Voltaire des honneurs littéraires, qui rencontrèrent aussi de l'opposition, et qu'il était plus injuste cependant de lui disputer que les honneurs religieux. Dans la séance solennelle du 25 août 1778, à laquelle n'assistèrent point les académiciens prélats ou simples membres du clergé, le buste de Voltaire, ouvrage de Houdon, qui avait été donné à l'Académie par son secrétaire perpétuel, fut exposé aux regards de l'assemblée. D'Alembert lut un *éloge de Crébillon,* dans lequel, amenant le souvenir du mausolée qu'on avait eu le projet d'élever à l'auteur de *Rhadamiste,* il exprima l'espérance de voir bientôt un autre monument plus précieux encore pour l'Académie, et dont en ce moment, s'écria-t-il en se tournant vers le buste, et les yeux pleins de larmes, nous ne pouvons offrir à vos regards qu'une faible et douloureuse image.» Les applaudissements enthousiastes de l'assemblée avaient accueilli cette scène d'attendrissement. Un autre hommage rendu au génie de Voltaire, dans la même séance, eut plus de retentissement encore, parce qu'il était décerné au nom de la compagnie. Pour le prochain concours de poésie on proposa *l'éloge de Voltaire :* le sujet était d'ordinaire abandonné au libre choix des concurrents. Aux cinq cents livres habituellement affectées à ce prix, d'Alembert demanda la permission d'en ajouter

lui-même six cents. La décision, par laquelle l'Académie avait fixé le sujet du prix, avait été prise dans une séance particulière, composée de douze membres seulement. On s'était engagé à la tenir secrète, jusqu'à la séance publique, sachant bien, que, si on la laissait connaître d'avance, elle serait entravée par les ennemis de Voltaire. Lorsque l'éloge du grand académicien eut été proposé publiquement, il devint plus difficile de le faire retirer. Les curés de Paris voulurent le tenter cependant. Ils firent une démarche auprès de Maurepas, qui, dit-on, leur répondit qu'il appartenait au clergé de prier pour l'âme du défunt, et aux gens de lettres de célébrer son génie. Ils songèrent aussi à présenter une supplique au roi. Elle fut rédigée, et signée par la plupart d'entre eux. Mais un prêtre plus modéré, le curé de Saint-Eustache, confesseur du roi et de la reine, ne consentit pas à donner sa signature. Ce fut, je crois, ce refus surtout qui amena l'abandon du projet. La lettre ne fut point présentée au roi; et l'*éloge de Voltaire* resta au concours. On sait que le prix fut donné à une pièce dont l'auteur, resté anonyme, était un membre même de l'Académie. Le vainqueur inconnu, ou du moins non déclaré, satisfait de l'honneur du succès, ne poussa pas plus loin l'infraction des statuts, et abandonna la médaille au concurrent qui avait mérité l'accessit.

Quelques mois avant cette séance du 25 août 1779, où le *dithyrambe* de la Harpe eut le prix, la gloire de Voltaire avait été dignement célébrée par son successeur. L'Académie, qui saisit volontiers sans doute une occasion de se rendre le comte de Provence plus favorable, avait appelé au fauteuil de Voltaire un poëte cher au frère du roi, le secrétaire de ses commandements [1]. Au reste, si la faveur d'un prince contribua à faire reconnaître par l'Académie les titres très-incontestables par eux-mêmes de l'auteur

[1] L'Académie, en 1782, eut recours à l'entremise de Ducis, pour faire arriver jusqu'au prince ses griefs contre l'abbé Royou et son insolent *Journal de Monsieur*.

d'*Hamlet*, de *Roméo* et d'*Œdipe chez Admète*, ce n'était point cependant sur un courtisan qu'étaient tombés les suffrages. L'honnête Ducis, âme indépendante et fière, avait, comme Thomas, dont il était le digne ami, tous les instincts généreux et libres, qui distinguaient alors les hommes de lettres, en même temps qu'il demeurait, comme lui, pur des égarements et de la corruption de ce siècle. Il fallait que l'abbé de Radonvilliers, chargé de recevoir cet homme « de mœurs simples et respectables » suivant le témoignage qu'il rendit de lui dans son discours, fût bien sûr d'être compris et approuvé par l'auditoire, lorsqu'il osa dire, en souriant, au récipiendaire : « Je ne vous demande pas par quelles intrigues vous avez obtenu les bontés du prince auquel vous êtes attaché. » Le remerciement de Ducis ne trompa pas l'attente du public le plus empressé qui fût jamais accouru aux fêtes académiques. Quoiqu'il ne louât dans Voltaire que ce qui était vraiment digne d'être loué, et ne flattât par aucune basse complaisance le fanatisme de l'opinion publique, il ne crut pas d'un autre côté que, dans un temps où l'on disputait à l'Académie le droit de faire rendre à un grand homme des honneurs funèbres consacrés par l'usage, il fût opportun ou digne de donner satisfaction aux ennemis du philosophe, de prononcer aucune parole agréable aux rancunes de la cour, en un mot de mêler aucune ombre à la brillante image qu'il devait retracer. L'auditoire fut transporté. Il n'est pas facile de dire si la main d'un ami avait ajouté quelques traits au discours de Ducis. Les habiles, croyant s'en apercevoir aux formes du style, répétaient à demi-voix : « *Optime, Thomas, optime!* » Qu'importe au surplus? Ducis, quoiqu'il n'en eût pas besoin, put s'aider de la plume de Thomas : le noble et indépendant hommage qu'il rendit à Voltaire n'en reste pas moins un acte qui lui appartient; et quand il s'agit de généreux sentiments, les juges les plus subtils ne sauraient plus distinguer entre les deux amis.

L'ancien sous-précepteur du comte de Provence n'eu pas le même succès que le poëte secrétaire. L'accuei fait à la réponse de l'abbé de Radonvilliers montre bien de quelle vive passion était animé le public. Pour peu que l'on tienne compte des devoirs particuliers et des sentiments sincèrement religieux de l'orateur, on ne saurait méconnaître la modération et la convenance de son discours. Il avait bien senti les difficultés d'une fonction « qu'il n'avait, dit-il lui-même, ni choisie ni désirée. » Mais il ne crut pas, malgré le conseil de ses confrères, pouvoir, en louant beaucoup Voltaire, se dispenser de quelques réserves. Il voulut faire la part du bien et du mal, et exprima le regret qu'un si beau génie n'eût point toujours dédaigné « cette triste célébrité qui s'acquiert malheureusement par l'audace et par la licence. » Les murmures de l'assemblée commencèrent à couvrir la voix du pauvre abbé de Radonvilliers. Lorsque ensuite, avec une naïveté qui ne savait pas assez prévoir le ridicule, il demanda, « au lieu d'une collection trop volumineuse, un recueil d'œuvres choisies, » un Voltaire expurgé ; les exclamations, les rires, et même, scandale inouï et déplorable! des sifflets firent outrage à la dignité de cette solennité académique.

L'âge philosophique de notre littérature est à peu près clos par la mort de Voltaire. De 1778 à 1789, il y a comme un interrègne indécis, une transition, dont le caractère est douteux, entre la brillante domination des écrivains, des spéculatifs, sur une société toute lettrée, et le grand mouvement politique qui doit donner une autre forme, une autre direction à l'activité des intelligences. Comme la fleur tombe, quand le fruit est près de mûrir, l'éclat littéraire du siècle languit et pâlit aux approches de cette heure brûlante où les peuples vont récolter tout ce qu'ont semé d'audacieux esprits. La grande place que tenait l'Académie française, depuis quelques années surtout, commence à se rétrécir de jour en jour ; elle sent

la faveur publique l'abandonner peu à peu et passer d'un autre côté.

Les hommes meurent, quand les choses s'en vont. D'Alembert survécut peu de temps à Voltaire. Sa mort, en 1783, laissa à l'Académie un grand vide. Il avait été, pendant plus de dix années, l'âme du parti dominant. Marmontel, qui le remplaça dans les fonctions de secrétaire perpétuel, avait toujours appartenu aussi au camp philosophique. Mais l'autorité, mais l'ardeur d'un chef, il ne l'avait pas. Remarquons même qu'il fut choisi beaucoup moins comme philosophe, que comme Picciniste. Suard, un des coryphées du parti de Gluck, lui disputa vivement la victoire dans cette élection. C'était donc une opinion particulière sur la musique qui donnait la première dignité académique. La vie littéraire s'engourdissait sensiblement. Il y avait certainement encore, parmi les hommes de lettres, d'estimables talents. Mais cette ardeur de tous, qui, dans les années les plus actives de ce siècle, avait fait de l'Académie un des foyers de l'esprit public, paraissait chaque jour s'éteindre.

On eut encore cependant quelques séances académiques très-brillantes, quelques harangues dignes des plus beaux jours. Le 21 février 1782, Condorcet, dans son discours de réception, développa éloquemment cette croyance aux progrès de l'humanité, cet enthousiaste espoir du bonheur des nations, qu'il conserva avec une héroïque ténacité jusque sous le couteau des proscriptions, et qui, à la veille de la Révolution, s'accordait si bien avec les dispositions de toutes les âmes. Lorsqu'on entendit l'orateur annoncer, avec une foi exaltée, que « le genre humain ne reverrait plus ces alternatives d'obscurité et de lumière, auxquelles on avait cru longtemps que la nature l'avait éternellement condamné ; » lorsqu'il montra, « d'un bout de l'Europe à l'autre, les hommes éclairés réunissant tous leurs efforts pour le bien de l'humanité, et tournant vers cet objet seul toutes leurs forces avec un courage et

un concert dont aucun siècle n'avait donné l'exemple, » on put se dire que l'Académie n'avait point cessé de donner l'impulsion aux sentiments publics, ou tout au moins de les entendre, de les produire au grand jour, de les propager, et de les fortifier en les interprétant si bien.

Sans avoir à traiter un sujet qui pût exciter d'aussi ardentes sympathies, un ami de Condorcet, Vicq-d'Azyr, renouvela aussi, dans les derniers jours de 1788, l'éclat des plus éloquentes solennités académiques. Son élégant *Éloge de Buffon* fut, au milieu même des préoccupations de ce temps, très-justement admiré.

Et toutefois, quoique le talent ne fît pas défaut dans les harangues, quoique plusieurs nouveaux choix fussent très-dignes, la faveur publique n'était plus la même. Après la réception de l'abbé Maury, qui avait eu lieu le 27 janvier 1785, et où l'auditoire n'avait pas été respectueux pour l'Académie, elle songea un moment à supprimer les séances publiques, et se vit du moins forcée de décider que le nombre des billets serait moindre à l'avenir, et qu'on les distribuerait avec plus de choix et de précaution. Gaillard avait lu dans cette séance un morceau sur Démosthène ; aucune impopularité ne s'attachait à sa personne, rien dans sa lecture n'avait pu choquer l'opinion ; il avait simplement ennuyé. Les murmures, les huées l'avaient inhumainement assailli : il avait balbutié, pâli, laissé tomber ses lunettes sur le malheureux papier ; il avait fallu l'emporter et congédier le public. Deux mois après, à la réception de Target, le scandale n'avait pas été moindre. L'abbé de Boismont, qui ne savait pas toujours être grave, voulut venger l'Académie et morigéner le public. Il lut des réflexions sur les assemblées littéraires, railla cette foule frivole qui promène son oisiveté à tous les spectacles, « à l'Académie, aux Variétés amusantes, même au sermon, lorsqu'elle peut espérer que le talent fera oublier qu'on y parle de Dieu. » Quelqu'un lui cria :

Hé! quoi, Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage?

Les exclamations, les éclats de rire, les marques d'improbation ne cessèrent de l'interrompre ; et quand il en vint à dire que l'auditoire, lorsqu'il n'était pas satisfait, n'avait le droit de marquer son mécontentement que par le silence, une voix perçante cria : *Silence! silence!*

Sans qu'il faille attacher trop d'importance à des scènes plus indécentes que sérieusement hostiles, à de tels enfantillages du public, l'Académie cependant pouvait y trouver quelques indices d'une popularité décroissante. D'un autre côté, il y avait longtemps qu'elle n'avait vécu en de meilleurs termes avec le pouvoir et la cour. Dans les circonstances où l'on allait se trouver, la compensation n'était pas suffisante. Dans le cours de cette même année 1785, le contrôleur général de Calonne, qui aimait à traiter les gens de lettres avec la même libéralité qu'il traitait les courtisans, fit prier le secrétaire perpétuel de le venir voir. Il luiparla de l'Académie avec beaucoup de bienveillance, lui demanda si elle avait des pensions comme les autres Académies ; et, sur la réponse négative de Marmontel, il lui annonçaque la valeurdes jetons serait doublée, et se trouverait désormais fixée à trois livres, et que le traitement de secrétaire allait être porté de douze cents livres à mille écus. Vers le même temps le comte d'Artois donnait, pour un concours de poésie, une médaille de trois mille livres. C'était par les mains de l'Académie qu'il voulait couronner les meilleurs vers sur la mort héroïque et touchante du duc Léopold de Brunswick.

Monsieur lui-même passait alors pour être si bien réconcilié avec l'Académie que ce fut à lui, dit-on, qu'on crut décerner en 1787 ce prix du comte d'Artois. La reine avait écrit trois lettres à l'Académie pour lui recommander les vers qui obtinrent la couronne. Mais il se trouva qu'ils étaient seulement d'un officier de sa maison, M. Terrasse de Mareilles.

Cependant la faveur des ministres ou des princes n'était déjà plus un très-solide appui. L'Académie gagnait

peu à voir les inimitiés contre elle s'apaiser de ce côté. C'était maintenant de tout autres régions que les attaques devaient venir. En même temps que la puissance publique, les périls de la compagnie et les haines qui voulaient la détruire, se déplacèrent. Quand elle cessa d'avoir à craindre les ministres, elle commença à déplaire aux tribuns. On travailla de bonne heure à la rendre suspecte à la révolution. Les railleries préparèrent d'abord les dénonciations plus sérieuses. Dans le temps où la nation se préparait avec une ardente impatience à l'ouverture prochaine des états généraux, un pamphlet attribué à Rivarol fit beaucoup rire aux dépens de l'Académie. Il avait pour titre : « *Séance extraordinaire et secrète de l'Académie française, tenue le* 30 *mars* 1789. » Le secrétaire perpétuel y prononçait un discours pour exhorter ses collègues à éclairer la nation. « Il ne craignait pas, disait-il, que les états généraux attaquassent jamais la glorieuse institution des jetons : elle fait partie des lois fondamentales de la monarchie. » L'Académie formait ensuite une députation qui devait se présenter aux états, munie d'une instruction en plusieurs articles. Il y était dit, « que dorénavant la nation s'assemblerait tous les cinquante ans, ces assemblées donnant lieu à des nuées d'écrits patriotiques, qui absorbent l'attention des lecteurs, et les distraient des lectures essentielles, telles que les dithyrambes et les productions soignées de la prose bien coloriée ; que l'Académie serait maintenue dans le droit exclusif de faire l'éloge du cardinal de Richelieu, l'ami de la liberté et le ministre le plus humain, etc. »

Ce qu'il y avait de juste et de vrai dans ces plaisanteries, c'était qu'à l'heure où la tribune nationale s'élevait pour accomplir des vœux universels de profonde rénovation, on n'avait guère le loisir d'écouter des orateurs d'Académie, qui toutefois avaient contribué, pour leur bonne part, à la diffusion des idées de réforme et de liberté. Toutes les forces vives des esprits, employées à l'œuvre

politique, se détournaient nécessairement de la littérature affaiblie. Mais l'Académie avait autre chose à redouter que l'isolement et l'oubli où devait la laisser pour quelque temps une diversion si puissante. Des hommes de cour, des prélats, des magistrats, s'y trouvaient en grand nombre; plusieurs de ses membres étaient attachés à la personne de quelqu'un des princes. L'empreinte monarchique était donc restée assez profondément gravée sur l'institution. Cela n'empêchait sans doute pas que les espérances dont la France s'enivrait alors n'y trouvassent beaucoup de faveur. On y comptait même quelques esprits aventureux. Mais généralement, parmi cette noblesse philosophique et lettrée, ou ces écrivains d'une origine plus plébéienne, mais qui étaient l'élite des esprits cultivés, les sentiments inclinaient à la modération; et ce qui dominait dans la compagnie, c'était un zèle très-vif pour toutes les améliorations généreuses, avec un attachement sincère au pouvoir royal. Dans les discours qui furent prononcés à la fin de 1788 et en 1789, en même temps qu'on saluait avec joie la réunion des représentants de la France « qui allaient traiter la grande affaire du salut de l'État, et opérer la régénération solennelle du corps politique [1]; » en même temps qu'on applaudissait à ces élus de la nation « venus pour poser les fondements inébranlables de la félicité publique [2], » on rendait hommage avec effusion « au meilleur des rois, au chef d'une nation éclairée, roi par sa naissance, mais, de plus, par la bonté de son cœur et par sa sagesse, au bienfaiteur de ses peuples, au restaurateur de ses États [3]. » Et la reine avait sa part dans ces louanges, que déjà il eût été plus servile de refuser que de donner. Les révolutionnaires intolérants durent être surtout scandalisés par l'Académie, le 12 mars 1789, lorsque Louis XVI

[1] Discours de réception de Vicq-d'Azyr, 28 décembre 1788.
[2] Disc. de réception de Barthélemy, 25 août 1789.
[3] Disc. de réception de Vicq-d'Azyr.

y fut loué par la voix toute monarchique d'un nouvel élu, du président Nicolaï. Rulhière, qui le recevait, pensa qu'il fallait marquer nettement que la compagnie par son choix venait de prouver son impartialité et non pas une communauté de sentiments. Il rappela que, « du sein de l'Académie s'étaient élevées plusieurs voix éloquentes qui avaient défendu les droits, les intérêts et les réclamations du peuple. Vous avez, ajoutait-il, sous les yeux de la France attentive, cru devoir envisager d'un autre point de vue ces mêmes intérêts; et, par votre adoption dans un tel moment, l'Académie a prouvé qu'elle voulait oublier les différents partis. » Mais Rulhière lui-même, attaché au comte de Provence, fut bientôt compté parmi les défenseurs de la royauté.

L'Académie s'entendit reprocher jusqu'à ces compliments consacrés par un ancien usage, et qu'en certaines occasions elle adressait aux personnes royales. Lorsqu'elle fit sa rentrée au mois de novembre 1789, ce fut le chevalier de Boufflers qui, en sa qualité de directeur, alla porter au roi des hommages qu'on ne prodiguait plus à la monarchie. « Jamais, lui dit-il, tant de regards n'ont été fixés sur tant de vertus... Parmi de si justes hommages, daignez, Sire, distinguer ceux des gens de lettres, dont votre Académie ose être auprès de vous l'interprète et le garant. Votre Majesté n'aura jamais de meilleurs sujets, parce que les rois n'ont pas de meilleurs juges. » Il exprima également à la reine et au dauphin, au nom de la compagnie, des sentiments de dévouement et d'amour dont la sincérité ne devait pas être alors suspecte; mais que les rigoristes, toujours si nombreux quand on s'incline devant le malheur et la faiblesse, si rares quand on flatte les puissants, raillèrent comme de serviles adulations.

Ce n'étaient pas là cependant les crimes les plus impardonnables de l'Académie. Son esprit monarchique était encore moins accusé que son aristocratie. La France a toujours eu plus de passion pour l'égalité que pour la li-

berté. C'est un trait du caractère national que nous avons pu remarquer dans l'histoire même de l'Académie, puisqu'elle a mieux et plus constamment défendu l'une que l'autre. Il est curieux de voir attaquée comme aristocratique une institution, qui, dans notre ancien état social, avait plus que toute autre rapproché et confondu les rangs, mis l'intelligence de niveau avec la noblesse de race, et constitué, comme on l'a très-bien dit, une *pairie littéraire* où le prince du sang n'avait point de préséance sur le simple écrivain. Un homme qui avait bien vu la société du dix-huitième siècle quelques années avant la Révolution, était frappé « de la préférence que les titres littéraires y avaient en beaucoup d'occasions sur les titres de noblesse. On voyait fréquemment dans le monde, dit-il, des hommes de lettres du second et du troisième ordre être accueillis et traités avec des égards que n'obtenaient pas les nobles de province [1]. » C'était vraiment par là que l'égalité avait commencé à s'établir dans notre pays. Mais cette égalité, fondée sur le mérite personnel et sur les talents de l'esprit, ne suffisait plus. L'intelligence était une supériorité qui offensait à son tour. La république des lettres n'était point celle de tous ; et, dans cette république même, l'Académie était une élite, une *oligarchie*. Le jour où les titres furent abolis, l'abbé Barthélemy put dire en parlant du duc de Nivernais : « Il n'est plus duc à la cour, mais il l'est encore au Parnasse. » Mais il ne fallait plus de duc nulle part. D'ailleurs l'alliance que les gens de lettres avaient contractée à l'Académie avec les grands seigneurs, et qui était si propre à faire tomber les séparations de classes, n'était plus jugée comme une conquête de l'esprit d'égalité sur la vieille hiérarchie sociale, mais comme un dangereux contact qui avait communiqué à toute la compagnie les préjugés d'une caste impopulaire. L'urbanité, la politesse,

[1] Ségur, *Mémoires ou souvenirs*, t. I, p. 79.

dont s'était toujours piquée l'Académie, et jusqu'à ce soin qui lui était confié de veiller sur la pureté de la langue, d'en conserver l'élégance et la délicatesse, tout cela répugnait aux instincts violents et souvent grossiers qui prenaient le dessus. Le moment approchait où le *Dictionnaire* même devait sembler l'œuvre la plus aristocratique, et comme une intolérable insulte à la liberté de la langue révolutionnaire.

L'ouverture des états généraux avait à peine commencé la Révolution, que dans plusieurs journaux l'Académie française fut attaquée au nom de l'opinion patriotique. Il fut bientôt manifeste qu'à l'Assemblée nationale elle-même, plusieurs étaient mal disposés contre elle. Une sérieuse menace resta comme suspendue sur sa tête, depuis la séance du 16 août 1790. Ce jour-là, Lebrun, rapporteur du comité des finances, proposa de continuer pour l'année courante le fonds annuel de 25,217 livres qui était affecté aux dépenses de l'Académie. « Richelieu, dit-il, en créant l'Académie française, n'y chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves; elle a expié son origine. L'Académie française a des droits à la reconnaissance publique. On n'oubliera pas que plusieurs de ses membres ont été les apôtres de la liberté. C'est par les lettres que les mœurs se polissent; et du moment où elles ne seront ni honorées, ni récompensées, la nation touchera de bien près à la barbarie. » Après ce témoignage favorable rendu à l'institution académique, il soumit à l'assemblée un projet de décret dont l'article 1er déclarait que l'Académie continuerait d'être sous la protection immédiate du roi, le deuxième conservait l'allocation annuelle, le troisième assignait une somme de douze cents livres pour un prix national, qui serait donné chaque année au meilleur ouvrage, soit sur la morale, soit sur le droit public, soit enfin sur quelque sujet utile ; et le quatrième invitait l'Académie à se présenter chaque année à la barre de l'assemblée pour y rendre compte des travaux

de ses membres, et de l'ouvrage qu'elle aurait jugé digne du prix. Un membre (il se nommait Boutidou) demanda l'ajournement jusqu'à ce que *l'utilité de l'Académie française fût constatée*. On décréta cet ajournement. Quatre jours après, c'est-à-dire le 20 août, Lebrun proposa de nouveau son projet de décret. Lanjuinais se fit l'organe des patriotes ombrageux. Il demanda qu'à compter du 1er janvier il ne fût rien accordé aux Académies sur le Trésor public, et qu'on laissât désormais aux gens de lettres la liberté de se réunir en société comme bon leur semblerait. « Les Académies, dit-il, et tous les autres corps littéraires doivent être libres et non privilégiés. Autoriser leur formation sous une protection quelconque, ce serait en faire de véritables jurandes. Les Académies privilégiées sont toujours des foyers d'aristocratie littéraire. Après tout, leur art consiste à lier quelques phrases ingénieuses et correctes... » Nous regrettons de trouver ces paroles peu sages dans une telle bouche. Mais la droiture du cœur ne préserve pas toujours des idées fausses, surtout dans un temps où elles envahissent tous les esprits. Lanjuinais était certainement sincère dans ces préventions et ces défiances. A Dieu ne plaise que nous le confondions avec les grossiers flatteurs de la multitude ! nous respectons trop pour cela ce ferme citoyen, ce constant ennemi de toutes les tyrannies.

L'abbé Grégoire fut ce jour-là plus favorable que Lanjuinais à la cause des Académies. Il soutint que leur utilité était reconnue ; et déclarant qu'il les savait occupées à se donner des statuts dignes du régime de la liberté, il demanda qu'elles fussent autorisées à les rédiger pour les présenter à l'Assemblée nationale. Celle-ci décida en conséquence que les différents corps littéraires et Académies seraient tenus de lui présenter leurs nouveaux règlements dans le délai d'un mois, et vota provisoirement la modeste somme proposée par le comité des finances. L'examen de la question d'utilité fut réservé pour un

autre moment. « Quand la motion se représentera, écrivait Suard en 1791, je ne doute pas qu'elle ne soit puissamment appuyée par les tribunes. »

Quelques jours avant les deux discussions que nous venons de rappeler, un des plus anciens ennemis de l'Académie, Palissot, prenant, en ce moment, pour travailler à sa ruine, la livrée des opinions du jour, avait fait insérer, dans la *Chronique de Paris*, du 1er août, un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, dans lequel il signalait aux défiances des bons citoyens la compagnie aristocratique. « Tandis que pour établir, disait-il, cette égalité précieuse, sans laquelle il n'est pas de liberté, vous venez d'abolir ces distinctions antisociales, triste et dernier refuge de la vanité des grands, laisserez-vous subsister, à la charge du Trésor public, ces aristocraties littéraires, qui se sont élevées parmi nous sous le nom d'Académies ? » A ce grief, qui était le plus perfide de tous, il en ajoutait quelques autres. Il rappelait que Richelieu, en créant la compagnie, n'avait eu d'autre but que de tenir les lettres asservies sous sa main tyrannique ; il reprochait à l'Académie tant de noms célèbres qu'elle n'avait pas adoptés, et « les bassesses qu'il en avait coûté aux plus grands talents, par exemple à Voltaire, pour acheter une si vaine et si puérile décoration. » Il plaisantait sur ce nombre d'immortels invariablement fixé à *quarante ;* enfin il déclarait « que, sous le règne du moins fastueux et du meilleur des rois, devait s'évanouir un établissement dont Louis XIV avait osé se déclarer le protecteur. »

Ainsi jouaient avec les armes les plus dangereuses, des hommes qu'elles devaient bientôt blesser. S'il était facile d'irriter les passions populaires contre l'Académie, il l'était plus encore de leur rendre suspect l'auteur des *Philosophes*. A l'époque où s'accomplit cette destruction de l'Académie, qu'il avait provoquée, Palissot, poursuivi lui-même par les délateurs, devait avoir moins de goût pour les dénonciations.

Un acte d'accusation plus à craindre que celui de Palissot, se prépara bientôt contre l'Académie. Le coup partit de son sein même; ce fut une trahison domestique, un trait d'odieuse ingratitude. Chamfort qui, plusieurs fois couronné par la compagnie, était depuis dix ans entré dans ses rangs, écrivit avec sa verve mordante, sa causticité spirituelle et passionnée, une très-injuste diatribe, que Mirabeau, son ami, devait prononcer en 1791, à la tribune de l'Assemblée constituante, et que sa voix sans nul doute eût rendue plus véhémente encore et d'un plus redoutable effet. On a vu déjà que l'Assemblée avait invité les différentes Académies à lui présenter le plan de la constitution qu'elles jugeraient à propos de se donner. Ceux qui désiraient leur conservation, demandaient qu'elles missent leurs statuts en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Elles avaient donc préparé leurs nouvelles lois, et les avaient soumises à l'approbation des représentants. C'est dans ces circonstances que Mirabeau devait faire un *rapport sur les Académies*. Il avait demandé à Chamfort de lui préparer ce travail. Comment un académicien se chargea-t-il de faire le procès à sa compagnie, et le fit-il avec tant de haine? La seule explication possible est dans le caractère chagrin, jaloux, porté à tout dénigrer, de ce malheureux Chamfort. Un des plus mauvais mobiles des passions de cette époque, l'envie, était son tourment, d'autant plus inexcusable chez lui, que ses talents accueillis et récompensés auraient dû satisfaire son orgueil. L'Académie, qui l'avait encouragé, prôné, adopté, n'eut pas, après tout, plus à se plaindre de lui que les princes qui l'avaient pensionné, et qui le trouvèrent de bonne heure parmi leurs plus ardents ennemis; que ces grands, que ces riches qui lui avaient ouvert leurs maisons, qui l'avaient reçu à leurs tables, et contre lesquels il se déchaîna avec tant de violence. Un si triste caractère ne laisse pas une grande autorité morale à l'habile et fougueux plaidoyer qui prépara si bien la chute prochaine

de l'Académie française. Le grand orateur qui devait prêter à cette dénonciation sa voix éloquente, ne vécut pas assez pour en faire usage. Mais Chamfort la publia. Les principaux faits de l'histoire de l'Académie y étaient passés en revue, et montrés sous le jour le plus défavorable : la fondation par Richelieu, « cet homme qu'un rare instinct éclairait sur tous les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme ; » sous Louis XIV, « les exemples de la plus vile flatterie où des hommes puissent descendre ; » après la mort du maître, « la servitude obstinée de la compagnie effaçant de la liste académique le nom du seul écrivain patriote qu'elle y eût jamais placé ; et, si l'on se reporte à des temps plus libres, d'Alembert luimême, dans la préface de ses éloges, « révélant le honteux secret des Académies, et enseignant aux rois l'usage qu'ils peuvent faire de ces corporations pour perpétuer l'esclavage des peuples ; » enfin les discordes civiles de la compagnie, « la lutte des petits intérêts, le manége des rivalités mesquines, le jeu de toutes ces vanités disparates et désassorties entre *lettrés, titrés, mitrés.* »

Quelques-uns de ces reproches étaient au moins singuliers, sous la plume d'un homme qui avait plus largement que tout autre, dans son discours de réception, payé à la mémoire de Richelieu, de Séguier, de Louis XIV, un tribut d'éloges assez généralement alors tombé en désuétude. Il ne s'en souvenait pas apparemment, non plus que de ces prix qu'il avait fort recherchés et souvent obtenus. A l'entendre, les encouragements donnés par l'Académie à l'éloquence et à la poésie étaient condamnés par leurs résultats médiocres. Il jugeait bien plus sévèrement encore les récompenses distribuées aux belles actions : c'était un outrage aux vertus indigentes ; un salaire insolent, une avilissante aumône qui humiliait et profanait ces grands sacrifices que l'on ne peut payer, et qui établissait parmi nous une *roture de la vertu.*

Les travaux de l'Académie n'étaient pas épargnés da-

vantage. Après examen, Chamfort les réduisait à néant.

Les deux plus incontestables bienfaits d'une institution qui avait tiré les hommes de lettres de leur infériorité sociale, et était en même temps devenue pour eux, sous un gouvernement absolu, une place de sûreté, ne pouvaient échapper à un esprit pénétrant ; mais ils lui fournirent un des plus spécieux arguments pour démontrer que, sous le régime de la liberté, l'Académie n'avait plus aucune raison d'être. « Une absurde prévention, disait le rapport, avait réglé, avait établi que les places académiques donnaient seules aux lettres ce que l'orgueil d'alors appelait un *état*... Il fallait donc tenir à des corps, à des compagnies : car là où la société générale ne vous protége point, il faut bien être protégé par des sociétés partielles ; là où l'on n'a point de concitoyens, il faut bien avoir des confrères. »

Les conclusions du rapport étaient que l'Académie s'affaissant chaque jour, et étant près de tomber d'elle-même à la naissance de la liberté, il fallait, pour la consolation de ses partisans, lui épargner une mort naturelle. Compassion touchante, qui fit comparer Chamfort à Agnelet, tuant les moutons de M. Guillaume, *de peur qu'ils ne mouriont*.

Tout le monde, suivant Chamfort, se trouverait bien d'une suppression devenue nécessaire : « la compagnie, « qui aurait l'honneur de succomber dans une époque « mémorable, » et les arts du génie, qui auraient désormais leur libre essor. « Vous avez tout affranchi, disait-il ; faites pour les talents ce que vous avez fait pour tout autre genre d'industrie. Point d'intermédiaire ; personne entre les talents et la nation. *Range-toi de mon soleil.* »

L'Académie trouva dans son sein des voix plus fidèles, pour répondre au virulent accusateur. On dut à la plume élégante de Suard une réfutation calme et modérée. Il fit observer que, « dans une satire si soignée, » on n'avait rien lu qui n'eût été dit déjà par Fréron, Palissot, Linguet, « et autres illustres ennemis de la philosophie. »

La remarque s'applique facilement à d'autres temps. L'Académie risque bien d'avoir toujours pour ennemis les *Chamfort* et les *Fréron*, ceux qui ne peuvent rien souffrir devant leur soleil, et ceux qui sont inquiets pour leurs chères ténèbres. Ce que l'apologiste de l'Académie s'attacha surtout à combattre, ce fut cette idée qu'une telle institution dût être naturellement en désaccord avec le régime de la liberté. Il soutint, comme, vers le même temps, le fit aussi la Harpe dans le *Mercure*, que les Académies pouvaient être utiles, et ne sauraient être dangereuses, si elles se conformaient à l'esprit du nouveau gouvernement. « Si les sociétés littéraires, dit-il, ont eu sous le despotisme le sentiment de la liberté, et en ont hautement professé et propagé les principes, au risque de déplaire et d'être persécutées, faut-il croire qu'elles attaqueraient cette même liberté, lorsqu'elles y trouveraient l'aiguillon et la récompense de leurs travaux ? »

L'abbé Morellet, qui était entré dans la compagnie en 1785, voulut aussi, en bon académicien, venger la cause commune. Sa réponse à Chamfort fut beaucoup plus vive que celle de Suard. Il n'épargna pas à l'ingrat déserteur les railleries qu'il avait méritées. Cœur généreux, mais esprit mordant, il justifia encore dans cette circonstance le surnom plaisant que nous lui avons vu donner par Voltaire. Il rappela avec une ironie sanglante et les pensions que Chamfort recevait du despotisme, et son empressement dans les salons de cette aristocratie, qu'il poursuivait maintenant avec un acharnement de haine et un à-propos de courage bien faits pour *dégoûter jusqu'à leurs ennemis*. Il l'embarrassa du souvenir de son assiduité aux séances académiques pendant dix années. « Cette assiduité et le silence de M. Chamfort, pendant tout ce temps, ne permettent pas de penser qu'il ait vu l'Académie sous le jour odieux, sous lequel il voulait la montrer à l'Assemblée nationale. Quelle nouvelle lumière a donc éclairé M. Chamfort sur les vices de l'institution qu'il dénonce ?

Comment ces sentiments sont-ils nés en lui précisément au moment où il a vu l'Académie attaquée, et où on a mis en question à l'Assemblée nationale si elle serait conservée ou détruite ?... On pense encore assez généralement, parmi les hommes dont le suffrage peut être compté, qu'un homme de quelque délicatesse ne peut pas se faire le délateur, l'accusateur, l'instrument de la destruction d'un corps dont il s'est fait honneur d'être membre, et que s'il faut abattre l'arbre qui lui a prêté son ombrage, il doit laisser à d'autres le triste emploi de frapper les premiers coups. » Ce n'était point le seul passage de sa réponse, où, passant de la défensive à l'attaque, Morellet récriminait vivement. Chamfort, dénaturant et raillant quelques phrases de d'Alembert, avait accusé l'Académie d'avoir toujours économisé la lumière et d'avoir laissé transpirer peu de vérités. Morellet, avec une juste indignation, lui renvoya ses dédains et ses sarcasmes : « Tandis qu'un grand nombre de ses confrères ont défendu dans leurs écrits la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté du commerce, et toutes les causes du peuple, M. Chamfort, auteur de quelques discours académiques, de petites pièces de théâtre, qui ne sont rien moins que morales, de quelques contes égrillards, et d'une tragédie faible et oubliée, blâme hautement ses confrères d'avoir travesti, défiguré, caché des vérités que lui-même ne s'est jamais occupé d'enseigner et de répandre. » Cette argumentation personnelle n'aurait point suffi ; il fallait réfuter plus directement les reproches adressés à l'Académie. Sur beaucoup de points les répliques furent péremptoires, et le bon sens écrasa les subtils sophismes. Par exemple, lorsqu'on représentait Richelieu obéissant, dans la fondation de l'Académie, aux calculs d'un machiavélisme despotique, Morellet répondait simplement : « Si Richelieu eut un instinct si rare sur les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme, cette lumière l'abandonna dans cette fondation ; il a manqué de

cette grande sagacité, s'il n'a pas vu ce qu'ont vu les plus sots tyrans, que la culture de l'esprit, dans ses plus faibles degrés, est ennemie née de la tyrannie, et que tôt ou tard elle la détruit. » Les déclamations sur les prix de vertu étaient aussi réduites à leur juste valeur avec autant de raison que de vivacité : « O renversement de toutes les idées morales ! s'écrie M. Chamfort ; et moi je m'écrie : O renversement de toutes les idées saines ! ô exagération et charlatanisme, profanant le nom de la vertu ! Pourquoi une récompense en argent avilirait-elle l'homme vertueux et pauvre ?... J'ai bien peur que ceux qui croient que la vertu se défend si mal contre l'argent, n'aient de l'argent une beaucoup plus grande estime que celui qui croit pouvoir partager le sien avec l'homme pauvre et vertueux, sans dégrader la vertu. » Mais on ne peut donner ici qu'une idée bien incomplète de cet écrit très-développé [1], où le champion de l'Académie combattait son adversaire pied à pied, et le poursuivait dans toutes les parties de son argumentation. C'est une lecture à recommander à tous ceux qui ne sont pas encore las de ressasser toutes les vieilles satires contre l'Académie française. Ce qui dans cette polémique fait plus d'honneur encore à Morellet que les heureuses saillies d'un esprit incisif, et cette clarté de discussion qui était le caractère de la lumineuse école de Voltaire et de Condillac, c'est le courage noble et loyal avec lequel, lui, philosophe, esprit libre du dix-huitième siècle, que nulle sympathie n'engageait envers l'ancien régime, se sépare de ceux qui insultaient lâchement toutes les grandeurs alors croulantes. Il ose rappeler la bienfaisance que les riches et les grands avaient montrée dans les désastreuses années 1786 et 1788 ; et comme Chamfort avait prétendu désarmer d'avance les partisans de l'Académie, en les donnant pour des enne-

[1] Il a été inséré dans le premier volume des *Mélanges de littérature et de philosophie* de l'abbé Morellet.

mis de la Révolution : « Je veux faire beau jeu à mon adversaire, » répond bravement Morellet, après avoir fait remarquer toutefois qu'il n'est pas un de ces ennemis ; « et je déclare que je suis effrayé de l'anarchie dans laquelle nous tombons ; que j'ai horreur des injustices et des atrocités dont on a souillé une si noble cause. » Puis, sous la forme d'un symbole politique, il confesse toute sa croyance. Et c'était, en face des passions déchaînées, le *Credo* constitutionnel, dans sa forme la plus sage, et tel qu'il est resté, dirai-je le rêve ? ne dirai-je pas plutôt la ferme conviction des esprits libres et modérés ? On aime à voir l'Académie défendue, à sa dernière heure, par un de ses membres, avec cette honnêteté, ce courage généreux et fier, et cette sagesse de sentiments politiques.

Par la bouche de Morellet, l'Académie tenait facilement l'Assemblée nationale quitte des 25,000 livres que la représentation des lettres françaises coûtait au Trésor public, mais niait hardiment qu'on eût le droit de la détruire ; c'est-à-dire, qu'on pût lui retirer la liberté de s'assembler, de se livrer à des travaux communs, de distribuer des prix fondés par des particuliers ; enfin de perpétuer la compagnie, en nommant librement aux places vacantes.

Cependant la difficulté n'était pas d'avoir raison contre Chamfort ; elle était de se faire écouter. Un corps tel que l'Académie ne pouvait être pris au dépourvu d'éloquence et d'esprit pour se défendre : ce qui lui manquait alors, c'était la liberté. Morellet avait distribué à ses amis une cinquantaine d'exemplaires de son apologie. Son libraire osa à peine en vendre quelques exemplaires sous le manteau. Il avait peur des jacobins, amis de Chamfort ; et bientôt, craignant les visites domiciliaires, il mit les feuilles au pilon.

Mais une des meilleures réfutations de l'écrit de Chamfort fut, l'année suivante, (singulier retour de justice !) donnée par Chamfort lui-même. Examinant, dans un jour-

nal, un livre de Soulavie, où l'Académie était diffamée, il la défendit avec toute l'ardeur du remords. Il prétendit avoir distingué (je ne vois pas précisément en quel endroit), les époques où elle avait mérité le reproche d'adulation. « J'ai prouvé, ajoutait-il, que ces époques étaient celles où le même reproche s'adressait à toute la France. J'ai prouvé de plus, par des faits publics et incontestables, qu'à partir de la publication de l'*Encyclopédie*, l'Académie française n'avait point montré en général un esprit adulateur, mais qu'elle avait au contraire contribué d'une manière très-marquée au progrès de l'esprit public qui commençait à se former, de cet esprit philosophique et libre, qui consistait à rappeler sans cesse les droits naturels des peuples, les principes du gouvernement légal, et à inspirer la haine du pouvoir arbitraire et l'amour de la liberté ; que, pendant vingt ans, elle fut, sous ce rapport, en butte aux invectives de tous les barbouilleurs, rimailleurs, prêchailleurs, aux gages de la cour et du clergé ; qu'elle fut, pendant tout ce temps, publiquement notée à Versailles comme un foyer de révolte... » Il rappelait ensuite les persécutions exercées par le maréchal de Richelieu et l'avocat général Séguier, le silence imposé à Thomas, l'éloge de Fénelon supprimé, l'annulation de l'élection de Delille. « Voilà, disait-il, une petite partie des faits que je pourrais citer sur cette période très-remarquable dans l'histoire littéraire. Je défie quiconque lit ou écrit d'en nier un seul. On peut penser aujourd'hui de l'Académie ce qu'on voudra, et *en faire ce qu'on jugera à propos ;* mais il ne faut pas la calomnier ; il faut rendre justice à ce qu'elle a fait et à ce qu'elle a souffert ; et quand M. Soulavie ne dit pas un seul mot de tous ces faits si bien constatés, j'ai le droit de lui dire, que s'il n'en est pas instruit, c'est une ignorance honteuse, et que s'il les dissimule, c'est une lâcheté plus honteuse encore. »

Il était trop tard alors pour essayer de lutter contre les

injustices et les passions qu'on avait déchaînées. D'ailleurs, l'Académie, faite pour briller au milieu d'une société polie, ne devait plus désirer de vivre dans ces jours barbares. Un grand corps littéraire est assez naturellement porté aux inspirations généreuses et mâles pour ne pas s'effrayer outre mesure des orages de la liberté ; après une première heure d'étonnement, il doit y respirer à l'aise, et au besoin s'y retremper. Mais dans un temps sanguinaire et sauvage, il faut qu'il se corrompe et se déshonore, ou qu'il meure. On ne laissa que trop longtemps languir l'Académie française de plus en plus défaillante. Elle ne pouvait plus en 1790 se cacher à elle-même ni dissimuler aux autres l'abandon où tombaient les lettres. Le 25 août, jour de la séance solennelle, Marmontel annonça qu'on ne pourrait donner qu'un seul des quatre prix qui avaient été proposés ; il dut reconnaître le vide qui se faisait autour des concours. « La situation politique de la France, dit-il, ayant fortement attaché tous les cœurs et tous les esprits à une seule et grande pensée, peu de véritables talents se sont présentés dans la lice. »

Ce n'était point d'ailleurs que l'Académie, refusant d'être de son temps, se tînt éloignée du grand mouvement qui entraînait le pays tout entier. Un corps auquel la nation demanda le quart de ses membres, pour les envoyer à ses assemblées, à la Constituante, Bailly, Maury, Boisgelin, d'Aguesseau, Target, Boufflers et le cardinal de Rohan, à la Législative Condorcet, un tel corps n'était point devenu tout à coup étranger à cette vie politique dont il avait de si bonne heure secondé les premières manifestations. Cette année même où l'Académie, par la bouche de son secrétaire perpétuel, se plaignait du petit nombre et de la médiocrité des travaux qui avaient répondu à son appel, on ne pouvait s'en prendre au sujet d'éloquence, dont le choix ne manquait pas d'à-propos révolutionnaire. C'était *l'éloge de J. J. Rousseau*. Il fut remis au concours, ainsi qu'un *discours sur la politique et le carac-*

tère de Louis XI[1]. On proposa pour l'année suivante *l'éloge de Franklin*. Mais de tels sujets même, qui prêtaient si bien à l'expression des sentiments patriotiques, n'avaient plus qu'un faible attrait, depuis que des routes moins détournées avaient été ouvertes à l'ardeur politique de la nation. Les plus exaltés pouvaient trouver d'ailleurs que si les sujets n'étaient pas mal choisis, ils prenaient cependant un sens tout différent, lorsqu'on voyait de quel côté se portaient les préférences de l'Académie dans la distribution de ses couronnes. En 1789, par exemple, le prix de poésie avait été remporté, dans un sujet intéressant pour la liberté de conscience, par des vers dont le sentiment était sans doute très-philosophique, mais en même temps très-monarchique et très-modéré. Le lauréat était Fontanes. Dans son discours en vers *sur l'édit en faveur des non catholiques*, la religion et la royauté étaient également respectées. Point d'insulte à la mémoire de Louis XIV, malgré la pente du sujet. Le poëte saluait la liberté naissante, mais il voulait qu'elle fût sans orage et sans désordre, et qu'*elle affermît le trône*. Ces sentiments à la fois libres et sages, dont l'élégante expression avait valu à la pièce de Fontanes les suffrages académiques, étaient généralement ceux de la compagnie. Elle décerna, dans le même temps, un des prix de vertu à une domestique de Réveillon, qui, au péril de sa vie, s'était efforcée de défendre la propriété de son maître contre les brigands qui la pillaient. Des preuves de modération si décisives signalaient nécessairement l'Académie aux factions emportées, et l'on s'explique sans peine que plus la révolution allait s'abîmant dans les violences, plus une institution qui demeurait honorablement en arrière per-

[1] On ne couronna ce jour-là qu'un discours, proposé depuis plusieurs années, *l'éloge de Vauban*. Les applaudissements qui éclatèrent, lorsque le lauréat (c'était Noël, professeur au collége Louis-le-Grand) se présenta pour recevoir la médaille *avec son uniforme de soldat-citoyen*, réchauffèrent seuls un peu la froideur de cette dernière séance solennelle.

dait de ses appuis, et succombait à l'abandon et à la défaveur du grand nombre, à la haine de quelques-uns. Chaque année devenait plus triste et plus menaçante. L'existence de l'Académie française n'était guère plus que nominale. Ses travaux languissaient; ses élections ne se faisaient plus. De Radonvilliers et le duc de Duras morts en 1789, Guibert en 1790, Rulhière au commencement de 1791, Séguier en janvier 1792, et Chabanon au mois de juillet de la même année, ne furent pas remplacés. Sous l'Assemblée constituante, l'Académie, menacée d'une constitution nouvelle, s'était sentie dans une situation provisoire et précaire ; l'Assemblée législative avait ordonné que les nominations aux places vacantes demeurassent suspendues. Il y avait aussi une cause d'affaiblissement, un autre germe de dissolution, dans des divisions intestines. Il se trouvait à l'Académie quelques hommes plus ardents, plus révolutionnaires, dont les opinions apportaient le trouble au milieu de leurs confrères sincèrement monarchiques pour la plupart. Ces dissidents étaient la Harpe, Condorcet, Chamfort, Bailly, Lemierre, Target, Chabanon, Sedaine et Ducis. Il est vrai que plus on avança dans les excès, plus les différences d'opinion s'effacèrent dans une haine commune de la nouvelle tyrannie. Bailly, en juillet 1791, rompait avec la révolution; les *Atrées en sabots* faisaient horreur à Ducis ; Chamfort n'épargnait pas ses sarcasmes acérés à une fraternité qu'il appelait si bien celle de Caïn et d'Abel; Condorcet se séparait des hommes de sang; la Harpe lui-même, quoiqu'il ait persévéré plus longtemps dans ses opinions violentes, s'indignait, à la fin, de tant de hideuses cruautés, et tenait souvent, au témoignage de Morellet, « des propos semblables à ceux qui ont fait égorger les prêtres et les nobles. » Il faut le dire à l'honneur des lettres, cette incomparable école des sentiments généreux et doux, l'Académie française n'eut pas la douleur de compter un seul de ses membres dans le parti des bourreaux. L'esprit d'union renaissant, à mesure que tous les cœurs hon-

nêtes se révoltaient les uns après les autres, lui aurait donc bientôt rendu ses forces et sa vie régulière, si des discordes passagères eussent été son seul mal. Mais ce même malheur des temps, qui rapprochait les esprits, opposait de jour en jour des obstacles matériels plus forts aux réunions académiques, et dispersait la compagnie avant de lui porter le dernier coup. Le cardinal de Bernis, le duc d'Harcourt, le comte de Choiseul-Gouffier, dès le commencement de la Révolution, avaient été retenus hors de France par la tempête déchaînée. Maury, Boisgelin, Boufflers, vers la fin de 1791, quand l'Assemblée constituante se fut retirée, s'étaient réfugiés à l'étranger. D'Aguesseau, dénoncé à l'Assemblée législative en 1792, se tint caché d'abord dans son château de Fresne, puis dans une retraite moins dangereuse. La même année, Marmontel alla chercher un asile aux environs d'Évreux, et bientôt dans une pauvre chaumière près de Gaillon. Montesquiou, décrété d'accusation, se retira en Suisse. Au mois de mai 1793, le maréchal de Beauvau, frappé à mort par le spectacle des calamités publiques, succombait à son chagrin. Deux mois après, Lemierre mourait brisé par les mêmes épreuves, et Condorcet était dénoncé. Ainsi, lorsque le décret de la Convention supprima les Académies, sur les quarante membres de l'Académie française, huit étaient morts ; dix, tout au moins, s'étaient exilés, ou cachaient en France leur tête à la proscription, ou se débattaient contre les délateurs.

Cependant les quelques membres présents à Paris, et ayant conservé un peu de liberté, continuaient de se réunir dans le courant de 1793. En l'absence de Marmontel, Morellet, alors directeur, se trouvait chargé de ses fonctions. Il n'était point sans péril, dans un tel moment, d'être le premier officier d'une compagnie suspecte, dont la ruine était résolue comme une exécution patriotique. Depuis deux mois Morellet avait accepté ce fardeau, qu'il porta jusqu'au bout avec un dévouement et un courage

dignes de son noble cœur. Ce fut à lui, dans ces jours de proscription barbare et de dévastation, que la compagnie dut la conservation de ses titres. Son *pieux larcin*, comme il l'appelle, a été raconté par lui-même dans ses *Mémoires*, et aussi dans une relation spéciale qu'il lut en 1805 à la seconde classe de l'Institut. Au mois de juillet 1793, un décret ayant aboli tous les signes de la royauté et les armoiries de la noblesse, on mutila les boiseries du Louvre, les tapisseries semées de fleurs de lis furent arrachées, on barbouilla les toiles de Lebrun et de Rigaud qui décoraient la salle de l'Académie des inscriptions. On n'a pas oublié que l'Académie française avait également ses portraits; on en comptait une soixantaine. Ils allaient être enveloppés dans la même destruction, ainsi que les médailles, quelques bustes, les registres et les titres. Morellet, dans ce péril, ne perdit pas le sang-froid : il fit transporter les portraits dans une des tribunes de la salle des assemblées publiques, la ferma et emporta la clef. Quelques jours après, eut lieu la dernière réunion (5 août 1793). Morellet, dernier directeur, Vicq-d'Azyr, dernier chancelier, et le petit nombre d'académiciens qui se trouvaient avec eux, Ducis, Bréquigny, la Harpe, résolurent d'interrompre leurs assemblées. Morellet emporta chez lui l'acte authentique de la fondation, et les registres, où restaient consignées les délibérations de la compagnie, ses règlements, l'historique de ses réunions et de ses relations immédiates avec le souverain.

Il était temps de mettre en sûreté ces archives domestiques que l'Académie devait plus tard retrouver. Le décret de suppression ne devait plus se faire attendre que trois jours. Le 8 août 1793, Grégoire, au nom du comité d'instruction publique, fit à la Convention un rapport sur les Académies. Nous racontions tout à l'heure qu'à l'Assemblée constituante, il avait dit quelques mots en faveur de leur utilité. Plus tard, lorsque l'Institut national fut fondé, il contribua à la résurrection des anciennes sociétés

savantes et littéraires, et lui-même y trouva place. Mais il n'eut pas le courage de soutenir en 1793 l'opinion qu'il avait exprimée en 1790, qu'il allait bientôt exprimer de nouveau en 1795. Son rapport représentait les Académies comme inutiles, et concluait à leur suppression. On adopta l'article 1er du projet de décret qui était ainsi conçu : « Toutes les Académies et Sociétés littéraires, patentées par la nation, sont supprimées. » Le 12 août suivant, la Convention décida, sur la proposition de Lacroix, que les scellés seraient apposés sur les appartements des diverses Académies. Vers la fin du mois, des commissaires furent chargés de les lever. C'étaient Domergue et Dorat-Cubières. La présence de Morellet avait été requise. Les commissaires traitèrent avec peu d'égards le respectable directeur, et parlèrent de l'Académie française avec un grand dédain. Le grammairien, très-suspect de quelque jalousie de métier, et le poëte ridicule, tant de fois malheureux dans les concours de l'Académie, déclarèrent à Morellet que le *Dictionnaire* était un livre mal fait, et qu'il serait nécessaire d'en retrancher tout ce qui était contraire à l'esprit républicain. Morellet, toujours fidèle à sa compagnie, ne craignit pas de la défendre dans son honneur. Il répondit avec fermeté aux commissaires, et repoussa vivement les reproches et les sarcasmes de ceux qui pouvaient proscrire. Domergue et Cubières exigèrent qu'on remît la copie du *Dictionnaire ;* elle fut envoyée au comité d'instruction publique. Le 24 juillet de l'année suivante, la Convention décréta, que « les biens des Académies et des Sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation faisaient partie des propriétés de la République. » Mais cette confiscation était la conséquence naturelle de la suppression, et n'ajoutait rien à l'œuvre de la barbarie. Si, après avoir anéanti l'institution, il restait quelque chose à faire, c'était seulement au bourreau : on pouvait encore égorger les hommes.

Sous ce règne de *la Terreur,* où l'Académie n'a plus

d'histoire, ne passons point cependant sous silence le sort tragique de quelques-uns de ses anciens membres. Entre sa destruction et la création de l'Institut, une page sanglante remplit seule la lacune. En novembre 1793, Bailly monta sur l'échafaud. Malesherbes et Nicolaï l'y suivirent à de courts intervalles. Condorcet n'échappa au supplice que par le poison ; Chamfort, deux fois arrêté, essaya aussi de se donner la mort. Il servit peu au malheureux Vicq-d'Azyr de se dérober à la guillotine : dans toute la force de l'âge, il mourut frappé d'épouvante, au milieu des fantômes dont ces cruels spectacles obsédaient son imagination. En même temps le duc de Nivernais, l'évêque de Senlis, Roquelaure, Loménie de Brienne, l'abbé Barthélemy et la Harpe étaient jetés en prison. Et tandis que dans la personne des anciens académiciens la compagnie détruite était si cruellement frappée, les proscriptions enlevaient à son avenir, pour le jour où elle renaîtrait, de jeunes talents qui lui appartenaient d'avance ; elle ne devait jamais inscrire dans ses fastes le nom d'André Chénier. La France, suivant l'énergique expression de madame de Staël, était *décimée de sa gloire.*

CHAPITRE VI.

INSTITUT NATIONAL (1re ORGANISATION).

La constitution de l'an III porte qu'il y aura un *Institut national*.— Cet Institut est organisé par la loi du 3 brumaire an IV. — Système des *classes*. — Le pouvoir exécutif fait les premiers choix. — L'Institut est installé au Louvre le 15 frimaire an IV. — Il se complète par l'élection. Les choix définitifs sont arrêtés par l'Institut tout entier. Part faite à l'ancienne Académie française dans les choix. — Delille, nommé dans la classe de littérature, ne vient pas siéger à l'Institut. — L'Académie française est jugée sévèrement par le nouveau corps. — Adoption du règlement de l'Institut par les Cinq-Cents et par le conseil des Anciens. Première séance publique de l'Institut le 15 germinal an IV. — Communication établie entre les différentes classes et les différentes sections. — Compte annuel rendu par l'Institut à la barre des conseils. — Prix proposés par l'Institut. Sujets de compositions.—L'esprit d'irréligion domine à l'Institut. Bernardin de Saint-Pierre proteste contre l'athéisme de ses collègues.— Cinq membres de l'Institut sont compris dans les proscriptions de fructidor. L'Institut reçoit l'ordre de leur donner des successeurs.— Le général Bonaparte remplace Carnot dans la section de mécanique (5 nivôse an VI). Sa réception le 15 nivôse suivant. — Institut d'Égypte. — Popularité du général Bonaparte à l'Institut national. — Réintégration de Carnot à l'Institut, après le 18 brumaire. — Lettre de Fontanes, Sicard, Pastoret et Barthélemy à l'Institut national. — Tentative de rétablissement de l'Académie française en l'an VIII. Les anciens académiciens, sur l'invitation de Lucien, se réunissent. Le premier consul refuse son approbation au projet de rétablissement. — Le premier consul, à son retour de Marengo, reçoit aux Tuileries les félicitations de l'Institut. — Il paraît se fatiguer d'avoir tant de collègues. — C'est parmi les membres de l'In-

stitut surtout que se rencontre alors l'esprit d'opposition. — Zèle de Morellet pour la défense des droits de l'ancienne Académie française.

Aussitôt que la révolution eut secoué la sanglante ivresse de *la Terreur*, qu'elle eut honte et dégoût de ses propres excès, et qu'elle prit à cœur d'en laver la tache, une de ses premières pensées fut de rétablir les sciences et les lettres, qui ne sauraient demeurer proscrites, abaissées, ou simplement négligées, sans que la nation qui fait peser sur elles cette oppression ou cet oubli cesse de compter parmi les nations civilisées. « On accuse de vandalisme la liberté et la révolution ; montrons à leurs ennemis qu'elles ne méritent pas cette injure. » Voilà les paroles que l'on trouve répétées à l'envi par les hommes qui travaillèrent à la fondation de l'Institut national. Ce mot de *vandalisme* blessait cruellement leur fierté : ils sentaient que parmi les ruines qui jonchaient le sol il n'y en avait pas de plus déshonorantes que celles qu'on avait faites en frappant l'intelligence. Le désir de les relever s'était manifesté très-peu de temps après la chute de la Terreur. Une loi du 17 vendémiaire an III (9 octobre 1794) affecta une somme de 300,000 livres à des encouragements aux savants, aux gens de lettres et aux artistes. Lorsque tant d'hommes, dont les travaux avaient honoré leur pays, étaient tombés dans l'indigence, c'était déjà rompre avec la barbarie, se réconcilier avec la civilisation, que d'ouvrir les yeux sur des souffrances si humiliantes pour la nation, et de leur procurer quelque soulagement. Parmi les écrivains auxquels le décret du 27 floréal de la même année assura des pensions, on trouve d'anciens académiciens : la Harpe, Sedaine, Barthélemy.

Ce n'était encore là qu'une mesure d'humanité. Les sciences et les lettres réclamaient une réparation plus éclatante et plus efficace : il fallait communiquer une nouvelle impulsion au mouvement intellectuel qui s'était arrêté. C'est ce qu'on ne tarda pas à comprendre. Dès que

la République chercha à s'établir régulièrement, et à se donner une loi fondamentale qui ne méconnût pas les principes de justice, d'ordre et de civilisation, elle inscrivit dans cette même loi, connue sous le nom de *Constitution de l'an III*, et datée du 3 fructidor (22 août 1795), le rétablissement, sous une forme nouvelle, des sociétés savantes et littéraires. L'article 298 porte : « Il y a pour toute la République un *Institut national*, chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » Ces termes un peu vagues ne pouvaient exprimer encore toute la pensée de la Convention. Mais la veille du jour où la célèbre assemblée déclara sa mission remplie et se sépara, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), elle adopta la loi qui, à son titre IV, organisait le grand corps destiné à faire revivre, avec d'importants changements toutefois, les anciennes Académies. Ainsi la même main, qui avait frappé, en 93, *les Sociétés littéraires patentées par la nation*, les relevait au bout de deux ans.

Quoique ce retour à la vie intellectuelle fût dans la force des choses, et qu'une réaction si inévitable contre un sauvage ostracisme doive passer pour l'œuvre de tous, il ne serait pas équitable d'omettre les noms de ceux qui en furent les principaux promoteurs. Parmi les membres du comité d'instruction publique qui d'abord soulagèrent, par le décret du 17 vendémiaire, de nobles infortunes, puis firent adopter la création d'un Institut, il faut mettre en première ligne Chénier, Villar, surtout Lakanal et Daunou. Ces deux derniers se sont disputé la gloire d'avoir conçu la première pensée de ce grand établissement. Il est au moins certain que Daunou, rapporteur du projet de constitution de l'an III, et plus tard de la loi sur l'instruction publique, eut l'honneur de proposer à la Convention, la fondation de l'Institut national et son organisation [1].

[1] Talleyrand, dans le rapport qu'il fit à l'Assemblée constituante, en 1791, sur le projet d'organisation de l'instruction publique, avait

Que de toutes nos vieilles institutions abattues par la tempête, les compagnies savantes et littéraires, organisées et dotées par l'État et placées sous sa tutelle, fussent à peu près les premières à reparaître, sans que leur disgrâce eût duré plus de deux années, c'est ce qui prouve non-seulement combien chez un peuple intelligent tout ce qui touche à l'esprit a d'énergie vitale et défie les brutales violences de toutes les tyrannies, mais aussi quel irrésistible instinct de notre génie national nous ramène toujours, et sous les régimes politiques les plus divers, à la règle, à l'unité, à la centralisation. Je n'examine pas si quelquefois nous n'avons pas trop suivi cette pente, si elle ne nous a jamais conduits au sacrifice de notre liberté. De tout temps peut-être il y avait là pour nous un grand danger en même temps qu'une grande force. Quoi qu'il en soit, les sciences et les lettres ont besoin, chez nous, comme tout le reste, de se former en institutions publiques. Là était le point de coïncidence où la pensée de Richelieu et celle de la Convention devaient se rencontrer; en quelques autres elles différaient. La crainte de se donner un trop prompt démenti et de prendre une mesure ouvertement contre-révolutionnaire en restaurant sous leurs anciens noms les Académies du régime monarchique, ne fut point le seul motif qui les fit remplacer par l'Institut national. Les dernières années du dix-huitième siècle avaient poussé les esprits dans une direction nouvelle. La génération, dont *l'Encyclopédie* avait fait l'éducation, s'était habituée à l'idée de réunir tous les objets de nos connaissances, les sciences, les lettres, les arts dans un vaste système. Les anciennes Académies n'avaient pas été sans communication entre elles; des hommes célèbres

déjà proposé un *Institut*. Mais cet Institut enseignant était tout différent de celui que l'on créa en 1795. Imaginé lorsque les Académies n'étaient pas encore légalement supprimées, il ne devait avoir avec elles rien de commun ni par sa constitution, ni par les fonctions qui lui étaient destinées.

par des talents variés avaient appartenu en même temps à plusieurs de ces compagnies, dont ils attestaient ainsi la parenté. Chacune d'elles cependant avait son régime propre et ses lois particulières. Elles ne formaient pas un seul corps ; les travaux restaient isolés. Il était naturel que les esprits systématiques auxquels on dut, en 1795, le rétablissement des sociétés savantes et littéraires, voulussent les reconstruire sur un plan unique, et les coordonner dans un harmonieux ensemble. On pouvait espérer ainsi un édifice plus symétrique, ce qu'en France nous aimons toujours passionnément. En même temps, ce qui était plus sérieux, on se promettait une institution plus féconde, plus large, plus philosophique.

Outre la réunion encyclopédique des études humaines, il y avait encore dans l'Institut une importante innovation. Créé pour remplir le vide qu'avait laissé la destruction des anciennes Académies, rien cependant n'y représentait complétement et réellement l'ancienne Académie française. Par la date de sa création, cette Académie avait été autrefois la première entre toutes les autres, qu'on avait vues successivement se former autour d'elle, comme des colonies autour de leur métropole. Ce n'était pas d'ailleurs en vertu seulement de ce droit d'aînesse qu'on l'avait regardée comme l'*Académie* par excellence. Le sentiment public avait été longtemps que les lettres dominaient souverainement dans l'empire de l'intelligence ; qu'elles étaient en quelque sorte les racines de l'arbre de science. Mais dans le temps même où elles régnaient avec plus de puissance que jamais sur la société tout entière, leur séve s'était ralentie ; et l'on put craindre bientôt qu'elles ne fussent étouffées sous le développement croissant des sciences mathématiques et physiques. Condorcet a dit dans son discours de réception : « L'opinion qui fait regarder le progrès des sciences comme un avant-coureur de la chute des beaux-arts en serait la satire la plus cruelle et un aveu de leur inutilité. » Quoique dans cette manière

de dire : « Soyons amis, » il y ait un singulier accent de supériorité, et qu'on puisse traduire ainsi le langage de Condorcet : « Si les lettres ne marchent pas avec nous, elles ne sont qu'un jeu frivole ; » accordons sans difficulté que l'esprit humain ayant des voies diverses, dans lesquelles il peut être également grand, il faut, quelle que soit celle que l'on suive, s'élever au-dessus d'une rivalité mesquine et jalouse ; et que les lettres et les sciences sont destinées non pas à se nuire mutuellement et à se faire une dangereuse concurrence, mais à s'entr'aider et à compléter, par l'union de leurs forces, le développement de notre intelligence. Et néanmoins comment nier que la prédominance de celles-ci n'ait été quelquefois préjudiciable à celles-là, et que, par exemple, vers la fin du siècle dernier, la passion de l'exact, du positif, de l'utile, tendit à frapper de stérilité les arts de l'imagination et à faire déchoir les lettres de cette élévation supérieure qu'elles n'abandonnent pas sans un grand détriment pour la civilisation ? A l'époque où l'Institut fut créé, les années révolutionnaires qu'on venait de traverser, n'avaient pas dû changer cette disposition des esprits. Le goût délicat, qu'exige la culture des lettres, s'était encore émoussé. Sans vouloir dénigrer ni calomnier une grande institution, il est permis d'y faire remarquer, à côté de la pensée juste et élevée qui reconnaissait et fortifiait l'unité des connaissances humaines, une pensée moins vraie, selon nous, et qui témoignait d'un certain abaissement des esprits; c'était celle qui refusait aux lettres le premier rang dans l'organisation des classes, pour le donner aux sciences.

La première classe de l'Institut, avec ses nombreuses sections, ayant été assignée aux sciences mathématiques et physiques qui semblaient maintenant être à la tête du mouvement intellectuel et conduire le chœur des muses, quelle était celle des deux autres classes qui pouvait paraître tenir lieu de l'ancienne Académie française ? Ni l'une ni l'autre, complétement du moins, comme nous le di-

sions tout à l'heure. La troisième portait, il est vrai, le nom de *Classe de littérature*. Ses deux sections de grammaire et de poésie étaient assurément un démembrement de l'Académie française. Mais elle était en même temps la *Classe des beaux-arts*. On y avait donné place à *la Peinture*, à *la Sculpture*, à *l'Architecture*, à *la Musique*, à *la Déclamation*, mises sur le même rang que *la Grammaire* et que *la Poésie*. La dénomination de classe des *Beaux-Arts* eût suffi à la rigueur, si à cette même division de l'Institut on n'avait rattaché une section des *Langues anciennes*, plus particulièrement attribuées autrefois à l'Académie des inscriptions.

La seconde classe avait attiré à elle toute la philosophie, sous les noms d'*Analyse des sensations et des idées*; de *Morale*, de *Science sociale*, de *Législation*, et d'*Économie politique* [1]. Ainsi étaient constituées à part les sciences politiques et morales qui, dans les derniers temps de l'Académie française, avaient donné à cette compagnie le plus de puissance sur l'opinion publique. Le fond solide de la littérature, toute sa substance en quelque sorte, avait été mis d'un côté, et d'un autre côté la forme, si cette abstraction se peut faire, les lois et le mécanisme du langage, la beauté extérieure et artistique des lettres. Le vaste domaine littéraire était démembré ; l'esprit d'analyse l'avait détruit en le divisant. L'idéologie, la morale et la politique, détachées du corps mutilé des lettres, étaient devenues des sciences distinctes et positives, comme l'astronomie et la mécanique. Nous ne voudrions pas dire qu'avec une telle classification des travaux de l'esprit, l'Académie française se retrouvât en partie dans la seconde classe, en partie dans la troisième ; nous dirions plutôt qu'elle n'était ni ici, ni là, qu'elle n'existait pas dans la nouvelle institution.

[1] Il y avait aussi dans cette classe une section d'*Histoire* et une section de *Géographie*.

Les anciennes Académies ne présentaient certainement pas, au même degré que l'Institut national, une savante classification des connaissances humaines. Mais est-il certain que, des deux organisations, la plus récente fût la plus philosophique et la plus naturelle? N'y avait-on pas trop morcelé l'esprit humain? Où aurait-on placé Buffon et d'Alembert dans le nouvel Institut? Sans doute dans la classe des sciences physiques et mathématiques. Loin d'eux Montesquieu fût entré, je suppose, dans la section de législation ou dans celle d'histoire. Et Voltaire, qui fait si bien comprendre tout ce que le véritable génie littéraire a d'universel, comment l'aurait-on classé? Parmi les poëtes? Mais on eût donc laissé de côté l'historien et le philosophe? On peut dire que dans ces méthodiques divisions de l'Institut, l'homme de lettres, à prendre ce nom dans sa grande et large signification, avait disparu. On avait encore les fragments, les membres épars du grand corps littéraire; mais ainsi brisé, ne lui manquait-il point ce qu'on peut appeler son âme? Il est vrai que le faisceau rompu se rassemblait dans une plus vaste unité. Les sciences, les lettres et les arts ne formaient plus qu'un seul corps. Toutefois on avait risqué peut-être de séparer ce qui était lié naturellement et de ne former qu'un lien artificiel, une fédération sans énergie, entre les parties trop éloignées d'un immense ensemble: le cercle s'était démesurément agrandi, et l'on ne voyait plus guère où était le centre.

Au reste, tout en regrettant que, dans cette grande restauration des sociétés savantes et lettrées qu'inaugura l'année 1795, on ne fût point franchement revenu, pour les lettres, à la pensée de Richelieu, il ne faut pas méconnaître ce que l'œuvre de la Convention, envisagée par d'autres côtés, renfermait d'heureuses innovations et d'incontestables progrès. On avait, ce nous semble, ambitieusement exagéré l'unité des travaux si divers de l'esprit humain; mais, dans une certaine mesure, il était bon de

les rapprocher et de leur faciliter de fructueuses communications. S'il était fâcheux, dans les dernières années d'un siècle dont les hommes de lettres avaient été les instituteurs et les réformateurs, d'avoir remplacé l'Académie française, l'Académie de Voltaire et de Montesquieu par une classe de littérature qui semblait n'avoir plus rien à voir dans les questions de philosophie, de morale et de politique, et que l'on confinait dans l'art pur ou dans la partie technique du travail littéraire ; on peut dire cependant que des sciences comme celle de la législation, comme celle de l'économie politique avaient assez grandi, avaient pris une forme assez déterminée, assez rigoureuse, pour vivre d'une vie qui leur fût propre. Soixante années ont mis à l'épreuve les conceptions des fondateurs de l'Institut ; elles ont passé au crible du temps et des révolutions. Quelques-unes en sont sorties modifiées : la représentation des lettres est redevenue homogène et complète ; l'Académie française s'est reconstituée. Ce qu'il y avait de trop artificiel dans l'unité de l'Institut n'a point duré. Cependant l'association, devenue plus libre, s'est maintenue. Les sciences morales et politiques, sans pouvoir jamais être étrangères à notre grand corps littéraire, ont conservé très-utilement leur représentation spéciale.

La loi du 3 brumaire an IV n'entrait point dans les détails réglementaires, qui firent ultérieurement l'objet d'une loi particulière, celle du 15 germinal. Mais il fut nécessaire de décider tout d'abord comment se ferait le premier choix des membres du nouveau corps. Si les anciennes Académies avaient été rappelées, les académiciens encore survivants auraient naturellement formé un noyau qui pouvait se recruter par la libre élection. Puisque l'on voulait éviter jusqu'aux apparences de ce retour à l'ancien régime, il fallait que le pouvoir exécutif fît lui-même les premiers choix. L'article 8 de la loi du 3 brumaire attribua donc au Directoire la nomination de quarante-huit membres, deux par section, qui auraient à élire

les quatre-vingt-seize autres, l'Institut devant être composé de cent quarante-quatre membres. On était libre sans doute de former la classe de littérature et celle des sciences morales, sans tenir compte des choix qu'avait faits autrefois l'Académie française, dont on n'admettait pas le rétablissement. Ces choix pouvaient être cependant, sinon une loi, du moins une indication utile, une puissante recommandation. Omettre des noms si légitimement désignés par les suffrages de l'ancienne compagnie, n'était peut-être ni très-convenable, ni très-juste. Le Directoire n'appela point un seul des membres encore vivants de l'Académie française. Dans la classe de littérature, il choisit, pour la section de poésie, les deux poëtes de la Convention, Chénier et Lebrun; pour celle de grammaire, Sicard et Garat. Dans les deux sections de cette même classe, qui correspondaient plus particulièrement à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, c'est-à-dire dans celle des langues anciennes et dans celle des monuments et antiquités, il n'évita pas avec le même soin d'avoir quelque égard aux anciens titres académiques. Des quatre membres nommés, Dussaulx, Bitaubé, Dupuis et Mongez, les trois premiers avaient fait partie de l'Académie des inscriptions. Il semblait que le gouvernement fût surtout mal disposé pour l'ancienne Académie française; il ne lui emprunta pas non plus un seul des noms auxquels il s'arrêta pour constituer la classe des sciences morales et politiques. Il appela dans cette classe Volney, Lévesque de Pouilly, Bernardin de Saint-Pierre, Mercier, Daunou, Cambacérès, Siéyès, Creuzé-Latouche, Lévesque (le traducteur de Thucydide), Delisle, Buache et Mentelle.

Dès ces premiers commencements de l'Institut, on aurait pu s'apercevoir que la division de la littérature en grammaire et en poésie était insuffisante et arbitraire, manquait d'élévation et de grandeur, et ne plaisait pas à tous les gens de lettres. La grammaire est une belle et honorable science. Mais nos plus grands écrivains, ceux

qui plus que tous les autres font autorité pour elle, n'en ont pas fait profession spéciale. Voltaire disait qu'il n'avait jamais su la grammaire. Soit modestie, soit prétention plus haute, Garat n'accepta point la place qui lui était assignée; il écrivit au ministre de l'Intérieur : « *Citoyen ministre, comme tout homme de lettres, j'ai souvent rencontré la grammaire dans mes études; elle n'a jamais été, et ne doit jamais être l'objet de mes travaux; il m'est donc impossible de ne pas refuser la place de grammairien dans l'Institut national.* » On fit droit à sa réclamation : il entra dans la classe des sciences morales, section de *l'Analyse des idées.*

Le Directoire voulut remplacer Garat par Collin d'Harleville. Il était difficile de faire un choix qui fît mieux ressortir le vice de ces étroites catégories. Lorsque l'auteur de *l'Optimiste* vint pour prendre sa place parmi les grammairiens, il fut réclamé par les poëtes qui le nommèrent dans leur section.

Le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795), l'Institut fut installé au Louvre dans la salle de l'ancienne Académie des sciences. Le ministre de l'Intérieur s'y rendit, accompagné du directeur de l'Instruction publique, Ginguené. Il donna lecture de la loi du 3 brumaire, puis de l'arrêté du Directoire qui nommait les quarante-huit premiers membres.

L'Institut avait à se compléter par quatre-vingt-seize nominations. D'après la loi du 3 brumaire, chaque classe devait présenter une liste au moins triple de candidats; et le choix définitif était arrêté par l'Institut tout entier : mode fâcheux d'élection, qui constituait en dernier ressort juges des choix ceux à qui l'appréciation assez éclairée des titres devait échapper. On prétendait ainsi mieux établir la solidarité du corps et l'intime union de ses différentes classes, substituée à l'indépendance isolée de chacune des anciennes Académies. Mais le ridicule qu'il y avait à faire voter les gens de lettres sur le plus ou moins de

merite des hommes de science, et les mathématiciens sur la préférence à donner à tel ou tel homme de lettres ne faisait que mieux ressortir tout ce qu'il y avait d'exagéré dans l'unité de l'Institut. Se flattait-on aussi d'annuler, par le grand nombre des suffrages, la puissance des cabales, des coteries, des rivalités? *Le potier porte envie au potier, et le poëte au poëte.* On pensait peut-être que le poëte et le potier sont l'un pour l'autre des juges plus équitables. Cet ingénieux système, qui, pour prononcer sur le classement des divers mérites dans une science ou dans un art, s'adresse de préférence à ceux qui sont étrangers à cette science, à cet art, a peut-être son côté spécieux; mais il soulève aussi quelques objections. La notoriété publique, le sentiment populaire, devenant alors les seules lumières qui peuvent éclairer le choix, suffisent tout au plus dans les cas, toujours rares, où l'incontestable supériorité du génie écarte toute incertitude. Des juges à qui manquent les connaissances spéciales nécessaires pour bien examiner ce que l'on soumet à leur arbitrage, loin d'être plus impartiaux que d'autres, sont forcés de chercher les éléments de leur décision ailleurs que dans la valeur réelle des titres à comparer. On se trouve ainsi plus exposé que jamais à l'influence de l'esprit de parti ou des questions de personnes. Les lettres particulièrement ont tout à perdre à ce système d'élection. L'incompétence des littérateurs, dans le jugement des choses de science, est évidente; aucune illusion d'amour-propre ne peut la leur dissimuler à eux-mêmes; leur intervention dans les élections des corps scientifiques sera donc généralement de pure forme; ils s'en rapporteront aux juges naturels. Mais personne ne se croit étranger aux lettres; bien peu sont assez modestes pour se reconnaître incapables de régler, suivant les inspirations de leur propre goût, le rang des écrivains. C'est donc pour ceux-ci surtout qu'il devient dangereux et inique de ne pas être jugés par leurs pairs, suivant le droit qui leur appartient, et que le fondateur de

l'Académie française avait eu le bon sens de ne pas méconnaître. Encore ce suffrage universel de l'Institut n'avait-il pas à cette époque tous les inconvénients qui auraient pu en résulter plus tard. Quels n'en seraient pas les déplorables effets dans ces temps où les hommes qui sont l'élite de la littérature nationale tirent de leur formation en une puissante compagnie ce grand avantage qu'ils peuvent défendre les droits menacés de l'intelligence et offrir aux périls de la liberté un point de résistance ! Une fois qu'ils ne seraient plus maîtres chez eux, qu'ils ne se recruteraient plus librement, toute communauté de sentiments et d'efforts pour maintenir, par les choix, le véritable esprit des lettres, se trouverait brisée.

Dans la classe de Littérature, Ducis et Delille furent les seuls noms de l'Académie française que l'Institut adopta. Marmontel, qui ne quittait point sa chaumière d'Abloville, près Gaillon, figura seulement comme non-résidant sur la liste des associés, dans la section de grammaire. L'ancien académicien Gaillard fut admis au même titre dans la seconde classe. Il s'était, lui aussi, éloigné de Paris, et vivait retiré à Saint-Firmin, près de Chantilly. Sedaine fut présenté, mais ne fut pas élu. Le pauvre vieillard, qui n'avait plus que peu de jours à vivre, et qui avait autrefois paru si digne des suffrages de l'Académie française, fut profondément affligé de cette déchéance. Toujours fidèle à ses opinions philosophiques et patriotiques, il n'avait même point la consolation d'attribuer à l'esprit de parti un oubli si cruel. « Ils disent, répétait-il avec une indignation naïve, que je ne sais pas le français ! et moi, je dis qu'il n'y en a pas un d'eux qui pût faire *Rose et Colas.* » Il était étrange aussi qu'on laissât à l'écart Saint-Lambert, la Harpe, Suard et Morellet. Mais les trois derniers, signalés dans les agitations qui précédèrent le 13 vendémiaire et l'établissement de la constitution de l'an III, étaient fort mal notés dans l'esprit des conventionnels qui avaient fondé l'Institut, qui y étaient entrés en grand nombre et

y exerçaient une influence prépondérante. Il est juste de rappeler cependant que Chénier, après avoir, dans le même temps, déchiré un mandat d'arrêt décerné contre la Harpe, fit de généreux efforts pour le faire porter sur les listes de la nouvelle institution.

Delille avait quitté la France ; il avait trouvé en Suisse, loin de nos orages politiques, une douce retraite qui l'inspirait. Ses collègues de l'Institut lui écrivirent pour lui faire part de sa nomination, et l'inviter à venir s'associer à leurs travaux. Leurs lettres demeurèrent sans réponse. Le poëte ne voyait pas encore la tempête bien calmée ; et sans doute dans la classe de Littérature il ne reconnaissait point assez l'Académie française, pour sacrifier son paisible exil à l'honneur d'y siéger. La non-résidence rendait de droit sa place vacante. On prit patience cependant : aucune renommée poétique n'égalait alors la sienne. Des avis lui furent itérativement envoyés. Il continua à garder un silence qui était fort blessant, et qu'on ne saurait excuser. Ce qui serait plus impardonnable encore, il aurait, a-t-on dit, tout en demeurant dédaigneusement à l'écart, touché régulièrement, par l'entremise de Sélis, son successeur au Collége de France, et son collègue à l'Institut, les honoraires attachés à la place qu'il ne venait point remplir. Après une attente de deux ans, et des instances si souvent répétées et si mal reconnues, la troisième classe se fâcha ; elle fut d'avis de le rayer de sa liste et de faire restituer à Sélis les sommes versées entre ses mains. Mais cette résolution prise en vendémiaire an VI (octobre 1797) ne fut point confirmée par l'Institut dans sa séance générale du 5 brumaire suivant. Delille, apparemment touché d'une si bienveillante persévérance à lui réserver sa place, écrivit à François de Neufchâteau, pour excuser son trop long silence. Il allégua que l'avis de sa nomination et les lettres obligeantes de ses confrères ne lui étaient point parvenus. Le bruit de son prochain retour à Paris se répandit alors. Cependant il ne se décidait

point à sortir de sa retraite. La longanimité de l'Institut était à bout. Dans une séance générale du 5 pluviôse an VII (25 janvier 1799), la place fut déclarée vacante.

Il n'y eut donc par le fait que Ducis pour représenter dans le premier Institut l'ancienne Académie française.

Elle n'y était pas beaucoup ménagée dans ses souvenirs. On n'y parlait guère d'elle sans laisser percer un peu de cette hostilité, tout au moins de ce dédain, que le règne présent a rarement le bon goût d'épargner au règne passé. Dans les discours qui furent prononcés en l'an V, soit au Corps législatif, soit dans les assemblées de l'Institut, pour faire connaître au public le caractère de l'établissement qu'on venait de créer, ou pour en louer l'organisation, conforme à l'esprit et aux besoins du temps, on ne négligea aucune occasion de le faire valoir aux dépens des Académies de l'époque monarchique; on tint beaucoup à tracer nettement la ligne de démarcation qui séparait le nouveau régime de l'ancien. L'Institut s'était réuni pour la première fois le 1er nivôse. Le 13 du même mois (5 janvier 1796), Mongez, membre de la troisième classe, lut un mémoire sur la réunion des littérateurs et des artistes dans l'Institut national et sur l'esprit qui devait les animer : « Cette réunion, dit-il, était ardemment sollicitée par l'esprit philosophique qui distingue le siècle près de nous échapper... Nous réalisons cette brillante école d'Athènes où le génie de Raphaël réunissait, il y a deux siècles, les sciences, les lettres et les arts. » Il rappela que Bacon avait autrefois indiqué la convenance et l'utilité d'un rapprochement entre les littérateurs et les artistes; et il ne manqua pas d'ajouter : « On ne pouvait espérer cette heureuse réforme de l'ancien gouvernement. » Quelques jours après, le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 21 janvier, admit à sa barre une députation de l'Institut. Lacépède, orateur de la députation, présenta le règlement que l'Institut s'était donné et qui devait être soumis au Corps législatif. L'éloge des libertés du corps,

dont il était l'organe, lui parut aussi avoir besoin d'être relevé par le contraste d'une servitude, dans laquelle on se croyait bien loin de retomber.

« L'Institut national, dit-il, s'est dans son règlement conformé à l'esprit de sa création, et s'est donné les formes de la liberté si chère et si nécessaire aux arts. Trop longtemps les sciences et les arts, naturellement fiers et indépendants, ont porté le joug monarchique, dont leur génie n'a pu les préserver, et que le courage du peuple a seul su briser. Aujourd'hui la liberté protége les lumières, et les lumières font chérir la liberté... » Après avoir parlé avec cette compassion des entraves dont n'avaient pu se dégager les prédécesseurs de l'Institut, le futur président du sénat demanda à prêter, au nom de ses collègues, le serment de haine à la royauté. Il eut plus tard à en prononcer quelques autres d'une nature toute différente, et à débiter quelques harangues qui ne justifiaient pas tout à fait tant de pitié pour la servitude d'autrefois.

Lakanal qui fut, aux Cinq-Cents, le rapporteur de la commission chargée d'examiner le règlement de l'Institut, ramassa à son tour la pierre que chacun jetait aux défuntes compagnies. Dans la séance du 19 pluviôse an IV (8 février 1796), il n'oublia pas de dire que « le but du législateur, en assujettissant l'Institut national à lui présenter ses règlements, avait été de s'assurer par lui-même que ce corps n'admettrait aucune de ces formes ministérielles, aucune de ces institutions aristocratiques qui, dans les anciennes Académies, dégradaient les sciences et les savants. » La constitution des Académies n'était pas cependant si peu libérale; et leur histoire n'avait pas toujours démenti ce que Lakanal disait d'ailleurs très-bien dans ce même rapport : « Les lettres font haïr l'esclavage, parce qu'il dégrade et qu'il se fait plus vivement sentir dans les âmes exercées à penser. »

Il paraîtrait qu'au nombre des *institutions aristocratiques*, qui avaient déshonoré les Académies, il fallait comp-

ter la perpétuité des fonctions de secrétaire. Lorsque, le 25 ventôse suivant (15 mars), on fit aux Cinq-Cents la troisième lecture du projet de règlement, le même Lakanal, annonçant que le président de l'Institut serait renouvelé tous les six mois, et les secrétaires tous les ans, fit ressortir avec beaucoup d'emphase la supériorité de cette combinaison. « L'usage reçu dans les sociétés savantes, dit-il, a toujours été jusqu'ici de perpétuer ou de maintenir à long terme leurs fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions. L'expérience a démontré que des agents inamovibles, dans le sein de ces sociétés, usurpaient bientôt et concentraient en eux seuls l'influence de la compagnie sur l'opinion publique... Ces hommes privilégiés étaient les tuteurs des sciences. Il est temps *qu'elles soient vengées de ces sanglants outrages.* »

Le règlement, adopté ce jour-là par les Cinq-Cents, le fut par les Anciens le 15 germinal (4 avril). Dans cette séance du conseil des Anciens, le rapporteur Muraine appuya avec force sur le droit qu'avait eu l'Institut de faire lui-même sa loi, droit que Richelieu n'avait pas refusé à l'Académie française. Ses paroles sont utiles à recueillir : « Nous avons pensé avec Condorcet, dit-il, que la première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance publique y consacre doivent être aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique... S'il importe au bien de la société que les lois elles-mêmes demeurent soumises à l'examen de la philosophie,... si rien ne doit gêner, dans les sociétés savantes, la liberté entière de la pensée, l'indépendance absolue des opinions, le choix illimité des travaux, pourquoi ces sociétés libres, essentiellement libres, et nulles si elles ne l'étaient pas, n'auraient-elles pas le premier des droits, le droit le moins dangereux, le droit de se régir elles-mêmes ? »

Le même jour, 15 germinal an IV, l'Institut national tint sa première séance publique. Il devait y en avoir quatre

par an, les trois classes réunies. Les séances étaient fixées au 15 du premier mois de chaque saison, c'est-à-dire, aux 15 vendémiaire, 15 nivôse, 15 germinal et 15 messidor. La première séance fut considérée, suivant l'expression du *Moniteur* de l'an IV [1], comme une espèce de renaissance des lettres et des arts. On avait ouvert à la savante assemblée la salle des Antiques. Environ quinze cents personnes y trouvèrent place. Le Directoire vint en grand costume assister à cette solennité. Elle avait réuni les ministres, les ambassadeurs des puissances étrangères, l'élite de nos savants, de nos artistes, de nos gens de lettres. « Cette séance, dit Ginguené dans la *Décade philosophique*, doit retentir dans toute l'Europe. Elle y doit annoncer la renaissance des lettres, des sciences et des beaux-arts dans la France libre, avec des formes et une dignité qu'elles n'eurent jamais dans la France esclave. » C'était oublier un peu certaines séances de l'Académie française au dix-huitième siècle, où les esclaves avaient su paraître avec assez d'éclat et de grandeur, et en fait d'indépendance et de dignité n'avaient pas beaucoup laissé à innover aux hommes libres.

Le premier orateur entendu fut le président du Directoire. Dussaulx, président de l'Institut, fit la réponse. Puis Daunou prit la parole. Il y eut dans son discours un remarquable passage, très-digne de la grande institution au nom de laquelle il parlait, et tout à fait d'accord avec les paroles de Muraine que nous rapportions tout à l'heure. On a fait quelquefois de ce passage une citation incomplète, pour lui donner un sens qui aurait surpris Daunou, et pour le faire servir à des conclusions qui l'auraient indigné. Il serait bien étrange que l'Institut, dès sa séance solennelle d'ouverture, eût abdiqué les libertés que l'Académie française avait peu à peu conquises et ne s'était pas laissé arracher. Il serait étrange que pour déclarer de

[1] Dans un article du 23 germinal.

sa part à la France républicaine qu'il fallait resserrer les droits de la pensée dans d'étroites limites, il eût fait choix d'un orateur comme Daunou, fidèle toute sa vie aux plus généreuses convictions. Il faut rétablir dans leur intégrité ces paroles aussi libérales que sages. Je ne pense pas qu'aucune Académie refuse jamais d'y reconnaître la vraie loi, qui doit déterminer ses devoirs et ses droits, dans ses rapports avec l'État. « Pour soustraire, disait Daunou, l'Institut national au péril de se considérer jamais comme une sorte d'autorité publique, les lois ont placé loin de lui tous les ressorts qui impriment des mouvements immédiats, et ne lui ont laissé que cette lente et utile influence qui consiste dans la propagation des lumières... Borné à ce ministère, l'Institut est appelé du moins *à l'exercer avec plénitude, avec toute l'étendue de liberté dont le besoin peut être senti par des âmes républicaines. Ceux qui ont le droit de lui demander des travaux n'auront pas le pouvoir de lui commander des opinions*. » Il n'y avait là aucune équivoque. Il n'y en a pas même dans les premières de ces phrases, dans celles qu'a jugé à propos de citer un adversaire des libertés académiques, l'auteur d'une brochure publiée dans ces derniers temps, sous ce titre : *de l'Institut de France* [1]. Daunou soutenait les vrais principes. Lui qui siégeait à la fois dans le conseil des Cinq-Cents et à l'Institut [2], il ne pouvait ignorer que si la philosophie spéculative a besoin d'une liberté complète pour préparer les réformes, le législateur seul les décrète ; il ne confondait pas deux empires très-distincts, indépendants chacun dans sa sphère, et qui ne sauraient, sans un grand dommage, empiéter l'un sur l'autre, l'empire de la pensée pure, de la théorie, et celui des réalités politiques.

Cette première séance publique de l'Institut, malgré la solennité de son appareil, malgré l'intérêt qui s'attache à

[1] *De l'Institut de France*, par Granier de Cassagnac ; 1855.

[2] Dans la section *de science sociale et de législation*.

toutes les grandes nouveautés et plus encore à de brillantes résurrections après de sombres jours, cette première séance qui dura près de quatre heures, parut un peu longue, décousue, incohérente. Chacune des classes lut successivement des extraits de ses mémoires. Quelle attention pourrait suffire à des lectures si diverses ? Comment espérer qu'un public de gens du monde se trouvera préparé à comprendre des travaux si hétérogènes, et dont quelques-uns ne peuvent être entendus sans des études spéciales ? ce qui rappelait les anciennes solennités de l'Académie française fut le mieux accueilli : Andrieux, dès ce premier jour, commença par *le Sénat de Capoue* la série de ces piquantes lectures qui eurent toujours un si légitime succès dans les séances de l'Institut ; Lebrun fit applaudir une *Ode sur l'enthousiasme :* les lettres parlent une langue universelle. La même impression se reproduisit constamment dans les assemblées publiques de l'Institut qui suivirent. Des vers patriotiques de Chénier, quelque épître de Ducis, un conte d'Andrieux, des fragments d'un poëme de Fontanes avaient surtout les honneurs des séances. Mais on entendait toujours avec un certain étonnement de savants mémoires de chimie réclamant audience à côté d'un morceau de poésie, une lecture sur *le prompt tannage des cuirs* à côté d'un chant de *la Grèce sauvée.* Les philosophes avaient raison de soutenir que toutes les muses sont sœurs, les plus sévères comme les plus riantes; mais le public n'avait pas tort de s'ennuyer un peu, et de ne pas saisir parfaitement l'analogie et l'ensemble de ces lectures disparates. Dès l'année suivante, à la séance du 15 messidor an V, on composa avec l'ignorance de l'auditoire, et l'on s'abstint de lire aucun mémoire sur les sciences physiques ou mathématiques. Cependant la règle, qu'on négligea un moment, ne fut point abrogée. Quoique l'on sentît la justesse des réclamations qui s'élevaient de toutes parts, on voyait bien en même temps que si l'on se bornait à donner la parole dans les réunions solennelles

à la classe de Littérature, le public n'entendrait plus bientôt parler des deux autres classes. Quelques personnes proposaient un expédient qui semblait bien simple; c'était d'établir des séances publiques pour chaque classe, qui trouverait ainsi un auditoire approprié et en état de le comprendre. Mais on objectait que c'était rompre l'unité de l'Institut et rétablir les Académies.

Les solennités de l'Institut restaient donc inférieures à celles de l'ancienne Académie française. Les sciences y paraissaient déplacées; les lettres y avaient moins d'éclat, parce qu'elles n'y avaient pas toute la place. C'étaient elles après tout qui avaient le plus perdu; car c'est en brillant surtout qu'elles exercent leur action. Si l'on ne veut au contraire voir dans les compagnies littéraires, comme dans les compagnies savantes, que de bons instruments de travail, des associations où s'établit un commerce utile de lumières (et ce doit être sans doute aussi un de leurs avantages), il faut reconnaître que l'institution nouvelle avait été fort bien réglée pour atteindre ce but. Il se faisait entre les différentes sections d'une même classe, un échange, une communication d'études diverses souvent très-profitable. On travaillait plus que sous le régime académique. Chacune des classes devait publier tous les ans ses découvertes et ses travaux. Une députation de l'Institut en rendait le compte annuel à la barre des Conseils. En outre l'Institut avait, comme autrefois l'Académie française, ses encouragements à distribuer. Il proposait six prix tous les ans : deux étaient donnés par chaque classe, seul juge de ses concours. Une récompense nationale pouvait aussi être décernée par le Corps législatif, sur la proposition de l'Institut, à des ouvrages importants dans les sciences, les lettres et les arts. La classe de Littérature choisissait des sujets de composition très-dignes de l'ancienne Académie dans ses meilleurs temps. Citons par exemple le premier, qui fut indiqué pour l'an IV : « Examiner les changements que la langue française a

éprouvés depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours. » Aux questions littéraires que cette classe donnait à étudier, il faut, si l'on veut retrouver tout le mouvement intellectuel qu'avait secondé dans ses concours l'Académie du dix-huitième siècle, joindre les questions d'un autre ordre proposées par la classe des sciences morales et politiques. C'étaient de grands et utiles sujets : « Quelle est l'influence des signes sur les idées? — Quel doit être dans une république le pouvoir du père de famille ? — Quelles sont les institutions propres à fonder la morale d'un peuple ? — Quelle est l'espèce d'impôts la plus convenable dans une république ? — Recherches et observations sur la marche de l'esprit public depuis François Ier jusqu'à la convocation des états généraux en 1789. »

Si rien, dans l'Institut, ne comblait donc le vide qu'avait laissé dans la littérature la destruction de cette Académie française, placée parmi toutes les Académies à une hauteur si privilégiée, et pouvant seule bien représenter tout l'empire des lettres dans son indivisible unité ; on ne peut pas dire d'un autre côté qu'on eût laissé, dans l'organisation nouvelle, s'affaiblir l'impulsion littéraire donnée par les concours, ni qu'on eût exclu ou seulement ralenti le mouvement philosophique et politique que les Montesquieu, les Voltaire, les Thomas avaient si hardiment communiqué aux lettres et à la célèbre compagnie qui en était le foyer. Il semble à la vérité que les questions de métaphysique, les théories de législation et de gouvernement perdissent quelque chose de leur rayonnement rapide et universel, de leur facile et populaire diffusion en devenant dans une classe particulière de l'Institut l'objet d'une science séparée; mais elles devaient naturellement y être traitées avec plus de précision et de profondeur ; et la liberté républicaine ouvrait devant elles un champ sans obstacle. Tandis que les Ducis, les Fontanes, les Chénier, les Andrieux de la classe de littérature se montraient les dignes successeurs des plus beaux esprits

de l'Académie française, les idéologues de la classe des Sciences morales continuaient les philosophes, les encyclopédistes, qui avant la Révolution avaient régné dans cette compagnie. Ce n'est point seulement par allusion à la réunion des sciences, des lettres et des arts en un seul corps, que l'on a pu dire avec raison : « L'Institut naquit, et l'*encyclopédie* fut vivante [1]. » Cabanis, Dupont de Nemours, Destutt de Tracy, Daunou et quelques autres avaient recueilli toute une partie de l'héritage des académiciens du dix-huitième siècle, à côté desquels ils étaient faits pour s'asseoir. Ils analysaient l'entendement suivant les principes de Condillac, étudiaient les réformes qui pouvaient mettre la législation en harmonie avec notre nouvel état social, cherchaient les moyens d'affermir et de propager la liberté.

Ce qu'on avait le plus vivement reproché aux encyclopédistes de l'Académie française, c'étaient leurs doctrines irréligieuses. Elles avaient été longtemps le texte d'accusation le plus ordinaire contre la compagnie tout entière. On s'en était pris surtout à d'Alembert, dont le despotisme, disait-on, avait établi et maintenu l'esprit de secte à l'Académie. L'Institut, avec une organisation différente, et quoiqu'il eût été soustrait à la tyrannie des secrétaires perpétuels, montra de ce côté beaucoup moins de sagesse encore : ce qui prouve que le mal ne tenait point, comme on l'avait tant répété, à une coterie académique, à l'ascendant de tel ou tel homme, mais à des causes très-générales. Il n'y a vraiment rien à conclure contre la constitution de l'ancienne Académie, ni contre celle de l'Institut de ce que ni l'un ni l'autre de ces grands corps n'a échappé aux passions de son temps. Seulement il ne serait pas sans quelque vraisemblance de prétendre que, dans un moment où la philosophie était en guerre avec le sentiment religieux, la séparer du reste de la littérature n'était pas

[1] Lemontey, Disc. de récept. prononcé le 17 juin 1819.

le moyen de contenir et de corriger son incrédulité. Si l'on eût, au lieu du système des *classes*, fondé une Académie où Cabanis eût siégé à côté de Ducis et de Delille, à côté de Marmontel et de la Harpe réintégrés, on n'aurait pas eu, je crois, à déplorer le triste scandale qui fut donné en 1798. Assurément du moins Bernardin de Saint-Pierre n'eût pas été seul à défendre la cause de Dieu.

Le caractère de Bernardin de Saint-Pierre n'était ni conciliant ni facile; il a même été exposé à de plus graves accusations. Mais quand il faudrait rabattre un peu du témoignage qu'il a porté contre ses collègues, il ne semble pas possible de le révoquer entièrement en doute. Trop de choses d'ailleurs le confirment.

L'auteur des *Études de la nature* tenait par bien des côtés à la philosophie du dix-huitième siècle; mais il était de ceux qui avaient gardé, au milieu de leurs plus hardis systèmes, une ferme croyance en Dieu; il l'avait toujours adoré avec ferveur dans ses œuvres, et il aimait à confesser la foi dont son âme était pleine. De tels sentiments exprimés hautement en toute occasion le rendirent singulier aux yeux de ses collègues des Sciences morales; et il se vit bientôt parmi eux en butte à de violentes attaques. « Ils ont toujours empêché, dit-il dans une de ses lettres, qu'on n'insérât aucun de mes rapports dans les *mémoires de l'Institut*. Le nom de Dieu, dans tout ouvrage qui concourait à ses prix, était pour eux un signe de réprobation. »

En 1798 il fut chargé par sa classe du rapport sur les compositions des concurrents qui avaient traité cette question : « Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple? » Dans aucun des mémoires présentés au concours la religion n'avait été donnée pour fondement à la morale. Bernardin de Saint-Pierre, dans son rapport, crut devoir rappeler ce que l'on avait trop oublié, *la morale divine, le sentiment des lois que Dieu a établies*. A la morale humaine si incertaine, si variable, il opposa cette morale céleste, *immuable comme la Divinité*

sur laquelle elle s'appuie. Il ne lui sembla pas inutile, au milieu des hommes auxquels il s'adressait, d'ajouter quelques preuves de l'existence de Dieu. La lecture qu'il fit de ce mémoire, dans une séance non publique de sa classe, souleva contre lui toutes les passions de l'incrédulité. Ce fut alors que l'on entendit Cabanis, dans la colère insensée qui le transportait, proférer cet incroyable blasphème : « Je jure qu'il n'y a pas de Dieu ! » Plus affligé qu'effrayé de ce déchaînement d'intolérance, Bernardin de Saint-Pierre se retira quelque temps dans la bibliothèque. Il y écrivit sur-le-champ une courte exhortation à ses collègues, dans laquelle il les engageait, avec un mélange touchant de douceur et de fermeté, à ne point repousser la profession de foi qui terminait son rapport. Il déclara qu'il n'y changerait rien, s'il le lisait à la tribune de l'Institut. « En rejetant le travail dont vous m'avez chargé, leur dit-il, il y va non de mon honneur, mais du vôtre. » Il les conjura de ne point adopter l'étrange proposition qui avait été faite, que le nom de Dieu ne fût jamais prononcé à l'Institut ; mais de ramener *des frères égarés, estimables même dans leur misanthropie.* « C'est la méchanceté des hommes, ajoutait-il avec une pathétique éloquence, qui leur fait méconnaître une Providence dans la nature ; ils sont comme les enfants qui repoussent leur mère parce qu'ils ont été blessés par leurs compagnons ; mais ils ne se débattent qu'entre ses bras. » Il ne triompha point cependant d'un si triste fanatisme. La lecture publique de son rapport ne fut pas ordonnée ; il se contenta, pour toute protestation, de le faire imprimer ; on le distribua à la porte même de la salle des séances.

Nous n'avons pas voulu omettre un fait qui peut caractériser, dans l'ordre des sentiments religieux, l'esprit de la classe des Sciences morales. L'histoire de l'Institut dépasse, il est vrai, les bornes du sujet que nous nous sommes proposé de traiter. Mais la seconde et la troisième classe peuvent être considérées comme les premiers débris

que l'époque révolutionnaire ait relevés de l'ancienne Académie française; et un peu plus tard elles allaient toutes deux entrer, comme d'importants éléments, dans une reconstruction moins incomplète de cette compagnie. C'est aussi pour cela que nous avons déjà dit quelque chose de leur organisation et de leurs travaux, et qu'il ne sera pas non plus hors de propos de rappeler les vicissitudes politiques de leur courte existence.

Le souvenir de quelques actes de despotisme, exercés autrefois sur les Académies, était resté dans les esprits. On leur en voulait de les avoir subis; on ne leur tenait pas assez de compte de tout ce qu'elles avaient fait pour défendre leur liberté sous une forme de gouvernement qui ne leur laissait de recours contre l'arbitraire que dans l'opinion publique. A ces Académies, courbées sous le protectorat des rois, on opposait avec orgueil cet Institut national « dans le sein duquel, disait quelque part Daunou, la constitution avait scellé l'alliance naturelle de la science et de la liberté. » On avait la prétention très-sincère d'avoir organisé un corps bien autrement libre que ces compagnies qui avaient laissé enfermer Fréret à la Bastille, avaient exclu l'abbé de Saint-Pierre, et souffert plusieurs fois, dans leurs élections, l'intervention royale ou ministérielle. Cependant l'Institut ne comptait pas encore deux années d'existence, lorsqu'on le fit souscrire à la proscription de cinq de ses membres. Il est vrai que ces savants et ces hommes de lettres, victimes du coup d'État de fructidor, ne furent point frappés comme membres de l'Institut. Ce corps n'avait point qualité pour s'opposer à une violence politique qui ne l'atteignait qu'indirectement, et que subissait le pays tout entier. Qu'il se laissât donc arracher les proscrits, il le fallait bien; mais il pouvait du moins maintenir leurs noms sur ses listes. Ce doit être le privilége des compagnies savantes et littéraires de conférer à leurs membres un titre inamissible. Le Directoire viola ce privilége. Il notifia officiellement à l'Institut

la loi de déportation [1], qui lui enlevait, dans la classe des Sciences mathématiques, le directeur Carnot; dans la classe des Sciences morales, Pastoret, du conseil des Cinq-cents, et le directeur Barthélemy [2]; dans la classe de Littérature, Sicard et Fontanes. En même temps il déclara la vacance des places, avec injonction de nommer des successeurs aux éliminés. Un des directeurs, signataires de cet ordre, la Réveillère-Lépeaux appartenait lui-même à l'Institut, où il siégeait dans la même classe que Pastoret et Barthélemy. Toutes les circonstances étaient donc réunies pour blesser cruellement dans les trois classes le sentiment de l'indépendance de corps et celui de la confraternité. Il était triste d'être violemment séparé d'hommes qui avaient pris une part si honorable aux travaux communs, et de laisser se continuer dans l'exil ce poëme de *la Grèce sauvée*, que tant d'applaudissements avaient accueilli dans les séances publiques de cette même année. Il était plus triste encore, et il était humiliant de ne pouvoir pas même garder aux déportés leurs siéges vides. Delisle de Sales, membre de la seconde classe, fut cependant le seul, je crois, qui fit entendre de libres réclamations en faveur de ses collègues exclus. Il eut le courage d'adresser à l'Institut un *mémoire* par lequel il demandait leur réintégration. Peut-être pour avoir pleine conscience du devoir qui lui était imposé de maintenir la liberté de la science et des lettres au-dessus des orages politiques, l'Institut s'était-il trop recruté parmi les hommes du gouvernement et des assemblées. Ce ne fut, je crois, ni l'énergie, ni le sentiment de ses droits et de sa dignité qui lui manquèrent; il est plus vraisemblable que l'esprit de parti y étouffa l'esprit de corps, qui se fût confondu ici avec l'esprit de justice et de liberté.

Ce fut à la suite de cette violence, et pour combler un

[1] En date du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).
[2] Il était membre correspondant de la section de géographie.

des vides qu'elle avait faits à l'Institut que vint y prendre place l'homme qui devait bientôt en changer la constitution, en détruire une des trois classes, y introduire une organisation et des formes renouvelées des anciennes Académies, enfin devenir le protecteur de ses collègues, un protecteur redoutable.

La première des places vacantes que l'on eut à remplir fut celle de Carnot dans la section de Mécanique. *Pour votre mécanicien*, disaient d'assez mauvais vers du temps, *prenez celui de la victoire*. C'est ce que fit l'Institut. Son choix tomba sur le jeune héros des guerres d'Italie. On savait qu'il avait souhaité cet honneur, qu'il en avait même parlé comme du but suprême de son ambition, pour le jour où il lui serait permis de se livrer aux studieux loisirs auxquels il aspirait. On racontait que des généraux lui demandant en Italie ce qu'il pourrait faire, la guerre finie, pour occuper son insatiable activité, il leur avait répondu : « Je m'enfoncerai dans une retraite, et j'y travaillerai à mériter l'honneur d'être de l'Institut. » L'élection de Bonaparte se fit le 5 nivôse an VI (26 décembre 1797). Le lendemain il adressa au président de l'Institut (c'était alors Camus, membre de la classe de Littérature) une lettre de remercîment qui flatta beaucoup ses collègues, et augmenta encore parmi eux sa popularité. On y remarqua surtout cette phrase : « L'occupation la plus honorable, comme la plus utile pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines. » Dix jours après l'élection, le 5 janvier 1798 (15 nivôse), il parut pour la première fois à une séance publique. L'affluence fut extraordinaire. On avait du reste apporté beaucoup de soin à composer l'assemblée. L'Institut avait voulu s'assurer un choix d'auditeurs éclairés et bienveillants. On n'avait pas été très-satisfait de ceux qui avaient assisté aux dernières séances, surtout à celle qui avait immédiatement précédé le 18 fructidor. Sans doute il s'y était trouvé beaucoup de *Clichyens*. Les allusions pa-

triotiques n'y avaient pas été applaudies. On avait été scandalisé de ce silence ; et l'Institut venait de décider que des places seraient réservées, dans ses séances solennelles, aux professeurs des grandes écoles publiques. Toutefois, dans la séance du 15 nivôse, on aurait pu fort bien se passer de cet auditoire trié ; il n'était pas besoin de tout disposer avec tant de prudence pour s'assurer de l'enthousiasme.

Le jeune général entra sans faste, vêtu d'un petit frac gris [1], et prit place entre Lagrange et Laplace. Dans la plupart des lectures qui furent faites, il y eut quelque louange directe ou indirecte à son adresse. On pourrait être tenté de voir là comme les premiers symptômes de cette épidémie d'adulation qui allait éclater ; cependant on n'était encore en face que de la gloire et non de la puissance ; il y avait sincère admiration et non flatterie. Garat définit son nouveau collègue, « un philosophe qui avait paru un moment à la tête des armées. » Il faut lui savoir gré de n'avoir pas dit « un idéologue. » Sa perspicacité dut sembler plaisante au terrible *philosophe*, qui n'en avait pas encore fini de prendre accidentellement les armes, et qui devait, cinq ans plus tard, chasser de l'Institut la philosophie.

Mais de tous ceux qui, dans cette séance, célébrèrent sa gloire, personne ne sut exciter autant de transports que Chénier. Il lut son *Vieillard d'Ancenis*, poëme sur la mort du général Hoche, dont les derniers vers présageaient la défaite prochaine de l'Angleterre :

« Quels rochers, quels remparts deviendront leur asile,
Quand Neptune irrité lancera dans leur île
D'Arcole et de Lodi les terribles soldats,
Tous ces jeunes héros vieux dans l'art des combats,

[1] Dans quelques récits de cette séance, on a dit que Bonaparte était venu s'asseoir au milieu de ses collègues, revêtu du costume de l'Institut. Mais ce costume ne date que de l'arrêté consulaire du 23 floréal an IX (12 mai 1801).

La grande nation à vaincre accoutumée,
Et le grand général, guidant la grande armée? »

L'auditoire tout entier se leva et salua de ses acclamations le grand capitaine et le poëte. On dit que, tout impassible qu'il était, le héros d'Arcole ne put retenir une larme, et serra vivement la main de Chénier. Cette journée était sans doute de celles dont celui-ci se souvenait avec amertume, lorsqu'il s'écriait dans sa *Promenade :*

« Crédule, j'ai longtemps célébré ses conquêtes !..... »

Au milieu des hommages de l'Institut et du public, l'attitude de celui à qui ils étaient prodigués fut simple et modeste. Le *Moniteur*, qui en fait la remarque dans le compte rendu de cette séance, laisse échapper en même temps, je ne saurais dire avec quelle malice, cette réflexion certainement plus juste que les paroles de Garat : « Ah ! que cet homme connaît bien le cœur humain, et en particulier les gouvernements populaires ! »

Quelques mois après cette séance, le glorieux élu de la section de mécanique s'éloignait de ses collègues et allait, dans le merveilleux Orient, achever de préparer sa fortune. En reprenant le rôle plus éclatant de l'homme de guerre, il ne voulait pas répudier celui du savant. Les ordres du jour qu'il publia dans la campagne d'Égypte, les rapports envoyés par lui au Directoire, commençaient tous par une formule qui plaçait les titres de la science avant ceux du commandement militaire : « Bonaparte, membre de l'Institut national, général en chef. » Ce ne fut pas le seul hommage qu'il rendit, sur cette terre lointaine, au corps savant qui l'avait adopté. Le Caire eut son Institut, fait à l'image de celui de la patrie. Une colonie de mathématiciens, de géographes, de littérateurs et d'artistes transporta sur les bords du Nil le génie studieux de la France. Là du reste, comme en France, et avec de meilleures raisons, la science occupait un rang plus haut et te-

nait bien plus de place que les lettres. Celles-ci y paraissaient un peu à la suite, et abandonnaient les principaux honneurs à l'algèbre et à la chimie. On pouvait se croire à l'Institut de France, lorsqu'on entendait Parseval-Grandmaison lire un fragment de *la Jérusalem délivrée* entre un rapport de Berthollet sur la *fabrication de l'indigo* et un mémoire de Fourier sur les *équations* ou sur une *machine propre à arroser les terres.*

Au commencement de l'an VIII (octobre 1799), après une absence de seize mois, Bonaparte revenait d'Égypte. Le 5 brumaire (27 octobre) il communiquait à l'Institut, dans une séance générale, des détails sur l'Égypte. Il reparaissait au milieu de ses collègues avec un nouveau prestige de gloire, et aussi avec la nouvelle autorité scientifique qui appartenait naturellement au fondateur de l'Institut du Caire. Par une juste déférence, il avait toujours eu soin de leur envoyer les beaux travaux de la colonie savante, dont il avait été un des présidents. Eux de leur côté avaient semblé vouloir le remercier, et donner un témoignage de leur désir de lui complaire, lorsque le 5 vendémiaire, peu de jours avant son retour, ils avaient nommé dans la classe de littérature un homme très en faveur auprès de lui, le poëte Arnault, qu'il avait, au moment de son départ pour l'Égypte, chargé de choisir les littérateurs et les artistes destinés à l'accompagner. Il y avait donc entre le général et l'Institut échange de bons procédés. Mais le moment approchait où Bonaparte, à la suite d'une grande révolution politique, allait avoir une bien autre influence sur les destinées de ce corps savant, et où le concours du collaborateur devait peu à peu faire place à l'ascendant du maître. Un certain nombre de membres de l'Institut où, comme nous l'avons vu, beaucoup d'hommes politiques étaient entrés dès la formation, prirent part à la révolution du 18 brumaire, et travaillèrent à établir la dictature de leur collègue, quelques-uns sans avoir conscience du coup mortel qu'ils portaient à la République. Siéyès, Talleyrand,

Rœderer, Cabanis, Chénier lui-même, s'employèrent avec zèle ou se laissèrent entraîner aux intrigues qui préparèrent ce grand changement. Nous devons faire remarquer aussi combien, dans les nouveaux corps politiques du Consulat, on fit entrer de membres de l'Institut. Nous ne compterons pas les savants; mais la classe des sciences morales donna le deuxième consul, Cambacérès, et fit entrer au conseil d'État Lacuée, Rœderer, Fleurieu, au sénat Tracy, Garat, Cabanis, Bougainville, Volney, Garran-Coulon, au tribunat Daunou et Ginguené. La classe de Littérature avait de son côté fourni les tribuns Andrieux et Chénier. Ducis avait été porté sur la liste du sénat. Sa nomination avait même paru au *Moniteur*, sans que le poëte eût été consulté sur son consentement. Il ne le donna point. Trop sauvage pour se laisser prendre à cette chasse, comme il en avait déjà averti le premier consul, et fidèle à la liberté qu'il voyait périr, il repoussa cette nouvelle séduction, ainsi qu'il en avait repoussé tant d'autres.

Si de tous les membres de l'Institut nommés dans les nouveaux conseils, Ducis fut le seul qui se tint si fièrement à l'écart, beaucoup d'autres qui n'étaient tombés dans le piége que parce qu'ils avaient, avec moins de perspicacité, cru voir dans le 18 brumaire le salut et la conservation de la République, témoignèrent bientôt par leur opposition que, s'ils avaient laissé surprendre leur crédulité, ils n'avaient pas vendu leur indépendance. Dans le tribunat, Andrieux, Chénier, Daunou et Ginguené; au sénat, Cabanis, Tracy et Volney combattirent ouvertement les tendances du pouvoir, et ne cachèrent point le mécontentement et les craintes que leur inspiraient tant de symptômes de contre-révolution; apprenant ainsi au maître futur, s'il avait eu besoin d'en être averti, que les dernières résistances de la liberté se maintiendraient parmi les gens de lettres.

Le retour aux principes, aux institutions et aux hommes monarchiques, qui ne s'accomplissait d'ailleurs que pro-

gressivement et avec précaution, n'apporta tout d'abord aucun changement à l'Institut. Si là aussi il se laissa entrevoir dans ces commencements de l'an VIII, ce fut par une équitable et bienfaisante réparation. Partout, en ce moment, la main qui étouffait peu à peu la liberté, réparait en même temps bien des maux et des injustices : c'était sa force et son habileté. Une des premières mesures du gouvernement consulaire fut de rappeler les proscrits du 18 fructidor. Dès le mois de nivôse (9 janvier 1800), Fontanes, Sicard, Pastoret, Barthélemy, Carnot, exilés, ou cachés en France, furent autorisés à reparaître. Le premier consul eut hâte de provoquer à l'Institut la réintégration du savant conventionnel qu'il y avait remplacé. On pouvait être assuré que celle des autres exclus lui serait également agréable. Et comment en douter, lorsqu'il faisait entrer Barthélemy au sénat à la place de Ducis, lorsque Fontanes était choisi pour prononcer, dans la fête funèbre du 20 pluviôse, *l'éloge de Washington ?* Aussi, en attendant qu'il y eût des places vacantes où l'on pût rétablir les proscrits, l'Institut, dans son empressement, leur écrivit-il pour les inviter à assister aux séances publiques et particulières. Reconnaissants, mais sentant fort bien qu'il n'était pas de leur dignité d'accepter ce demi-rappel, Fontanes, Sicard, Pastoret et Barthélemy répondirent par une lettre, datée du 29 floréal (18 mai 1800), dans laquelle ils faisaient sentir à leurs collègues, avec autant de délicatesse que de fierté, qu'ils n'avaient jamais dû croire avoir perdu leurs droits, et ne pouvaient consentir par conséquent à les reprendre diminués. « Tous nos vœux, disaient-ils, et nos souvenirs, en lisant votre lettre, nous ont rappelés vers nos collègues. Un examen plus réfléchi de votre procès-verbal, que vous y avez joint, a pu seul contenir ce mouvement de notre sensibilité. Les rapports que nous avons eus avec tant d'hommes célèbres et respectables nous sont trop chers pour qu'ils s'affaiblissent de notre gré. Quand notre patrie nous traitait en étrangers, vous ne

l'étiez pas à nos yeux. Pourriez-vous le devenir, quand elle nous fait rentrer dans son sein?... Rien ne peut nous enlever l'honneur d'avoir assisté aux premières séances de l'Institut, et nous voulons conserver tout entier le souvenir des marques d'estime et d'affection que nous reçûmes alors de tous ses membres. » Lorsque cette lettre fut lue dans la séance générale du 5 prairial, quelques-uns proposèrent de prendre, par une délibération, l'engagement de nommer aux premières places vacantes ces collègues qu'on était si impatient de faire rentrer. D'autres allèrent jusqu'à demander qu'on priât le gouvernement d'autoriser par une loi une augmentation du nombre des membres de l'Institut. On fit sagement de rejeter ces propositions et de ne pas réparer une violence par une dérogation dangereuse à la règle. Mais on parut d'accord pour réélire les proscrits à la première occasion. Le 5 messidor de l'année suivante, de Wailly ayant laissé par sa mort une place vacante dans la section de Grammaire, Sicard y fut nommé par 216 suffrages. Fontanes en avait eu 208; il devait bientôt, ainsi que Pastoret, rentrer dans l'Institut transformé.

La modification importante qui allait être apportée à l'organisation de ce corps, et qui était la suite inévitable des changements politiques, fut précédée d'une tentative de transformation plus complète encore. On songea, dès l'an VIII, au rétablissement de l'Académie française. Quelques anciens membres de cette compagnie entrèrent à ce sujet en négociation avec le gouvernement; et il parut un moment que leurs efforts allaient être suivis de succès. C'était pendant la campagne de Marengo, en l'absence de celui qui, renouvelant alors et restaurant tant de choses, encourageait par là les imaginations à toutes les espérances, à tous les projets de reconstitution. Le premier consul avait quitté Paris le 17 floréal an VIII (6 mai 1800). Dès le mois suivant, c'est-à-dire en prairial, le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, engagea les anciens aca-

démiciens à lui soumettre le plan d'une réorganisation de leur compagnie. Cette pensée ne lui était peut-être pas venue aussi spontanément que Morellet le ferait supposer dans ses mémoires. Sans doute, Lucien devait tenir à honneur qu'on pût lui dire : Vous avez rétabli l'Académie française. Mais en même temps il avait le désir de complaire à des hommes qui avaient près de lui un facile accès, et dont il connaissait les vœux. Aimant les lettres, les cultivant lui-même avec une sincère ardeur, il se plaisait beaucoup au milieu de cette cour de gens d'esprit dont s'était entourée sa sœur Élisa Bacciocchi, et où brillaient au premier rang Suard, Morellet, Fontanes. Sans aucun doute, le projet de relever l'Académie avait pris naissance dans cette société « où, comme le dit très-bien M. Thiers [1], on affectait beaucoup de goût pour les souvenirs du passé, surtout en fait de littérature. » Suard et Morellet ne purent donc pas être fort surpris lorsqu'on leur fit, au nom du ministre, des ouvertures en quelque sorte officielles ; et leur déférence à ses bonnes intentions dut être facile. Ils appelèrent cependant son attention sur les obstacles qu'on pouvait prévoir. Mais il promit de tout aplanir ; il se faisait fort d'obtenir le consentement de son frère, qui, disait-il, voudrait être sur la liste. Le troisième consul, Lebrun, et le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, demandaient à y être portés. Ainsi encouragés, Morellet et Suard rédigèrent une pétition que le ministre avait désiré recevoir. Ils y sollicitaient du gouvernement le rétablissement de l'Académie française, et pour ses membres survivants la permission de se rassembler, et de remplacer par des élections, qu'ils feraient eux-mêmes, les confrères qu'ils avaient perdus. Lucien leur répondit en les invitant à se réunir. Le 7 messidor ils tinrent une première séance ; ils ne s'y trouvèrent encore que cinq : Morellet, Suard, Ducis, Target et le che-

[1] *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 216.

valier de Boufflers qui venait de rentrer en France. Les deux premiers expliquèrent aux autres les vues du ministre. On se compta; il fut reconnu qu'il y avait encore, tant en France qu'à l'étranger, dix-sept anciens membres de l'Académie. C'étaient, outre les cinq présents à la réunion : Saint-Lambert, d'Aguesseau, Gaillard, Roquelaure, Boisgelin, Bissy, la Harpe, Choiseul-Gouffier, d'Harcourt, Delille, le cardinal de Rohan et Maury. On convint que, dans la prochaine assemblée, quinze nouveaux collègues seraient choisis. Les noms du premier et du troisième consul, du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires étrangères, de Fontanes, de Collin d'Harleville et de quelques autres, furent dès lors indiqués.

La seconde réunion eut lieu le 12 messidor. On était au nombre de sept : Saint-Lambert et d'Aguesseau s'étaient joints à leurs cinq confrères. La liste des quinze nouveaux membres fut proposée. Voici par quels choix la compagnie devait se compléter : Le premier consul Bonaparte, le troisième consul Lebrun, Lucien Bonaparte, Talleyrand, Rœderer, Devaines, Laplace, Portalis, Fontanes, Collin d'Harleville, Dureau de la Malle, Lefèvre, Ségur, Dacier et Volney. La part avait été largement faite, dans cette liste, aux personnages puissants, aux hommes politiques dont on avait besoin de se concilier la faveur. Les noms de trois autres candidats y furent ajoutés dans cette séance : Arnault, Garat, Bernardin de Saint-Pierre. On se trouvait donc au nombre de trente-cinq. La liste fut envoyée au ministre.

Trois jours après cette réunion du 12 messidor, le premier consul était de retour à Paris. La campagne de Marengo avait été plus vite terminée que cette restauration de l'Académie française, qui ne pouvait d'ailleurs être définitivement décrétée en l'absence du maître. Il restait à compter avec lui. Beaucoup de défiances, de jalousies, de souvenirs hostiles s'étaient sur-le-champ élevés contre le projet devenu public. Le petit peuple des littérateurs

voyait avec dépit renaître le patriciat de l'esprit. L'Institut, ce qui était plus sérieux, se croyait menacé dans son existence. Enfin il y avait là une question politique pour les hommes qui ne pouvaient assister sans douleur et sans colère au rétablissement des institutions monarchiques reparaissant alors sous toutes leurs formes. Les alarmes et les répugnances de ce parti sont bien exprimées dans quelques lignes que nous trouvons dans la *Décade philosophique* de messidor an IX : « On avait voulu, y est-il dit, rétablir l'Académie française. Dieu sait comme cette Académie ressuscitée eût été en honneur chez les ennemis de toute institution nouvelle, chez les partisans *du régime de nos pères!* Tout membre de l'Institut eût été un *jacobin*, un révolutionnaire outré, à moins que pour se purifier il ne fût entré dans la nouvelle Académie. » Il faut reconnaître que de tels sentiments étaient naturels chez les derniers défenseurs de la Révolution, bien qu'en vérité elle fût menacée à cette heure et mise en désarroi par de bien autres périls. Non-seulement le rétablissement de l'Académie française leur semblait dangereux comme toutes les exhumations du passé; mais ils se défiaient personnellement de ceux qui en étaient les promoteurs, et qui n'étaient pas de leurs amis. Le nom de Garat, comme trop engagé dans la Révolution, avait été difficilement admis sur la liste présentée à Lucien ; Morellet, Suard et Saint-Lambert s'étaient opposés à ce choix, et n'avaient point caché les motifs de leur opposition. Encore n'étaient-ils pas les moins modérés de leur parti, les moins tolérants pour les personnes. « Il n'est pas question des opinions et de la conduite politique dans un choix académique (écrivait Morellet à Suard, le 13 messidor) ; et il serait possible d'en faire abstraction ; mais cette abstraction, possible à votre métaphysique et à la mienne, ne l'est pas à plusieurs de nos confrères... C'est un fait que l'abbé Delille, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Senlis, Choiseul-Gouffier, tous gens qui peuvent revenir d'un moment à

l'autre, et peut-être Gaillard, ne voudront pas s'asseoir à côté de Garat; que ce seul obstacle arrêtera la Harpe à jamais[1]. » De son côté, Gaillard, dans une lettre à Morellet, où il raillait la servilité révolutionnaire des membres de l'Institut, et les traitait de *bas valets*, refusait d'accepter Garat pour collègue et repoussait également la candidature de Rœderer[2]. Si les noms de Chénier, d'Andrieux, d'Écouchard-Lebrun furent alors omis, malgré les plus incontestables titres, il faut bien l'attribuer aux mêmes antipathies d'opinion. Déplorable malentendu, que nos discordes civiles avaient fait naître entre des gens de lettres élevés ensemble par la philosophie du dix-huitième siècle dans une commune école de liberté ! On a le droit de dire qu'une singulière confusion d'idées prêtait à quelques hommes une couleur qui ne leur appartenait pas, à certaines choses une signification qu'elles ne devaient pas avoir. Il y avait assurément plus d'indépendance à l'Institut que ne le prétendaient Gaillard et ses amis. Et quant à l'Académie restaurée, elle pouvait donner à la Révolution un déplaisir et un démenti; mais elle n'avait, dans sa constitution même, rien d'hostile à la liberté; elle lui eût plutôt, en relevant l'éclat et la puissance des lettres, rendu une de ses forces, dans un moment où aucun secours n'était de trop. Si Morellet et ses amis avaient toujours témoigné fort peu de goût pour les excès révolutionnaires, fidèles cependant à l'esprit des lettres, ils n'avaient jamais aimé la servitude. Leur projet, tel qu'ils l'avaient présenté au ministre, pouvait en fournir une preuve. Ils avaient non-seulement revendiqué les anciens priviléges de l'Académie, le droit de faire eux-mêmes leur règlement et celui de compléter par la libre élection leur compagnie renaissante; ils avaient

[1] *Portefeuille d'un académicien*, par Ch. Nisard Voir la *Revue contemporaine* du 30 juin 1856.
[2] *Ibid.*

demandé aussi qu'à l'avenir les membres élus n'eussent besoin d'aucune confirmation.

Quoi que l'on puisse penser des motifs qui suscitaient tant d'ennemis à la tentative des académiciens, ces ennemis ne négligèrent rien pour gagner le premier consul à leur cause. On le fit avertir par le prudent Cambacérès du fâcheux effet produit sur l'opinion publique par le projet de Lucien. On s'adressa surtout à cet attachement très-vif qu'il avait toujours professé pour l'Institut. Il se montra en effet mécontent de ce qui avait été tenté en son absence, et voulut qu'il n'en fût plus question. Obligé de battre en retraite après s'être beaucoup engagé, Lucien donna un tour nouveau à ses promesses, et réduisit son grand projet à de très-modestes proportions ; il se rabattit sur une simple autorisation de se réunir en société libre. Le 28 messidor il écrivit aux anciens membres de l'Académie : « Le gouvernement verra avec plaisir se former une société littéraire, dont les travaux seront dirigés *uniquement* vers la conservation du goût et la pureté du langage. » Il ajoutait: « Les consuls sont chargés de si grands devoirs qu'ils ne pourraient vous donner aucun instant ; et moi j'éprouverais du regret d'occuper une place que je ne pourrais remplir. Que votre premier soin soit de rédiger votre règlement et de le publier. Les ennemis des lettres ont répandu avec affectation que vous preniez le titre d'Académiciens français ; que vous vouliez rétablir l'Académie française. Vous connaissez trop bien les lois de votre pays pour prendre un titre qu'elles ont supprimé... Le local que je vous ai destiné est prêt. »

La chute était rude, elle pouvait facilement devenir ridicule, si l'on ne se relevait par la dignité. Ne semblait-on pas demander à l'ancienne Académie française de ratifier elle-même et de consommer sa déchéance, en consentant à se perdre dans l'obscurité d'une société libre qui n'aurait eu aucune autorité sérieuse à espérer à côté de l'Institut ? Du reste, elle n'avait qu'à ne point re-

pousser la faveur singulièrement restreinte que le ministre lui proposait pour dégager sa parole et pour sortir d'embarras, et elle pouvait compter sur les intentions généreuses de Lucien. En un mot, les grands desseins de rétablissement aboutissaient à un secours indirectement distribué, sous prétexte d'association littéraire, à quelques gens de lettres pauvres et vieux. Morellet avait soixante-quatorze ans; il lui restait peu de ressources; et la pauvreté de sa sœur lui était plus pénible encore que la sienne. Mais il sentait que l'honneur de l'Académie française était pour chacun de ses membres un dépôt sacré qu'il n'avait pas le droit de livrer en échange d'une aumône. « Je ne veux pas, disait-il [1], *propter vitam vivendi perdere causas.* » Il écrivit à Lucien pour refuser nettement de prendre part à la transaction proposée, et pour lui représenter avec force combien ce qu'il offrait maintenant différait de ce qu'il avait d'abord voulu : « Je vous confesse, disait-il, que j'ai cru fermement que c'était le rétablissement de l'Académie française qu'on nous proposait... Si nous n'eussions voulu former qu'une société littéraire occupée des travaux suivis que demande la composition d'un dictionnaire, d'une grammaire, nous n'aurions fait entrer sur la liste ni le premier consul ni vous-même... Si l'Académie nouvelle n'était pas entée sur l'ancienne, si on ne pouvait l'appeler l'Académie française, elle perdrait beaucoup de son autorité et de sa considération. Un nouvel établissement privé de cet avantage n'est plus qu'un lycée comme il y en a sept ou huit dans la capitale. L'Académie française avait deux caractères principaux : elle était dépositaire et conservatrice de la langue et du goût; et en même temps elle était la plus brillante des récompenses littéraires, l'encouragement le plus noble des talents et surtout de celui d'écrire, si important aux

[1] Dans une lettre au secrétaire de Lucien, à Duquesnoy, qui, dans cette affaire, avait servi d'intermédiaire entre les académiciens et le ministre.

progrès de l'esprit humain... En formant un corps littéraire occupé de composer un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique, on ne fera que la moitié de l'ancienne Académie, que dis-je la moitié ? On ne fera rien de ce qu'elle était, mais tout autre chose. » On laissa donc pour le moment tomber entièrement le projet.

Quels avaient été, dans l'esprit du premier consul, les vrais obstacles à son consentement ? Était-ce pur égard pour l'Institut ? obéissait-il seulement à un sentiment de confraternité ? Mais d'ordinaire il ne se déterminait que par des raisons politiques et tirées de l'intérêt de sa puissance. L'esprit de corps devait être modéré chez celui qui ne trouvait sa place qu'au-dessus des autres hommes. Quelle que fût son estime sincère pour l'Institut, il ne se croyait pas sans doute trop enchaîné par ses devoirs de bon collègue ; il est même permis de penser que le titre de membre de l'Institut commençait à lui paraître inférieur à sa gloire et à sa puissance. Un mois avant son départ pour la campagne de Marengo, dans la séance publique du 15 germinal an VIII, il était encore venu, au milieu des acclamations, prendre place à l'Institut qu'il présidait ce jour-là. Lorsque trois mois plus tard il rentrait victorieux, il recevait aux Tuileries ce même Institut qui lui apportait ses félicitations et ses hommages, comme autrefois l'Académie française haranguait Louis XIV au retour de ses campagnes. Cela changeait bien quelque chose aux rapports de confraternité. Il n'avait même pas attendu jusque-là, s'il faut en croire Bourrienne, pour trouver qu'il avait un peu trop de collègues. Il s'en expliquait avec son secrétaire, dès son retour d'Égypte : « Ne trouvez-vous pas, lui disait-il, qu'il y a quelque chose de trivial, d'ignoble, dans ces mots : *J'ai l'honneur d'être, mon cher collègue*... Cela m'ennuie [1]. » Je sais qu'il ne faut lire et citer Bourrienne qu'avec précaution. Mais on trouvera peut-être un témoignage moins contestable dans

[1] *Mémoires de Bourrienne*, t. III, p. 242.

un article du *Journal de Paris,* en date du 18 fructidor an IX, si l'on est d'avis que le journaliste n'a pas dû seulement y exprimer sa propre pensée. Une commission de l'Institut avait apporté, le 7 fructidor, au gouvernement les travaux de l'année. En remettant les exemplaires imprimés des mémoires, l'abbé Leblond de la troisième classe (section des Antiquités), avait lu une courte allocution, composée non par lui-même, mais par un savant, le physicien Coulomb : ce qui n'empêcha pas l'écrivain du *Journal de Paris* de faire tomber sur la littérature toutes les railleries que la petite harangue lui inspira. Voici les paroles qui attirèrent à l'Institut la verte semonce du journaliste[1] : « Cette commission est d'autant plus flatteuse pour nous que l'hommage de l'Institut, en s'adressant aux premiers magistrats de la nation, s'adresse en même temps à *des confrères aussi chers* que respectés, qui cultivent eux-mêmes les arts, les lettres, les sciences avec succès, et qui les protégent autant par goût que par *politique*..... » Les mots scandaleux soulignés ici le sont également dans le *Journal de Paris* Il les fait suivre de ces réflexions : « On doit être extrêmement frappé de l'attention qu'a l'orateur de rappeler aux chefs du gouvernement qu'ils sont *ses chers confrères*. Le plaisir de présenter les mémoires de l'Institut à de chers confrères ajoute sans doute à celui de les présenter aux premiers magistrats. Jamais il ne faut manquer l'occasion de faire sentir l'égalité à ceux qui sont dans un rang supérieur. C'est ce que fit heureusement Poisson en s'adressant à M. Colbert de qui il désirait obtenir une place pour son fils. Tout le monde sait par cœur ce couplet familier :

Ce grand ministre de la paix,
Colbert, que la France révère,
Dont le nom ne mourra jamais,
Eh bien, tenez ! c'est mon compère !

[1] Il signe : *l'Admirateur*. L'article est intitulé : *Modèle* d'éloquence.

Eh bien, tenez ! c'est mon confrère, n'est pas moins aimable que *c'est mon compère.* » Les vers du célèbre Crispin à son compère Colbert pouvaient paraître cités avec un à-propos d'autant plus blessant qu'on avait beaucoup parlé vers ce temps-là d'une lettre écrite par le comédien Molé au nouveau ministre de l'Intérieur Chaptal. Molé, avec quelques autres acteurs, était entré à l'Institut dans la section de *Déclamation.* Il s'était adressé au ministre pour lui recommander un comédien de province, et avait terminé sa lettre par ces paroles qu'on avait trouvées assez étranges : « Si vous ne pouviez faire pour lui ce que je vous demande, veuillez, mon cher collègue, le recommander à notre collègue le premier consul. » Le journaliste continuait de gourmander et de railler l'orateur de l'Institut pour avoir osé dire que les vertus des magistrats, les victoires des grands capitaines, étaient perdues pour la postérité, à moins qu'il ne se trouvât des poëtes, des philosophes, des historiens : « Un poëte ne doit jamais manquer l'occasion de dire à un héros : vous avez besoin de moi pour pouvoir parvenir à la postérité : *Vixêre fortes.* Mais à qui Horace écrivait-il cela ? C'était à Lollius, son ami, alors simple particulier. Il aurait eu la bonhomie de regarder comme contraire à la bienséance, à la politesse, d'adresser ce langage à Auguste. » Voilà où on en était vers la fin de l'an IX. Celui qu'on désignait déjà si clairement sous le nom d'Auguste pouvait avoir pour l'Institut les sentiments d'un protecteur éclairé, mais non plus tout à fait ceux d'un collègue personnellement intéressé au maintien de l'institution dans son intégrité. Tout n'était pas fait d'ailleurs pour lui plaire dans l'organisation de ce corps, ni dans le personnel et l'esprit des deux classes qui y tenaient la place de l'Académie française. Une philosophie politique lui paraissait ridicule et dangereuse. L'idéologie était devenue l'objet de ses railleries et de son antipathie. Les passions irréligieuses de l'Institut, cette intolérance encyclopédiste, qui y per-

sistait avec plus de constance encore que les autres traditions révolutionnaires, contrariaient sa politique. Du jour surtout où il eut signé le concordat (26 messidor an IX), la guerre que l'on continuait de faire au culte ne pouvait que l'irriter. Dans l'orageuse session de l'an X, la plupart des hommes qui tentèrent de susciter des obstacles à ses desseins soit au sénat, soit dans le tribunat, Sieyès, Garat, Tracy, Cabanis, Grégoire, Daunou, Chénier, Andrieux, Ginguené, Dupuis, dont la nomination à la présidence du Corps législatif lui causa tant de déplaisir, appartenaient tous à l'Institut; il semblait que ce fût là, au milieu des spéculations d'une science audacieuse, que l'esprit d'opposition s'entretenait et s'encourageait. Ces griefs n'existaient pas encore tous lorsque le premier consul eut à se prononcer, en l'an VIII, sur le projet qu'avait formé Lucien de concert avec Morellet et Suard. Mais dès lors sans doute il ne lui échappait pas que l'Institut, création républicaine, allait se trouver de plus en plus en désaccord avec le régime monarchique qui se développait, et il devait pressentir qu'il lui faudrait réformer ce corps. Pourquoi donc avait-il cependant si mal accueilli la tentative du rétablissement de l'Académie française? C'est que les institutions de la vieille royauté lui inspiraient, à lui aussi, quelque défiance; il n'était pas toujours pressé de les voir se substituer à celles de la révolution. « On lui a persuadé, écrivait Morellet à Suard, que le rétablissement de l'Académie en amènerait de plus importants. » Tout en démantelant la révolution peu à peu et avec prudence, il voulait en conserver assez pour servir de fondement à l'édifice du pouvoir nouveau. Tout ce qui fut relevé dans les années de reconstruction qui marquèrent le consulat, il eut soin de le relever très-différent de ce qui avait été autrefois; et les restaurations auxquelles travaillaient les hommes dont l'attachement à l'ancienne monarchie était connu, n'étaient point de celles qu'il prétendait aider. Ajoutons que l'Académie

française, rétablie avec son ancien nom, ses anciennes formes, ses anciens priviléges, et constituée en dehors de l'Institut, c'était la littérature replacée au premier rang et au-dessus des sciences, ce qui n'était pas conforme aux idées du premier consul; c'était surtout la littérature reconnue de nouveau comme une puissance et cherchant peut-être à ressaisir cette direction de l'opinion publique qui, au dix-huitième siècle, l'avait rendue si redoutable. Si un jour on fermait cette école de métaphysique politique qu'on appelait la seconde classe de l'Institut, il ne fallait pas s'exposer à en voir renaître les hardiesses dans une compagnie à qui son histoire offrirait de dangereux précédents, et qui, fière de représenter les lettres dans leur complète unité, aurait toute l'ambition qu'elles peuvent inspirer. Le véritable problème à résoudre était de maintenir l'Institut, d'y conserver le premier rang aux sciences exactes, d'en bannir les sciences politiques et morales, sans les laisser rentrer ailleurs, et d'emprunter à l'ancienne Académie française, sans lui rendre un nom qui la faisait dater du règne des Bourbons, tout ce qu'il y avait de vraiment monarchique dans son institution, une littérature d'apparat et de cour, officiellement placée sous la tutelle du gouvernement, assez rapprochée de lui, assez *protégée* pour devenir une des décorations d'un grand règne. Mais en l'an VIII, l'exécution d'un tel plan était prématurée; et il valait mieux, en attendant, ne pas mettre la main à une réforme incomplète, qui ne pouvait qu'alarmer la révolution et paraître une concession au parti qui cherchait à ramener la France en arrière.

Quoique le premier consul eût, par une déclaration très-prononcée de sa volonté, donné gain de cause à l'Institut contre les prétentions de l'Académie française, le débat ne sembla pas tout à fait fermé. Au commencement de l'an IX, ce même Delisle de Sales qui avait, après le 18 fructidor, protesté contre la proscription de ses collègues, publia un mémoire dans lequel il défendait,

quoique membre de l'Institut, les Académies auxquelles il n'avait pas appartenu. Il y soutenait que la Convention n'avait pas eu le droit de détruire ces compagnies et que le décret de suppression était nul.

Quelques mois plus tard, l'infatigable Morellet tentait, sous la forme d'une question de propriété, un nouveau combat pour l'Académie française. L'Institut avait songé à reprendre le travail du *Dictionnaire*. Une commission avait été nommée ; elle présenta, le 5 floréal an IX, un rapport qui fut lu par Andrieux. « Dans le cours de la révolution, disait le rapport, l'exagération des idées a produit celle des mots... Il est convenable d'imiter le gouvernement qui remet l'ordre dans toutes les parties de l'administration intérieure; et l'Institut doit désormais s'appliquer à mettre de l'ordre dans la langue française. » Conformément aux conclusions du rapport, douze membres, pris dans les trois classes, furent chargés de la composition du *Dictionnaire*. Outre le désir bien légitime de réprimer l'anarchie du langage, on était jaloux sans doute, depuis que l'Académie française avait relevé la tête, de démontrer que l'Institut pouvait suffire aux travaux dont cette compagnie était autrefois chargée. Le vieux Morellet prit la plume, pour réclamer, au nom des académiciens encore vivants, la propriété du *Dictionnaire de l'Académie française*. La Convention, disait-il dans la brochure qu'il fit paraître, avait violé cette propriété. Il soutenait en outre que l'Institut n'était pas constitué comme il le fallait, et ne jouissait pas encore dans l'opinion publique d'un assez haut degré de confiance, pour s'acquitter avec succès de la tâche qu'il voulait entreprendre, et que, dans l'intérêt des lettres, cette tâche devait être reprise par les membres survivants de l'Académie. A chacun son métier. Le mordant railleur avait choisi pour épigraphe de son plaidoyer les vers d'Horace : *Quam scit quisque, libens, censebo, exerceat artem.* Il mettait, je crois, d'autant plus d'ardeur à revendiquer le *Dictionnaire* que ceux qui

s'en emparaient lui arrachaient le dernier moyen par lequel il espérait encore, en attendant mieux, reformer un modeste noyau de sa chère Académie. Peu conséquent avec lui-même, il était revenu à la combinaison que nous l'avons vu repousser. Ce serait faire injure à son noble caractère de penser qu'il se ravisât *propter vitam*. Mais à ses yeux sans doute la question de dignité n'était plus la même qu'au moment où, retirant à l'Académie française une promesse à demi réalisée déjà, on avait offert à ses espérances trompées un dédommagement dérisoire. Quoi qu'il en soit, il avait écrit au ministre de l'intérieur Chaptal, pour lui demander ce qui, proposé par Lucien, avait paru inacceptable, c'est-à-dire la permission d'établir une société littéraire qui travaillerait à un dictionnaire de la langue française, à une grammaire, à une poétique et à une rhétorique. Mais le ministre avait laissé sa lettre sans réponse. Et peut-être bien sa tentative divulguée avait stimulé l'Institut, qui s'était empressé de prévenir une dangereuse concurrence.

C'était ainsi que d'une part se confirmait de plus en plus la résolution du gouvernement de ne point laisser l'Académie française se reconstituer en dehors de l'Institut et avec les seuls éléments de son ancienne organisation, et que d'une autre part la classe de littérature tentait par ses travaux de se rapprocher de sa devancière et de recueillir son héritage. Non-seulement elle voulait reprendre et s'approprier le travail du *Dictionnaire*, on la voyait en même temps remettre en honneur les vieilles traditions de la saine littérature, ce qui était le vrai moyen de rendre aux lettres cette force, cette autorité, sans laquelle on ne pouvait rien établir qui ressemblât à l'Académie française. Pour sujet du prix d'éloquence, elle proposa, le 15 germinal an IX, l'*éloge de Boileau;* et lorsque l'année suivante, dans la séance du 15 messidor, Andrieux fit le rapport sur ce concours, on put y remarquer ces paroles: «On se plaint de la décadence des lettres moins favorisées,

moins cultivées, moins honorées de nos jours que les sciences exactes. Proposer l'*éloge de Boileau* aux littérateurs, c'était rallier une armée ébranlée au nom d'un de ses meilleurs généraux. » Plus l'armée se ralliait, plus il semblait difficile qu'elle ne ressaisît pas bientôt l'unité de représentation qu'elle n'avait pas trouvée dans l'Institut. Le moment approchait où devait se transformer l'œuvre de la Convention. Cette transformation devint surtout inévitable le jour où le régime républicain, qui avait vu naître l'Institut, fut détruit de fait, quoique subsistant encore de nom.

CHAPITRE VII.

L'INSTITUT SOUS LE CONSULAT A VIE ET SOUS L'EMPIRE, SOUS LA PREMIÈRE RESTAURATION, ET PENDANT LES CENT-JOURS. (2e ORGANISATION.)

Arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI, qui réorganise l'Institut. — Le système des *classes* est changé. Suppression de la *classe des sciences morales et politiques*. — La *seconde classe* n'est pas tout à fait l'*Académie française* et n'en porte pas légalement le nom. Elle s'en rapproche beaucoup cependant. — Les élections ne sont plus faites par l'Institut tout entier, mais par chacune des classes. — Un arrêté du 8 pluviôse nomme les membres du nouvel Institut. — La seconde classe se regarde elle-même comme l'héritière légitime de l'ancienne Académie française. — Premier discours de réception prononcé dans la seconde classe. Parny reçu par Garat. — La tradition de l'esprit philosophique se continue dans la seconde classe. — En même temps l'esprit de cour de l'Académie de Louis XIV reparaît dans la nouvelle compagnie. — Réception du cardinal Maury (1807). Il exige qu'on lui donne le titre de *Monseigneur*. Indignation de l'Académie. Le gouvernement intervient. Sicard, chargé de recevoir le cardinal Maury, l'appelle *Monseigneur*. — Discours du cardinal Maury. Singulière adulation. Le discours n'a pas de succès. Mécontentement de l'empereur. — Quelques autres exemples de flatterie académique, donnés par des hommes engagés dans le parti de la Révolution. Harangue de Garat dans une audience de l'empereur. Harangue de Chénier, présentant à l'empereur le *Tableau de la littérature française*. — Conduite indépendante de plusieurs membres de la seconde classe. — L'empereur laisse en général assez de liberté aux élections de la compagnie. — Lemercier est élu le 11 avril 1810. Sentiments républicains de son discours de réception. — Réception d'Esménard la même année. — Les deux nouveaux élus sont présentés à l'empereur ; scène fâcheuse. — Élection de Châteaubriand en 1811. L'empereur ne permet pas que son dis-

cours de réception soit prononcé. — Les *prix décennaux*. Publication dans le *Moniteur* des *rapports du jury* et des *rapports des classes* (1810). Les prix ne sont pas distribués. — L'organisation de l'Institut n'est point changée sous la première Restauration des Bourbons. — Réception de Campenon. Discours de Regnaud de Saint-Jean d'Angély. — Les Cent-jours. Réception d'Aignan. Paroles remarquables de Parseval-Grandmaison.

L'an X (1802) vit, avec le consulat à vie, se rétablir réellement la monarchie. On devait croire le temps venu d'introduire dans le régime des sociétés savantes et littéraires ces modifications que plus haut nous faisions pressentir, c'est-à-dire de retirer à l'Institut tout ce qu'il avait, dans son organisation, de propre à perpétuer la liberté républicaine, et de redemander à l'Académie de Richelieu et de Louis XIV, renfermée dans de sévères limites, toute sa tradition monarchique.

Ce fut le 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803) que parut l'arrêté consulaire qui constituait un nouvel Institut. Le premier consul, peu de temps avant, avait chargé Laplace, Rœderer, Dacier, Vien et un cinquième membre de l'Institut de préparer le plan d'une organisation nouvelle. Cette commission s'arrêta à l'idée du rétablissement des Académies; il y en aurait eu quatre, l'Académie des sciences, l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des beaux-arts. Les trois consuls, Lucien Bonaparte, le ministre de l'intérieur et celui des relations extérieures eussent été mis sur la liste de l'Académie française. Morellet trouvait qu'on introduisait dans la compagnie un bien grand nombre d'hommes en place. A part cette fâcheuse complaisance, qu'il n'avait pu éviter lui-même, quand il avait présenté son projet, le plan de la commission ne le mécontentait pas trop. Seulement il voyait bien qu'il restait à compter avec l'approbation du premier consul, avec ses corrections et ses changements.

Mais quoi! l'homme aux cent yeux (disait-il) *n'a pas fait sa revue*
Jusque-là, pauvre cerf, ne te vante de rien.

Il avait raison d'être modeste dans ses espérances. L'Académie française ne fut point relevée, sous son ancien nom du moins, par l'arrêté du 3 pluviôse. L'Institut continua à être divisé en classes ; mais tout le système de ces classes fut bouleversé, et le nombre en fut changé. Il y en eut quatre au lieu de trois. *Les sciences physiques et mathématiques* restèrent dans la première ; on plaça dans la seconde *la langue et la littérature française ;* dans la troisième *l'histoire et la littérature ancienne ;* dans la quatrième *les beaux-arts.* La classe des *sciences morales et politiques* disparut. « Le premier consul, dit M. Thiers[1], la fit rentrer dans celle qui était vouée aux belles-lettres, disant que leur objet était commun, que la philosophie, la politique, la morale étaient le fond de toute littérature, que l'art d'écrire n'en était que la forme ; que des écrivains qui ne seraient pas penseurs et des penseurs qui ne seraient pas écrivains ne seraient ni l'un ni l'autre. » Mais la réunion, qui eût été la conséquence naturelle de ce raisonnement, s'opérait-elle en réalité ? Qui pourrait le prétendre ? On déclarait aux sciences morales et politiques qu'elles ne devaient pas marcher seules ; et l'on avertissait d'un autre côté la littérature de ne pas recevoir ces étrangères. L'article 3 de l'arrêté portait que la seconde classe était par ticulièrement chargée de la confection du *Dictionnaire de la langue française,* et qu'elle ferait, *sous le rapport de la langue,* l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de *sciences.* Par ce mot de *sciences* fallait-il entendre particulièrement celles qui avaient été l'objet des travaux de l'ancienne seconde classe ? Si c'est d'abord le sens qui se présente, et s'il est vrai que, pour former la classe de langue et de littérature française, on y fit entrer beaucoup de membres de la classe dissoute ; cependant *les sciences morales et politiques* ne sont expressément nommées par l'arrêté que dans l'article 4, qui cons-

[1] *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, t. IV, p. 217.

titue *la classe d'histoire et de littérature ancienne*. C'était là que devaient être étudiées ces sciences, *dans leur rapport avec l'histoire*[1]. Les mémoires envoyés aux concours des sciences morales, et qui ne purent avoir pour juges ceux qui avaient proposé les sujets, furent soumis à l'examen non pas de la classe de littérature française, mais de la classe d'histoire, que l'on avait d'ailleurs composée aussi en grande partie des débris de l'ancienne seconde classe. Au surplus, quand on devrait comprendre que l'arrêté du 3 pluviôse avait placé les œuvres de philosophie et de politique dans la compétence de la nouvelle seconde classe, la clause restrictive : *sous le rapport de la langue*, déterminait du moins très-nettement la pensée du législateur. L'Académie française avait été établie, il est vrai, par son fondateur, pour fixer et perfectionner la langue. Toutefois Richelieu avait voulu, ce semble, bien plutôt marquer le but, qui semblait alors le plus utile, qu'opposer aux développements de la puissance des lettres une barrière infranchissable. En tout cas, par la force des choses, l'institution s'était élargie avec le temps, pendant le dix-huitième siècle surtout ; et un long usage avait consacré une interprétation moins étroite de sa loi primitive.

La seconde classe n'était donc pas tout à fait l'Académie française. Deux choses lui manquaient pour cela : le nom d'abord, qui lui eût rendu l'éclat et les droits de la tradition ; puis cet espace plus vaste et plus libre, ouvert aux lettres dans le siècle précédent. Cependant l'Institut, dans cette seconde organisation, s'était beaucoup rap-

[1] Cette clause restrictive paraît d'abord beaucoup moins gênante que celle qui était imposée à la classe de langue et de littérature françaises. Mais le sens en fut déterminé par l'article 11 du règlement de la classe d'histoire et de littérature ancienne : « Ceux des membres de cette classe qui s'occuperont des recherches relatives à ces sciences, éviteront dans leurs mémoires toutes les discussions historiques, religieuses ou politiques, qui, par leur objet ou par la proximité des temps, pourraient altérer l'harmonie qui doit régner entre les membres de la classe. »

proché des anciennes Académies, par les formes surtout, par la constitution extérieure. Les secrétaires perpétuels furent rétablis. Seulement leur nomination fut soumise à l'approbation du premier consul. La seconde classe retrouva son nombre de *quarante* membres. On rendit à chacune des classes le droit de nommer aux places vacantes dans son sein; ce qui était bien préférable à l'élection faite par l'Institut tout entier. On avait vu, l'année précédente, Fontanes présenté en première ligne par la classe de littérature, et rejeté au dernier rang par le scrutin général; tandis que le dernier des trois candidats, Dansse de Villoison, avait réuni le plus de suffrages et avait été élu. Il était juste que chacun redevînt maître chez soi. L'unité de l'Institut n'avait cependant pas été rompue. Si chacune des classes avait sa séance publique annuelle, les trois autres classes y étaient convoquées. En outre les membres des quatre classes avaient le droit réciproque d'assister aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures. Ils devaient quatre fois par an se réunir en corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux. La seconde classe pouvait élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes; et celles-ci avaient dans leur règlement une disposition analogue.

Un arrêté du gouvernement, en date du 8 pluviôse, nomma les membres du nouvel Institut. L'élection, ce qui était sans exemple, n'eut aucune part à cette première formation. Il s'introduisait ainsi un fâcheux principe; et l'on sentait bien que le vent ne soufflait pas du côté de la liberté. Les choix se firent du reste avec un respect impartial des droits acquis, et ne furent pas arbitraires : ils ne faisaient guère que confirmer les anciennes élections, en mêlant celles des différentes époques, des différents régimes. On vit reparaître dans la classe de littérature les noms des académiciens Suard, Morellet, Target, Boufflers, Ducis, Delille, d'Aguesseau, Boisgelin, Bissy, Ro-

quelaure, Saint-Lambert, la Harpe ; il ne manquait que Maury, qui n'était point rentré en France, Gaillard et Choiseul-Gouffier, qui furent placés dans la troisième classe. Aux survivants de l'Académie française on joignit les membres des sections de grammaire et de poésie de l'ancienne troisième classe, Andrieux, Sicard, Domergue, Villar, François de Neufchâteau, Cailhava, Chénier, Lebrun, Collin d'Harleville, Legouvé, Arnault, Fontanes qui reprenait sa place. Puis venaient onze membres de la classe supprimée des sciences morales : Bernardin de Saint-Pierre, Volney, Cabanis, Naigeon, Bigot-Préameneu, Merlin, Cambacérès, Garat, Lacuée, Sieyès et Rœderer. Pour compléter les quarante, on choisit, en dehors de l'Institut, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Devaines, Ségur, Portalis, enfin Lucien Bonaparte, qui avait toujours dû entrer dans cette classe, depuis qu'on cherchait à l'organiser. Cette année 1803 devait voir trois Bonaparte à l'Institut. Joseph Bonaparte allait être élu bientôt (25 germinal an XI) dans la classe de littérature et d'histoire ancienne ; et le premier consul continua de faire partie de la première classe. Il ne retira point son nom à l'Institut, même lorsqu'il eut pris la couronne. Seulement ce nom, qui n'était plus fait pour l'égalité, ne fut plus inscrit à son rang, dans sa section, mais en tête des listes de l'Institut, et hors ligne. Le nom de *Sa Majesté le roi de Naples*, au contraire, conserva, dans la troisième classe, le rang que lui assignait la date de son élection.

Le rétablissement incomplet de l'Académie française, très-suffisant pour mécontenter les partisans de l'Institut, ne donnait pas d'un autre côté satisfaction entière aux anciens académiciens. Quelques-uns d'entre eux témoignèrent même une grande répugnance à se laisser agréger au nouveau corps. Gaillard, par exemple, résista. Nous venons de voir qu'il consentit seulement à entrer dans la troisième classe ; et ce ne fut pas sans difficulté. La Harpe qui, l'année précédente, avait été exilé de Paris

par l'ordre du premier consul, et y était rentré depuis peu, n'était point dans de meilleures dispositions. Les ouvertures qu'on lui avait faites dans les premiers jours de pluviôse, avaient été mal accueillies par lui. Gravement malade dès lors et n'ayant plus que peu de jours à vivre, il céda enfin aux importunités, et l'on put inscrire son nom sur la liste de cette seconde classe, où il ne devait point siéger, étant mort le 11 février 1803 (22 pluviôse).

Ceux des anciens membres de l'Académie française dont on n'eut point la même peine à arracher le consentement, faisaient du moins tous leurs efforts pour qu'on se rapprochât autant que possible des formes de leur chère compagnie, et qu'on s'éloignât au contraire de celles de l'Institut. Suard, répondant à l'appel que Morellet faisait à ses anciens collègues et protestant qu'il ne saurait jamais refuser de venir s'asseoir auprès de lui, ajoutait : « Mais, au nom de Dieu, point de serments, point de fonctionnaires qu'on puisse, à commandement, faire assister à des cérémonies publiques qui ne seraient pas de leur goût ; surtout (et ceci me paraît de la plus haute importance) point de compte à rendre de nos travaux au gouvernement. Nous n'en rendions aucun ni au roi ni aux ministres ; et ce qui me fait surtout regarder l'Institut comme un troupeau d'esclaves, c'est qu'ils se sont soumis à rendre compte de leurs travaux à des gens nécessairement plus ignorants qu'eux, et peu capables d'en juger, qui croyaient seulement qu'on avait bien travaillé et bien mérité son salaire, quand ils voyaient bien de la besogne faite : *las ! que cela foisonne*[1] *!* » Il disait dans cette même lettre : « La vraie république, la république vraiment libre, telle qu'elle peut exister en France, c'était l'Académie française. »

Cette grande estime pour l'ancienne Académie, cette ambition d'en ressaisir les traditions, prévalut tout d'abord

[1] *Portef. d'un Académ.* Revue contemporaine du 30 juin 1856.

dans la classe de littérature, et y fut à peu près générale, quoique, dans la formation du nouveau corps, les débris de la célèbre compagnie ne fussent pas entrés tout à fait pour un tiers.

Quelles que fussent ses diverses origines et sa constitution nouvelle, la classe tint à honneur, dès le commencement, de se rattacher le plus qu'il lui fut possible aux souvenirs de l'Académie française, et d'en être regardée comme la continuation, comme la postérité légitime. Le gouvernement lui-même, connaissant bien cette disposition, ne semblait pas vouloir la trop contrarier. Fontanes, qui était alors, si je ne me trompe, attaché à l'administration de l'intérieur, et devait connaître la pensée du ministre, écrivait à Suard, dès le 18 pluviôse (7 février 1803) : « Je crois que les vues du gouvernement sont conformes aux vôtres. Je puis vous dire entre nous qu'on verra sans peine les quatre classes reprendre le titre des *Quatre Académies*. On pense aussi que l'usage des discours de réception doit être rétabli [1]. » Et en effet, un mois après, lorsque la seconde classe fit son règlement (18 ventôse), par un des articles elle rétablit l'antique usage des discours de réception, où « le récipiendaire, était-il dit, ferait l'éloge de son prédécesseur, et traiterait quelque sujet littéraire. » Ce n'était là, si l'on veut, que le cérémonial de l'ancienne Académie ; et quant à l'esprit de l'institution, quant aux droits si étendus qu'elle avait autrefois possédés dans le domaine de la pensée, ils pouvaient paraître sacrifiés par cet engagement de ne traiter que des *sujets littéraires*. Néanmoins, reprendre ses formes extérieures, puisqu'on ne pouvait alors obtenir plus, c'était déjà pour la compagnie reconquérir un titre qui pouvait avec le temps conduire à la revendication du reste de l'héritage. Soit que la classe de langue et de littérature eût de cela une conscience plus ou moins claire, soit qu'elle fût simplement

[1] *Portef. d'un Académ.* Revue contemporaine du 15 juillet 1856.

jalouse de se donner une ancienne et noble origine, elle affecta constamment de ne point se distinguer de l'Académie française, de se confondre avec elle par une aussi parfaite identité que si on lui en eût rendu le nom. Il n'y eut point d'incertitude à ce sujet dans le langage de ses orateurs. Dès la seconde de ses réceptions, celle de Lacretelle aîné, qui eut lieu le 15 ventôse an XIII (5 mars 1805) : « Honneur, disait le récipiendaire, au régénérateur des Académies! *L'Académie française est reconstituée* pour la discussion de toutes les productions littéraires. » Un peu plus loin il appelait l'empereur Napoléon *le second fondateur* de l'Académie. « La République, ajoutait-il, encore égarée par la Révolution, en créant l'Institut, en avait fait une sorte de proscription contre les Académies. Il a fait cesser, dès qu'il l'a pu, cette violation des droits acquis, cette ingratitude publique... L'Institut avait répudié les solennités d'aujourd'hui, *le retour de l'Académie française* les rend à l'Institut. » Morellet, président de la classe, chargé de répondre au récipiendaire, aurait manqué moins que tout autre à proclamer une filiation glorieuse qu'il avait singulièrement à cœur : « Cette compagnie, dit-il, ne se sépare point de celle qu'elle remplace et dont elle avoue les jugements. » Dans cette même séance publique, il constata encore autrement la similitude, la solidarité des deux institutions. Il lut le récit de cette journée, si honorable pour lui, où il avait sauvé les titres de l'Académie française. « En les conservant, dit-il, nous avons conservé notre généalogie littéraire. » Il y eut certainement à cette prétention de la seconde classe un assentiment au moins tacite du pouvoir ; la lettre de Fontanes à Suard, que nous avons citée, en est une preuve. Et s'il en eût été autrement, aurait-on pu continuer à tenir le même langage ? L'année suivante François de Neufchâteau, recevant Dureau de la Malle, fit, en remontant jusqu'à Méziriac, c'est-à-dire jusqu'à la première origine, l'histoire du fauteuil auquel était appelé le récipiendaire ; et il

dit en propres termes : « L'Académie française existe; le temple du goût est rouvert. » Maury en 1807 ne s'exprima pas autrement : *L'Académie française avait*, selon lui, *recouvré l'antique héritage de son immortalité.* Il fit dans sa harangue l'éloge de l'abbé de Radonvilliers, bien qu'il ne lui succédât point ; mais il croyait devoir cet hommage à sa mémoire, parce qu'il était le premier des académiciens morts sans avoir été remplacés, et par conséquent sans avoir été loués devant la compagnie. Plusieurs discours, prononcés dans la seconde classe, avaient déjà consacré l'usage de payer ce tribut au souvenir de ceux que l'Académie française avait perdus pendant l'interrègne. Le 13 thermidor an XIII (31 juillet 1805), Morellet avait lu un éloge du dernier secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie, de son ami et allié Marmontel. Dans la même séance, Boufflers, s'acquittant aussi d'une dette de famille, rendit un semblable hommage à son oncle le maréchal de Beauvau. Le 13 août 1806, il prononça l'éloge de l'abbé Barthélemy. Au commencement de cette même année, le 2 janvier, Portalis s'était chargé de celui de l'avocat général Séguier. Le duc de Nivernais eut pour panégyriste François de Neufchâteau, dans la séance du 26 mai 1807.

S'il était nécessaire de pousser plus loin la preuve du soin constant que prirent les quarante de la seconde classe de renouer la tradition, nous trouverions encore en novembre 1807 un discours de Bernardin de Saint-Pierre, dans lequel il porte la parole, comme *président de l'Académie française* (ce sont ses expressions). Et parmi les glorieuses actions de Napoléon il compte *le rétablissement de l'Académie française*. Esménard disait de même à la fin de 1810 : « L'Académie française, quelque temps ensevelie sous les ruines du trône, s'est ranimée à la voix du héros, devant qui toutes les ruines ont disparu. » Il croyait nécessaire, il est vrai, d'ajouter que « désormais attachée par des rapports intimes aux Académies qu'elle

avait vues naître, elle formait avec elles une institution plus imposante et plus utile; mais, disait-il, c'est en conservant ses formes, ses usages, son but particulier. »

Après tout, ce sera toujours, dans l'histoire de l'Académie française, une époque singulière, équivoque, d'un caractère indécis, que celle où cette compagnie affirmait par des protestations si répétées sa résurrection, allait chercher dans le passé la mémoire d'anciens confrères pour leur payer un tribut de louanges, poussait le respect fidèle de la tradition jusqu'à recommencer dans ses harangues l'éloge de Richelieu [1], et où cependant, au lieu du nom illustre qu'elle tenait de son grand fondateur, et qu'elle avait porté pendant un siècle et demi, il ne lui restait plus, officiellement du moins, qu'un numéro d'ordre parmi les classes de l'Institut. Le nom est bien quelque chose pourtant dans le patrimoine. Celui que la seconde classe s'attribuait, elle semblait le porter moins en vertu d'un droit reconnu que d'une simple tolérance. Mais laissons le nom de côté; prenons la classe de langue et de littérature pour ce qu'elle aimait à se dire elle-même, pour l'Académie française renouvelée; et cherchons quelques-uns des faits qui peuvent aider à la comparer pendant cette période, comprise entre 1803 et 1816, avec ce qu'elle avait été autrefois, avec ce qu'elle fut depuis.

Si dans cette Académie de l'Empire on ne trouve rien d'égal à quelques-unes des gloires éclatantes que les deux siècles précédents avaient vues briller au Louvre, si le mouvement littéraire de cette époque fut un peu lent, un peu froid; gardons-nous cependant d'injustes dédains, et ne regardons pas comme indigne de sa devancière une compagnie où siégèrent Delille, Ducis, Fontanes, Andrieux, Chénier, Parny, Lebrun, Lemercier, Bernardin

[1] Voir le discours de réception de Lemercier, 5 septembre 1810.

de Saint-Pierre, sans compter les esprits distingués qui y représentaient plus particulièrement les idées philosophiques du dernier siècle, comme Volney, Sieyès, Tracy, Cabanis; et nous n'avons pas nommé tous ceux qui mériteraient de l'être. Mais une Académie n'est pas seulement un temple de mémoire, un livre d'or de la littérature. Il faut qu'elle soit une institution vivante, que les forces intellectuelles de son temps s'y manifestent et s'y déploient librement. L'Académie de l'Empire n'eut point un caractère assez prononcé, une vie assez énergique. A la vérité, les esprits indépendants y étaient en grand nombre. Nous avons vu qu'en la formant, l'autorité consulaire, si elle n'avait pas respecté le principe de la libre élection autant qu'elle aurait dû le faire, même pour un nouvel établissement, n'avait été du moins, dans ses choix, ni exclusive ni défiante. La seconde classe, telle qu'elle avait été composée, était, par les personnes, une représentation très-fidèle de l'esprit littéraire de cette époque. Mais la règle de conduite du gouvernement était de ne repousser nulle part les personnes, à la condition qu'on ne laisserait point avec elles passer les choses. L'esprit de liberté se trouva donc à l'Académie dans les individus, non dans le régime de l'institution. Garat, dans ses mémoires sur la vie de Suard, voulant défendre le secrétaire perpétuel du soupçon d'avoir applaudi à la suppression de la classe des sciences morales et politiques, raconte qu'il dit en ce temps : « On a beau les exclure de l'Institut comme corps de sciences, elles y entreront, comme autrefois à l'Académie française, lorsque nos élections en ouvriront les portes aux véritables gens de lettres. » Ce mot me surprend. En fait de véritables gens de lettres, Suard pouvait-il espérer, désirer mieux, que les confrères qui lui avaient été donnés? Les élections n'avaient point à faire rentrer à l'Institut les philosophes; ils n'en étaient pas sortis. On n'avait exclu que la philosophie. Ainsi il eût été chimérique de compter sur les choix à venir pour

donner à l'Institut la liberté qu'il n'avait pas; c'était sa constitution même qui la lui refusait; c'était elle qui défendait à l'Académie de s'occuper des sciences morales et politiques autrement que *sous le rapport de la langue*. Les hommes du premier Institut avaient senti vivement tout ce qu'ils venaient de perdre, tout ce qui leur était arraché; ils avaient osé dire encore dans *la Décade philosophique* de l'an XI : « Quelques-uns des changements qu'a subis l'Institut ne sont pas avantageux aux progrès des lumières [1]. »

Contenue par une loi sévère, ramenée à l'esprit de cour par les institutions et les mœurs d'une monarchie absolue, et d'un autre côté tenant toujours au dix-huitième siècle et le continuant par le fond des idées et des opinions, la classe de langue et de littérature française a, dans son caractère et dans son histoire, des traits de ressemblance avec l'Académie de Louis XIV, elle en a d'autres qui rappellent l'Académie de Voltaire et de d'Alembert.

Il en résulte une physionomie qui manque un peu d'ensemble. Cependant, malgré ce défaut d'harmonie, qui peut choquer à bon droit, cette partie de l'histoire académique laisse voir encore, à des marques assurées, que jamais la liberté n'est complétement absente des lettres. Et véritablement si l'on veut chercher les hommes qui n'aient pas à ce moment fléchi le genou, n'est-ce pas là plus qu'ailleurs qu'on les trouvera, dans cette compagnie où l'on peut montrer les Lemercier, les Ducis, et plusieurs autres encore, qui, moins intraitables peut-être dans leur fierté, ont su pourtant faire preuve aussi, dans l'occasion, d'une honnête indépendance?

Les quarante premiers membres de la classe ayant été nommés par le gouvernement, la compagnie fut privée de leurs discours de remerciement; lacune regrettable dans les monuments de son éloquence. La première ha-

[1] Dans un article sur la séance publique du 1er messidor.

rangue de réception fut celle de Parny, admis le 6 nivôse an XII (27 décembre 1803). C'était commencer par un nom dont la valeur littéraire n'était pas contestable, mais qui pouvait soulever d'autres objections, et devant lequel l'ancien Institut avait plusieurs fois reculé. Parny, qui succédait à Devaines, n'était pas le premier élu, depuis la création de la nouvelle classe. Mais Lacretelle, nommé avant lui à la place de la Harpe, ne fut reçu que plus tard ; et le secrétaire général des consuls, Maret, qui remplaçait Saint-Lambert, avait été par un privilége très-monarchique, dispensé, comme autrefois Colbert et d'Argenson, du discours de réception. Parny fut donc le premier qui eut à remercier l'Académie. Dans sa harangue, que la faiblesse de sa voix ne lui permit pas de prononcer, et qui fut lue par Regnaud de Saint-Jean d'Angély, on put remarquer un respect très-fidèle des anciens usages. La tradition y reparaissait tout entière, y compris l'éloge du maître, « du génie guerrier et pacificateur qui présidait aux destinées de la France. » La réponse avait été confiée à Garat ; elle est caractéristique des passions et de l'esprit de ce temps. L'ancien membre de la classe des sciences morales n'était sans doute pas fâché de connaître, par expérience, jusqu'à quel point la philosophie, récemment frappée par la transformation de l'Institut, pouvait encore, dans les nouvelles classes, user de quelques-unes de ses libertés. Il ne pouvait plus être question des libertés politiques ; on s'était résigné à les voir disparaître ; mais on croyait défendre encore la Révolution sur un terrain moins sévèrement interdit, en combattant la réaction religieuse encouragée par le concordat. Il est triste, il faut bien l'avouer, de voir les derniers efforts d'une liberté défaillante, d'une philosophie dépouillée de ses droits, se manifester par l'apologie d'un livre qu'aujourd'hui l'on n'ose plus citer. Ce livre, qui avait déjà fait refuser une faveur à Parny par le premier consul, faillit attirer au choix de la seconde classe un refus de sanction.

Les pressantes sollicitations de Regnaud de Saint-Jean d'Angély ne vainquirent pas sans peine les répugnances du premier consul. Quoique difficilement arrachée, la tolérance du gouvernement parut à Garat une victoire dont il était utile de triompher publiquement. Il rappela donc que *les Lettres persanes* avaient failli arrêter Montesquieu aux portes de l'Académie française, cita quelques faits analogues, puis ajouta : « Ces exemples sont bien connus, et j'aurais beau m'en taire, je ne ferais oublier à personne que votre *Guerre des dieux* en a augmenté le nombre. » Après cette entrée en matière, où étaient bien constatées les difficultés qu'avait souffertes l'élection, l'orateur déclara que le silence devenu plus profond dans l'assemblée à ce seul mot de *Guerre des dieux* ne lui semblait gênant ni pour lui-même ni pour le récipiendaire. « Qu'il a dû vous en coûter, poursuivit-il, pour affliger ces âmes innocentes et craintives, qui ne trouvant rien d'assez pur sur la terre pour leurs affections, les ont toutes élevées vers le ciel... Ils sont d'une autre trempe, les esprits qui vous ont applaudi, qui vous ont justifié même d'avoir appelé le charme des passions naturelles et leurs séductions au secours de ce qu'ils croient être la vérité. » Quelque étranges que soient de telles paroles, elles laisseraient une moins déplorable impression, si l'on était en présence d'une de ces luttes franches et violentes des temps de liberté. Mais ici, la hardiesse philosophique de Garat n'avait pas tout à fait ce caractère ; elle se bornait à solliciter la neutralité du maître, à flatter sa politique d'équilibre. Ils étaient nombreux alors ceux qui espéraient bien ne pas trop contrarier ses desseins, en réclamant pour des convictions ennemies une protection égale, que paierait une égale soumission. Garat, après avoir au portrait du chrétien opposé celui du philosophe, essaya de montrer que tous deux pouvaient se rapprocher plus facilement qu'on ne croyait. « L'un et l'autre, disait-il, peuvent lever des regards reconnaissants vers ce gouvernement dont le génie, éclairé

par les fatales expériences de tous les siècles, a si bien compris qu'il doit protéger non une religion, une philosophie, mais tout un peuple ; qui a si bien senti que les générations présentes exigent de lui, pour les opinions sur lesquelles les mœurs de la nation se sont appuyées, le même respect que pour l'ordre public et pour la vertu même ; mais que l'avenir, envers lequel il a aussi des devoirs, attend de lui qu'il encouragera l'essor de toutes les pensées par cette indépendance, qui, pour tout découvrir, a besoin du droit de tout dire. » Malgré toute la finesse que Garat croyait peut-être avoir mise à deviner et à expliquer la politique du premier consul, malgré les précautions insinuantes et flatteuses avec lesquelles il essayait de mettre la liberté de penser sous la protection de cette politique, je doute qu'il se soit rendu par ce discours très-agréable à l'homme qui ne voulait plus entendre remuer toutes ces querelles. Il n'est pas probable que Napoléon ait goûté ce jour-là, beaucoup plus qu'il ne faisait d'ordinaire, l'éloquence de l'*idéologue*.

Heureusement l'esprit philosophique, dont l'Académie était obligée de ne point laisser périr l'héritage, y fut défendu plus dignement en d'autres occasions. Malgré les étroites limites où elle était enfermée, elle fit entendre plus d'une fois un langage qui rappelait des temps plus libres, et semblait rouvrir aux lettres un horizon plus large. Elle proposa, en l'an XIII (1805), un sujet d'éloquence dont le choix ne manquait pas de signification et de hardiesse, et prouvait bien qu'elle n'entendait pas être devenue *l'Académie des mots*. Ce sujet était *le Tableau littéraire de la France au dix-huitième siècle*. Quelque réserve qu'on demandât aux concurrents, une telle question les invitait à une étude faite assurément pour maintenir les esprits dans la voie des sérieux travaux. Morellet fut chargé de bien faire comprendre la pensée de la classe. On ne pouvait avoir un plus digne interprète. Fidèle à la liberté philosophique, comme il avait été, à travers les plus

dures épreuves, fidèle à l'Académie, il avertit les concurrents que l'intention de leurs juges n'était pas de livrer le dix-huitième siècle au dénigrement des passions hostiles, mais qu'il fallait le juger au moins avec calme et décence. « L'Académie, dit-il, ne se dissimule pas qu'en donnant ce sujet, elle ouvre une large porte à un genre de déclamations qui se sont élevées depuis quelque temps contre le dix-huitième siècle... En cherchant la vérité, sans laquelle il n'est point de véritable éloquence, l'Académie ne craint pas ces écrits mensongers, dictés par l'esprit de parti en haine de la raison. »

Quelques mois après, dans la séance publique du 12 thermidor an XIII, le vieil athlète combattait encore pour la cause qu'il avait autrefois servie sous les regards de Voltaire, et qu'il n'avait pas désertée, lorsque tant d'autres la reniaient. *L'éloge de Marmontel* lui donna une occasion de louer les philosophes, dont l'auteur de *Bélisaire* avait été le collaborateur dans *l'Encyclopédie*. Il mit, dans cette défense de ses anciens amis et des opinions de sa vie entière, le feu, l'énergie, le talent de ses jeunes années. Quelques-uns furent scandalisés de ce hardi témoignage ; mais la grande majorité de l'auditoire l'approuva, et accueillit le discours avec de grands applaudissements.

C'était ainsi qu'au milieu d'un temps fatigué et soumis, un écho du siècle littéraire le plus agité et le plus libre se prolongeait dans l'Académie française ; et il se fit entendre encore au delà de ces premiers temps de l'Empire et de cette année 1805. On se plut alors, il est vrai, à dire que le discours de Morellet ressemblait *à l'oraison funèbre* ou plutôt *aux derniers soupirs de la philosophie*. Mais elle restait plus vivante dans bien des esprits que certaines personnes ne paraissaient le croire. Dans plusieurs de ses séances particulières des années suivantes, la seconde classe entendit Chénier lire des pages de son *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle*, où il défendait lui aussi avec beaucoup d'ardeur la mémoire du siècle phi-

losophique. Le rapport qu'il rédigea, au nom et avec l'approbation de la classe, sur le douzième grand prix de littérature, est en maint passage animé du même esprit. En 1808 on reçoit, à la place de Cabanis, Destutt de Tracy; et les noms qui retentissent dans son discours sont ceux des plus audacieux philosophes du dix-huitième siècle, les noms de d'Alembert, de d'Holbach, de Diderot. Il semble évoquer la liberté académique, en louant Thomas, la liberté républicaine, en louant Franklin. Il interprète sa propre élection, comme un hommage rendu par l'Académie à des études qui ne passaient pas alors pour être fort en faveur. « Sans doute, dit-il, vous avez pensé que ces recherches qui ont pour but de découvrir l'origine et la génération de nos idées méritaient d'être encouragées par un suffrage aussi imposant que le vôtre. » Ségur lui répond, moins en grand maître des cérémonies de l'Empire, qu'en homme qui se souvient du salon de d'Alembert, où, comme toute la jeune noblesse d'alors, il a entendu les philosophes : « On voudra toujours chercher à connaître l'origine de nos idées... ; et malgré le doute et l'ironie, tout être qui aura des idées s'occupera malgré lui d'idéologie. » Avançons jusque vers la fin de 1810 : Lemercier, dans son discours de réception, rend également un éclatant hommage à cet âge qui avait porté si loin l'indépendance de l'esprit, et il le fait avec moins de préventions de secte, et avec un accent plus marqué, une intention plus hardie de liberté politique. « Héritiers des travaux du dix-huitième siècle, dit-il en désignant quelques-uns des confrères qui l'entourent, ils ont continué d'ouvrir les routes tracées par Voltaire, Buffon et Montesquieu, chefs de la vraie philosophie, triumvirat de l'esprit qui gouverna si dignement *l'impérissable république* des lettres ; libres génies dont les maximes fortifièrent dans toutes les âmes françaises et préparèrent le développement formidable des forces d'une nation *que ses guerres n'ont pas détournée des arts de la paix.* »

Mais par un étrange contraste, qui devait se rencontrer dans un temps où le dix-huitième siècle et la révolution avaient laissé leur trace ineffaçable dans les esprits, tandis que la forme politique et la constitution extérieure de la société avaient été refaites aussi monarchiques qu'au temps même de Louis XIV; cette même Académie, au milieu de laquelle, en de certains jours, Voltaire et d'Alembert auraient pu tout à coup reparaître sans la croire changée, parla aussi quelquefois un langage qu'eussent reconnu les académiciens courtisans du grand roi. Suivant l'ancien cérémonial académique, l'éloge du souverain, nous l'avons vu déjà, était redevenu comme une partie obligée de toutes les harangues; et l'on s'y éloignait beaucoup de la tradition des dernières années de la royauté, où cet hommage, consacré par la coutume, était rendu avec une réserve digne et libre, souvent même un peu froide, et quelquefois, aux approches de la révolution, presque altière et prenant la forme d'une leçon. Il n'était pas à regretter sans doute qu'on n'allât plus jusque-là. Mais rétrograder jusqu'à l'adulation était un autre excès plus fâcheux encore. On peut beaucoup moins le pardonner à une génération révolutionnaire qu'à la société du dix-septième siècle, qui du moins ne se donnait pas de démenti. Dès le commencement de l'Empire, les discours académiques mettaient le nouveau maître au-dessus d'Alexandre, de César et de Charlemagne [1] : louanges qu'il est toujours mieux d'épargner aux vivants, aux puissants, même si elles doivent être un jour confirmées par l'histoire. Les hyperboles de l'enthousiasme ne firent que grandir. Dans la séance du 11 floréal an XIII, François de Neufchâteau proclamait l'apothéose du *nouvel Auguste :* « A qui devons-nous, disait-il dans sa réponse à Dureau de la Malle, à qui devons-nous ces fêtes littéraires ? *Quel dieu nous a fait ces loisirs?* » Bernardin de Saint-Pierre, trouva des

[1] Discours de réception de Lacretelle aîné, 15 nivôse an XIII.

accents plus poétiques encore [1] pour exalter le héros que trois récipiendaires, auxquels il répondait à la fois, avaient déjà suffisamment loué. La fin de son discours fut un hymne, dont nous citerons seulement quelques *strophes*. « Enfin le ciel nous envoya un libérateur. Ainsi l'aigle s'avance au milieu des orages ; en vain les autans le repoussent et font reployer ses ailes ; il accroît sa force de leur furie, et s'élevant au haut des airs, il s'avance dans l'axe de la tempête, à la faveur même des vents contraires. Tel apparut aux regards de l'Europe conjurée cet homme dont la vertu s'accroît par les obstacles, *ce héros philosophe organisé pour l'empire.* » La puissance impériale était évidemment une *harmonie de la nature.* « O toi qui projettes en sage, et qui exécutes en héros, sois l'amour des humains!... Toutes les classes de l'Institut te célébreront à l'envi ; la géographie décrira les régions que tu as parcourues ; l'histoire célébrera tes conquêtes... Les arts diront les monuments que tu as élevés à Apollon, à Minerve, au redoutable Dieu de la guerre... etc., etc. » Cette éclatante poésie ne fut pas accueillie par les auditeurs avec une grande admiration, si nous en croyons un critique ordinairement bien informé [2]. Le public, qui, suivant la même autorité, devait appartenir au faubourg Saint-Germain, réserva ses plus vifs applaudissements pour Raynouard, lorsque rappelant le souvenir d'un poëte, puni de mort pour ses allusions politiques, il s'écria : *Tibère régnait !*

Ce *mauvais esprit* avait déjà eu récemment une autre occasion de se manifester. Et cette fois les coupables paraissent avoir été assez nombreux : il s'en trouva beaucoup hors de l'enceinte de l'assemblée académique. Il est vrai que l'adulation avait été plus loin que jamais, et se trouvait accompagnée de circonstances qui ne disposaient pas à un jugement indulgent. Ce scandale de la flatterie la plus

[1] Dans sa réponse à MM. Laujon, Raynouard et Picard, succédant à Portalis, Lebrun et Dureau de la Malle (24 novembre 1807).

[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. Art. *Bernardin de Saint-Pierre.*

outrée avait été donné par le discours de réception du cardinal Maury. Le prélat avait laissé loin derrière lui les orateurs les plus enthousiastes, et fait revivre les plus lyriques transports, les expressions presque sacriléges de la vieille idolâtrie monarchique. Toutes les hyperboles de la louange s'étalèrent dans les six dernières pages de son interminable harangue. Passons-lui « tous les événements empreints du sceau de cette Providence qui, par tant de prodiges, montra à la terre le héros appelé du fond des conseils éternels à devenir l'instrument de ses desseins et l'exécuteur de ses décrets. » On peut soutenir que ce langage est chrétien, et ne fait que sanctifier la puissance, la victoire et la fortune. Mais les déifier est moins permis, surtout à un prince de l'Église. Je crains qu'il n'y ait quelque chose de plus qu'un manque de bon goût à dire d'un simple mortel : « C'est le cri soudain et unanime de l'admiration universelle qu'il y a dans l'ensemble de cette étonnante destinée *je ne sais quoi de plus grand que nature, quelque chose qui ne peut appartenir au temps, et qui n'est ni incertain, ni inconstant, ni divers comme lui.* » Et un peu plus loin : « Je ne prétends pas pénétrer dans *le sanctuaire inaccessible* de son génie. » N'y a-t-il pas là un coupable abus de la langue de la religion ? N'est-ce point placer sur l'autel un Dieu terrestre et adorer la gloire humaine ? Il est certain que Maury n'eut qu'à moitié, dans cette circonstance, le mérite qu'à sa première réception, en 1785, lui avait reconnu le duc de Nivernais, celui « de savoir parler des princes sans adulation et sans témérité. »

Ce jour-là cependant l'orateur, au lieu de donner au public sujet de rire et de s'indigner, aurait dû songer qu'il avait beaucoup à se faire pardonner. A part toutes ces flatteries, la réception du célèbre prélat fit scandale. Nous devons la raconter avec quelque détail.

C'était déjà un fait assez étrange, et sans précédent alors, que cette seconde élection, ce second discours de remer-

ciement, qui ne semblait pas tenir compte de la première réception, de celle de 1785. Dans une compagnie qui prétendait continuer l'ancienne, c'était peut-être une contradiction : on semblait reconnaître qu'on ne datait que de 1803. Il y avait, dans cette situation ambiguë de l'Académie, comme un mystère qui ne déplaisait sans doute pas au pouvoir, charmé qu'on fût à la fois ancien et nouveau, et qu'on ne se rattachât au passé que jusqu'à un certain point. Cette singularité ne fut point passée sous silence par le récipiendaire. « Le jour, dit-il, où je recouvre mon rang dans l'Académie, formera dans vos annales une époque unique, où le même orateur aura prononcé, *dans la même société différemment organisée*, deux discours de réception solennelle, à vingt-trois ans de distance l'un de l'autre. » Toutefois ce n'était pas là ce qui préoccupait le plus les esprits, dans la séance où le cardinal Maury fut reçu. L'Académie y fut blessée dans ses priviléges, dans sa loi d'égalité, comme elle l'avait déjà été une fois, sous l'ancienne monarchie, en 1722. Le nouvel académicien qui, dans son discours, se félicita avec effusion de retrouver la France revenue *à ses anciennes maximes, à l'habitude de la subordination*, pensait apparemment que cet heureux retour *aux doctrines éprouvées* ne serait pas assez complet, si un prélat, le jour où il daignait entrer à l'Académie, ne s'y faisait, comme Dubois, appeler *Monseigneur*. C'est bien le cas de se souvenir du mot que dit plus tard Chénier : « On lui fait trop d'honneur de ne pas lui donner son titre de cardinal. Il eût mieux valu pour lui rester toujours *l'abbé Maury*. » La prétention du prélat, annoncée de bonne heure, retarda longtemps sa réception. Car, élu le 23 octobre 1806, il ne fut reçu que plus de six mois après. L'opposition fut vive dans l'Académie. Morellet écrivait le 1er mai 1807, à Rœderer, alors ministre du roi de Naples : « Nous avons eu, depuis qu'il est question de la réception du cardinal Maury, des querelles scandaleuses. » Le débat s'était élevé dans le sein

de l'Académie, dans le public, dans les journaux même; dès le mois de novembre 1806. Les hommes indépendants réclamaient avec vivacité, au nom de l'égalité académique. Les salons de Paris, le monde littéraire étaient en émoi. Toute question de liberté devient facilement grande dans les temps de compression. *Le Journal de l'Empire* pensa qu'il était temps d'élever la voix pour la défense du bon ordre menacé. Dans un article du 21 novembre, il encouragea le cardinal à ne pas renoncer à des distinctions *qui ne lui étaient pas personnelles, mais qui étaient établies pour l'ordre de la société.* « Il ne s'agit point ici, disait-il, de l'égalité académique, mais de l'égalité de l'Institut ; puisque l'Académie n'a jamais mis en discussion si elle pouvait et devait s'élever contre les usages de l'ordre social ; et nous croyons que Louis XIV aurait trouvé fort singulier qu'une société littéraire, fondée par le gouvernement, voulût disputer aux sociétés secrètes des francs-maçons le privilége de l'égalité. » Il y avait là plus de zèle que d'exactitude historique. Le lendemain, dans une note plus courte, le journal rappelait le précédent de la réception du cardinal Dubois, à qui Fontenelle avait donné les noms de *Monseigneur* et de *Votre Éminence.* « L'Académie, ajoutait-il, est un corps qui se conduit d'après les usages ; voilà cet usage constaté. » Malgré cet oracle qui ne partait pas d'assez haut, l'Académie, de plus en plus animée par la violence qu'on voulait lui faire, avait décidé qu'aucune qualification particulière ne pourrait être donnée à M. le cardinal Maury. Mais je ne sais qui eut la pensée d'en référer à l'Institut réuni, comme à un tribunal d'appel. Le 2 décembre la question fut portée devant les quatre classes rassemblées. L'Institut se récusa, et fut d'avis qu'une affaire de cette nature appartenait uniquement à la décision intérieure de la classe qu'elle concernait. La conclusion naturelle qu'on tira de cette abstention de l'Institut fut que l'Académie, seule compétente, avait décidé valablement, et que la question était tranchée. On n'était pas au bout cependant.

Ceux qui soutenaient les prétentions du cardinal comptaient encore sur l'appui du gouvernement, et le sollicitèrent. « Si nous osions avoir un avis, disait *le Journal de l'Empire* du 4 décembre, nous dirions qu'une fois de telles questions élevées, la décision en appartient à l'autorité. » Il est bien possible que Fiévée, le rédacteur en chef imposé depuis l'année précédente au *Journal de l'Empire*, eût reçu le mot d'ordre pour préparer ainsi et provoquer cette toute-puissante intervention. Il faut dire cependant que la feuille de l'abbé Geoffroy, restée suspecte au gouvernement, n'eut peut-être aussi d'autre mobile que ses passions dévotes et sa haine des philosophes. Quelques jours après la note du *Journal de l'Empire, la Revue philosophique* (ancienne *Décade*) dans laquelle écrivaient quelques-uns des membres les plus indépendants de l'Institut, riposta en rappelant comment Duclos avait revendiqué et historiquement établi les priviléges de l'Académie dans l'affaire du comte de Clermont, qui s'était contenté du titre de confrère. « Mais, ajoutait la *Revue*, ce n'était qu'un prince du sang, et monseigneur Maury est un cardinal, ce qui est bien différent. Aussi ne prétendons-nous rien conclure de l'exemple cité, si ce n'est qu'autrefois l'Académie avait de grandes prérogatives. » Une contestation qui s'échauffait si fort, ne pouvait manquer de déplaire au pouvoir; il n'y avait pas à douter qu'il n'y mît fin promptement par la déclaration qu'on lui avait déjà demandée. *Le Moniteur* parla enfin le 27 décembre. Il vaut la peine de citer en partie cet article, où l'on commençait par traiter la question avec un dédain affecté, pour finir par une admonition sévère qui semblait lui donner l'importance d'une affaire d'État : « Il s'est élevé dans le sein de l'Académie française une discussion à laquelle le public a pris part. Si elle avait lieu dans la première classe, elle ne ferait probablement pas tant de bruit. Des mathématiciens ne verraient que $a + b$ ou $b + a$ dans une question dont la solution ne

présente, soit pour l'affirmative, soit pour la négative, pas plus d'avantages que d'inconvénients. » Néanmoins, cette question oiseuse, *le Moniteur* voulait bien l'examiner, telle qu'elle avait dû être posée. Il n'admettait pas que l'Académie eût pu jamais songer à refuser au nouvel élu son titre de *M. le cardinal*. « Puisque cela, poursuivait-il, ne peut pas faire et ne fait pas réellement question, quelle est donc la qualification qui peut être l'objet de cette contestation ?

« Le président appellera-t-il le cardinal Maury *Monseigneur ?*

« Il ne peut y avoir ici d'autre règle que l'usage. » Puis *le Moniteur* rappelait la réception de Dubois. « L'usage dès lors a été consacré... Comme il n'y avait à cet égard qu'un seul fait qui remonte à une époque déjà fort éloignée, l'Académie a pu suspendre un moment son opinion et s'occuper des recherches nécessaires pour constater l'usage. De là des inductions et des suppositions indiscrètes, dont on a rempli les journaux. Si ces hommes toujours avides de jeter un aliment à la curiosité publique avaient été guidés par un meilleur esprit, ils auraient prévu qu'une difficulté pareille s'aplanirait bientôt, et que l'Académie n'aurait aucun penchant à priver d'un droit acquis un homme dont le talent éminent a le plus marqué dans nos dissensions civiles, et dont l'adoption était un pas de plus vers la concorde et vers cet entier oubli des événements passés, seul moyen d'assurer la tranquillité qui nous a été rendue.

« Voilà un long article pour une chose en apparence peu importante. Cependant l'éclat qu'on a voulu faire donne matière à de sérieuses réflexions. On voit à quelles fluctuations on serait exposé de nouveau, dans quelles incertitudes on pourrait être replongé, si heureusement le sort de l'État n'était confié à un pilote dont le bras est ferme, dont la direction est fixe, et qui ne connaît qu'un seul but, le bonheur de la patrie. »

C'était manifestement une *lettre de jussion*. Il n'y avait pas à méconnaître le redoutable arbitre qui entrait dans le débat, ou plutôt qui le fermait. Si quelque chose étonne, après une sentence si péremptoire, c'est que l'Académie n'ait pas été plus empressée à se soumettre, l'autorité plus impatiente de se faire obéir. Mais quand il faut que toutes les libertés cèdent, celle des lettres est toujours la moins prompte à plier ; et un grand esprit répugne naturellement à la violenter. Les délais se prolongèrent jusqu'au 6 mai 1807. Ce jour-là, il y eut une grande foule au collége Mazarin, nouveau domicile de l'Institut, à qui le Louvre venait d'être fermé. La curiosité publique avait été excitée depuis six mois. Ce fut Sicard qui se trouva chargé de prononcer l'impopulaire *Monseigneur*. On dit que l'Académie, en choisissant un simple abbé pour répondre au cardinal, voulut, par cette épigramme d'égalité, se venger de l'orgueil de son confrère. Le grand orateur de l'Assemblée constituante, déconcerté peut-être, malgré son assurance sans égale, par les dispositions malveillantes qu'il sentait autour de lui, sur les bancs de ses confrères comme dans le public, débita mal sa harangue. Elle était d'ailleurs d'une prolixité désespérante. On trouva qu'il avait étendu démesurément l'éloge postiche de Radonvilliers, et qu'il avait loué avec trop de sécheresse son prédécesseur Target. L'allusion qu'il fit au refus de défendre Louis XVI ne sembla point convenable en un tel jour, et dans la bouche d'un successeur : tout ce qui réveillait les souvenirs encore si brûlants de la révolution excitait alors très-vivement les passions. Aussi la réponse de l'abbé Sicard n'eut-elle pas un plus grand succès. Il n'était pas de très-bon goût d'immoler aussi complétement qu'il le fit la gloire de Mirabeau à celle de son antagoniste si souvent terrassé. Les admirateurs nombreux que le grand orateur révolutionnaire avait à l'Institut ne purent entendre avec plaisir ces paroles : « L'éloquence n'était pour lui qu'un jeu d'adresse, les intérêts les plus chers

que les ressorts de son ambition. » La séance fut donc malheureuse. Les discours ne réussirent pas mieux à la lecture. On blâma beaucoup les attaques des deux académiciens contre les hommes de la révolution; ce qui fit dire plaisamment à Mercier : « Voilà bien du bruit pour rien. Eh bien! ce sont deux prêtres dont l'un dit *Dominus vobiscum*, et l'autre, *Et cum spiritu tuo.* »

Les louanges emphatiques du souverain, par lesquelles le récipiendaire termina son discours, avaient mis le comble au mécontentement du public. Entrer le front si haut à l'Académie, et s'y courber si bas devant la puissance, tant d'arrogance et tant d'humilité, c'était le sûr moyen de révolter tout le monde. L'échec avait été complet; le lendemain il fut connu de toute la ville, et devint le sujet de mille railleries. On fit courir un bulletin ainsi conçu : « Le 6 mai, vers quatre heures après midi, un grand personnage s'est noyé près le pont des Arts. » Chénier exhala sa colère dans cette sanglante épigramme :

Dubois aux enfers a bien ri,
Quand il a vu l'Académie,
Puisant dans son histoire une loi d'infamie,
Donner du Monseigneur au cardinal Maury.
Oh! parbleu, s'écria le cuistre,
J'étais, j'en conviens aujourd'hui,
Vil, insolent et vénal comme lui :
Mais le drôle n'est pas ministre!

Dans *la Revue philosophique*, Auger, naguère couronné par l'Académie [1], servit le ressentiment de la compagnie par une critique très-ironique et très-amère du malheureux discours.

On sait rarement bon gré aux flatteurs maladroits qui se font railler en vous louant, et semblent vous associer ainsi à leur ridicule. Dans sa correspondance avec Rœderer, Morellet rapporte que l'empereur ne cacha point son

[1] En 1805, pour l'*Éloge de Boileau*.

déplaisir. « C'est, dit-il, un fait public. Il a été fort mécontent des deux discours où l'on cherche, a-t-il écrit, à entretenir des haines et des souvenirs qu'il s'efforce d'assoupir. » En effet, quoiqu'il fût alors à l'autre bout de l'Europe, au milieu des neiges de la Pologne, l'empereur, de son quartier général de Finkenstein, où il trouvait le temps de s'occuper de tant de choses, ne perdait pas de vue la république des lettres. Aucun des mouvements de l'opinion à Paris ne lui échappait. Il écoutait les entretiens du salon de madame de Staël, et y coupait court par l'exil. Il ne suivait pas avec moins d'attention les séances de l'Académie française [1]. Quand il sut combien celle du 6 mai avait agité les esprits, il écrivit à Fouché [2] : « Je vous recommande qu'il n'y ait pas de réaction dans l'opinion. *Faites parler* de Mirabeau avec éloge. *Il y a bien des choses dans cette séance de l'Académie qui ne me plaisent pas.* Quand donc serons-nous sages ?... Quand nous abstiendrons-nous de réveiller des souvenirs qui vont au cœur de tant de gens ?... » (Finkenstein, 20 mai.) Ne cherchons pas si le maître absolu qui voulait exercer un si jaloux contrôle sur la pensée, régler les opinions, dicter le langage de chacun, n'était pas en contradiction avec lui-même lorsqu'il prenait tant de soin de protéger la mémoire de la révolution et du grand orateur de la liberté. Croyons qu'il avait pour cela de bonnes raisons, et qu'il était très-sincère dans le grief qu'il mettait en avant contre les discours de l'abbé Sicard et du cardinal Maury. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire aussi que parmi toutes ces choses *qui ne lui plaisaient pas* dans la malheureuse séance, il faut compter le peu de succès de l'apothéose qui lui avait été décernée.

Le sentiment que les flatteries du cardinal Maury avaient soulevé était honorable, et prouvait qu'en dépit

[1] Thiers, *Hist. du Consul. et de l'Emp.*, t. VII, p. 425.
[2] Id., *ibid.*, p. 426.

des nouvelles habitudes facilement prises sous un régime si monarchique, l'Académie n'aimait point la servilité. Toutefois l'atteinte portée à l'égalité académique, et le souvenir des anciennes dissensions civiles imprudemment réveillé, avaient été pour beaucoup dans cette révolte contre l'adulation. Si le parti qu'elle indigna surtout, le parti, nombreux à l'Académie, qui tenait toujours pour la philosophie et la révolution, n'alla jamais si loin dans ses hommages, ne flatta jamais avec si peu de réserve, il ne faut pas s'imaginer non plus que son rigorisme n'ait jamais fléchi. On avait quelquefois une singulière façon de rester fidèle à sa haine de la contre-révolution, à ses idées de progrès philosophique, à son idéologie, et de concilier tout cela avec d'assez profondes révérences de courtisan. On habillait en style révolutionnaire d'obséquieux compliments. Alors le maître n'était plus cet instrument divin dont la Providence s'était servie pour relever ses autels, mais le propagateur armé des vérités nouvelles, conduisant la révolution à la conquête du monde. Chacun tirait à soi la gloire du héros ; mais des louanges si diverses, entre lesquelles il n'était pas lui-même obligé de choisir, la servaient également : il y en avait pour tous les goûts. Voici par exemple comment s'exprimait Garat, le 5 février 1809, dans une audience de l'empereur, où il portait la parole comme président de l'Institut : « Ces hommes que n'environne aucune grandeur extérieure ne seraient pas si souvent appelés et admis auprès de Votre Majesté, si vous n'aperceviez dans leurs travaux que des ornements de votre règne et *des expressions sublimes de votre immortalité*. Vous y voyez aussi des soutiens de votre empire, des coopérateurs nécessaires pour l'exécution de vos grandes vues sur vos peuples, et comme une milice spirituelle en quelque sorte, comme une armée à la tête de laquelle vous marchez à la conquête de toutes les vérités qui doivent perfectionner les destinées humaines. » Le philosophe, devenu courtisan, voulait-il seulement dissi-

muler ce changement de rôle, déguiser avec plus ou moins d'adresse le nouveau personnage qu'il avait honte de jouer? Je ne voudrais pas le prétendre. Chez ceux qui faisaient ces bizarres amalgames d'idéologie révolutionnaire et de flatterie monarchique, il y avait une part de complaisance ambitieuse, d'éblouissement et de faiblesse en face de la puissance et de la faveur ; il y avait une part aussi d'opiniâtreté sincère, de fidélité de secte. On avait pris son parti d'avoir un maître; mais si l'on acceptait un nouveau joug, on ne voulait pas reprendre celui qu'on avait autrefois secoué, et moins que tout autre le joug des anciennes croyances religieuses. Surtout on voulait garder ses antipathies personnelles et ses haines ; après les révolutions, c'est bien souvent la dernière fidélité qui survive. Pourvu qu'on ne trahît pas ses vieilles rancunes, on croyait de bonne foi rester l'ennemi de la contre-révolution.

Chénier eut aussi son jour où l'on put le compter parmi les tribuns qui s'adoucissaient, son jour de flatterie académique. Le 27 février 1808, présentant à l'empereur, en son conseil d'État, *le Tableau de la littérature française depuis* 1789, il prononça une harangue où se retrouvait tout entier le fidèle sectateur des opinions du dix-huitième siècle, mais non plus l'austère opposant des premiers temps de l'Empire, l'ennemi des adulations monarchiques Cette âme vive, irascible et faible, comme le sont trop souvent les âmes des poëtes, avait passé par bien des alternatives, bien des caprices d'adhésion au nouveau pouvoir et d'indépendance reconquise; séduite par le 18 brumaire, se relevant par l'opposition du tribunat et par les vers républicains de *la Promenade ;* succombant à la rechute du *Cyrus ;* reprise d'un accès de liberté républicaine dans la tragédie de *Tibère* et dans *l'Épître à Voltaire ;* puis brisée par la souffrance et la misère, et forcée de crier grâce. Ce fut dans ce dernier abattement de sa fierté, lorsqu'il avait reçu les bienfaits de l'Empereur, sollicités par lui, que Chénier se trouva chargé de faire le *Tableau histori-*

que et de le présenter à Napoléon. Dans le discours qu'il lut au milieu du conseil d'État, et qui était comme un abrégé, une rapide esquisse de son grand travail, il mit au premier rang les sciences philosophiques, défendit *contre les ennemis de toute lumière la mémoire illustre* du dix-huitième siècle, et osa même rappeler la gloire de quelques-uns des grands orateurs révolutionnaires. Mais on pouvait passer bien des licences à celui qui disait : « Dans les camps naquit une autre éloquence inconnue jusque-là aux peuples modernes... Elles partirent de l'Italie ces belles proclamations où le vainqueur de Lodi et d'Arcole, en même temps qu'il créait un nouvel art de la guerre, créa l'éloquence militaire, dont il restera le modèle. Suivant ses pas, comme la fortune, cette éloquence a retenti dans la cité d'Alexandrie... Elle était fidèle au héros d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, lorsqu'en cette langue de l'honneur si bien entendue des armées françaises, du sein de la victoire même il ordonnait encore la victoire, et communiquait l'héroïsme. » Tandis que par la bouche de Chénier, l'Académie offrait au souverain, si bien flatté, cette palme de l'éloquence guerrière, l'orateur d'Arcole et d'Austerlitz inclinait la tête à plusieurs reprises, et témoignait du geste qu'il était vivement touché, et que tout cela était beaucoup trop. Il reste encore aujourd'hui des témoins de cette scène, qui l'ont très-présente à la mémoire. Chénier termina par des paroles où le respect et l'admiration n'éclataient pas moins vivement : « L'art d'écrire refleurira sous vos auspices ; il sera *guidé par vous en des routes certaines...* Le génie naîtra lui-même appelé par le génie ; et tous les genres de gloire appartiendront au siècle de Votre Majesté. » Il y eut ce jour-là un échange de paroles flatteuses entre les lettres et l'empereur. Jamais Napoléon ne leur adressa un langage plus bienveillant. « Messieurs les députés de la seconde classe de l'Institut, dit-il, si la langue française est devenue une langue universelle, c'est aux hommes de génie qui ont

siégé ou qui siégent parmi vous que nous en sommes redevables.

« J'attache du prix au succès de vos travaux. Ils tendent à éclairer mes peuples, et sont nécessaires à la gloire de ma couronne.

« J'ai entendu avec satisfaction le compte que vous venez de me rendre.

« Vous pouvez compter sur ma protection. »

Nous n'avons pas pris un plaisir satirique à rechercher tout ce qui pourrait, au temps de l'Empire, faire accuser d'adulation l'Académie française. Nous avons seulement voulu donner les moyens de comparer les diverses époques de son histoire. Le souvenir des fautes est quelquefois aussi instructif que peuvent l'être les bons exemples. L'Académie a eu ses faiblesses ; et il y aurait trop de complaisance à prétendre

Que jamais l'air des cours et son souffle infecté
N'altéra de son cœur l'austère pureté.

Qu'on n'exagère pas cependant les concessions qu'elle fit alors à l'esprit de soumission et de flatterie presque universelle qui s'était emparé de la nation. Quels sont les corps politiques qui n'ont pas en ce temps poussé beaucoup plus loin la docilité ? Les lettres sans doute, depuis surtout qu'elles semblaient avoir contracté, dans notre pays, une indissoluble alliance avec la liberté de penser, ne seraient pas assez justifiées, si l'on pouvait montrer seulement qu'elles se sont réglées sur le niveau de la sujétion commune. Se tenir plus haut était pour elles un devoir. C'est à elles, lorsque l'esprit d'indépendance semble s'éteindre partout, qu'il appartient de conserver les dernières étincelles qui le rallumeront. Et l'on avait le droit de ne pas demander moins à une Académie qui avait recueilli dans son sein tous les derniers débris du dix-huitième siècle. Mais dans le fait cette Académie, si elle

se laissa un peu trop ramener, dans ses harangues solennelles, aux formes surannées et fastidieuses des compliments de cour, n'offrait-elle point cependant, par la liberté des opinions, par l'indépendance des caractères, plus de résistance à la puissance absolue qu'il n'eût été possible d'en trouver ailleurs? Non qu'il se soit jamais manifesté alors, dans la compagnie, un esprit d'opposition collective, ou qu'il y ait eu entre l'Académie et les pouvoirs publics quelques-unes de ces luttes, comme il s'en élevait au dix-huitième siècle. Les temps ne comportaient plus rien de semblable. Mais souvent du moins des actes individuels d'indépendance, quelque *coup de tête* d'un académicien, venaient attester l'incorrigible liberté des lettres. Et ces exemples étaient quelquefois donnés par ceux mêmes qui ne passaient pas précisément pour appartenir au parti de la révolution : c'était Delille refusant obstinément les vers qu'on sollicitait de lui; c'était le secrétaire perpétuel, Suard, inutilement invité à *redresser l'opinion publique sur quelques points où elle s'égarait*, la mort du duc d'Enghien et le procès de Moreau; c'était encore Fontanes à qui l'on demandait aussi une apologie du même acte sanglant, et qui résistait, non point seulement, comme Suard, aux insinuations d'un ministre, mais à l'ordre donné en face par Napoléon lui-même. Car il est à remarquer qu'à ce moment de l'exécution du duc d'Enghien, celui qui était habitué déjà à n'être plus contredit trouva devant lui la ferme désapprobation de trois hommes de lettres, de trois académiciens, deux qui l'étaient dès lors, un qui devait être élu dans les dernières années de l'Empire, Suard, Fontanes, Chateaubriand. A côté de ces souvenirs ceux de Ducis et de Lemercier viennent se placer; qu'on se rappelle en même temps tous ces esprits imbus des opinions du dix-huitième siècle, les Morellet, les Andrieux, les Chénier, les Tracy, et tant d'autres; on en viendra à penser que, malgré certaines apparences et quelques sacrifices faits à la tradition et aux usages con-

sacrés, il n'y avait pas au fond trop à compter sur la servilité de cette compagnie. Combien surtout ne trouvera-t-on pas d'indépendance et de dignité dans l'Académie de l'Empire, si l'on regarde, au-dessous d'elle, la petite littérature de cette époque, tout ce Parnasse inférieur, aux gages de Fouché !

Nous n'allons pas jusqu'à prétendre d'ailleurs que l'Académie, bien qu'elle eût dans ses rangs beaucoup d'hommes d'un ferme caractère, eût, dans un temps où la liberté était si désarmée, résisté facilement à de trop fortes épreuves. Elles lui furent épargnées. Contenue comme elle l'était, et au milieu d'un empire des lettres si paisible, tenter sa liberté eût été une vexation gratuite. On la surveillait, comme nous avons pu le voir; mais on n'avait aucun besoin de la persécuter. On lui laissa dans ses élections une liberté assez grande. Des choix tels que ceux de Lemercier et de Chateaubriand prouvaient une louable tolérance de la part du gouvernement. Les hommes d'État ne disputèrent point aux hommes de lettres les places académiques : la sage modestie du ministre Champagny, qui refusa de se mettre sur les rangs pour succéder à Collin d'Harleville, eut l'approbation de l'empereur. Cette discrétion toutefois était peut-être moins méritoire, avec une résolution si bien arrêtée de renfermer strictement les lettres dans le domaine dont on leur avait tracé les limites.

En quelques rares occasions, il semblerait qu'il y ait eu une certaine intervention du pouvoir dans les élections académiques, par exemple lorsque Esménard fut nommé, en 1810. Mais cette intervention, je crois, n'avait point de caractère politique, et s'exerçait dans un intérêt subalterne. Bourrienne [1] nous montre à ce moment la seconde classe divisée en deux partis, celui de la liberté et celui du gouvernement, qui se seraient fait une concession mu-

[1] *Mémoires*, t. IX, p. 40.

tuelle, l'un acceptant Esménard, et l'autre Lemercier. Il y avait certainement des académiciens plus indépendants, d'autres qui l'étaient moins. Mais un parti de gouvernement et un parti d'opposition, n'est-ce pas, en 1810, un anachronisme? Un antagonisme déclaré était-il possible entre deux forces si inégales? Le gouvernement n'avait point ses candidats à l'Académie. Il y a des actes contraires à la liberté, qui supposent cependant que la liberté existe dans une certaine mesure. On n'admettait pas qu'une élection académique pût avoir rien de politique dans un sens ou dans l'autre. Esménard ne fut en réalité que le candidat du duc de Rovigo. Celui-ci nous explique dans ses *Mémoires* [1] pourquoi il tenait beaucoup à faire donner un fauteuil au poëte, qui remplissait, dans son ministère, l'emploi de chef de division. Il cherchait, dans un intérêt tout personnel, à se ménager des appuis dans un corps où il avait de fortes raisons de croire qu'il comptait des ennemis. Il se donna donc beaucoup de peine pour assurer la majorité à un homme dont le dévouement lui était acquis, et qui, nous dit-il, *lui avait coûté bien des soins*. Il y parvint, à l'aide surtout des hommes en place qui se trouvaient à l'Académie. Ce fut, si son récit est exact, une intrigue qui s'agita au-dessous des hautes régions du pouvoir. Quant à l'élection de Lemercier, qui se fit sept mois avant celle d'Esménard, elle prouvait sans nul doute l'esprit d'indépendance de ceux qui le nommèrent, puisqu'ils ne se laissèrent pas effrayer par les hardiesses compromettantes du poëte républicain. Mais c'était une élection libre, et non pas hostile. Napoléon, quoiqu'il n'eût pas réussi par beaucoup de caresses à gagner le poëte admis autrefois dans son intimité, avait toujours continué de le traiter avec de singuliers ménagements. On pouvait donc se promettre qu'il ne saurait pas trop mauvais gré à l'Académie de ce choix, et qu'il le ra-

[1] T. V, p. 16 et 17.

tifierait. On voulut d'ailleurs s'assurer que Lemercier ne mettrait pas l'Académie dans l'embarras, en refusant de paraître aux Tuileries, quand l'Institut s'y rendrait en corps, et particulièrement, lorsque le nouvel élu devrait être présenté à l'empereur. Chénier fut chargé, avant l'élection, de connaître à ce sujet les dispositions du candidat. Lemercier promit de se conformer à l'usage. Il fut élu le 11 avril, et reçu le 5 septembre 1810.

Nous avons déjà cité une phrase de son discours de réception où quelques traits étaient faciles à saisir, « *l'impérissable république des lettres,* » et « *la nation que ses guerres n'ont pas détournée des arts de la paix.* » Ce qui était plus clair encore, et ce qu'on dut surtout remarquer, ce fut la manière dont il fit l'éloge du souverain. Il affecta de ne rappeler que les victoires d'Italie et d'Égypte, de ne chercher les titres de gloire du grand guerrier, que dans ces temps où « *son laurier soumis* (comme l'avait dit Chénier) *se courbait sous les lois.* »

Trois mois après, on recevait Esménard (26 décembre 1810). Sans aller jusqu'à une adulation choquante, naturellement il parla sur un autre ton. Peut-être cherchait-il quelque allusion reconnaissante au protecteur qui avait si chaudement servi sa candidature, lorsqu'il s'écriait : « Qu'Horace et Virgile renaissent, Mécène et Pollion les conduiront encore dans le palais d'Auguste. » Malheureusement *le palais d'Auguste* accueillit assez mal le poëte de *Mécène*. Il y eut une scène fort singulière aux Tuileries, le jour où les deux nouveaux académiciens, Lemercier et Esménard, furent présentés en même temps. La foule était grande dans le salon où la présentation eut lieu. L'empereur s'adressa d'abord à Lemercier, et prenant le ton affectueux dont il avait si souvent essayé sur lui la séduction : « Eh bien! Lemercier, lui dit-il, vous voilà donc assis sur le fauteuil. » Lemercier s'inclina profondément, sans répondre un seul mot. La colère de l'empereur, au lieu de tomber sur celui qui le bravait par ce

froid silence, prit une direction très-étrange en apparence. L'académicien qui semblait avoir droit par son dévouement au meilleur accueil fut celui qu'il maltraita. Il se tourna brusquement vers Esménard, qu'il foudroya de ces paroles : « Eh bien ! Esménard, avez-vous toujours votre place à la police [1] ? » On peut croire que, pour soulager son dépit, il prit indifféremment la victime qui lui tomba sous la main. Mais il est plus vraisemblable que, blessé par un membre de l'Académie, il lui parut utile de mortifier l'Académie tout entière en flétrissant un de ses choix, et que, par un rapide calcul de son ressentiment, il trouva sur-le-champ ce moyen d'humilier une indépendance dont on aurait pu se targuer, et de la faire rentrer dans l'ordre.

Une nouvelle et plus éclatante explosion de son courroux allait bientôt être provoquée par la hardiesse d'un autre élu de l'Académie. Quelque récente que fût l'impression fâcheuse produite sur son esprit par la présentation de Lemercier, elle y avait sans doute laissé peu de traces, lorsqu'en 1811 il permit l'élection d'un écrivain illustre, qu'il ne devait pas croire plus ami de sa puissance, ni plus souple, et qu'il n'était pas habitué à traiter avec autant de tolérance. A en croire le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il aurait songé de lui-même à faire entrer Chateaubriand à l'Académie. Un jour qu'il lisait quelques pages de cet auteur, il aurait demandé comment il se faisait qu'il ne fût pas de l'Institut. Désigné par un si haut suffrage, Chateaubriand avait été élu à la presque unanimité. Bourrienne [2], dont le témoignage est appuyé par celui de Rovigo [3], ne présente pas les choses tout à fait de la même manière. Ils se seraient intéressés tous deux à la nomination de Chateaubriand, que Fontanes avait engagé à produire sa candidature ; et Rovigo se serait chargé de

[1] *Mém. de Bourrienne*, t. IX, p. 41

[2] *Mém. de Bourrienne*, t. IX, p. 31.

[3] *Mém. de Rovigo*, t. V, p. 17.

vaincre les difficultés auxquelles on pouvait s'attendre de la part de l'Empereur. Quoi qu'il en soit, Chateaubriand fut élu à la place de Chénier : singulière succession, qui imposait au royaliste, à l'apologiste du christianisme, le devoir de louer le poëte républicain, le disciple de Voltaire, le satirique dont les mordantes railleries n'avaient pas épargné *Atala*. Quand son discours de réception fut prêt, Chateaubriand le lut, suivant l'usage, devant une commission de l'Académie, réunie pour l'entendre le 19 avril. Les *Mémoires d'outre-tombe* [1], nous ont conservé ce discours, qui n'avait pu autrefois paraître que mutilé. Chénier y était traité assez durement. L'indulgence dont on couvrait ses fautes était une de ces charités qui écrasent. Il recevait le tribut de respect *que tous les morts réclament. Il devait à cette religion, qui lui parut si méprisable dans les écrits de ceux qui la défendent, la paix que l'on souhaitait à sa tombe*. On comprend que les amis du poëte ne pouvaient être fort satisfaits. Mais il y avait dans la harangue d'autres passages plus difficiles encore à faire accepter au milieu d'une Académie, où siégeaient Merlin, régicide très-avéré, et Cambacérès, dont le vote, dans le jugement de Louis XVI, avait été au moins équivoque. *Les mânes des dynasties outragées* étaient évoqués ; et l'orateur se réfugiait *au pied des autels expiatoires,* pour avoir le droit d'y faire crier le sang royal. De tels souvenirs étaient fâcheux à réveiller ; et l'Académie avait le droit, le devoir même de les écarter. La majorité de la commission s'opposa à ce que le discours fût prononcé. N'oublions pas que la plupart des hommes les plus libres de l'Institut avaient sur la révolution des opinions très-contraires à celles de Chateaubriand. On peut supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'ils furent plus effrayés de l'ardeur contre-révolutionnaire de son discours que de ses nobles protestations en faveur de la liberté. Lorsque

[1] *Mém. d'outre-tombe*, t. V, p. 142 à 165.

Chateaubriand nous représente *ces fiers républicains épouvantés de l'indépendance de ses opinions, frémissant d'indignation et de frayeur au seul mot de liberté*, cela peut être vrai de quelques-uns, non de tous. Il est au moins difficile, parmi les motifs complexes qui purent faire repousser le discours, de déterminer la part de la timidité politique et celle d'un mécontentement très-naturel qu'expliqueraient fort bien les souvenirs révolutionnaires froissés. Il est certain que l'orateur avait traité la révolution en criminelle, en même temps qu'il avait loué et revendiqué la liberté avec une hardiesse bien extraordinaire à cette époque. Suard disait que si la harangue avait été lue en pleine Académie, elle aurait fait crouler la salle sous un tonnerre d'applaudissements [1]. Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu en France, dans une assemblée publique, des paroles semblables à celles-ci : « Chénier adora la liberté : pourrait-on lui en faire un crime?... La liberté n'est-elle pas le plus grand des biens et le premier des besoins de l'homme? Elle enflamme le génie, elle élève le cœur, elle est nécessaire à l'ami des Muses comme l'air qu'il respire. Les arts peuvent jusqu'à un certain point vivre dans la dépendance, parce qu'ils se servent d'une langue à part qui n'est pas entendue de la foule; mais les lettres, qui parlent une langue universelle, languissent et meurent dans les fers. Comment tracera-t-on des pages dignes de l'avenir, s'il faut s'interdire, en écrivant, tout sentiment magnanime, toute pensée forte et grande? La liberté est si naturellement l'amie des sciences et des lettres *qu'elle se réfugie auprès d'elles, lorsqu'elle est bannie du milieu des peuples.* » Ailleurs l'orateur réclamait pour les lettres cette participation qu'on leur refusait aux grands intérêts publics : « Il y a des personnes qui voudraient faire de la littérature une chose abstraite, et l'isoler au milieu des affaires humaines...

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. V, p. 142.

Héritiers d'une longue suite d'années paisibles, nos devanciers pouvaient se livrer à des discussions purement académiques... Mais nous, restes infortunés d'un grand naufrage, nous n'avons plus ce qu'il faut pour goûter un calme si parfait. Nos idées, nos esprits ont pris un cours différent. L'homme a remplacé en nous l'académicien... Quoi! après une révolution qui nous a fait parcourir en quelques années les événements de plusieurs siècles, on interdira à l'écrivain toute considération élevée! On lui refusera d'examiner le côté sérieux des objets! Il passera une vie frivole à s'occuper de chicanes grammaticales, de règles de goût, de petites sentences littéraires!... Certes, Messieurs, ce serait nous traiter avec un mépris bien étrange... » Parmi les membres de la commission, un très-petit nombre avaient soutenu Chateaubriand. Bourrienne cite Fontanes, Suard et de Ségur. L'empereur fit demander le discours à son auteur par M. Daru. Il le trouva de la dernière extravagance, et déclara que « s'il avait été prononcé, il aurait fait murer les portes de l'Institut, et jeter Chateaubriand dans un cul de basse-fosse pour le reste de sa vie [1]. Il semblerait, d'après le récit du *Mémorial de Sainte-Hélène*, qu'il eût été surtout irrité des passages qui pouvaient réveiller les anciennes discordes civiles. Il aurait tenu en cette circonstance à peu près le même langage qu'il avait déjà fait entendre au sujet des discours imprudents de Maury et de Sicard. Cette sollicitude pour le repos des partis était légitime; il n'est pas croyable qu'elle ait été la seule. Les paroles mêmes que le *Mémorial* met dans la bouche de Napoléon prouveraient, s'il en était besoin, que l'indépendance des maximes, l'ambition de faire sortir la littérature du cercle étroit où on la renfermait, causèrent un vif déplaisir. On eut beau laisser ce grief un peu dans l'ombre, on le voit percer; il ne dut

[1] Chateaubriand, *Mém. d'outre-tombe*, t. V, p. 140; et Bourrienne, *Mémoires*, t. IX, p. 36.

pas être le moindre de tous. Le courroux de l'empereur éclata, à l'un de ses couchers, sur l'ami de Chateaubriand, sur Fontanes, qui, dans la commission de l'Académie, avait été un des plus vifs à soutenir le discours. Avec une véhémence calculée pour faire impression sur le cercle nombreux qui l'entourait : « Eh ! depuis quand, Monsieur, s'écria Napoléon, l'Institut se permet-il de devenir une assemblée politique ? Qu'il fasse des vers, qu'il censure les fautes de la langue ; mais qu'il ne sorte pas du domaine des Muses, ou je saurai l'y faire rentrer... Vous ne tendez à rien moins qu'à ramener les désordres, l'anarchie, les massacres. Sommes-nous donc des bandits, et ne suis-je qu'un usurpateur ? Je n'ai détrôné personne, Monsieur ; j'ai trouvé, j'ai relevé la couronne dans le ruisseau, et le peuple l'a mise sur ma tête : qu'on respecte ses actes !

« Analyser en public, mettre en question, discuter des faits aussi récents, c'est rechercher des convulsions nouvelles. La restauration de la monarchie est et doit rester un mystère... c'est donc à dire que si je venais à vous manquer demain, vous vous égorgeriez encore de plus belle. » Et marchant à grands pas, continue *le Mémorial*, il se frappait le front de la main, disant : « Oh ! pauvre France, que tu as longtemps encore besoin d'un tuteur ! »

Le lendemain Fontanes demandait une audience pour remettre sa démission. Mais l'empereur, ayant donné son avertissement, était satisfait ; il se montra tout à fait apaisé, et répara ses rudesses de la veille par le plus aimable accueil.

Chateaubriand fut invité à venir reprendre son discours à Saint-Cloud. Daru le lui remit raturé en plusieurs passages de la main même de l'empereur. L'état du manuscrit, tel qu'il fut rendu, est décrit dans *les Mémoires d'outre-tombe*. La phrase sur les autels expiatoires était *hachée de traits*. L'éloge de la liberté avait *une double rature longitudinale*. S'il n'était pas trop subtil de chercher la signification différente de ces deux notes de censure,

il semblerait que l'une dissimulait moins l'impatience, que l'autre affectait une improbation plus calme et plus dédaigneuse. Cela serait assez d'accord avec les paroles que nous rapportions tout à l'heure d'après *le Mémorial.*

On aurait voulu, à l'Académie, que Chateaubriand fît un nouveau discours. Il s'y refusa avec une juste dignité. Son élection ne fut pas annulée pour cela; mais les effets en demeurèrent suspendus. Il ne fut point admis, sous l'Empire, à prendre place parmi ses confrères. Une si ferme résistance faillit faire éclater l'orage sur la tête de l'intrépide écrivain. Regnaud de Saint-Jean d'Angély, le duc de Rovigo, M. de Montalivet, conjurèrent le péril, pour un moment du moins, par leurs puissantes sollicitations. L'empereur bientôt après parut si bien calmé, qu'il fit demander à l'Académie, en 1812, pourquoi elle n'avait point désigné *le Génie du christianisme* pour un des prix décennaux. C'était se montrer habilement magnanime. Il n'est pas très-sûr que si l'Académie eût pris l'initiative de cet intérêt généreux pour un disgracié, elle eût été fort bien reçue. Il n'y avait point d'ailleurs à lui reprocher d'avoir écarté du concours un confrère dont la liberté avait déplu. Ses rapports sur les prix décennaux étaient antérieurs à l'incartade de Chateaubriand. Elle justifia l'omission que l'empereur semblait lui reprocher, par des critiques de l'ouvrage, qui étaient sincères sans doute, et qui s'expliquent assez, quand on se souvient des jugements sévères que beaucoup d'académiciens avaient autrefois portés contre un livre antipathique à leurs doctrines littéraires comme à leurs opinions religieuses. N'oublions pas surtout que la distinction qu'il s'agissait de décerner à l'illustre écrivain, provoquée par celui même qui avait frappé sa liberté, ne pouvait plus avoir la valeur d'une protestation en faveur de cette liberté violée. Toutefois il eût mieux valu donner à un confrère, dont on restait privé, cette marque de sympathie. En la lui refusant, on s'exposait d'autant plus à des interprétations fâcheuses,

que, dans la discussion qui s'éleva sur cette affaire, de regrettables paroles furent prononcées. Moins généreux qu'il ne l'avait été l'année précédente, Regnaud de Saint-Jean d'Angély se distingua entre tous par la violence avec laquelle il parla contre l'auteur du *Génie du christianisme*. Il eut le tort très-grave de lui reprocher le silence qu'il avait gardé en plusieurs circonstances à l'égard de l'empereur ; et après avoir rédigé par écrit son opinion, il demanda qu'elle fût insérée au procès-verbal.

L'empereur ne se contenta pas d'avoir recommandé à l'Institut *le Génie du christianisme*. Il exprima devant Fontanes l'intention de donner lui-même un prix à Chateaubriand, pour le dédommager de ce qui lui paraissait un déni de justice, et de le nommer surintendant de toutes les bibliothèques de France. Mais les alternatives de caresses et de rigueurs se succédaient rapidement. Chateaubriand, peu de temps après, recevait l'ordre de s'éloigner de Paris.

Lorsque Chateaubriand avait tenté de faire entendre de nouveau à l'Académie française un langage qu'on y avait souvent parlé au dix-huitième siècle, mais auquel depuis longtemps on n'était plus habitué, lorsqu'il avait voulu proclamer le droit qui appartient aux lettres de ne point se laisser exclure des questions d'intérêt public, sans doute il songeait plutôt à faire une protestation solennelle en faveur des droits de la liberté, qu'à gagner la cause qu'il défendait. Les lettres pouvaient alors prétendre à bien des faveurs, mais non pas à cette libre carrière qu'il demandait pour elles. Ce qui leur fut refusé sous le régime impérial, ce ne furent point les grandes fondations, les encouragements de la munificence. Un souverain qui aime la gloire sent toujours qu'il manquera quelque chose à la grandeur, à l'éclat de son règne, si la littérature y est négligée, oubliée dans l'ombre, à côté des autres splendeurs. Il a naturellement, pour décorer son règne, l'ambition de susciter et de soutenir les grands écrivains, à la

condition qu'ils soient sages et dévoués. Un nouveau siècle littéraire d'Auguste est le rêve ordinaire des monarchies absolues. Mais il y a des temps qui ne sauraient aussi facilement que d'autres se passer de liberté, et où vouloir tenir les esprits trop assujettis, c'est comprimer leur essor naturel. Les plus libérales récompenses, tous les prix décennaux qu'on peut imaginer ont alors bien peu d'effet. Il est difficile sans doute de former des conjectures assurées sur ce que la littérature des premières années de ce siècle aurait pu être au milieu de circonstances politiques différentes. Mais n'est-on pas en droit de croire qu'elle fut arrêtée sur sa pente, contrariée dans son développement, quand on ne perd pas de vue dans quelle phase de son existence elle semblait être entrée après les travaux du dix-huitième siècle, après cette féconde secousse d'une révolution; et quand on se rappelle la grande place que la constitution du premier Institut avait faite aux sciences politiques et morales? Il est incontestable que l'esprit français ne pouvait être alors dans sa voie véritable qu'en poursuivant les plus hauts problèmes de l'ordre social ou religieux. Voyez en effet! Si l'époque impériale a laissé quelques œuvres supérieures, il faut les chercher en dehors des limites étroites de la littérature encouragée et protégée. Madame de Staël et Chateaubriand ne conservent la puissance de leur génie que parce qu'ils forcent les barrières, et, s'établissant hardiment dans une position indépendante, osent aborder les sujets dont on voulait alors tenir les lettres éloignées. Lorsque le dix-neuvième siècle a pu reprendre en France sa direction et ses tendances, les grandes études d'histoire, les discussions politiques, l'éloquence de la tribune, sont devenues ses plus beaux titres de gloire. Les esprits ne se trouvaient donc pas, au temps de l'Empire, dans les mêmes conditions que sous le règne de Louis XIV. L'ordre social assuré par une règle puissante, l'éclat du trône, celui même de la victoire, les pensions, les prix d'académie, tout cela ne suffi-

sait pas alors pour leur communiquer une puissante impulsion : c'était de liberté qu'ils avaient besoin ; et Chénier avait raison, lorsque, dans son discours en vers sur les entraves données à la littérature, il prédisait l'inutilité de leurs efforts aux protecteurs des lettres qui prétendaient en *ranimer la splendeur* par leurs encouragements :

« Ne dites point *Courez*, en fermant la barrière. »

Mais quelque inefficaces pour stimuler les esprits, qu'aient pu être les moyens mis en usage par le pouvoir de cette époque et les récompenses qu'il proposa, nous ne devons pas les passer sous silence : ces tentatives d'encouragement ont droit à une place honorable dans tout récit, où l'histoire soit de la littérature en général, soit des Académies, est envisagée dans ses relations avec les gouvernements. Elles sont tout au moins un hommage rendu aux lettres, qu'on est toujours fier de protéger, même lorsqu'on les tient en suspicion, lorsqu'on leur impose la surveillance d'une autorité jalouse. Assurément, si la grandeur et la puissance d'une compagnie littéraire se mesuraient à l'importance des travaux que l'État lui demande, à la magnificence des prix dont il soumet la distribution à ses jugements, jamais l'Académie française n'aurait été plus grande que sous le règne de Napoléon. Exposons ce qu'il fit et ce qu'il projeta de faire pour illustrer l'époque impériale par cette protection des lettres qui avait toujours été comptée parmi les plus glorieux devoirs de l'ancienne royauté.

L'art. 11 de l'arrêté du 3 pluviôse avait fixé à 1,500 fr. l'indemnité allouée à chacun des membres de l'Institut. C'était un chiffre modeste, et qui ne différait pas d'ailleurs de celui que la loi du 29 messidor an IV avait accordé. Une libéralité plus nouvelle était l'indemnité de 6,000 fr. qu'en vertu du même article devait recevoir chacun des secrétaires perpétuels.

Il est véritablement dans l'esprit des institutions académiques, que les membres de ces compagnies vouées à l'étude désintéressée et n'ayant rien de plus précieux que leur indépendance, ne soient pas richement dotés. Mais les généreuses intentions des gouvernements peuvent sans inconvénient se donner carrière dans les fondations des prix. Il avait été mis à la disposition de l'Institut, par l'article 13 de l'arrêté de pluviôse, un prix de 3,000 francs pour la première classe, un prix de 1,500 francs pour chacune des deux autres classes. Napoléon en toutes choses avait le goût de la grandeur. Les munificences de cet article 13 durent bientôt lui sembler mesquines. Au commencement de l'Empire surtout, ayant à frapper les imaginations pour leur imposer la transformation monarchique qu'il venait d'opérer, et lui-même sentant sa propre imagination exaltée par sa fortune, il était impatient de répandre l'éclat. Il y avait quelques jours seulement que, dans une cérémonie pompeuse, il avait, en face de l'Océan, décoré des premiers insignes de La légion d'honneur ses soldats transportés d'enthousiasme, lorsqu'il conçut, à Aix-la-Chapelle, où il s'était rendu en quittant Boulogne, la pensée de proposer aux sciences, aux lettres et aux arts de magnifiques récompenses qu'il distribuerait aussi de ses propres mains. Le palais d'Aix-la-Chapelle lui rappelait sans doute que le grand empereur d'Occident, *son auguste prédécesseur*, comme il disait lui-même, environné de son Académie dans ces mêmes lieux, s'était fait gloire de la protection qu'il accordait aux lettres autant au moins que de ses conquêtes. Ce fut de ce palais que Napoléon data le célèbre décret du 24 fructidor an XII (10 septembre 1804). Le premier article en était ainsi conçu : « Il y aura de dix ans en dix ans, le jour anniversaire du 18 brumaire, une distribution de grands prix donnés de notre propre main dans le lieu et avec la solennité qui seront ultérieurement réglés. »

Ces grands prix, connus sous le nom de *prix décen-*

naux, devaient être au nombre de vingt-deux, neuf de 10,000 francs, treize de 5,000 francs. Ils étaient destinés à récompenser les meilleurs ouvrages et les plus utiles inventions qui auraient honoré les sciences, les lettres et les arts dans la période de dix années, dont le terme aurait précédé d'un an l'époque de la distribution. La première des solennités annoncées par le décret était fixée au 18 brumaire an XVIII (9 novembre 1810). Les ouvrages qui pouvaient paraître dignes de concourir pour les prix devaient être examinés par un jury composé des présidents et des secrétaires perpétuels de chacune des classes de l'Institut. C'était assurément une fondation digne d'un grand souverain ; c'était un large développement de cette institution des prix académiques, qui avait échappé à la pensée de Richelieu, mais qui, la complétant naturellement, s'était peu à peu établie autrefois, grâce à de généreuses donations faites par des académiciens, par des particuliers, quelquefois par des princes. Des Académies qui disposaient de si nobles encouragements, et qui en outre devaient tous les cinq ans, en vertu d'un arrêté du 13 ventôse an X, former un tableau général de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts ; des Académies ainsi rajeunies et investies d'une autorité et d'une influence nouvelle, auraient eu plus que jamais la direction supérieure du mouvement intellectuel, et se seraient trouvées en état de lui donner une puissante impulsion, si la liberté n'avait pas manqué à ce mouvement, dont elle doit toujours être l'âme.

Le jury, formé pour les prix de l'année 1810, avait commencé son travail, lorsqu'un décret du 28 novembre 1809 étendit les récompenses promises par celui du 24 fructidor. Au lieu de vingt-deux prix, il en institua trente-cinq, dix-neuf de première classe, seize de seconde. *La classe de langue et de littérature française* avait pour sa part à porter son jugement sur cinq des grands prix de première classe, sur quatre des grands prix de seconde

classe. Ces neuf prix devaient être attribués *au poëme épique, à la tragédie, à la comédie, à l'ouvrage de littérature qui réunirait au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style ; au meilleur ouvrage de philosophie en général, soit de morale, soit d'éducation ; au meilleur poëme didactique ou descriptif, aux meilleurs petits poëmes dont les sujets seraient tirés de l'histoire de France, à la traduction en vers de poëmes grecs ou latins ; au meilleur poëme lyrique mis en musique.*

Ce qu'il y avait peut-être de moins heureux dans le décret, c'était d'avoir établi un examen à deux degrés, et d'avoir confié le premier classement des ouvrages à un jury pris, comme nous l'avons dit, dans toutes les classes de l'Institut. Je ne comprends guère quel avis assez éclairé le président et le secrétaire perpétuel de la classe de littérature pouvaient donner sur un prix de mathématiques ou de musique, et comment les savants et les artistes étaient des juges tout à fait compétents d'un concours littéraire. C'était encore à la chimère de l'unité exagérée de l'Institut, que, par cette disposition bizarre, on avait sacrifié. Un autre inconvénient à prévoir, et qui ne manqua pas de se produire, c'était une opposition de vues entre les juges du premier degré et ceux du second. On mettait aux prises l'amour-propre des hommes. L'appréciation du jury devait être transmise aux classes de l'Institut ; et chacune de ces classes avait à faire une critique raisonnée de cette appréciation en ce qui était de sa compétence. Le décret ne disait point qu'après cet examen contradictoire les prix dussent en définitive être décernés conformément à la décision de chacune des classes. Le ministre de l'intérieur devait soumettre à l'empereur un rapport qui lui ferait connaître le résultat des discussions. *Un décret impérial décernerait les prix.* L'Institut était donc, si nous l'entendons bien, simplement consulté ; on ne l'avait chargé que d'éclairer le pouvoir. L'empereur se réservait le droit de prononcer.

Là, comme partout, on voulait garder en main le gouvernail ; et il n'était pas à craindre ainsi que les esprits fussent dirigés par les Académies dans un sens qui aurait déplu.

La publicité des rapports devait cependant laisser aux jugements portés par les Académies une part utile d'autorité et d'influence sur l'esprit public. Le décret de 1809 annonçait que les critiques de l'Institut seraient publiées ; il demandait que ces critiques entrassent dans une discussion détaillée des beautés et des défauts des ouvrages examinés.

L'époque de la première distribution était, comme dans le décret du 24 fructidor, fixée au 9 novembre 1810; celle de la seconde au 9 novembre 1819 ; les distributions suivantes devaient être faites de dix ans en dix ans. Il était dit aussi, dans le décret de 1809, que les médailles seraient données par l'empereur lui-même, au palais des Tuileries, en présence des princes, des ministres, des grands officiers de la couronne, de députations des grands corps de l'État, du grand-maître et du conseil de l'Université, enfin de l'Institut en corps.

Peu de jours après la promulgation du décret, le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, lisant, le 12 décembre 1809, au Corps législatif *l'exposé de la situation de l'Empire,* n'oubliait pas la fête brillante qui se préparait pour les lettres et pour les sciences. Il expliqua le retard nécessaire apporté au travail du jury, qui se trouvait chargé de nouveaux examens. « Les prix, dit-il, seraient déjà distribués, si le rapport du jury avait pu être prêt. » Il ajouta avec une pompe de langage, qui répondait bien aux intentions du souverain : « La première de ces époques mémorables, faites pour exalter les plus nobles ambitions, est arrivée. Les prix décennaux vont être distribués par la main même de celui *qui est la source de toute vraie gloire.* »

La publication des rapports du jury, signés Bougain-

ville président, et Suard secrétaire, commença dans *le Moniteur* au mois de juillet 1810. Vers la fin de novembre, l'examen critique du travail du jury, par les commissions que les classes avaient nommées, fut inséré dans le journal officiel.

Le jury et les commissions avaient été loin de s'accorder en tout dans leurs jugements, et dans la proposition des récompenses.

La poésie épique avait fait défaut. Le jury, cherchant quels ouvrages, dignes d'être récompensés, se rapprochaient le plus de l'épopée, exprima le vœu qu'une distinction particulière fût décernée à Delille, traducteur du *Paradis perdu* et de *l'Énéide*. La classe ne souscrivit qu'à moitié à cette proposition ; elle demanda un prix pour la traduction du *Paradis perdu*.

On tomba d'accord pour présenter *les Templiers* de Raynouard comme dignes du prix de tragédie. A cette proposition la commission de la seconde classe ajouta celle d'une couronne que la magnificence de l'empereur décernerait, en dehors des conditions du concours, à la tragédie d'*Hamlet*. La représentation d'*Hamlet* remontait à une époque antérieure aux dix dernières années. « Mais, disait le rapport de la commission, dans les limites de ce temps fixé, le pathétique et profond ouvrage de Ducis s'est enrichi d'une quantité de scènes nouvelles... La classe regrette donc que cet ouvrage ne puisse entrer au concours ; mais elle croit devoir remettre sous les yeux de Sa Majesté ces derniers et heureux travaux de la vieillesse laborieuse et respectée d'un confrère si digne d'une palme glorieuse dont le lustre rejaillirait sur toute sa carrière. »

Aucun prix n'avait été proposé pour la comédie par le jury, qui s'était borné à mentionner honorablement *le Tyran domestique* de Duval et *les Marionnettes* de Picard. La classe jugea que *la Petite Ville* de Picard était digne du prix.

Le douzième grand prix destiné à l'auteur de l'ouvrage

de littérature qui réunirait au plus haut degré la nouveauté des idées, le talent de la composition et l'élégance du style, n'était pas facile à décerner, parce que les conditions exigées étaient un peu vagues et ne déterminaient pas assez la nature des travaux qui pouvaient concourir. *L'Examen critique des historiens d'Alexandre* par Sainte-Croix avait été désigné par le jury. La classe, qui pour la rédaction de son rapport se servit de la plume de Chénier, marqua sa surprise de ce choix. Elle fut d'avis qu'un tel ouvrage appartenait plutôt à la classe d'histoire, et se prononça pour le *Lycée* de la Harpe. C'était justice : sans compter que les traits lancés par Sainte-Croix contre les philosophes et contre les gouvernements populaires n'avaient peut-être pas très-bien disposé la classe en sa faveur. Il est vrai qu'à ce même point de vue le *Lycée* n'était pas inattaquable. Mais l'esprit de parti qu'on y pouvait blâmer en quelques endroits n'était pas répandu dans tout l'ouvrage. On eut soin de déclarer que la récompense devrait s'appliquer seulement aux volumes qui échappaient à ce reproche. Quant aux cinq derniers volumes, aux deux derniers surtout consacrés à l'examen de la philosophie du dix-huitième siècle, le rapport de Chénier les jugeait avec sévérité. *Les palinodies* de la Harpe, *ses confessions, ses professions de foi, ses imprécations contre ce qu'il appelait le philosophisme*, n'y étaient pas épargnées. « Mais, disait Chénier, un tiers de l'ouvrage ne suffit pas pour faire condamner l'ouvrage entier. *Regardons les cinq derniers volumes comme non avenus.* »

Quoique le programme des prix, excluant implicitement la métaphysique, *l'idéologie,* limitât la philosophie à la morale et aux traités d'éducation, c'était beaucoup d'admettre, même ainsi restreinte et diminuée, une science que le gouvernement impérial n'était pas très-habitué à goûter et à encourager. Mais l'institution de ces magnifiques récompenses avait été une grande pensée, et les grandes pensées répugnent à se laisser rétrécir. Quand

on cherche la gloire de protecteur de lettres, on craint naturellement de rapetisser son œuvre de protection et de la rendre ridicule par trop de défiance. Il n'était donc pas surprenant que le fondateur des prix décennaux, malgré son dédain et son aversion pour les idéologues, se fût laissé entraîner à proposer un prix de philosophie. Il ne tarda peut-être pas à s'en repentir. Le rapport du jury montra bien que l'esprit de l'Institut n'avait guère changé; il déclara, sans hésiter, que *le Catéchisme universel* de Saint-Lambert pouvait seul prétendre au prix. Ce n'était pas, il faut l'avouer, demander la couronne pour le plus religieux des philosophes. Le jury proposa, il est vrai, son opinion avec quelques précautions oratoires, et quelques adoucissements, mais qui n'en atténuaient que bien faiblement la hardiesse. « Nicole, disait-il, a fondé les préceptes moraux sur une base plus respectable que la raison humaine, sur une révélation divine. La religion tire les préceptes de sa morale d'une source surhumaine, et leur donne une force incomparablement plus imposante par la sanction redoutable qu'elle imprime à ses lois. Mais il y a une morale tout humaine... Un seul écrivain parmi nous a tenté un ouvrage de ce genre. C'est Saint-Lambert, qui, après soixante ans d'étude et de méditation, a publié, vers la fin de sa carrière, l'ouvrage intitulé : *Principes des mœurs chez toutes les nations, ou Catéchisme universel.* C'est un ouvrage supérieur. » Il est à remarquer que les *Principes des mœurs* sont divisés en plusieurs parties, dont une est consacrée à la science idéologique. Le jury ramenait ainsi indirectement, sous le couvert et en compagnie de la morale, cette métaphysique qu'on avait voulu écarter. En tout temps la philosophie jouera de semblables tours à ceux qui prétendront la mutiler.

La classe fut-elle avertie que la proposition du jury avait déplu? Je ne sais; mais j'y vois quelque vraisemblance. Elle crut devoir justifier Saint-Lambert du reproche d'immoralité et d'athéisme « qui lui avait été fait,

dit-elle, par la mauvaise foi. » Mais elle se reconnut obligée d'exclure du concours le *Catéchisme universel*, comme ayant été publié antérieurement à l'époque déterminée par le décret. Elle demanda le grand prix pour le *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance*, ouvrage de l'abbé Sicard. Elle loua beaucoup aussi, et sembla mettre à peu près sur la même ligne les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, par Cabanis.

Les autres prix avaient moins d'importance. Le jury et la classe se réunirent pour proposer que le prix du poëme descriptif fût décerné à Delille, celui du poëme lyrique à l'auteur de *la Vestale*. Parmi les petits poëmes dont les sujets avaient été tirés de l'histoire de France, *Belzunce* de Millevoye, *les Tombeaux de Saint-Denis* de Tréneuil furent jugés dignes de la palme par la commission de la classe.

Cette commission, dans les conclusions de son rapport, ne craignit pas de faire appel à la libéralité impériale, pour qu'elle élargît encore le cercle des récompenses. Il y avait en effet, malgré la grandeur de l'institution, quelques lacunes regrettables. Par exemple les vers lyriques des opéras n'étaient tout au plus qu'une subdivision d'un ordre très-inférieur dans un genre de poésie qui allait devenir une des premières gloires littéraires du dix-neuvième siècle. Ni le poëte des *Méditations*, ni celui des *Orientales* n'auraient pu trouver place dans la distribution des prix décennaux. La commission proposa qu'un grand prix de première classe fût fondé pour *un recueil de poésies lyriques*. Elle en demanda un autre pour *un recueil d'épîtres philosophiques* ou de *contes moraux en vers*, ou de *fables en vers*. Enfin, comme la classification des genres en littérature risque toujours d'être incomplète, on faisait observer sagement qu'il serait bon de réserver un prix pour le meilleur des ouvrages appartenant aux genres qui n'auraient pas été déterminés par le décret.

Il semblait qu'il n'y eût plus qu'à distribuer les prix.

Le gouvernement avait paru impatient d'arriver au jour de cette solennité pacifique où le glorieux conquérant montrerait qu'il n'était pas seulement l'empereur des batailles, et que son règne s'étendait aussi sur les intelligences, autrement que par le respect craintif dans lequel il les tenait, et par le silence qu'il leur imposait. On attendit en vain. Nous racontions tout à l'heure que, deux ans plus tard, en 1812, Napoléon avait appelé sur *le Génie du christianisme* l'attention de l'Institut pour un des prix décennaux. Tout était donc resté en suspens jusque-là. On n'avait point annoncé qu'on ne songeât plus à donner les prix ; la promesse n'avait pas été révoquée, mais quelque obstacle en arrêtait l'exécution ; et soit que l'ajournement marquât un changement secret de volonté, soit que les grands et tristes événements qui suivirent aient emporté des projets faits pour des temps de gloire et de sécurité, il finit par n'en être plus question.

Il n'est pas impossible que Napoléon ait trouvé bien minces, bien pâles, non pas sans doute dans les sciences, mais dans la littérature, les productions dont pouvaient s'honorer les premières années de son règne. De si brillantes récompenses, une si auguste solennité pour des œuvres assez ternes, il y avait de quoi donner du dépit. Pas une épopée digne de la palme, sous ce règne homérique ; et n'était-ce pas surtout la gloire d'une épopée que devait rêver pour son époque le fabuleux héros, l'admirateur d'Ossian? Des tragédies et des comédies de troisième ordre. Parmi les livres désignés pour un grand prix le plus remarquable sans doute était *le Lycée* de la Harpe, qui, par la date de sa composition, appartenait réellement à un autre temps. La classe, au commencement de son rapport, avait dû parler avec modestie de l'état général de la littérature. Elle avait essayé, mais faiblement, de protester contre la sévérité du jugement public. « En reconnaissant, disait-elle, que la littérature présente n'obtient pas du public toute la faveur qu'elle

pourrait ambitionner, nous sommes loin de penser que cette rigueur puisse être justifiée par la disette des talents ou par leur dégénération. » Les distributeurs de couronnes parlent d'ordinaire avec plus de confiance des œuvres qu'ils ont à récompenser. Il y a presque toujours quelque chose à rabattre de leurs éloges. Un encouragement si timide était donc une preuve évidente de la langueur où les lettres étaient tombées.

On a supposé encore d'autres motifs de mécontentement. La proposition de couronner le *Catéchisme* de Saint-Lambert, bien qu'elle eût été écartée par la commission, était faite pour dégoûter l'empereur de son grand prix de philosophie morale. Le prix décerné aux *Tombeaux de Saint-Denis* ne devait pas non plus être de son goût. Tréneuil, il est vrai, pouvait s'autoriser de l'exemple même donné par le pouvoir, et de ces *autels expiatoires*, dont au surplus le projet ne fut pas plus exécuté que celui des prix décennaux ; cependant ces souvenirs paraissaient toujours à Napoléon mauvais à réveiller ; et il est douteux qu'il vît avec plaisir l'éclat que leur donnerait une couronne reçue de ses mains. Les noms, a-t-on dit encore, de Ducis, de Raynouard même, lui étaient peu agréables. J'ai peine à croire à ces rancunes étroites, à ces aversions indignes d'un grand esprit. On a vu souvent Napoléon récompenser, flatter même, de préférence, parmi les hommes de lettres, ceux dont il croyait d'ailleurs utile de réprimer, ou, pour mieux dire, de supprimer la liberté. Il se peut toutefois qu'il ait connu la réclamation de Ducis contre l'honneur que la classe sollicitait pour lui ; et il dut alors s'en trouver très-offensé. En effet, lorsque Ducis avait appris qu'il était question de lui dans le rapport, son indépendance s'était effarouchée ; il avait protesté en ces termes du plus fier dédain : « Je ne croyais pas qu'il pût être au monde un poëte plus en sûreté que moi contre les prix décennaux. Ma tragédie d'*Hamlet* a été donnée bien avant la révolution... Elle

n'a rien de commun avec la nouvelle époque de dix années. J'en ai reçu la récompense la plus honorable dans mon temps. L'Académie m'éleva au fauteuil de Voltaire... Je n'aurais jamais pu comprendre qu'il fût possible de faire appartenir mon *Hamlet* aux prix décennaux ; ce serait vouloir que le passé devînt le présent, *pour me ramener, malgré moi, sous les récompenses d'aujourd'hui.* » Il n'y avait rien là de très-encourageant pour le magnifique patronage des lettres qu'on avait rêvé.

La vivacité des débats qui s'élevèrent dans les commissions d'examen au sujet de quelques ouvrages, par exemple de l'*Histoire de l'anarchie de Pologne* par Rulhière, déplut-elle aussi à un gouvernement jaloux d'assoupir toute agitation des intelligences ? Daunou a dit[1], à propos de cette bruyante discussion sur le livre de Rulhière, que le décret impérial, qui chargea les classes de revoir et de modifier le travail du jury, avait pour but *d'exciter et de prolonger les querelles littéraires.* Cette sévère interprétation est peu vraisemblable. Il y faut voir seulement une preuve de plus de la défiance et de la mauvaise humeur avec laquelle une partie des hommes de lettres accueillirent alors ce qu'ils appelaient la *bizarre idée* du gouvernement impérial. Quel profit pouvait-on se promettre de luttes passionnées, qui pouvaient réveiller l'activité des esprits ? *Diviser pour régner* peut être bon quelquefois ; mais il n'est point conforme aux maximes du pouvoir absolu d'enflammer et d'entretenir les disputes littéraires. Nous devons croire plutôt que leur ardeur put paraître dangereuse et donner à réfléchir.

Plusieurs motifs contribuèrent donc probablement à refroidir l'ardeur du fondateur des prix décennaux. Mais il nous semble que le peu d'éclat des œuvres désignées pour les récompenses fut surtout ce qui fit prendre le parti d'un ajournement indéfini.

[1] *Biograph. univ.*, art. *Rulhière.*

Nous pouvons maintenant jeter un coup d'œil sur la dernière période que nous venons de parcourir, depuis l'arrêté de pluviôse an XI jusqu'à la fin de l'Empire. Le rétablissement, sinon des Académies, sous leur ancien nom, du moins de l'organisation académique dans la plupart de ses parties essentielles, un concours zélé prêté aux travaux des classes, d'utiles programmes de leurs travaux tracés avec une incontestable hauteur de vues, des sommes importantes mises à la disposition de l'Institut pour une nouvelle édition du *Dictionnaire de la langue française*, des commissions instituées pour un *Dictionnaire de la langue des beaux-arts*, et pour la continuation de l'*Histoire littéraire de France* [1], commencée par les bénédictins, enfin des prix nombreux et magnifiques, proposés à l'émulation des savants, des lettrés, des artistes, tels furent en résumé les bienfaits dont l'Institut fut redevable au régime impérial, et dont l'Académie française prit sa bonne part. Mais la liberté manqua. Si beaucoup d'esprits à l'Institut en avaient gardé la généreuse flamme, qui put jeter parfois encore quelques étincelles ; où était le mouvement, le souffle, qui aurait entretenu et développé cette ardeur? Les lettres languissaient, privées d'air et d'espace.

Une nouvelle révolution dans l'État allait leur rendre une vie plus active. Mais cet heureux mouvement d'émancipation, quoiqu'il ne pût manquer de sortir tôt ou tard du nouveau régime politique, ne se produisit qu'insensiblement. La liberté reparaissait tristement en 1814 et en 1815, au milieu d'invasions qui ne la laissaient renaître parmi nous qu'en nous frappant dans un bien plus précieux encore qu'elle, plus nécessaire à un peuple, dans notre indépendance nationale.

La première rentrée des Bourbons n'apporta point de changement au régime de l'Institut. On put, il est vrai, en-

[1] Décret du 25 avril 1807.

trevoir dès lors, dans l'ordonnance du 5 mars 1815, la pensée d'une nouvelle organisation de ce corps; mais le temps manqua pour la mettre à exécution. Dans ce court intermède entre deux invasions, il y a peu de faits académiques à recueillir. Toute vie littéraire s'était arrêtée en France, depuis les désastres de 1812. Les solennités académiques avaient été suspendues. On n'avait point reçu les académiciens nommés en 1813 et en 1814, Campenon, Michaud, Aignan, qui avaient remplacé Delille, Cailhava et Bernardin de Saint-Pierre, enlevés coup sur coup à la compagnie. Regnaud de Saint-Jean d'Angély avait proposé de les admettre sans éclat, sans discours de réception. La proposition avait été écartée et les admissions ajournées. Enfin, le 16 novembre 1814, Campenon vint s'asseoir au fauteuil de Delille. En ces temps agités l'avis ouvert par Regnaud eût été bon à suivre. Dans les Académies, comme ailleurs, le langage des hommes est presque toujours triste à entendre le lendemain des révolutions. Les pouvoirs tombés sont jugés sévèrement, quelquefois même avec l'animosité de la haine, dans les mêmes lieux où ils ont été trop loués. Campenon, il faut le reconnaître, ne déshonora point son langage par cette violence indécente qui n'était que trop commune alors. Il se contenta de donner de grands éloges à la fidélité royaliste de Delille, qui avait été trouvée à l'épreuve de toutes les séductions. La louange était juste; mais celui qui la décernait, avait-il été lui-même aussi rigide? Ce fut Regnaud de Saint-Jean d'Angély qui lui répondit. On l'avait beaucoup pressé de se désister du droit qui lui était échu de présider cette séance. Un autre orateur eût été plus agréable à l'opinion qui triomphait. Mais toutes les négociations furent inutiles; il maintint son droit. Cependant il dut lui être pénible d'avoir à dire: « Loin de s'abaisser à la flatterie envers le pouvoir, Delille s'éleva à la flatterie envers le malheur. Avec quels transports n'eût-il pas vu l'auguste fils de Henri le Grand, plus heureux encore que son immortel aïeul,

entrant dans la capitale sur le char de la paix ! » Il y avait bien, sous les voiles de ce langage, je ne sais quelles fines intentions, un désir de réclamer pour soi-même le droit de rester fidèle au malheur ; mais tout cela était trop enveloppé peut-être, pour sauver assez la dignité. Telle était cependant la violence de l'opinion, que le public nombreux et passionné qui assistait à cette séance, et qui attendait l'orateur aux passages difficiles, aux écueils de son discours, ne se tint pas pour satisfait. Dans le compte rendu très-ironique, très-malveillant pour Regnaud, que *le Journal des débats* donna de cette réception [1], la première des phrases que nous venons de citer fut censurée très-aigrement : « Le mot *pouvoir*, disait Féletz, auteur de l'article, n'est pas l'expression juste; c'est *tyrannie* ou *usurpation* qu'il fallait dire. La *flatterie du malheur* est bien plus qu'une expression impropre. Les éloges donnés par M. Delille aux Bourbons, aux Condés, à tous les princes de cette race auguste étaient mérités et n'étaient point par conséquent une flatterie. Il faudrait du moins à l'Académie connaître la signification des mots. » L'écrivain poussait l'animosité jusqu'à reprocher, dans ces termes d'une raillerie amère, au président de l'Académie, d'avoir recommandé l'oubli du passé : « Il n'y a de grâce à invoquer l'oubli du passé que quand on n'en a nul besoin. Laissons à ceux qui sont dans cette heureuse position le soin de prêcher cette douce doctrine. » Voilà quelles étaient, à cette date de novembre 1814, les passions fort peu littéraires non-seulement de tel ou tel journal, mais, il faut le dire aussi, de la foule qui était accourue à la séance académique. Elles pouvaient faire pressentir la violente mutilation que l'Académie subit en 1816.

On avait encore à recevoir Michaud et Aignan. La mort de Boufflers, que l'Académie perdit le 18 janvier 1815,

[1] Dans un article *Variétés*, du 18 novembre 1814, signé *A*; c'était la signature de Féletz.

laissa en outre une élection à faire. Une lettre, que M. de Montesquiou écrivit par ordre du roi, invita la seconde classe à surseoir aux réceptions, aussi bien qu'à l'élection. C'était annoncer que la constitution de l'Institut allait être revisée et modifiée. Quelques-uns des changements qu'on y voulait introduire furent réglés par l'ordonnance royale du 5 mars 1815. Mais quinze jours après la signature de cette ordonnance, et avant qu'elle n'eût paru au *Moniteur*, l'empereur était rentré aux Tuileries : le 24 mars l'ordonnance était annulée. La seconde classe fut autorisée à nommer le successeur de Boufflers ; elle choisit Baour-Lormian.

A la réception d'Aignan, qui eut lieu le 18 mai 1815, après avoir été retardée pendant plus d'un an, quelques paroles, prononcées par l'orateur chargé de répondre au récipiendaire, nous serviront à mesurer la distance qui sépare les Cent-Jours de la première époque impériale, et le rapide chemin qu'avaient fait les idées de liberté. Voici en quels termes Parseval de Grandmaison exprima le nouvel espoir des lettres auxquelles on promettait alors un système de gouvernement plus libéral. « Quel moment plus favorable, dit-il, à l'essor de votre talent que l'époque même où le souverain de la France vient délivrer les productions du génie des entraves de la censure, où, nous annonçant qu'il veut borner le cours de ses victoires, il ne prescrit aucunes bornes aux conquêtes de la pensée ? Enfin les lettres ne gémiront plus des mutilations qui les ont flétries si longtemps. Puissent tous les souverains reconnaître un jour que leur bonheur, inséparable de celui des nations, n'est jamais de longue durée sans la libre communication de leurs pensées avec celles des peuples confiés à leurs soins paternels ! » Un tel langage, inouï sous l'Empire avant les Cent-Jours, révélait le sentiment profond de liberté que les gens de lettres avaient si longtemps refoulé dans leur cœur, et qui éclatait avec force le jour où l'impérieuse nécessité forçait le pouvoir à lever, pour

quelque temps au moins, le sceau de la contrainte et du silence.

Mais ce n'était point l'Empire, relevé un moment de sa chute, qui pouvait assurer définitivement la liberté aux lettres, au pays.

CHAPITRE VIII.

RÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — PROTECTORAT DE LOUIS XVIII.

Ordonnance royale du 21 mars 1816. — L'Institut est conservé mais son organisation est changée. L'Académie française reprend son nom et ses statuts. — De nouveaux membres y sont introduits par ordonnance. — Exclusion de onze académiciens. — Conduite honorable de MM. Lainé et de Montesquiou. — L'Académie souscrit en 1818 aux œuvres d'Arnault exilé ; elle demande son rappel dans une supplique au Roi. — Séance d'installation sous la présidence du duc de Richelieu (24 avril 1816). Discours de M. de Vaublanc, du duc de Richelieu, de M. de Fontanes. — *Éloge de Montesquieu*, couronné le 25 août 1816. — Choix royalistes de l'Académie. — Les louanges données au Roi dans les discours académiques restent généralement dans les limites de la décence et du bon goût. — Les sujets proposés dans les concours, paraissent choisis dans un esprit libéral. — L'Académie n'a, sous ce règne, aucun grave démêlé avec son protecteur. — Le *Romantisme* attaqué à l'Académie.

Lorsque l'ancienne royauté, une seconde fois rétablie, eut donné une espérance plus solide à cet avenir de liberté constitutionnelle, qui était le besoin de la France ; lorsqu'elle eut, quelques mois après son retour, commencé à s'affermir, elle eut à cœur de montrer que les lettres lui étaient chères. Le goût du roi pour la littérature, une prédilection naturelle du gouvernement des Bourbons pour les institutions dont l'origine remontait à la vieille monarchie, l'influence du secrétaire perpétuel, Suard, qui

n'avait cessé de déplorer l'imparfaite restauration académique de 1803, et qui pouvait maintenant exprimer librement ses regrets et son vœu, tout rendait inévitable un complet rétablissement des Académies. Le 21 mars 1816, une ordonnance royale rendit aux *classes* leur nom primitif d'*Académies*, « afin, était-il dit, de rattacher leur gloire passée à celle qu'elles ont acquise. » L'Institut était conservé, et le préambule de l'ordonnance ne refusait point à ses services, à ses travaux la justice qui leur était due. Mais son organisation était changée ; il devait être à l'avenir composé de quatre Académies, classées suivant l'ordre de leur fondation ; c'est-à-dire l'Académie française la première ; puis l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts. Elles étaient replacées sous la protection immédiate du roi. Chacune d'elles avait son régime indépendant, sa constitution particulière. L'Académie française reprenait ses anciens statuts. Comme dernière trace de l'unité de l'Institut, les quatre académies devaient tenir chaque année une séance publique qui leur serait commune. Le jour fixé pour cette séance était le 24 avril, en commémoration de la première rentrée du Roi en 1814.

Il ne pouvait y avoir, en ce moment, de plus sage, de plus intelligente conduite, que de faire revivre celles de nos anciennes institutions qui avaient honoré la France d'autrefois, et n'avaient rien d'incompatible avec le nouvel état de société créé par la révolution, et en même temps de conserver les institutions nouvelles qui avaient déjà pris racine et porté leurs fruits, et dont on ne pouvait déposséder le pays sans le blesser et l'inquiéter. Les bons esprits sentaient bien que cette heureuse conciliation devait être le caractère de tous les actes de la royauté restaurée ; et sur quelques points, par la sagesse du prince, comme par l'évidence de la nécessité, on entrait dans cette voie. L'ordonnance qui maintenait l'Institut et rendait aux Académies leur nom et leur ancienne constitution, appartenait

à cette politique libérale et prudente, qui était celle même de la charte. En même temps, lorsqu'on replaçait l'Académie française à la tête de cette grande confédération de tous les travaux de la pensée, il semblait qu'on ne voulût pas seulement reconnaître une sorte de droit d'aînesse, une préséance fondée sur l'antériorité de date, mais aussi la précellence réelle des lettres, leur souveraineté universelle dans le domaine de l'intelligence; il semblait en un mot qu'on déclarât l'intention de reconstituer cette autorité, cette influence des écrivains, qui est l'honneur des époques pacifiques, et d'affranchir, de seconder le libre développement des esprits. Mais à tout le bien qui se faisait dans ce sens, l'esprit de contre-révolution mêlait aussi beaucoup de mal, des vengeances mesquines, des actes arbitraires. Quoique l'on fût entré dans une voie qui conduisait à la liberté, on commença par subir tous les maux d'une réaction très-peu libérale, très-violente, qui se fit sentir dans la littérature, et jusque dans le paisible asile de l'Institut, aussi bien que dans tout le corps de l'État. Malgré les bienfaits de l'ordonnance du 21 mars, un fâcheux souvenir est resté attaché à cette seconde fondation de l'Académie française. De nouveaux membres y furent introduits, sans avoir été élus; onze académiciens furent retranchés de la compagnie. Singulière façon de relever un corps, de lui rendre son ancienne force et son ancien éclat! Un attentat à ses privilèges commençait sa rénovation; la proscription inaugurait, au sein des Académies, la restauration complète de leur ancienne constitution, et les premières espérances d'un retour à la vie libre!

A la tête de la nouvelle liste que le gouvernement avait arrêtée sans le concours de l'élection, étaient les anciens académiciens Roquelaure, Suard, Ducis, Choiseul-Gouffier, Morellet et d'Aguesseau; puis venaient les académiciens plus récents de la seconde classe de l'Institut, Volney, Andrieux, Sicard, Cessac, Villar, Fontanes, François de Neufchâteau, Bigot de Préameneu, Ségur, Lacre-

telle aîné, Daru, Raynouard, Picard, Tracy, Lemercier, Parseval de Grandmaison, Chateaubriand rétabli dans ses droits, Lacretelle jeune, Alexandre Duval, et les derniers élus, Campenon, Michaud, Aignan, de Jouy, Baour-Lormian. Enfin le choix royal faisait entrer d'autorité dans la compagnie, de Bausset, de Bonald, le comte Ferrand, Lally-Tolendal, le duc de Lévis, le duc de Richelieu, l'abbé de Montesquiou et Lainé. Le nombre des académiciens se trouvait ainsi de trente-huit. Deux places restaient vacantes. Les noms omis, et par conséquent exclus, étaient ceux de Bassano, Garat, Cambacérès, le cardinal Maury, Merlin, Sieyès, Rœderer, Lucien Bonaparte, Arnault, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, enfin Étienne. Le nombre des académiciens intrus n'étant pas égal à celui des éliminés, le fauteuil de Regnaud de Saint-Jean d'Angély et celui d'Étienne restaient vacants. On pourrait croire qu'en abandonnant à l'Académie le soin de les remplir, on voulut l'avoir pour complice de l'exclusion dont on frappait une partie de ses membres. Elle procéda le 11 avril aux deux élections qu'on lui avait laissé à faire. Elle ne put être entraînée du moins à nommer M. de Vaublanc, ministre signataire de l'ordonnance, qui s'était mis sur les rangs. Elle fit choix de Laplace pour le fauteuil de Regnaud, d'Auger pour celui d'Étienne.

M. de Vaublanc, ancien préfet impérial, devenu royaliste outré, n'avait pas eu besoin, pour commettre un acte d'injustice et de violence, d'inspirations autres que les siennes. Son zèle fougueux pouvait se passer de conseils et d'instigations. Cependant le secrétaire perpétuel de l'Académie française (il est regrettable d'avoir à le dire) paraît avoir pris part à la nomination par ordonnance des nouveaux membres et à la proscription de ses confrères. C'est un triste exemple des iniquités où le fanatisme des révolutions peut entraîner un honnête homme. Comment cet esprit sage, modéré, aimable, ce représentant de l'ancienne Académie au milieu de la génération nouvelle, si

zélé jusque-là pour les intérêts et l'honneur d'une compagnie où il était entré sous les auspices de la philosophie et de la liberté, comment celui qui, dans ses salons ouverts avec tant de bienveillance à l'élite de la société polie, avait été habitué à la tolérance des opinions et à la confraternité des lettres, comment le premier officier de l'Académie française se prêtait-il à une mesure aussi brutale? C'était pour lui un devoir étroit de tout faire pour la conjurer, et, s'il n'était pas écouté, de protester du moins énergiquement. On resta convaincu au contraire que l'épuration s'était faite avec son concours. Garat, dans ses *Mémiores*, s'est efforcé de pallier la faute de Suard. Mais ce qu'il dit à ce sujet paraît plus charitable qu'exact. Sa générosité est d'autant plus méritoire qu'il aurait eu, avant tous, le droit de se plaindre d'un ancien ami qui le laissait mettre lui-même au nombre des exclus. Suard lui avait, dit-on, annoncé son expulsion avec une franchise pleine d'aisance : « Mon ami, lui avait-il dit, je sais que vous ne tenez pas beaucoup à l'Académie, et je vous ai effacé de la nouvelle liste de l'Institut pour faciliter nos arrangements et l'entrée de quelques hommes qui ont soif de s'asseoir parmi nous. » Cette plaisante bonhomie toucha d'abord fort peu Garat. Il trouva le procédé trop sans façon, et répondit sévèrement. En oubliant, plus tard, son injure, il s'est fait beaucoup d'honneur, mais n'a pu absoudre son ami.

Si l'on examinait la liste des éliminés de l'Académie, on y trouverait des hommes qui n'avaient pas toujours eux-mêmes été assez ennemis de l'arbitraire et des proscriptions, qui, à l'Institut, sous le Directoire, avaient approuvé ou souffert, sans protestation, l'exil et l'exclusion de leurs collègues *fructidorisés*, ou qui, sous l'Empire, avaient, dans les bureaux de la police, surveillé la littérature; qui avaient pris la direction des journaux confisqués, et comme il arrive souvent, ne devinrent libéraux qu'en devenant le parti vaincu. Mais lors même que des actes

tyranniques peuvent passer pour des représailles, ils ne se trouvent point par cela seul justifiés.

Parmi les hommes, que la faveur royale avait, sans les consulter, imposés à l'Académie, il y en eut deux dont la conduite fut pleine d'honneur et de délicatesse, l'abbé de Montesquiou et Lainé. Ils sentaient bien qu'on les avait compromis dans une mesure d'iniquité; cependant, par respect pour le pouvoir, ils n'allèrent point jusqu'à un refus qu'on eût regardé comme un blâme et comme un affront. Mais ils s'abstinrent de paraître à l'Académie. Ils ne croyaient pas réellement posséder un titre que seule l'élection des pairs rend valable. Un candidat se présentait un jour chez l'abbé de Montesquiou pour solliciter son suffrage. « Est-ce que je suis de l'Académie? » fut la réponse de l'académicien malgré lui [1]. On a retenu de Lainé une parole à peu près semblable. Affligée de ne le voir jamais paraître à ses séances publiques ou particulières, l'Académie devina les honorables scrupules qui la privaient d'un confrère entouré de tant d'estime et de respect. Afin de consacrer en quelque sorte et de légitimer son titre par de libres suffrages, elle le choisit à l'unanimité pour directeur. Lorsqu'on lui en porta la nouvelle : « Ah! cette fois, s'écria-t-il, je suis de l'Académie [2]! »

Demander que l'Académie française réclamât sur-le-champ contre les fâcheuses dispositions de l'ordonnance de 1816, c'eût été exiger beaucoup d'elle, au milieu de l'effervescence générale des passions politiques, et contre un pouvoir, qui, à ce moment même, lui rendait son nom et ses lois. Elle n'attendit pas longtemps du moins pour témoigner ses regrets et le désir de voir rentrer les pros-

1 Voir le discours de réception de M. Jay, qui prit la place de l'abbé de Montesquiou, le 19 juin 1832. L'anecdote a été rappelée aussi, à l'Académie, par M. de Salvandy, à la réception de M. de Sacy.

2 Voir le discours d'Alexandre Duval, recevant Dupaty, qui succédait à Lainé (1836).

crits. Ce même sentiment de confraternité qui avait éclaté à l'Institut, sous le Consulat, quand les éliminés de fructidor avaient pu reparaître, se manifesta, dès le commencement de l'année 1818, à l'Académie française. Les anciens collègues d'Arnault souscrivirent alors à l'édition de ses œuvres qui se publiait en Belgique : « Je savais bien, leur écrivit-il, que les liens qui nous unissent étaient indissolubles : aussi la preuve que vous m'en donnez me touche-t-elle plus qu'elle ne me surprend... Vous avez sur moi bien plus d'empire que mes ennemis ; si puissants qu'ils soient, ils ne m'ont jamais arraché une larme. » Un mois après, dans une séance du 3 mars de la même année, Aignan fit adopter la proposition d'une supplique au roi pour le rappel d'Arnault, qui reçut, vers la fin de 1819, l'autorisation de rentrer en France. Enfin nous verrons en 1829, lorsque la Restauration était encore debout, l'Académie, par une élection unanime, adopter de nouveau cet ancien confrère ; nous la verrons, le même jour, admettre Étienne aux honneurs d'une seconde réception. Il est juste de rappeler, en passant, que l'Académie française ne fut point la seule à marquer par sa conduite sa désapprobation de ces vengeances politiques, qui n'avaient pas épargné le reste de l'Institut. L'Académie des sciences avait vu refuser la sanction royale au choix qu'elle avait fait de Fourier le 27 mai 1816. Elle répondit à cette injuste rigueur en le nommant une seconde fois, à l'unanimité, en 1817 ; et par cette fermeté elle vint à bout d'arracher la confirmation qu'on disputait à son suffrage. L'illustre savant, à qui l'on avait voulu fermer l'Institut, finit par y occuper une double place. L'Académie française l'adopta en 1827.

Les quatre Académies, réorganisées par l'ordonnance du 21 mars, eurent leur séance d'installation le 24 avril 1816. La présidence de la première assemblée de l'Institut appartenait de droit à l'Académie française, et par conséquent au président que cette compagnie s'était choisi le

28 mars. C'était le duc de Richelieu. Ainsi reparaissait opportunément, au moment d'une complète renaissance, le nom du fondateur de l'Académie; ce nom qui avait, parmi les lettrés, souffert une triste éclipse au temps du vieux maréchal, si acharné à persécuter la liberté de ses confrères; mais qui était alors porté par un honnête homme. Au milieu d'une foule brillante la séance fut ouverte par un discours de M. de Vaublanc. Il sortit de la bouche du ministre des paroles plus libérales que sa conduite. Il ouvrit la perspective d'une époque vraiment littéraire sous un monarque « qui chérit les lettres, qui leur a consacré quelques loisirs de sa jeunesse, dont elles consolèrent souvent les nobles infortunes, et qui trouve en elles sur le trône un délassement digne de lui. Glorieux de cet exemple, ajoutait-il, vous l'opposerez ainsi que tant d'autres, célèbres dans l'antiquité, à ceux qui prétendent que la culture des lettres rend inhabile aux affaires et à la marche assurée qu'elles exigent. Repoussons du sanctuaire des lettres cette vaine allégation. » Ce langage, rarement tenu par les hommes d'État, pouvait bien en cette occasion servir surtout à flatter le roi littérateur, peut-être même à se flatter soi-même. Il ne saurait être toutefois à l'usage que d'un régime qui n'est pas au fond incompatible avec la liberté. Il serait toujours évité par le ministre d'un gouvernement essentiellement despotique, ce ministre eût-il des prétentions d'écrivain, eût-il, comme M. de Vaublanc, fait des tragédies.

Le duc de Richelieu prit ensuite la parole. Il fit au goût du roi pour les nobles plaisirs de l'esprit de semblables allusions, qui allaient être répétées, sous ce règne, dans la plupart des harangues académiques. Ce genre d'éloges donnés au prince avaient du moins cet avantage qu'ils exaltaient celle des vertus royales qui a le plus de droits à la reconnaissance des lettres, et qui semble leur promettre une faveur éclairée, par conséquent une juste indépendance. « En quel temps, dit le président de l'Académie

française, les lettres pourraient-elles mieux s'encourager aux grandes idées du bon et du beau, que sous un roi qui les a tant cultivées, qui leur doit une partie de cette affabilité que la religion change si aisément en clémence; sous un roi qui, se méfiant de leurs flatteries, semble leur demander par anticipation la vérité qu'elles ne disent trop souvent que par l'histoire? »

Fontanes avait été élu vice-président de la compagnie, le même jour où M. de Richelieu avait été investi de la présidence. En cette qualité il se leva le troisième, et prononça un élégant et sage discours, dans lequel il put paraître peu ambitieux pour l'Académie française; car il y envisageait surtout l'institution comme établie *pour la perfection du langage*. Toutefois il montrait que *ce premier objet des occupations de l'Académie* est en effet très-élevé, et que *travailler sur une langue, c'est travailler plus qu'on ne croit sur les sentiments du peuple qui la parle et qui l'écrit*. Dans les paroles si mesurées du grave et monarchique orateur, et généralement dans toutes celles qui furent entendues ce jour-là, il était facile de sentir comme une réaction naturelle de l'esprit public en faveur des lettres. Il y a tout à espérer, quand on peut reconnaître chez un peuple un penchant marqué à mettre au premier rang les travaux littéraires. Les temps d'engourdissement moral ne se sentent pas attirés de ce côté. Le véritable esprit d'un régime plus libre, la haute signification de cette solennité où l'Académie française reparaissait à la tête des autres Académies, étaient bien exprimés dans ce passage si vrai du discours de Fontanes, où nous pouvons trouver aujourd'hui une leçon qui ne nous serait pas inutile : « Les sciences physiques et mathématiques ont sans doute la plus haute importance... C'est à leur application que l'industrie, le commerce et les arts sont redevables de tant de machines ingénieuses; mais *ces arts*, comme le dit énergiquement Bacon, *sont enracinés dans les besoins de l'homme*, et se développent par les efforts de l'intérêt et

de la cupidité. L'accroissement des richesses et des commodités de la vie est un grand bienfait, on ne peut le nier ; cependant notre cœur a de plus nobles instincts qu'il faut aussi satisfaire. Les lettres, envisagées dans leurs rapports généraux, ont une influence plus directe sur la partie morale et sensible de l'homme. Je ne crains donc point de le dire : Un peuple qui ne serait que savant pourrait demeurer barbare, un peuple de lettrés est nécessairement sociable et poli. »

Quoique l'Académie, altérée dans sa composition par l'ordonnance du 21 mars, ne pût alors être regardée comme une représentation sincère des lettres, quoique la plupart des élections qu'elle fit dans les premières années de la Restauration aient eu un caractère plus monarchique que libéral, elle fut loin, dès ces commencements, et en 1816 même, de se montrer hostile aux nouvelles idées que le régime constitutionnel développait dans la nation. Ainsi, le 25 août 1816, le prix d'éloquence fut décerné à un jeune écrivain à qui *l'éloge de Montesquieu* avait fourni une occasion naturelle de rendre un éloquent hommage à *ce beau système de gouvernement trouvé*, suivant l'auteur de *l'Esprit des lois, dans les bois de la Germanie*. Ces pages de M. Villemain respiraient l'amour d'une sage liberté réglée par les lois. Le secrétaire perpétuel dont l'Académie française est justement fière aujourd'hui n'a point dévié de ces honorables sentiments, après tant d'années, après tant de changements dans les choses, ainsi que dans les principes ou dans les intérêts des hommes. On aime à le trouver, au début de cette carrière académique qui devait être si brillante, tel déjà que nous le voyons aujourd'hui. La compagnie qui lui donnait alors sa troisième couronne [1], et qui peu d'années après lui ou-

[1] Il avait déjà, dans la seconde classe, mérité le prix par son *Éloge de Montaigne*, en 1812, à l'âge de 22 ans ; puis en 1814, par le *Discours sur la critique*.

vrit ses rangs, ne pouvait, sous le gouvernement de la charte, mieux inaugurer, qu'elle ne le fit dans cette première séance annuelle, la distribution de ses récompenses.

Je ne voudrais point, par une prévention complaisante, et avec le parti pris de trouver toujours l'Académie portée, suivant la pente ordinaire des lettres, vers les idées libres, lui prêter en ce temps-là une vivacité d'opinions libérales qu'elle n'avait pas. Après le remaniement qu'elle avait souffert, et à une époque où le zèle royaliste des autres corps publics s'emportait à de si violents excès, c'était déjà beaucoup qu'elle fût modérée, qu'elle accueillît même avec une certaine faveur l'enthousiasme de la jeune génération pour les institutions de la liberté. Il n'y avait là rien d'absolument inconciliable avec le sentiment très-monarchique qui se montrait dans les élections. La même séance où fut couronné *l'éloge de Montesquieu* vit la réception de Desèze, élu à la place de Ducis. Le récipiendaire tint un langage très-naturel dans sa bouche, et que pouvait rendre respectable le souvenir d'un courageux dévouement : « Rendez, dit-il à ses nouveaux confrères, rendez dans tous vos écrits à la politique ses vrais principes. Rendez aux opinions saines toutes leurs forces..... Faites rentrer les lettres dans l'esprit de la monarchie... Faites revivre cette ancienne idolâtrie pour vos rois qui a été jusqu'à nos jours la véritable gloire de la nation française. » Ces paroles allaient peut-être au delà du dévouement de l'Académie au gouvernement royal. La juste mesure en était plutôt donnée par cette phrase de la réponse de Fontanes : « Les mouvements doux et réguliers d'une monarchie paternelle donneront aux talents la sécurité dont ils ont besoin. »

Les choix continuèrent, les années suivantes, de renforcer à l'Académie l'opinion royaliste. En 1817, Choiseul-Gouffier fut remplacé par Laya, et Suard par Roger. Le marquis de Pastoret, vice-président de la chambre des pairs, fut élu en 1820, à la place de Volney. En 1822, on

reçut M. Frayssinous, en 1824 M. de Quélen[1]. La candidature de Casimir Delavigne avait échoué deux fois contre celle des prélats; ce qui faisait dire plaisamment au poëte libéral : « Je ne veux pas me présenter une troisième fois; on m'opposerait le pape. » Il est impossible de ne pas trouver que, par de telles élections, l'Académie s'exposait à passer pour être de l'ancien régime un peu plus que la France, et que la littérature de ce temps. Cependant les nominations, que nous venons de rappeler, n'étaient pas sans quelques compensations. Raynouard avait succédé à Suard comme secrétaire perpétuel. On avait choisi en 1819, pour remplacer Morellet, un académicien qui, dans son discours de réception, louait *les Provinciales* et même *l'Encyclopédie*. C'était l'auteur de *l'Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, Lemontey, plus hardi et plus indépendant, il est vrai, par l'esprit que par le caractère, et qui faisait profession hautement d'être *de la faction des contents*, mais n'en était pas moins un véritable enfant du dix-huitième siècle. La même année, et quelques jours après (le 28 juin 1821), M. Villemain avait pris possession du fauteuil de Fontanes.

Au surplus, on n'a pas le droit, si ce n'est dans quelques circonstances exceptionnelles, de chercher une signification politique aux choix d'une compagnie qui doit, avant tout, considérer les titres littéraires. En règle générale, et à part la nécessité où l'Académie peut se trouver quelquefois de défendre l'indépendance des lettres placée sous sa garde tout aussi bien que les règles du goût et la pureté de la langue, elle est ouverte à tous les bons écrivains, sans acception de partis. Le royaliste comme le libéral n'y doivent entrer que pour le mérite de leurs ouvrages, non pour leurs opinions. A moins de fortes preuves du contraire, cette justice impartiale de

[1] Le premier à la place de l'abbé Sicard, le second à la place du cardinal de Bausset

l'Académie se présume toujours. Nous n'attachons donc pas plus d'importance qu'il ne faut à l'espèce de statistique qui vient d'être dressée des choix académiques sous le règne de Louis XVIII. Mais d'un autre côté, si l'ensemble de ces choix semble attester un peu trop de complaisance pour le pouvoir, si l'on reçut alors plus d'évêques et plus de royalistes que la supériorité littéraire de ces élus ne suffit à l'expliquer, il n'y aurait pas eu de bonne foi à le dissimuler. Seulement ne tirons pas de ces élections des conséquences exagérées, consultons aussi d'autres signes, auxquels le véritable esprit de l'Académie se jugera peut-être plus sûrement. Y eut-il en ce temps quelque servilité, soit dans les actes, soit dans les discours de la compagnie? les sujets proposés dans les concours indiquèrent-ils une aveugle résistance à l'opinion publique? Il serait difficile de le soutenir.

Que l'on prenne les harangues de réception, on y trouvera sans doute l'éloge obligé du roi littérateur; mais généralement cet éloge ne dépassait pas les bornes que la dignité et le bon goût prescrivent à ces sortes d'hommages. Je lis, par exception, dans la réponse que le duc de Lévis fit, le 23 novembre 1817, au récipiendaire Roger, un passage, qui, sans être bien coupable, pouvait du moins égayer les plaisants. « Doué d'une mémoire prodigieuse, avait dit le directeur de l'Académie française, le roi se rappelle à la fois et sans confusion une multitude de noms, de choses, de figures; il connaît les relations des familles, le nombre, l'âge même des enfants, etc. » Mais il est bon de rappeler que le duc de Lévis était un de ces académiciens que leurs confrères n'avaient pas choisis, et qui étaient par conséquent sans droit pour représenter les lettres.

Quant aux concours académiques de cette époque, nous avons vu que, dès l'année 1816, l'Académie y avait accueilli avec faveur l'expression des idées de liberté. Il n'en fut pas autrement les années suivantes. Il semblait même

que les sujets fussent souvent choisis avec l'intention d'encourager les esprits à suivre cette voie. Dans la séance du 25 août 1817, on donna pour sujet du prix à décerner en 1819 : *l'Institution du jury en France*. Ce prix fut remporté, en 1820 seulement, par M. Mennechet. En 1818, l'Académie se chargea de proposer un prix de poésie, dont les fonds avaient été faits par un anonyme : elle invita les concurrents à célébrer *les avantages de l'enseignement mutuel*, un des thèmes favoris de l'opinion libérale sous la Restauration. Le lauréat fut M. Saintine que l'on couronna le même jour que M. Mennechet, en 1820. On indiqua aussi en 1818, pour sujet du prix d'éloquence : « Déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales propres à l'orateur de la tribune et à l'orateur du barreau. » Les jeunes littérateurs, qui ambitionnaient les couronnes académiques, étaient ainsi excités à étudier, à aimer les nouvelles institutions. Aussi, dans les compositions qui obtenaient des prix, retrouvait-on fréquemment l'accent patriotique des éloges couronnés par l'Académie du dix-huitième siècle. M. Berville, qui, cette même année 1818, eut le prix pour son *Éloge de Rollin*, y faisait applaudir ces généreuses paroles : « Au moment où l'esprit humain achève la plus noble des conquêtes, celle de la liberté, où les rois et les peuples, éclairés par la philosophie, conspirent à fonder ces institutions tutélaires, dont les uns attendent leur gloire, les autres leur bonheur, la France devait un hommage public à ces sages qui, en l'éclairant, ont préparé ses nouvelles destinées. C'est la science de l'éducation qui affermira nos institutions naissantes ; c'est par elle que la génération qui se prépare s'élèvera pour la liberté et pour la patrie. » Parmi les encouragements donnés aux inspirations libérales, notons aussi, en 1823, le prix décerné à M. Chauvet pour son poëme sur *la Traite des noirs*.

Lorsque Louis XVIII mourut (septembre 1824), l'Académie venait de traverser une des paisibles époques de

son histoire. Le roi s'était montré jaloux de lui prouver qu'il avait en effet ce goût éclairé pour les lettres, dont elle le louait dans ses harangues. Il avait témoigné, en plusieurs circonstances, l'intérêt qu'il portait à ses concours, et avait mis des prix à sa disposition. Le 25 août 1817, la munificence royale avait doublé le prix de poésie : on avait pu couronner deux lauréats, MM. Lebrun et Saintine. C'était également le roi qui avait fait proposer, en 1821, un prix extraordinaire de 1500 francs, dont le sujet était : « Le dévouement des médecins français et des sœurs de Sainte-Camille, à l'occasion de la fièvre jaune. » Ce qui valait mieux encore que ces faveurs, l'Académie n'avait pas été inquiétée par son protecteur. C'est à peine si un léger nuage, bientôt dissipé, s'était élevé entre eux, lorsqu'en 1823 un académicien, M. de Jouy, avait été condamné à un mois de prison pour un article de la *Biographie contemporaine*, où la conduite des deux frères Faucher de la Réole, fusillés en 1815, avait été qualifiée d'héroïque. Lorsque M. de Jouy sortit de prison, il reçut de ses confrères des marques de sympathie et des félicitations. Le gouvernement en prit de l'ombrage. Mais, après explication, il fut reconnu que la démarche, dont on s'était inquiété, n'avait aucun caractère public ; et le mécontentement du pouvoir s'apaisa. En somme la bonne intelligence avait régné, d'autant plus facilement sans doute que l'Académie était fort dévouée à la royauté, mais grâce aussi à la sage bienveillance du protecteur, dont elle n'avait eu à se plaindre réellement qu'un seul jour, ce premier jour de la réorganisation de la compagnie, où elle avait reçu en même temps de la puissance royale un grand bienfait et une déplorable atteinte à ses droits, à ses anciens priviléges. Cet acte arbitraire, dont le mauvais effet s'était perdu dans la joie d'une reconstitution complète et de la liberté rendue aux lettres, n'avait laissé que quelques regrets, et nul germe de dispositions hostiles. On avait donc vu l'Académie française, de 1816 à 1824, paisible-

ment occupée à distribuer ses encouragements littéraires qu'elle avait eu le bonheur de bien placer ; ou à décerner les prix de vertu rétablis en 1819 par une nouvelle fondation de M. de Montyon. Si, pendant cette période, il y avait eu, au palais Mazarin, quelque agitation, quelque déchaînement de passions, c'était seulement la guerre civile de la littérature qui avait fait ses premières explosions. Dès l'année 1820, Laya s'était élevé avec force contre *les factieux de la république des lettres*. Dans la séance du 24 avril 1824, Auger, qui fut un des plus vifs au milieu de ces luttes des deux écoles, signala à l'orthodoxie littéraire de la compagnie, *le nouveau schisme qui se manifestait, la secte du romantisme*. Voilà de quel côté l'ardeur des esprits était alors tournée à l'Académie.

CHAPITRE IX.

PROTECTORAT DE CHARLES X.

Réception de l'archevêque de Paris. — Élection de MM. Droz et Casimir Delavigne. — Élection du duc de Montmorency. — L'Académie française adresse en 1827 une supplique au roi pour lui exprimer ses inquiétudes au sujet du projet de loi sur la presse. L'archevêque de Paris veut intimider l'Académie. Fermeté de la majorité des académiciens. Destitution de MM. Lacretelle, Villemain et Michaud. — Paroles de M. Villemain à la réception de Fourier. — Réception de M. Royer-Collard (13 novembre 1827). Il entre à l'Académie comme orateur politique. Beau discours qu'il y prononce. — M. Lebrun loue Béranger dans son discours de réception (1828). — Réception de M. de Barante, la même année. — On décerne en 1829 un prix de poésie dont le sujet (*la découverte de l'imprimerie*) avait invité les concurrents à l'éloge de la liberté de la presse. — Étienne et Arnault rentrent à l'Académie le 24 décembre 1829. — Réception de M. de Lamartine, le 1er avril 1830. — Éclat des concours académiques pendant cette période.

Cette Académie que nous venons de voir, sous le règne de Louis XVIII, si étrangère aux passions politiques, cette Académie qui comptait tant d'hommes monarchiques dans ses rangs, et dont le libéralisme n'avait guère, ce me semble, dépassé celui du roi, était la même qui, trois ans plus tard, dans la seconde moitié du règne suivant, devait paraître presque séditieuse. Le moment allait venir où elle accepterait sans faiblesse les nouveaux devoirs que la liberté de penser, mise en péril, imposait aux défenseurs naturels des lettres. De 1824 à 1830, les querelles litté-

raires ne s'apaisèrent point ; loin de là, plus on approcha de 1830, plus elles devinrent vives. Mais elles ne purent alors être une diversion suffisante pour détourner d'autres inquiétudes et d'autres passions, que la liberté, menacée dans ses droits les plus chers, fit éclater jusque dans le sein de l'Académie.

Rien cependant n'était de nature à présager, quand cette nouvelle période commença, un tel changement dans les dispositions de la compagnie. Le successeur de Louis XVIII ne faisait point profession, comme son frère, de cultiver les lettres ; mais on avait confiance dans son caractère bienveillant, aimable, ouvert ; et tous ceux qui tenaient une plume, avaient bonne espérance, le voyant abolir tout d'abord la censure qui avait été établie dans les derniers jours du règne précédent. « Un roi nous est donné, disait Auger dans la séance du 25 novembre 1824, qui réunit la bonté, la franchise et la grâce, toutes les qualités dont nous sommes idolâtres. » Et c'était le sentiment général qu'il exprimait. Cette même séance, au début du règne, avait incontestablement, et de toute façon, un caractère très-rassurant pour le parti religieux et monarchique. On y reçut le poëte Soumet et l'archevêque de Paris, qui termina sa harangue par cette pieuse apostrophe : « Salut, ô génie du christianisme ! confirme avec nous le pacte de ton alliance... Écarte de ce sanctuaire les cœurs déréglés, les âmes irréligieuses. » Il n'eût pas été facile de faire écouter ce langage à l'Académie de d'Alembert.

L'année suivante on fit deux excellents choix. MM. Droz et Casimir Delavigne furent reçus le même jour (7 juillet 1825). Avec de grandes différences de caractère, c'étaient deux esprits libéraux. On ne pouvait dire cependant que leur élection eût aucune couleur politique. Droz qui avait été très-lié avec les Tracy, les Daunou, les Cabanis, les Ginguené, toute la société d'Auteuil, n'en était pas moins un philosophe chrétien ; et quant à ses sentiments

politiques, ils étaient fort modérés. Ceux de C. Delavigne étaient plus tranchés sans doute. Le jour où il entra à l'Académie, il venait de refuser une pension que le roi lui avait offerte ; cependant il n'étala pas fastueusement ses opinions dans son discours ; il se contenta de ne pas les dissimuler ; il raconta, sans jactance, mais avec franchise, comment l'académicien qu'il remplaçait, le comte Ferrand, avait tenté, par bienveillance, de le convertir à ses principes politiques, et n'avait rien pu sur « ces sentiments intimes, dont la racine, trop avant dans le cœur, ne peut s'en arracher. » Aucun littérateur n'eut moins que lui la prétention de jouer un personnage politique. Simple poëte et tout entier à son art, il avait trop de sens et de modestie pour vouloir paraître à l'Académie ce que les encouragements pressants de ses amis n'avaient pu le décider à devenir dans les Chambres, un homme public. Seulement il ne croyait pas qu'il y eût une ambition déplacée, une usurpation de pouvoir à élever la voix en faveur de l'indépendance des lettres, le jour où elles vous appellent à les représenter dans leur grand conseil : « Les lettres, dit-il à la fin de son discours, réclament l'appui d'une liberté sage. Que d'espérances n'avons-nous pas à fonder sur cette protectrice naturelle de tout ce qui se rattache à la dignité humaine ! La première pensée du monarque fut pour elle ; nous la verrons, à l'ombre de cette puissance auguste, ouvrir une plus noble carrière aux jeux de l'imagination, un champ plus vaste aux jeux du théâtre. » Mais si l'Académie, lorsqu'elle nomma Delavigne à la presque unanimité des suffrages, connaissait bien la fermeté de ses opinions, si elle ne vit point d'inconvénient à lui fournir l'occasion de les exprimer à sa tribune, elle n'avait fait cependant que rendre justice à son talent, sans aucune préoccupation de parti. Le succès récent de *l'École des vieillards* n'avait plus permis une hésitation, qui n'avait déjà été que trop longue. Il était difficile d'ailleurs de penser que l'opinion du récipien-

daire fût l'opinion dominante dans la compagnie, lorsqu'on entendit Auger, dans la réponse qu'il lui fit en sa qualité de directeur, donner son élection comme une preuve de l'impartialité des suffrages. « Rien, dit-il, n'est plus propre à démontrer que ces tristes dissentiments qui divisent la société n'excrcent point leur fâcheuse influence sur nos votes, sur nos décisions toutes littéraires. »

L'esprit de la majorité académique continuait donc, à n'en pas douter, d'être tel que le gouvernement royal pouvait le désirer. On en eut une nouvelle preuve l'année suivante, lorsqu'elle fit un choix qui ne rappelait pas moins que celui de l'évêque d'Hermopolis et de l'archevêque de Paris, les vieilles traditions monarchiques. Un homme plus vénérable par sa piété, plus recommandable par son dévouement au roi, que distingué par ses productions littéraires, le duc de Montmorency, nommé récemment gouverneur du duc de Bordeaux, fut reçu dans la compagnie [1], en vertu sans doute de cet antique usage qui y faisait entrer autrefois tous les hommes chargés de l'éducation des princes.

La liberté naît spontanément au sein des lettres, lors même que le terrain semble le moins préparé pour la produire. On aurait eu de la peine à le nier, le jour où elle fit entendre ses protestations les plus hardies, dans cette même Académie si peu suspecte de libéralisme et d'esprit frondeur, si prudemment épurée, il y avait à peine onze ans, et renforcée depuis de tant de zélés royalistes. On a bientôt fait de railler les gens de plume qui prétendent régenter les rois, et de renvoyer l'Académie à son *Dictionnaire,* quand elle ose porter quelque intérêt à des questions de liberté vitales pour les lettres. Il faut croire, après tout, que lorsqu'une compagnie a l'honneur d'être, dans un pays comme la France, la cour suprême, le sénat de la littérature, la tentation soit grande pour elle de s'inquiéter

[1] Le 9 février 1 2 .

des droits de la pensée. Qu'on relise la liste des académiciens au temps de la Restauration : ce n'étaient certes pas des tribuns. Longtemps leur plus grande licence politique avait été, comme nous l'avons vu, d'inviter les jeunes poëtes à chanter *l'institution du jury, l'abolition de la traite des noirs*, et tout récemment, en 1826, *l'affranchissement des Grecs* [1]. Voici pourtant ce qu'ils firent en 1827.

Le 29 décembre 1826, M. de Peyronnet avait déposé sur le bureau de la chambre des Députés le projet de loi sur la presse, que la France, en ce temps-là, trouva attentatoire aux droits de la nation, hostile au libre développement de la pensée. Les Chambres n'avaient point encore examiné *la loi de justice et d'amour*, lorsque, le jeudi 11 janvier 1827, M. Lacretelle proposa à l'Académie française de délibérer sur les moyens de faire parvenir au roi l'expression de ses inquiétudes et de sa douleur. M. Villemain appuya vivement la proposition. On fixa le jour de la délibération au mardi suivant, 16 janvier. Averti de ce qui se préparait, le gouvernement voulut intimider l'Académie, sans toutefois intervenir encore directement : car l'opinion publique, déjà soulevée de toutes parts, commandait la prudence. Ce fut un académicien, l'archevêque de Paris, qui se chargea d'insinuer la menace sous la forme d'un conseil amical à ses confrères. Il écrivit à Auger, depuis peu secrétaire perpétuel en remplacement de Raynouard qui s'était démis. Au jour indiqué, la compagnie se réunit, plus nombreuse que de coutume. On compta vingt-neuf académiciens présents : MM. Andrieux, de Cessac, de Ségur, Raynouard, Picard, de Tracy, Lemercier, Parseval de Grandmaison, de Chateaubriand, Lacretelle jeune, Duval, Campenon, Michaud, de Jouy, de Bonald, Lally-Tolendal, de Lévis, Lainé, Laplace, de Serre, Auger, Roger, Frayssinous, Cuvier, Soumet, Villemain,

[1] Le prix sur ce sujet fut décerné le 25 août 1827, à M. Auguste Lemaire.

Droz, Casimir Delavigne et Briffaut. M. Lacretelle, après avoir prononcé quelques paroles énergiques, et demandé si la pensée en France était devenue *taillable et corvéable à merci*, soumit à l'Académie la proposition d'une supplique au roi. Alors le secrétaire perpétuel demanda à donner lecture de la lettre de M. de Quélen. Il y était dit qu'un vi sentiment d'attachement pour ses confrères faisait un devoir au prélat de leur exposer sincèrement son opinion sur une démarche « dont les suites pouvaient compromettre gravement l'existence de l'Académie. » Des hommes qui se respectaient ne pouvaient en entendre davantage. M. Villemain intervint aussitôt avec cette heureuse promptitude de parole, cette vivacité incisive et railleuse qui rend la réplique si difficile à ses adversaires. « Messieurs, dit-il, par respect pour l'Académie et pour l'auteur même de la lettre qui nous est communiquée, je demande que la lecture en soit immédiatement interrompue. Tout conseil, toute menace, toute insinuation même sur la durée et l'existence de ce corps littéraire, seraient un obstacle à la franchise et à la liberté de nos entretiens. Permettez-moi de rappeler ici une de ces citations que l'habitude de l'enseignement m'a rendues familières : « *Non tutum est rescribere ad eum qui potest proscribere.* » La discussion s'ouvrit alors sur l'opportunité et sur la légalité de la démarche proposée. MM. Auger, Cuvier et Roger combattirent le projet d'adresse, sans défendre la loi, mais en alléguant l'irrégularité d'un acte qui dépassait, suivant eux, les droits de l'Académie. L'avis contraire fut soutenu avec force par MM. Lemercier, Tracy, Villemain, Michaud, Andrieux, de Ségur, Briffaut et Raynouard. Les précédents ont toujours eu à l'Académie une grande autorité. M. Raynouard en put citer un. L'Académie, en 1778, avait fait présenter au roi par M. de Duras d'humbles représentations sur un règlement de librairie ; elles avaient été reçues, et le roi avait fait une réponse qui avait été consignée sur les registres de la compagnie. M. de Lally-To-

lendal demanda s'il était raisonnable d'espérer qu'on serait écouté. «Pourquoi faire une demande qui devait demeurer sans succès ? » M. de Chateaubriand répondit que la conscience ne se déterminait point par les chances plus ou moins probables d'un résultat utile. « On risque tous les jours sa fortune et sa vie sans espoir de succès, et l'on fait bien : on remplit un devoir dont le résultat est au moins l'estime publique. » On alla aux voix. Trois pairs de France, MM. Laplace, alors directeur de l'Académie, de Lévis, et Lainé se récusèrent. Toutefois M. Lainé protesta qu'il défendrait la liberté de la presse *jusqu'à extinction de voix*. Dix-huit votants se prononcèrent pour le projet de supplique. On en confia la rédaction à MM. Lacretelle, Chateaubriand et Villemain [1].

Les menaces de dissolution dont l'archevêque de Paris s'était chargé d'effrayer l'Académie ne furent pas mises à exécution. Une réunion de quarante lettrés, dont une grande partie n'est pas connue de la foule, et que, par beaucoup de raisons, le peuple littéraire lui-même affecte souvent de dédaigner et de railler, ne semble pas très-protégée contre les coups d'État, très-difficile à dissoudre. Mais au moment de la frapper, quelque chose avertit, même les ministres violents et téméraires, qu'une exécution en apparence si commode déshonorerait un règne, et serait universellement jugée comme la déclaration de guerre la plus sauvage à l'intelligence, à la gloire littéraire de la nation. Quelque aveugles que fussent alors les conseils de la Restauration, ils n'osèrent point briser l'œuvre de Richelieu, la compagnie héritière de tant de grands noms. La tyrannie anonyme de la foule avait pu seule une fois trouver cette triste force. On se contenta de quelques rigueurs individuelles, qui, dès le lendemain 17 janvier, servirent à signifier à l'Académie le mécontentement royal. *Le Moniteur* annonça que M. Lacretelle

[1] *Éphémérides* d'Édouard Monnais, t. I (11 janvier 1827).

était destitué de ses fonctions de censeur dramatique ; que M. Villemain perdait sa place de maître des requêtes, M. Michaud celle de lecteur du roi. C'était traiter sévèrement pour un acte de loyale indépendance des hommes qui s'étaient toujours montrés sincèrement dévoués à la royauté. Michaud surtout était bien mal récompensé des grands sacrifices qu'il avait faits à la cause royaliste. Les mille écus qu'il perdait, avec son titre de lecteur, n'étaient pas tout à fait pour lui du superflu. A quelque temps de là il se trouvait en présence de Charles X qui lui reprocha la part qu'il avait prise à la discussion de la supplique. « Sire, répondit le spirituel académicien, je n'y ai prononcé que trois paroles, et chacune d'elles m'a coûté mille francs ; je ne suis plus assez riche pour parler. »

Le directeur de l'Académie avait été chargé de présenter la supplique. Il demanda à être reçu par le roi. A l'ouverture de la séance du jeudi 25 janvier, le chancelier de l'Académie française lut une lettre du premier gentilhomme de la chambre, annonçant qu'il avait pris les ordres de Sa Majesté, et qu'elle ne recevrait point M. le directeur de l'Académie. « L'Académie, dit *le Moniteur* du 27 janvier, a décidé que la supplique qu'elle avait votée, et dont elle avait ordonné la transcription sur les registres, ne serait point publiée. »

L'Académie française avait rempli un devoir en mêlant sa voix à celles qui avertissaient le pouvoir dans une question d'un si grand intérêt pour la liberté des lettres. Sachant bien d'ailleurs qu'elle n'avait point de mandat politique, elle dut, lorsque le roi refusait de l'entendre, se renfermer dans une respectueuse soumission. Mais, à partir de ce jour, engagée dans la cause de la liberté par le service qu'elle venait de lui rendre et par la sévérité hautaine avec laquelle ses vœux avaient été repoussés, cédant aussi à l'impulsion de l'opinion publique et de la littérature presque entière, elle parut dans ses élections, dans ses discours, animée d'un esprit beaucoup plus libéral. Trois

mois après le vote de la supplique, ayant à recevoir MM. Fourier et de Féletz, elle se trouvait réunie en séance publique, le 17 avril, c'est-à-dire le jour même où le ministère, reculant devant l'opposition de la chambre des pairs, retirait son projet de loi sur la presse. A cette heure où le triomphe du sentiment public était pressenti, sans être encore connu, M. Villemain, chargé de recevoir Fourier, termina son discours par des paroles d'un heureux à-propos, et qui attestaient la persévérance des vœux de la compagnie. « Une sage indépendance, dit-il, élève les esprits... Un prince, dont les inspirations naturelles sont toujours confiantes et généreuses, a marqué les premiers temps de son règne par l'affermissement de ce droit d'écrire et de publier ce qu'on pense, bienfait *irrévocable* de deux monarques, institution royale et populaire *que personne ne pourra désormais arracher à la France*. Ainsi puissent les sciences et les lettres longtemps fleurir par *la plus belle des protections*, la liberté publique ! »

L'agitation des esprits n'était pas moindre, les craintes et les espérances de la liberté n'étaient pas moins vives, lorsque entre l'ordonnance royale qui venait de dissoudre la Chambre et les élections qui allaient être faites sous peu de jours, l'Académie, le 13 novembre de cette même année 1827, entendit une voix célèbre que la tribune littéraire avait enviée à la tribune politique. M. Royer-Collard, le défenseur le plus éloquent des droits de la presse dans les récents débats de la chambre des députés, avait été choisi par l'Académie pour remplacer le marquis de Laplace, qui avait refusé, vers le même temps, de seconder, comme directeur de la compagnie, l'honorable démarche de ses confrères dans l'affaire de la *supplique*. Cette élection, dans les circonstances où l'on se trouvait, était significative. Le nouvel académicien ne dissimula point, dans son discours, les motifs patriotiques qui avaient déterminé le choix de l'Académie. C'était comme orateur politique

qu'il entrait au palais Mazarin ; il le proclama hautement. « J'ai reçu, dit-il, avec une vive reconnaissance, la faveur que vous m'avez accordée,... glorieux surtout de la répandre en quelque manière sur les Camille Jordan, les de Serre, les Foy, nobles compagnons, illustres amis, qu'une mort prématurée a ravis à la fois à la patrie et *à vos suffrages*...Quelque imparfaits que soient mes titres, il vous a plu d'y voir, par une indulgente fiction, ceux de la tribune française ; en m'adoptant *c'est avec elle que vous contractez, au nom des lettres, une solennelle alliance.* » Nous ne pouvons craindre, en poursuivant, de paraître abuser des citations ; d'abord parce que les paroles que nous allons transcrire sont entre les plus nobles que l'on puisse trouver dans les discours académiques, et aussi parce que sortant de la bouche respectée d'un sage, elles confirment à ce qu'il nous semble, avec une autorité puissante, quelques-unes des vérités que nous voudrions voir ressortir de notre faible travail. « Qu'on ne s'en étonne pas, continuait Royer-Collard, et qu'*on n'accuse pas l'Académie d'étendre son empire au delà de ses limites naturelles.* La littérature n'est pas un territoire certain qui soit borné par d'autres territoires, et qui ne puisse s'agrandir que par une injuste invasion. Rien de l'homme ni de l'univers ne lui est étranger ni interdit... Entre les circonstances qui sont le plus favorables à la littérature, la liberté politique doit sans doute être comptée au premier rang. Est-ce seulement, Messieurs, parce que la tribune ajoute à la littérature un nouveau genre d'éloquence ? Sa puissance va bien plus loin. Il y a dans la liberté, vous le savez, un profond et beau sentiment d'où jaillissent, comme de leur source naturelle, les grandes pensées, aussi bien que les grandes actions. Ce sentiment appartient à la littérature tout entière ; ce n'est pas assez dire, il lui est nécessaire. S'il n'était pas dans les esprits, en vain la liberté serait écrite dans les lois, en vain elle retentirait sans cesse dans les paroles et dans les formes du gouvernement ; la littérature, dessé-

chée dans sa racine, languirait; elle ne porterait que des fruits insipides; et là où elle fleurit dans tout son éclat, assurez-vous au contraire que si la liberté n'est pas dans les lois, elle vit néanmoins dans les âmes, elle est présente aux esprits qui la regrettent ou qui l'appellent... Voici peut-être l'exemple le plus frappant de cette prodigieuse sympathie entre la liberté et les lettres : c'est qu'elle a triomphé de votre fondateur. Cet esprit superbe, mais qui comprenait tout, a vu qu'en vain il destinait l'Académie à l'*immortalité*, s'il ne lui donnait la liberté. De la main de Richelieu vous avez reçu, comme les priviléges nécessaires des lettres, l'élection et l'égalité. La nation en jouit aujourd'hui; mais, par la seule nature des choses, vous en avez joui avant elle. » Ces paroles si élevées, si vraies, que l'Académie entendait, il y a vingt-neuf ans, elle a le droit, le devoir même de ne jamais les oublier.

Je n'oserais pas affirmer que toutes les paroles hardies prononcées dans cette séance par M. Royer-Collard aient été du goût de tout le monde à l'Académie. Il peut bien se faire que l'évêque d'Hermopolis, par exemple, n'ait pas beaucoup applaudi à l'éloge d'une « école non moins célèbre par ses disgrâces que par ses services, et qui a pu périr, mais dont l'esprit a survécu tout entier. » Ce qui est du moins fort assuré, c'est que si l'éminent philosophe ne put prétendre ce jour-là à la sympathie politique de tous ses confrères, l'éclat de son talent et le respect dû à son caractère avaient réuni, en faveur de son élection, l'unanimité des suffrages; c'est, de plus, que l'Académie française avait fait alors assez de progrès dans les opinions libérales, pour que la partie politique de cette belle harangue fût entendue avec faveur par la majorité de la compagnie.

L'académicien chargé de répondre au récipiendaire était un esprit très-modéré, mais se trouvait lui-même alors dans le courant d'idées auquel les dernières années de la Restauration donnèrent une impulsion si vive. C'était le comte Daru, un de ces pairs de France qui naguère

avaient défendu avec fermeté, à la chambre, la liberté de la presse. La politique eut naturellement moins de place dans son discours que dans celui de M. Royer-Collard. On y reconnut cependant, à quelques paroles, l'inspiration des mêmes sentiments. Le langage des deux orateurs fut noblement d'accord sur l'utilité des lettres, sur leur dignité. « Tandis que quelques-uns, dit le comte Daru, affectent d'en mépriser la frivolité, d'autres en conçoivent des inquiétudes; on leur reproche de former des âmes indépendantes; mais on aurait tort d'en prendre de l'ombrage; si elles conduisent à l'indépendance, c'est parce qu'elles détachent de l'ambition. »

Sans avoir le même éclat que la réception de M. Royer-Collard, les réceptions académiques qui suivirent, jusqu'en 1830, portèrent toutes témoignage de l'esprit qui animait alors généralement la littérature. Le 22 mai 1828, M. Lebrun, dont on n'avait pas oublié l'honorable disgrâce en 1823 [1], venait prendre la place du comte François de Neufchâteau. Il trouvait l'occasion de glisser dans son dis. cours l'éloge du chansonnier populaire que l'Académie eût certainement alors appelé dans ses rangs, s'il n'eût pas résisté aux avances qui lui furent faites.

M. de Barante fut reçu à la place de M. Desèze, le 20 novembre de la même année. Le récipiendaire et M. de Jouy, qui lui répondit, rendirent hommage à l'attitude indépendante que, depuis deux ans surtout, l'Académie avait prise. M. de Barante, dans sa péroraison, faisant allusion au voyage récent de Charles X dans les départements de l'Est, disait : « Un calme heureux règne sur la patrie ; un sentiment mutuel de confiance et d'affection l'unit de plus en plus à son roi. Il a voulu savoir la vérité; il a écarté les obstacles qui l'empêchaient d'arriver jusqu'à lui ; il a voulu connaître la pensée de son peuple, et

[1] Il s'était vu privé alors de la pension qu'il recevait depuis douze ans.

cette pensée lui a été douce... Où serait-il permis plus que parmi vous de se féliciter d'un si heureux état de choses? *Organes de l'opinion, car les lettres sont aussi la voix du peuple,* votre joie et votre reconnaissance ne sont-elles pas d'autant plus vives que quelque tristesse et quelque crainte avaient pu autrefois se laisser entrevoir à travers votre respectueuse réserve ? Combien vous avez à vous applaudir aujourd'hui d'avoir ainsi conservé à vos justes louanges tout le prix qu'elles acquièrent d'une noble sincérité ! » M. de Jouy de son côté adressait aux lettres et à l'Académie des félicitations à peu près semblables et que dictait le même sentiment. « La pensée publique, disait-il, est devenue puissante ; la littérature, qui en est l'expression, a vu s'agrandir son domaine ; et l'Académie, loin de se soustraire au mouvement des esprits, a dû chercher à le diriger. C'est dans cette route qu'elle marche depuis quelques années... Rendue à toute la dignité de son origine, l'Académie française peut donc être considérée comme le point central où viendront converger tous les rayons des sciences morales et intellectuelles... » Il terminait sa réponse, en mêlant à l'éloge du roi celui de la liberté de la presse, qui ne semblait pas alors moins invariablement, moins obligatoirement célébrée dans les harangues académiques que ne l'étaient autrefois le fondateur de l'Académie et son protecteur.

C'était aussi pour rendre hommage à cette liberté, pour inviter les poëtes à la chanter, que l'Académie avait proposé pour sujet du prix de poésie, à décerner en 1829, la *découverte de l'imprimerie.* Des fragments de plusieurs des pièces qui concoururent se trouvent dans le rapport d'Andrieux, secrétaire perpétuel depuis la mort d'Auger, c'est-à-dire depuis le mois de janvier 1829. Tous ces petits poëmes respiraient ce vif attachement à la presse libre dont la jeunesse de ce temps-là se faisait honneur [1].

[1] Le prix fut remporté par M. Ernest Legouvé.

L'irrésistible esprit d'indépendance, qui ne saurait manquer tôt ou tard de se développer dans une société d'écrivains, surtout lorsque cette société se recrute parmi les talents d'élite, avait donc fini par corriger, par effacer, dans l'Académie française de la Restauration, le vice originel introduit par l'ordonnance de 1816. Le moment était venu d'offrir, pour l'honneur de la compagnie, une juste réparation aux victimes des proscriptions de cette ordonnance. Étienne et Arnault, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, furent rappelés en 1829 par une nouvelle élection. Le 24 décembre ils vinrent remplacer, l'un Auger, l'autre Picard. Ce double choix avait une signification libérale, non-seulement parce qu'il lavait l'Académie de la tache d'un acte arbitraire, mais aussi parce qu'oubliant tout à fait le point de départ et les anciennes opinions des deux académiciens réintégrés, et acceptant avec confiance leur transformation, comme on acceptait alors celle de tous les hommes de ce parti, la France aimait à les compter parmi les défenseurs de ses libres institutions, particulièrement Étienne, député d'opposition, rédacteur en chef du *Constitutionnel*. Ils pouvaient donc tous deux, avec justice, faire honneur à la liberté de leur rentrée à l'Académie; et ce fut le sentiment qu'exprima fort bien Arnault : « Quand votre suffrage unanime, dit-il en commençant, m'a rappelé dans vos rangs, j'ai été, je l'avoue, plus touché que surpris de ce témoignage de votre affection. Une volonté qui vous était étrangère m'arracha au noble corps dans lequel j'étais entré, il y a trente ans, par le choix libre de ses membres. Ai-je pu jamais douter que ma réintégration ne fût un des premiers actes de votre volonté, dès l'instant où il vous serait permis d'en avoir une? Et sous un prince ami des lettres, sous un prince ennemi de toute persécution, cette volonté a dû se manifester, aussitôt que dans la liberté de la presse il nous a restitué toutes nos libertés. » Et en effet ces libertés, « combattues dans leurs laborieux progrès, » comme

le disait M. Villemain dans sa réponse, mais soutenues par l'opinion publique, avaient plus de puissance que jamais. « Elles étaient, suivant l'expression du même orateur, plus fortes que les passions qui voulaient les détruire. »

Quelques mois seulement séparaient alors l'Académie française de la nouvelle phase de son histoire où la révolution de 1830 allait la faire entrer, et où nous n'avons pas l'intention de la suivre. L'agitation, les inquiétudes auxquelles l'esprit public était de plus en plus livré, à la veille d'une rude commotion, ne jetèrent point cependant les lettres dans cet abattement, dans cette stupeur où on les avait vues aux approches de la grande tourmente qui avait bouleversé la fin du siècle dernier. La crise, qui se préparait, n'était point de celles qui, détruisant toutes les institutions d'un peuple, ne laissent plus de place qu'aux passions politiques les plus violentes, et, en dehors de cette tumultueuse arène, semblent suspendre toute vie intellectuelle. Dans la première moitié de l'année 1830, l'Académie ne vit point, comme dans les derniers jours de l'ancienne monarchie, son existence menacée, ses séances désertées, ses paisibles occupations interrompues. Du mois de janvier au mois de juillet il y eut trois réceptions nouvelles. Deux de ces réceptions eurent lieu peu de jours avant la révolution, à la fin du mois de juin. MM. de Pongerville et de Ségur remplacèrent alors le comte de Lally-Tolendal et le duc de Lévis, tous deux imposés à l'Académie par l'ordonnance royale de 1816. Ainsi le temps faisait disparaître de plus en plus les traces de la grande injustice qu'avaient expiée les élections de l'année précédente. Une autre réception, antérieure de quelques mois, avait été un grand événement littéraire. Le 1er avril 1830, l'Académie française avait inscrit dans ses fastes un de ces noms par lesquels elle justifie ses prétentions à *l'immortalité*. Le grand poëte du dix-neuvième siècle venait ce jour-là prendre place dans la compagnie, où il succédait à M. Daru. Par cette adoption du chantre

des *Méditations*, l'Académie se rajeunissait. Elle était restée, il faut le dire, bien plus obstinément fermée à la liberté littéraire qu'à la liberté politique. Cette résistance est naturelle dans un corps chargé de conserver à la langue sa pureté, et de veiller sur le dépôt des bonnes doctrines littéraires. Mais il ne faut pas qu'elle dépasse les justes bornes. Si l'on doit reconnaître que l'Académie française, depuis 1827 surtout, était entrée résolûment dans le mouvement libéral des esprits, la condition nécessaire pour qu'elle rendît par là un véritable service aux lettres, c'était qu'elle se fît reconnaître d'elles comme leur véritable représentation. Et comment prendre ou conserver cette autorité, si elle s'isolait dans l'opiniâtreté d'une école exclusive ? Le jour où elle aurait cessé d'être en communication avec la littérature de son temps, l'indépendance de ses maximes ou de sa conduite n'eût plus importé qu'à elle-même, au lieu d'être un grand exemple public. On ne peut sans doute demander que l'Académie française cède à tous les caprices de la mode ; elle est faite au contraire pour s'y opposer. Toutefois dans cette ardente révolution du goût, qui agita la littérature pendant les dernières années de la Restauration, tout n'était point fantaisie déréglée, innovation frivole et dangereuse, comme le prétendaient alors, à l'Académie, un certain nombre de classiques obstinés. Ces hommes, qui n'étaient point généralement les plus retardataires en politique, faillirent, par un respect excessif des traditions littéraires, compromettre l'influence légitime de la compagnie. Ses concours, à cette époque, eurent, il est vrai, de l'éclat, et durent maintenir dans l'opinion publique l'autorité de ses jugements. Lorsqu'elle couronnait des travaux tels que *l'éloge de Bossuet* [1], le tableau de la littérature française au seizième siècle [2], elle prouvait que les

[1] Prix partagé, en 1827, entre MM. Patin et Saint-Marc Girardin.

[2] Prix partagé, en 1828, entre MM. Saint-Marc Girardin et Philarète Chasles.

sérieuses études étaient, aussi utilement que jamais, encouragées par elle. Cependant toute direction des esprits aurait fini par lui échapper, si elle avait trop persisté dans la guerre passionnée que quelques-uns de ses membres faisaient à toutes les entreprises des novateurs. Baour-Lormian, Jouy, Arnault, Étienne (il est vrai que les deux derniers n'étaient pas encore entrés à l'Académie) poussèrent l'intolérance et la fureur contre ceux qu'ils appelaient *les barbares* jusqu'à invoquer le secours de l'autorité. Charles X, plus sage qu'eux cette fois, voulut rester, contre ces libéraux, du côté de la liberté des lettres. L'Académie se sépara de ces conservateurs violents, le jour où elle nomma M. de Lamartine. Par un tel choix elle annonçait qu'elle ne laisserait sur le seuil, comme le lui dit le nouvel académicien, aucune des illustres renommées contemporaines. Ainsi au moment où nous allons arrêter ce rapide aperçu de son histoire, nous pouvons dire que l'Académie, tout en restant modérée dans ses sentiments politiques, circonspecte et prudente dans ses opinions littéraires, venait de faire de grands progrès dans la confiance des jeunes générations.

Elle allait entrer dans une ère nouvelle où, réalisant l'espérance qu'avait exprimée M. de Lamartine, ses rangs devaient s'ouvrir de plus en plus facilement à tous les grands talents, « sans acception d'écoles ou de partis, » et où, pendant dix-huit années, elle devait se renfermer avec d'autant plus de calme et de sagesse dans la vie purement littéraire, qu'aucune des libertés nécessaires ne lui était plus disputée, et ne manquait plus aux lettres.

Nous avons parcouru environ deux cents ans de l'histoire de l'Académie française. C'est un long temps d'épreuve pour une institution, et qui doit suffire pour la faire

juger. Dans un espace de deux siècles, elle a vécu sous des gouvernements très-différents, et s'est renouvelée par une succession de générations littéraires fort peu semblables, depuis les amis de Conrart jusqu'à nos contemporains. La diversité des situations et des époques pourrait rendre difficile un jugement général, s'il n'était pas inévitable d'un autre côté que dans une compagnie, dont les traditions se perpétuent, dont les lois fondamentales se conservent, et où doivent toujours se reconnaître les qualités essentielles de l'esprit français, on retrouvât, à travers ses âges successifs, et sous tous les changements, certains traits, certains caractères qui persistent, et par lesquels elle se ressemble à elle-même et se continue. A la considérer dans ces caractères généraux et permanents, sous quel aspect se présente-t-elle à nous ? Doit-elle nous sembler digne de nos sympathies et de notre respect ? Devons-nous penser qu'elle ait rendu, qu'elle puisse rendre encore d'utiles services, et que la France soit obligée d'honneur, et dans l'intérêt bien entendu des lettres, à garder intacte cette ancienne institution ? Ou, prenant à la lettre les épigrammes, les satires, les railleries des diseurs de bons mots, les déclamations jalouses ou intéressées, croirons-nous la voir toujours servile, toujours prête à flatter le pouvoir, préférant en toute occasion les grands seigneurs aux véritables gens de lettres, étrangère en tout temps au mouvement des esprits, et se tenant en arrière de son siècle, uniquement occupée de petites intrigues ou de frivoles questions de mots ? Voilà sous quels traits certaines personnes aimeraient à nous représenter une compagnie qui, depuis le grand Corneille jusqu'aux plus incontestables célébrités de nos jours, a vu passer dans ses rangs toute l'élite de notre littérature. Ce qui est assez étrange, c'est que de tout temps ces détracteurs trouvent le public assez disposé à les croire. On ne se demande pas s'il est vraisemblable que, depuis ces deux siècles, notre *littérature* ait été universellement regardée non-seulement

comme une des plus riches du monde, une des plus fécondes en chefs-d'œuvre, mais en même temps une des plus hardies, des plus généreuses, des plus libres, et que cependant il n'y ait eu que bassesse rampante, insignifiance ridicule, résistance aveugle à tous les progrès de l'esprit, dans un corps auquel il n'a manqué qu'un si petit nombre des grands talents, des noms vraiment illustres de cette littérature. Pour changer ainsi la valeur et le caractère des hommes, en les réunissant, il aurait fallu en vérité que la constitution de la compagnie fût bien mauvaise ; nous avons vu au contraire qu'elle avait été fondée sur les principes les plus favorables à la puissance et à la dignité des lettres, sur le principe de l'égalité et sur celui de la libre élection. Le fameux *quarante-unième fauteuil*, si méchamment laissé à la porte du Louvre et du palais Mazarin, aurait-il donc par hasard gardé toute l'intelligence, tous les nobles sentiments, toute l'influence utile qu'on voudrait refuser à l'Académie, et qui doivent sans doute se retrouver quelque part dans les lettres françaises ? Ceux qui s'obstinent à dénigrer l'illustre compagnie seraient plus conséquents avec eux-mêmes, s'ils étendaient leurs accusations et leurs railleries sur notre littérature entière ; car celle-ci ne peut avoir produit une Académie si misérable, si puérile, d'un si mauvais esprit, si digne d'être méprisée par les hommes sérieux, et posséder elle-même toutes les qualités, toutes les vertus contraires. Qui attaque l'une, attaque l'autre ; qui veut supprimer l'une ou lui fermer la bouche, n'aura jamais pour l'autre qu'une tendresse et des égards fort suspects.

Nous ne dirons point, par un excès contraire, que la littérature soit tout entière dans sa représentation officielle, entre les quatre murs de la salle des séances académiques. Nous lui laissons plus d'espace ; si une institution réglée lui est utile, elle a besoin aussi de l'air libre. Il ne faudrait même pas exagérer la direction, l'impulsion qu'elle peut recevoir de l'Académie. Mais nous ne pou-

vons non plus consentir à ne voir dans celle-ci qu'une officine du dictionnaire, ou même qu'une sorte de prytanée honorifique, où les illustres, couronnés de lauriers, viennent se ranger pour la montre, comme des bustes dans une bibliothèque. C'est par l'Académie française que les lettres ont commencé à prendre place dans notre état social, et, dès les temps même du privilége, se sont trouvées portées au niveau de toutes les supériorités que la France reconnaissait. C'est l'Académie qui les a mises en contact direct et immédiat avec la vie publique, et qui les a retranchées dans une position, menacée quelquefois, mais assez forte en définitive, et assez respectée, où elles peuvent défendre leurs droits, leur indépendance, leur dignité. Tel est surtout le point de vue où nous avons cherché à nous placer, pour suivre l'institution fondée par Richelieu dans son développement et dans les vicissitudes de sa destinée. Il nous a semblé que, dès le commencement, lorsque les lettres étaient bien humbles, bien dépendantes, bien dénuées de toute force collective, elle leur avait la première fait comprendre leur puissance, leur noblesse, avait éveillé en elles le sentiment de l'égalité et de la liberté, les avait même bien servies en les plaçant sous le protectorat royal, qui leur apprenait à s'affranchir des protecteurs inférieurs, des Mécènes de cour et de finance. Nous lui avons su gré, plus tard, d'être devenue la place de sûreté où se jetèrent avec empressement Montesquieu, Voltaire, toute la philosophie du dix-huitième siècle, et d'avoir, en face des censeurs et des ministres, fait entendre, par la bouche de d'Alembert, de Duclos, de Thomas, de bien d'autres encore, une voix libre au milieu même de Paris, à l'heure où Voltaire se tenait réfugié à Ferney, où Rousseau, décrété par le parlement, fuyait la France. Nous avons pu remarquer encore, en continuant son histoire, que sous l'Empire, au milieu du silence général, on l'entendit quelquefois parler, à demi-voix du moins : et que si quelques hommes alors ne se laissèrent ni intimi-

der, ni séduire, il faut les chercher parmi ses membres plus qu'ailleurs ; enfin que la Restauration, malgré la précaution qu'elle avait prise d'introduire ses propres choix dans la compagnie, finit par la trouver très-ferme, et très-décidée à seconder l'opinion publique, à défendre la liberté de penser et d'écrire.

Des plumes officieuses et complaisantes se sont plu à tirer des annales de l'Académie française des précédents de soumission, quelquefois même de servilité. Il est bon que l'on sache aussi que des précédents de liberté s'y trouvent, et sont un peu plus incontestables et moins rares. Cela peut être utile, moins pour la compagnie qui connaît bien son histoire, qui n'a besoin que personne la lui apprenne, et qui ne paraît pas disposée à l'oublier ou à la démentir, que pour le public qui n'est peut-être pas toujours assez éloigné de faire bon marché de ce dernier débris de nos vieilles institutions. Pour nous ces antiques fauteuils, où sont venus tour à tour s'asseoir nos plus grands écrivains, nos plus grands orateurs, nous les croyons plus inébranlables, plus respectés du pouvoir, qu'on n'aurait dû naguère le supposer, si l'on avait trop écouté les langues indiscrètes. Mais, pour l'honneur du pays, il ne suffit pas que chez ceux qui gouvernent il n'y ait aucune intention de porter atteinte à une institution respectable ; il ne faut pas que l'opinion publique semble prête à la trahir, et à prévoir sa chute, avec la résolution de s'en consoler, sinon d'y applaudir. Ce serait trop d'aveuglement et de légèreté de la part de ceux qui aiment sincèrement les lettres et leur liberté. Qu'ils laissent de côté de vulgaires préventions, des jalousies mesquines, d'étroites questions de personnes ; et qu'ils se demandent sérieusement si le jour où l'Académie française tomberait, notre république littéraire ne perdrait rien de sa dignité et de ses franchises

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE.

CORBEIL, typ. et stér. de CRÉTÉ.

APPENDICE

Nous croyons qu'on aimera à trouver ici les noms de tous les académiciens, dans l'ordre chronologique de leur réception. Cette liste sera suivie d'un tableau des quarante fauteuils, qui fera connaître l'ordre de succession.

COMMENCEMENT DE L'ACADÉMIE

PROTECTORAT DE RICHELIEU

La société de Conrart, dont les premières réunions eurent lieu en 1629, était ainsi composée :

Godeau, évêque de Grasse; *de Gombault, Chapelain, Philippe Habert*, commissaire des guerres, et son frère *Germain Habert*, abbé de Cérisy; *Conrart, de Sersay, de Malleville, Louis Giry*.

Un peu plus tard, *Nicolas Faret, Desmarets de Saint-Sorlin* et l'abbé de *Boisrobert* se joignirent à eux.

Lorsqu'il leur eut été proposé, par ordre du cardinal Richelieu, de se former en un corps régulier, c'est-à-dire, au commencement de 1634, ils firent entrer dans leurs rangs plusieurs personnes à la fois, qui furent :

Bautru de Serrant, conseiller d'État; *Paul Hay du Chastelet*, bientôt aussi conseiller d'État; *Jean de Silhon, de Sirmond*,

l'abbé *de Bourzeis, Bachet de Meziriac, Maynard, Colletet, de Gomberville, Gérard de Saint-Amant, Cauvigny de Colomby,* orateur du roi pour les discours d'État; *Baudoin,* qui avait été lecteur de la reine Marguerite de Valois; *Claude de l'Étoile,* un des cinq auteurs; *d'Arbaud de Porchères, Balthasar Baro* et le marquis *de Racan* [1].

D'un autre côté, Louis Giry, que nous venons de nommer parmi les amis de Conrart, n'avait pas été appelé à faire partie de la nouvelle compagnie. Il n'y entra qu'en 1636.

On se trouvait donc au nombre de vingt-sept, lorsque l'on commença à se réunir en assemblées régulières, à tenir un registre et à prendre le nom d'*Académie française* (mars 1634).

On admit ensuite, cette même année : *Abel Servien,* secrétaire d'État; *de Balzac, Pierre Bardin, de Boissat,* gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans; *de Vaugelas, de Voiture, Laugier de Porchères, de Montmor,* maître des requêtes, et *Marin Cureau de la Chambre.*

Dans le mois de janvier 1635, où furent signées les lettres patentes qui constituaient l'Académie française, et où l'on présenta au chancelier Séguier le tableau des académiciens, il s'y trouvait trente-six personnes inscrites. Nous venons de les nommer. Le chancelier *Séguier* voulut alors y être inscrit lui-même. Puis, la même année, on reçut *Daniel Hay du Chastelet,* abbé de Chambon (en février), et *Granier* (en septembre) [2].

1636. — *Louis Giry.*
1637. — *Nicolas Bourbon, Perrot d'Ablancourt.*
1639. — *Esprit, Lamothe-Levayer, Daniel de Priezac* [3].
1640. — *Olivier Patru.*

[1] On peut voir par cette liste que, parmi ces premiers académiciens, il y en avait beaucoup de nobles. Pellisson remarque quelque part qu'on eût vraisemblablement obtenu sans peine pour les académiciens l'exemption de la taille; mais que tous les membres de la compagnie naissante en étaient exempts *ou par leur noblesse ou autrement.* Je ne crois pas, cependant, que cela puisse infirmer ce que je dis, à la page 9 de ce livre, de l'heureux mélange des conditions que l'on doit à l'institution académique. Parmi les premiers académiciens les différences de rang étaient grandes.

[2] Granier fut exclu le 14 mai 1636, *pour une mauvaise action,* dit Pellisson.

[3] Ce fut seulement après l'élection de Priezac que le nombre de *quarante* se trouva complet. Bourbon, d'Ablancourt, Esprit et Lamothe avaient remplacé les académiciens que la compagnie avait perdus : Bardin, P. Hay du Chastelet, *Philippe* Habert et de Meziriac.

PROTECTORAT DE SÉGUIER

1643. — *De Bezons*[1].
1644. — *De Salomon*.
1646. — *Du Ryer*[2].
1647. — *Pierre Corneille*.
1648. — *Balesdens, Tristan l'Ermite, Eudes de Mezeray*.
1649. — *Jean de Montereul*.
1650. — *De Scudéry, Doujat*.
1651. — *Charpentier*, l'abbé *Tallemant*.
1652. — *Coislin* (*Armand du Cambout*, marquis *de*)[3]; *Pellisson*[4].
1654. — *Hardouin de Péréfixe*, évêque de Rhodez; *de Chaumont*.
1655. — *Cotin, de la Mesnardière*.
1658. — *César d'Estrées*, évêque de Laon.
1659. — *De Villayer, Gilles Boileau*.
1661. — L'abbé *Cassagnes*.
1662. — *Furetière, de Segrais, Michel Leclerc*.
1663. — *Saint-Aignan* (*Beauvilliers*, duc *de*).
1665. — *Bussy* (*Rabutin*, comte *de*); l'abbé *Jacques Testu*.
1666. — *Boyer, Paul Tallemant*.
1667. — *Colbert*.
1668. — *Dangeau* (*De Courcillon*, marquis *de*).
1670. — *De Montigny, Regnier-Desmarais, Pierre Cureau de la Chambre, Quinault*.
1671. — *Harlay de Chanvalon*, archevêque de Paris; *Bossuet, Charles Perrault*.

[1] Il remplaça, le 3 février 1643, le chancelier Séguier, devenu le protecteur de la compagnie.

[2] De Salomon et du Ryer furent successivement préférés à Corneille. On alléguait qu'il n'avait pas sa résidence à Paris.

[3] Né en 1635, il fut reçu à dix-sept ans. *V.* page 19.

[4] Il fut, cette année, nommé seulement surnuméraire, en attendant une place vacante. L'Académie le récompensait ainsi de la publication de son *Histoire de l'Académie française*. Vers la fin de 1653, on l'admit définitivement à la place de Jacques de Serisay.

PROTECTORAT DE LOUIS XIV

1673. — *J. Racine, Esprit Fléchier,* l'abbé *Gallois.*
1674. — *Benserade, Huet,* sous-précepteur du Dauphin.
1675. — *De Cordemoy,* le président *Roze.*
1676. — Le président *Jean-Jacques de Mesmes.*
1678. — *Jean-Nicolas Colbert,* coadjuteur de Rouen.
1679. — *De Lavau,* le comte *de Crécy.*
1681. — Le président *Potier de Novion.*
1682. — L'abbé *de Dangeau.*
1683. — *Barbier d'Aucourt.*
1684. — *Boileau Despréaux, la Fontaine.*
1685. — *Thomas Corneille, Bergeret.*
1687. — L'abbé *de Choisy.*
1688. — *Testu de Mauroy, Jean de la Chapelle* [1].
1689. — *De Callières, Renaudot.*
1691. — *Fontenelle, Étienne Pavillon.*
1692. — *De Tourreil.*
1693. — *Fénelon, la Bruyère,* l'abbé *Bignon, Goibaud Dubois, de la Loubère.*
1694. — *Le Fèvre de Caumartin,* l'abbé *Charles Boileau, François de Clermont-Tonnerre,* évêque de Noyon.
1695. — L'abbé *de Saint-Pierre, de Clérembault, Dacier.*
1696. — L'abbé *Fleury.*
1697. — Le président *Louis Cousin.*
1698. — L'abbé *Genest.*
1699. — *Du Trousset de Valincour.*
1701. — *De Sacy, Campistron, de Malézieu.*
1702. — *J. François Chamillart,* évêque de Senlis; *Coislin (Pierre du Cambout, duc de)* [2].
1704. — *Gaston de Rohan,* coadjuteur de Strasbourg; l'abbé *Melchior de Polignac,* l'abbé *Gaspard Abeille.*
1705. — *Brulart de Sillery,* évêque de Soissons.
1706. — Le marquis *de Sainte-Aulaire,* l'abbé *de Louvois.*
1707. — Le marquis *de Mimeure.*

[1] Le 8 juillet, il remplaça Furetière, exclu de l'Académie.
[2] Il succéda à son père, Armand du Cambout.

1708. — *Fraguier, Mongin,* évêque de Bazas.
1710. — *Houdard de la Motte, Jean Antoine de Mesmes*[1], *Henri de Nesmond*, archevêque de Toulouse; *Coislin* (*Henri Charles du Cambout,* duc *de*)[2].
1711. — *Jean d'Estrées,* abbé de Saint-Claude.
1712. — *Danchet.*
1713. — *De la Monnoye.*
1714. — Le maréchal duc *de Villars, Massieu, Jean Rolland Mallet.*
1715. — Le duc *de la Force,* le maréchal d'*Estrées, Gros de Boze.*

PROTECTORAT DE LOUIS XV

1717. — *Fleury,* évêque de Fréjus.
1718. — *De Voyer d'Argenson,* garde des sceaux[3]; l'abbé *Mongault.*
1719. — *Massillon,* l'abbé *Gédoyn.*
1720. — L'abbé *Dubos,* l'abbé *de Roquette,* le duc *de Richelieu.*
1721. — *Jean Boivin, Languet de Gergy,* archevêque de Sens.
1722. — Le cardinal *Dubois.*
1723. — L'abbé *Houtteville, Fleuriau, Néricault Destouches,* l'abbé *d'Olivet, Jacques Adam,* le président *Hénault,* l'abbé *Alary.*
1724. — Le président *Portail.*
1725. — *Pierre d'Antin,* évêque de Langres.
1726. — *Mirabaud.*
1727. — *Saint-Aignan* (*de Beauvilliers,* duc *de*) ; le président *Jean Bouhier*; *Amelot,* ministre d'État.
1728. — *De Montesquieu,* l'abbé *de Rothelin.*
1729. — *Poncet de la Rivière,* évêque d'Angers; *Sallier.*
1730. — *De la Faye, Hardion.*
1731. — *Crébillon.*
1732. — *Rabutin de Bussy,* évêque de Luçon; *Terrasson.*

[1] Il était fils de Jean-Jacques de Mesmes.
[2] Il succèda à son frère, Pierre du Cambout.
[3] Il fut dispensé du discours de réception, comme l'avait été Colbert.

1733. — *Surian*, évêque de Vence; *Dupré de Saint-Maur*, *de Moncrif*.
1734. — *Villars* (*Honoré-Armand*, duc *de*) [1].
1736. — L'abbé *Séguy*, *Boyer*, évêque de Mirepoix; *Nivelle de la Chaussée*.
1737. — *Foncemagne*.
1738. — *De la Trémoille*.
1741. — *De Rohan Soubise*, abbé de Ventadour.
1742. — *Vaux de Giry*, abbé de Saint-Cyr; l'abbé *du Resnel*.
1743. — *Marivaux*, le duc *de Nivernais*, *de Mairan*, *Paul d'Albert de Luynes*, évêque de Bayeux; *Jérôme Bignon*, *de Maupertuis*.
1744. — L'abbé *de Bernis*, l'abbé *Girard*.
1746. — *Voltaire*, l'abbé *Jean-Ignace de la Ville*.
1747. — *Duclos*.
1748. — *Paulmy* (*d'Argenson*, marquis *de*); *Gresset*.
1749. — Le maréchal *de Belle-Isle*, *de Vauréal*, évêque de Rennes.
1750. — Le comte *de Bissy*.
1753. — *Buffon*.
1754. — *Clermont* (*Louis de Bourbon Condé*, comte *de*); *de Bougainville*, *Boissy* [2], *d'Alembert*.
1755. — *Chateaubrun*, l'abbé *de Boismont*.
1757. — *De Montazet*, évêque d'Autun; *Séguier*, avocat général.
1758. — *Sainte-Palaye*.
1760. — *Lefranc de Pompignan*.
1761. — *Watelet*, *de la Condamine*, *Batteux*, *Coëtlosquet*, évêque de Limoges; l'abbé *Trublet*, *Saurin*, *Louis de Rohan Guéméné*, coadjuteur de Strasbourg [3].
1762. — L'abbé *de Voisenon*.
1763. — L'abbé *de Radonvilliers*, *Marmontel*.
1767. — *Thomas*.
1768. — *Condillac*.
1770. — *De Loménie de Brienne*, archevêque de Toulouse; *Saint-Lambert*.

[1] Il succéda à son père, le maréchal de Villars.
[2] Il fit son remerciement en vers, comme l'avaient déjà fait Crébillon en 1733, et la Chaussée en 1736.
[3] Il n'avait que vingt-sept ans, étant né en 1734.

1771. — *De Roquelaure*, aumônier du roi ; le prince *de Beauvau, Gaillard*, l'abbé *Arnaud*.
1772. — *De Belloy, de Bréquigny, Beauzée.*

PROTECTORAT DE LOUIS XVI

1774. — *Delille, Suard* [1].
1775. — *Lamoignon de Malesherbes, de Chastellux*, le duc *de Duras*.
1776. — *De Boisgelin de Cucé*, archevêque d'Aix ; *Colardeau*, [2] *la Harpe*.
1778. — L'abbé *Millot*.
1779. — *Ducis*.
1780. — *Chabanon*.
1781. — Le comte *de Tressan, Chamfort, Lemierre*.
1782. — *Condorcet*.
1784. — *Choiseul-Gouffier, Bailly, de Montesquiou Fezensac*.
1785. — L'abbé *Maury, Target*, l'abbé *Morellet*.
1786. — Le comte *de Guibert, Sedaine*.
1787. — *De Rulhière*.
1788. — Le marquis *d'Aguesseau, Florian, Vicq-d'Azyr, de Boufflers*.
1789. — Le duc *d'Harcourt*, le président *Nicolaï*, l'abbé *Barthélemy*.

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

PREMIER RÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE SOUS LE NOM DE CLASSE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE.

(2e classe de l'Institut).

1803. — *Volney, Garat, Cambacérès, Cabanis, Bernardin de Saint-Pierre, Naigeon, Merlin, Bigot de Préame-*

[1] La date de 1775 s'est glissée par erreur à la page 121, où je parle de la réception de ces deux académiciens.

[2] Étant mort cette année même où il avait été élu, il n'eut pas le temps de venir prononcer son discours de réception

neu, Sieyès, Lacuée de Cessac, Rœderer, Andrieux, Villar, Domergue, François de Neufchâteau, Cailhava, Sicard, Chénier, Écouchard Lebrun, Ducis, Collin d'Harleville, Legouvé, Arnault, Fontanes, Delille, Suard, Target, Morellet, Boufflers, Bissy, Roquelaure, Boisgelin, d'Aguesseau, Saint-Lambert, la Harpe, Lucien Bonaparte, Devaisnes, Ségur, Portalis, Regnaud de Saint-Jean d'Angély [1]. *Maret, Parny* [2].

1805. — *Lacretelle* aîné, *Dureau de la Malle.*

1806. — *Daru.*

1807. — Le cardinal *Maury, Laujon, Raynouard, Picard.*

1808. — *Destutt de Tracy.*

1810. — *Saint-Ange, Lemercier, Esménard.*

1811. — *Parseval de Grandmaison, Châteaubriand, Lacretelle* jeune, *Étienne.*

1813. — *Duval, Michaud* [3].

1814. — *Campenon.*

1815. — *Aignan, de Jouy, Baour-Lormian.*

PROTECTORAT DE LOUIS XVIII

RÉTABLISSEMENT COMPLET DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

1816. — *De Bausset,* évêque d'Alais; *de Bonald,* le comte *Ferrand,* le comte *de Lally-Tolendal,* le duc *de Lévis,* le duc *de Richelieu,* l'abbé *de Montesquiou, Lainé* [4], le comte de *Choiseul-Gouffier* [5], *Laplace, Auger* [6], *Desèze* [7].

[1] Ces membres furent nommés par arrêté du 8 pluviôse an XI (28 janv. 1803).

[2] Tous deux élus. Maret (duc de Bassano) fut, à l'exemple de Colbert et de d'Argenson, dispensé du discours de réception.

[3] Sa *réception,* retardée par les événements politiques, en définitive n'eut pas lieu. De même que les académiciens nommés par l'ordonnance de 1816, il ne prononça pas de discours.

[4] *Nommés* par ordonnance du roi du 21 mars 1816, ils remplacent le duc de Bassano, Garat, Cambacérès, Maury, Merlin, Sieyès, Rœderer, Lucien Bonaparte, *exclus.*

[5] Il rentre à l'Académie française à la place d'Arnault, *exclu.*

[6] *Élus* pour remplacer Regnaud de Saint-Jean d'Angély et Étienne, *exclus.*

[7] Il remplace Ducis, *mort.*

1817. — *Laya, Roger.*
1818. — Le baron *Cuvier.*
1819. — *Lemontey.*
1820. — Le marquis *de Pastoret.*
1821. — *Villemain.*
1822. — *Frayssinous*, évêque d'Hermopolis; *Dacier.*

PROTECTORAT DE CHARLES X

1824. — *De Quélen*, archevêque de Paris; *Soumet.*
1825. — *Droz, Casimir Delavigne.*
1826. — Le duc *Mathieu de Montmorency, Brifaut, Guiraud.*
1827. — *Fourier, de Féletz, Royer-Collard.*
1828. — *Lebrun, de Barante.*
1829. — *Arnault, Étienne.*
1830. — *De Lamartine, de Pongerville, de Ségur.*

Notre Histoire de l'Académie française ne dépassant pas le mois de juillet 1830, nous pourrions clore ici la liste des académiciens. Cependant, pour qu'on ne regrette pas de la trouver incomplète, nous allons la continuer jusqu'à la dernière réception de la présente année 1857.

1831. — *Viennet, Cousin.*
1832. — *Jay, Dupin.*
1833. — *Tissot, Charles Nodier.*
1834. — *Thiers.*
1836. — *Scribe, de Salvandy, Dupaty, Guizot.*
1837. — *Mignet.*
1840. — *Flourens*, le comte *Molé.*
1841. — *Victor Hugo*, le comte *de Sainte-Aulaire, Ancelot.*

1842. — *De Tocqueville, Ballanche*, le baron *Pasquier*.
1843. — *Patin*.
1845. — *Saint-Marc-Girardin, Mérimée, Sainte-Beuve*.
1846. — Le comte *de Vigny, Vitet*.
1847. — *De Rémusat, Empis*.
1848. — *Vatout* [1], *Ampère*.
1849. — Le duc *de Noailles*.
1850. — *De Saint-Priest*.
1851. — *Désiré Nisard*.
1852. — Le comte *de Montalembert, Alfred de Musset*.
1854. — *Dupanloup*, évêque d'Orléans.
1855. — *Berryer* [2], *de Sacy*.
1856. — *Legouvé*, le duc *de Broglie, Ponsard*.
1857. — *Biot, de Falloux, Émile Augier* [3].

[1] Élu le 6 janvier 1848, cinquante jours avant la révolution qui le frappa d'un coup si douloureux, et, bientôt après cette révolution, mort dans l'honorable exil où sa fidélité l'avait conduit, Vatout ne put être *reçu*. De Saint-Priest, son successeur, eut à faire à la fois l'éloge de Ballanche et de Vatout. Dupaty chargé, ce jour-là, de répondre au récipiendiaire, rappela que Colardeau étant mort, comme Vatout, avant d'avoir pu être reçu, « sa famille demanda si, dans la triste cérémonie des funérailles, on pourrait lui donner le titre d'académicien. L'Académie, présidée par le prince de Beauvau, décida qu'il ne pouvait exister aucun doute à cet égard, puisque la nomination avait obtenu l'approbation du roi. »

[2] Élu en 1852, sa réception se trouva retardée de trois ans.

[3] Élu le 31 mars, il n'a pas encore été reçu.

LES QUARANTE FAUTEUILS [1]

1

1634 — Godeau.
1673 — Fléchier.
1710 — De Nesmond.
1727 — Amelot.
1749 — Le maréchal de Belle-Isle.
1761 — Trublet.
1770 — 1803 — Saint-Lambert.
1803 — Maret.
1816 — De Bausset.
1824 — De Quélen.
1840 — Le comte Molé.
1857 — De Falloux.

2

1634 — De Gombault.
1666 — Paul Tallemant.
1712 — Danchet.
1748 — Gresset.
1778 — Millot.
1785 — 1803 — Morellet.
1819 — Lemontey.
1827 — Fourier.
1831 — Cousin.

(1) Dans les listes précédemment publiées, les *quarante fauteuils* n'ont pas toujours été rangés dans le même ordre. Quelquefois on a suivi celui dans lequel Pellisson nomme les premiers académiciens inscrits sur le tableau de la compagnie. C'est le système que nous adoptons. Dans d'autres listes on a placé sous le numéro 1 le fauteuil où pour la première fois une succession académique s'est ouverte, celui de *Bardin*, et ainsi de suite. Peu importe d'ailleurs. Il ne peut réellement y avoir de numéros d'ordre pour des fauteuils tous parfaitement égaux Toutes les listes où la succession sera bien établie, seront donc également bonnes.

3

1634 — Chapelain,
1674 — Benserade.
1691 — Pavillon.
1705 — De Sillery.
1715 — Le duc de la Force.
1726 — Mirabaud.
1761 — Watelet.
1786 — Sedaine [1].
1803 — Collin d'Harleville.
1806 — Daru.
1830 — De Lamartine.

4

1634 — Ph. Habert.
1639 — Esprit.
1678 — L'abbé Colbert.
1708 — Fraguier.
1728 — De Rothelin.
1744 — Girard.
1748 — De Paulmy.
1788 — 1803 — D'Aguesseau.
1826 — Brifaut.

(1) La succession de quelques-uns des fauteuils ne s'établit pas très-facilement. Voici, par exemple, dans ce troisième fauteuil, un académicien, Sedaine, mort dans le temps qui sépare la destruction de l'Académie en 1793, et son premier et incomplet rétablissement en 1803. Quel doit être son successeur? On est convenu de donner à la difficulté la solution suivante : Le premier des académiciens nommés par l'arrêté de 1803 est censé avoir succédé au premier des académiciens morts pendant les années où la succession se trouve interrompue, et ainsi de suite. Par conséquent Sedaine, étant le vingtième académicien mort depuis la suppression de la compagnie, et Collin d'Harleville le vingtième des académiciens *nouveaux* nommés en 1803, Collin devient le successeur de Sedaine. Quant aux académiciens qui, survivant en 1803, ne furent pas rappelés par l'arrêté consulaire, on les range suivant l'ordre d'ancienneté dans la compagnie : *De Rohan, Gaillard, Choiseul-Gouffier, Maury;* et on leur fait succéder les quatre derniers académiciens de l'arrêté de 1803, dans l'ordre où cet arrêté les nomme : *Devaines, Ségur, Portalis, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.* — 1816 offre une difficulté semblable. On la résout en considérant les académiciens nommés par l'ordonnance royale comme les successeurs des académiciens exclus, suivant l'ordre où les nominations et les exclusions furent faites alors. — *Choiseul-Gouffier*, ancien académicien rappelé par l'ordonnance, est censé succéder à *Arnault*, dernier exclu.

Ainsi, dans la succession de la plupart des fauteuils, il y a, à partir de 1803 et de 1816, sinon incertitude, au moins quelque arbitraire. Ce sont là d'*ineffaçables traces* que les violences subies par l'Académie ont laissées dans son histoire.

5

1634 — Germain Habert.
1655 — Cotin.
1682 — L'abbé de Dangeau.
1723 — Fleuriau.
1732 — Terrasson.
1750 — 1803 — De Bissy.
1810 — Esménard.
1811 — Lacretelle jeune.
1857 — Biot.

6

1634 — Conrart.
1675 — Roze.
1701 — De Sacy.
1728 — Montesquieu.
1755 — Châteaubrun.
1775 — De Chastellux.
1789 — Nicolaï.
1803 — François de Neufchâteau.
1828 — Lebrun.

7

1634 — De Serisay.
1653 — Pellisson.
1693 — Fénelon.
1715 — De Boze.
1754 — Le comte de Clermont.
1772 — De Belloy.
1775 — Le duc de Duras.
1803 — Garat.
1816 — De Bonald.
1841 — Ancelot.
1856 — Legouvé.

8

1634 — De Malleville.
1648 — Balesdens.
1675 — De Cordemoy.
1685 — Bergeret.
1695 — L'abbé de Saint-Pierre.
1743 — De Maupertuis.

1760 — Lefranc de Pompignan.
1785 — L'abbé Maury.
1803 — Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.
1816 — Laplace.
1827 — Royer-Collard.
1847 — De Rémusat.

9

1634 — Faret.
1646 — Du Ryer.
1658 — Le cardinal d'Estrées.
1715 — Le maréchal d'Estrées.
1738 — De la Trémoille.
1741 — De Rohan-Soubise.
1757 — De Montazet.
1788 — 1803 — De Boufflers.
1815 — Baour-Lormian.
1856 — Ponsard.

10

1634 — Desmarets.
1676 — Le président de Mesmes.
1688 — Testu de Mauroy.
1706 — L'abbé de Louvois.
1719 — Massillon.
1743 — Le duc de Nivernais.
1803 — Legouvé.
1813 — Duval.
1842 — Ballanche.
1848 — Vatout.
1850 — De Saint-Priest.
1855 — Berryer.

11

1634 — Boisrobert.
1662 — Segrais.
1701 — Campistron.
1723 — Destouches.
1754 — De Boissy.
1758 — Sainte-Palaye.
1781 — Chamfort.
1803 — Andrieux.
1834 — Thiers.

12

1634 — Bautru.
1665 — L'abbé Testu.
1706 — De Sainte-Aulaire.
1743 — De Mairan.
1771 — L'abbé Arnaud.
1785 — 1803 — Target.
1807 — Le cardinal Maury.
1816 — De Lally-Tolendal.
1830 — De Pongerville.

13

1634 — P. Hay du Chastelet.
1637 — Perrot d'Ablancourt.
1665 — Rabutin de Bussy.
1693 — L'abbé Bignon.
1743 — Jérôme Bignon.
1772 — De Bréquigny.
1803 — Écouchard Lebrun.
1807 — Raynouard.
1837 — Mignet.

14

1634 — Silhon.
1667 — Colbert.
1684 — J. de la Fontaine.
1695 — De Clérembault.
1714 — Massieu.
1723 — L'abbé Houtteville.
1743 — Marivaux.
1763 — De Radonvilliers.
1803 — Volney.
1820 — De Pastoret.
1841 — De Sainte-Aulaire.
1856 — Le duc de Broglie.

15

1634 — De Sirmond.
1649 — De Montereul.
1651 — L'abbé Tallemant.
1693 — De la Loubère.
1729 — Sallier.
1761 — Coëtlosquet.

1784 — De Montesquiou Fezensac.
1803 — Arnault.
1816 — Choiseul-Gouffier.
1817 — Laya.
1833 — Charles Nodier.
1845 — Mérimée.

16

1634 — Bourzeis.
1673 — L'abbé Gallois.
1708 — Mongin.
1746 — De la Ville.
1774 — 1803 — Suard.
1817 — Roger.
1843 — Patin.

17

1634 — Méziriac.
1639 — La Mothe le Vayer.
1673 — J. Racine.
1699 — De Valincour.
1730 — De la Faye.
1731 — Crébillon.
1762 — De Voisenon.
1776 — 1803 — De Boisgelin.
1805 — Dureau de la Malle.
1807 — Picard.
1829 — Arnault.
1836 — Scribe.

18

1634 — Maynard.
1647 — P. Corneille.
1685 — Thomas Corneille.
1710 — Houdard de la Motte.
1732 — Rabutin de Bussy, évêque.
1737 — Foncemagne.
1780 — Chabanon.
1803 — Naigeon.
1810 — Lemercier.
1841 — Victor Hugo.

19

1634 — Colletet.
1659 — Gilles Boileau.
1670 — De Montigny.
1671 — Charles Perrault.
1704 — Le cardinal de Rohan.
1749 — De Vauréal.
1761 — De la Condamine.
1774 — 1803 — Delille.
1814 — Campenon.
1845 — Saint-Marc-Girardin.

20

1634 — De Gomberville.
1674 — Huet.
1721 — Boivin.
1727 — Le duc de Saint-Aignan.
1776 — Colardeau.
1776 — 1803 — La Harpe.
1805 — Lacretelle ainé.
1825 — Droz.
1852 — De Montalembert.

21

1634 — Saint-Amant.
1661 — Cassagnes.
1679 — Le comte de Crécy.
1710 — J. A. de Mesmes.
1723 — Alary.
1771 — Gaillard.
1803 — De Ségur.
1831 — Viennet.

22

1634 — De Colomby.
1648 — Tristan.
1655 — La Mesnardière.
1663 — Le duc de Saint-Aignan.
1687 — L'abbé de Choisy.
1724 — Portail.
1736 — De la Chaussée.
1754 — Bougainville.

1763 — Marmontel.
1803 — De Fontanes.
1821 — Villemain.

23

1634 — Baudoin.
1651 — Charpentier.
1702 — Chamillart.
1714 — Le maréchal de Villars.
1734 — H. A., duc de Villars.
1770 — De Brienne.
1803 — Lacuée de Cessac.
1842 — De Tocqueville.

24

1634 — De L'Étoile.
1652 — Armand, marquis de Coislin.
1702 — Pierre, duc de Coislin.
1710 — Henri, duc de Coislin.
1733 — Surian.
1754 — D'Alembert.
1784 — Choiseul-Gouffier.
1803 — Portalis.
1807 — Laujon.
1811 — Étienne.
1816 — Auger.
1829 — Étienne [1].
1846 — Le comte de Vigny.

25

1634 — D'Arbaud de Porchères.
1640 — Patru.
1681 — Potier de Novion.
1693 — Goibaud Dubois.
1694 — L'abbé Boileau.
1704 — Abeille.
1718 — Mongault.
1747 — Duclos.
1772 — Beauzée.
1789 — Barthélemy.
1803 — Chénier.
1811 — Châteaubriand.
1849 — Le duc de Noailles.

[1] *Il reprend son fauteuil.*

26

— Balthasar Baro.
— Doujat.
— Renaudot.
— De Roquette.
— Pierre d'Antin.

1733 — Dupré de Saint-Maur.
1775 — De Malesherbes.
1803 — Villar.
1827 — De Féletz.
1851 — Désiré Nisard.

27

— Racan.
— Cureau de la Chambre.
— La Bruyère.
— L'abbé Fleury.
— Adam.
— Séguy.

1761 — Louis de Rohan Guéméné.
1803 — Devaisnes.
1803 — Parny.
1815 — De Jouy.
1847 — Empis.

28

— Abel Servien.
— De Villayer.
— Fontenelle.
— Séguier.

1803 — Bernardin de Saint-Pierre.
1815 — Aignan.
1824 — Soumet.
1846 — Vitet.

29

— Balzac.
— De Péréfixe.
— Harlay de Chanvalon.

1695 — Dacier.
1722 — Le cardinal Dubois.
1723 — Hénault.

1770 — Le maréchal de Beauvau.
1803 — Merlin.
1816 — Le duc de Lévis.
1830 — Le comte de Ségur.

30

1634 — Bardin.
1637 — Nicolas Bourbon.
1644 — De Salomon.
1670 — Quinault.
1689 — De Callières.
1717 — Le cardinal de Fleury.
1743 — Le cardinal de Luynes.
1788 — Florian.
1803 — Cailhava.
1813 — Michaud.
1840 — Flourens.

31

1634 — De Boissat.
1662 Furetière.
1688 — De la Chapelle.
1723 — D'Olivet.
1768 — Condillac.
1781 — De Tressan.
1784 — Bailly.
1803 — Sieyès.
1816 — Le duc de Richelieu.
1822 — Dacier.
1833 — Tissot.
1854 — Dupanloup.

32

1634 — Vaugelas.
1650 — De Scudéry.
1668 — Marquis de Dangeau.
1720 — Le maréchal de Richelieu.
1789 — Le duc d'Harcourt.
1803 — Lucien Bonaparte.
1816 — Lainé.
1836 — Dupaty.
1852 — Alfred de Musset.

33

1634 — Voiture.
1648 — Mézerai.
1683 — Barbier d'Aucourt.
1694 — De Clermont-Tonnerre.
1701 — De Malézieu.
1727 — Bouhier.
1746 — Voltaire.
1779 — 1803 — Ducis.
1816 — Desèze.
1828 — De Barante.

34

1634 — Laugier de Porchères.
1654 — De Chaumont.
1697 — Le président Cousin.
1707 — De Mimeure.
1719 — Gédoyn.
1744 — De Bernis.
1803 — Sicard.
1822 — Frayssinous.
1842 — Pasquier.

35

1634 — De Montmor.
1679 — De Lavau.
1694 — De Caumartin.
1733 — De Moncrif.
1771 — 1803 — De Roquelaure.
1818 — Le baron Cuvier.
1832 — Dupin.

36

1634 — Marin Cureau de la Chambre.
1670 — Regnier Desmarais.
1713 — De la Monnoye.
1729 — De la Rivière.
1730 — Hardion.
1767 — Thomas.
1786 — De Guibert.

1803 — Cambacérès.
1816 — Ferrand.
1825 — Casimir Delavigne.
1845 — Sainte-Beuve.

37

1635 — Le chancelier Séguier.
1643 — De Bezons.
1684 — Boileau Despréaux.
1711 — Jean d'Estrées.
1718 — d'Argenson.
1721 — Languet de Gergy.
1753 — Buffon.
1788 — Vicq d'Azyr.
1803 — Domergue.
1810 — Saint-Ange.
1811 — Parseval de Grandmaison.
1836 — De Salvandy.
1857 — Émile Augier.

38

1635 — Daniel Hay du Chastelet.
1671 — Bossuet.
1704 — Le cardinal de Polignac.
1742 — Vaux de Giry.
1761 — Batteux.
1781 — Lemierre.
1803 — Bigot de Préameneu.
1826 — Le duc de Montmorency.
1826 — Guiraud.
1848 — Ampère.

39

1636 — Louis de Giry.
1666 — Boyer.
1698 — L'abbé Genest.
1720 — L'abbé Dubos.
1742 — Du Resnel.
1761 — Saurin.
1782 — Condorcet.
1803 — Rœderer
1816 — L'abbé de Montesquiou.
1832 — Jay.
1855 — De Sacy.

40

1639 — De Priezac [1].
1662 — Leclerc.
1692 — De Tourreil.
1714 — Mallet.
1736 — Boyer, év. de Mirepoix.
1755 — De Boismont.
1787 — De Rulhières.
1803 — Cabanis.
1808 — Destutt de Tracy.
1836 — Guizot.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

DEPUIS LA FONDATION DE L'ACADÉMIE

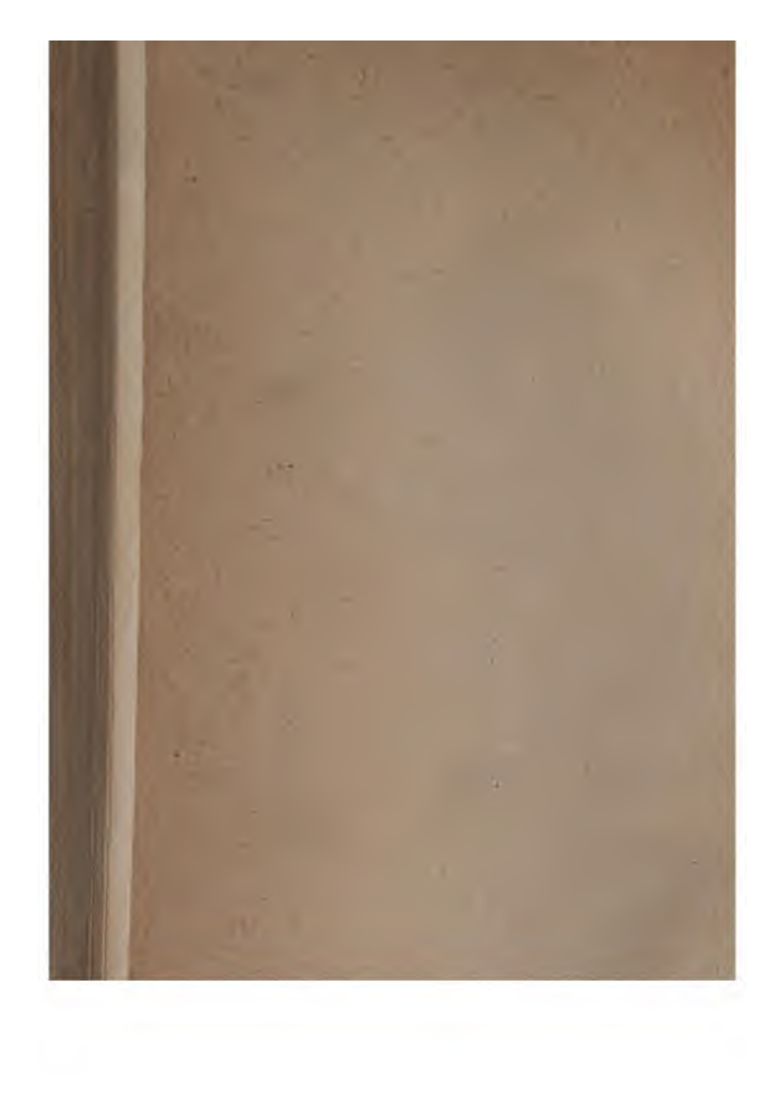
1634 — Conrart.
1675 — Mézerai.
1683 — Regnier Desmarais.
1713 — Dacier.
1722 — L'abbé Dubos.
1742 — Houtteville.
1742 — Mirabaud [2].
1755 — Duclos.
1772 — D'Alembert.
1784 — Marmontel.
1803 — Suard.
1817 — Raynouard [3].
1826 — Auger.
1829 — Andrieux.
1833 — Arnault.
1834 — Villemain.

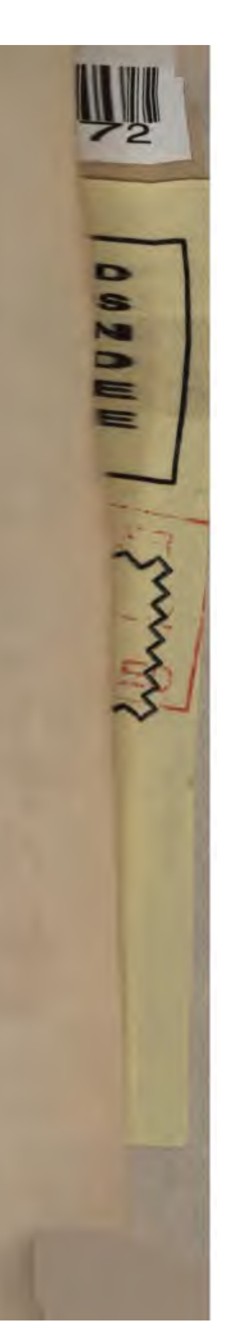
[1] *Granier* ou *Auger de Mauléon de Granier*, devrait être le premier nom inscrit ici, avant celui de Priezac. On le supprime d'ordinaire, parce qu'il fut rayé du tableau des académiciens. On serait plus conséquent peut-être en le maintenant sur cette liste, puisqu'on s'accorde à y conserver les noms de Furetière et de l'abbé de Saint-Pierre.

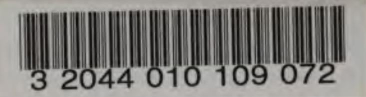
[2] Il ne mourut qu'en 1760 ; mais l'âge et les infirmités l'obligèrent, en 1755, à résigner ses fonctions.

[3] Il mourut en 1836 ; mais, dix ans avant sa mort (1826), il s'était démis volontairement de ses fonctions, comme l'avait fait Mirabaud en 1755

FIN DE L'APPENDICE.




72


3 2044 010 109 072